
UT PROSIM

LETTRES HOLLANDOISES,
OU
CORRESPONDANCE POLITIQUE
SUR L'ETAT PRESENT DE L'EUROPE, notamment de la République des sept Provinces-Unies. Derival de Gomicourt

Dicere verum quid vetat.
HORACE.

NUMERO I.
TOME SIXIEME.



A AMSTERDAM,
Et se trouve chez les principaux Libraires de l'Europe.

M. DCC. LXXX.

LETTRES HOLLANDOISES

Ce n'est pas être bon sujet, c'est être esclave, que de se laisser prendre son bien contre sa volonté, & ravir sa liberté contre les loix du Royaume.

LE CHEV. DE SEYMOUR, *Hist. de Charles I.*

LETTRE

D'un Amériquain établi en Hollande, à l'Auteur des Lettres Hollandoises.

AMSTERDAM, ce Novembre 1780.

J'AI vu avec surprise, Monsieur, qu'en rendant compte à votre correspondant de ce qui s'étoit passé dans les Etats de la Province de Hollande, à l'occasion des papiers trouvés parmi ceux de Mr. Laurens, vous aviez omis la phrase la plus sublime du discours que le Prince d'Orange prononça en remettant ces papiers à L. N. & G. P. Cette phrase vaudra sûrement au Prince un gracieux remerçiment de sa très-gracieuse Majesté Britannique, & peut

être aussi de son très-humble, très-soumis, & très-devoué Parlement. J'en serois moins surpris, que je ne l'ai été en apprenant qu'aucun des Membres des Etats de Hollande n'avoit pris la liberté de faire au moins observer au Prince, qu'étant lui-même Hollandois, il n'avoit pu dire sans indécence, *ici sont présent ceux qui sont dans une étroite correspondance, avec des sujets rébelles d'un de nos alliés.* Mes compatriotes, les Amériquains ne sont pas plus des sujets rébelles, que ne l'ont été les Hollandois, lorsqu'ils abjurerent Philippe II. Je ne vois nulle différence entre ce qu'a fait George III, & la conduite qu'a tenu Philippe II. Tous deux ont également attaqué les droits que la constitution de leurs Pays donnoit à leurs sujets, & si les Hollandois ont pu légitimement prendre les armes pour se soustraire à la Tyrannie de leur Souverain, les habitans des colonies de l'Amérique Septentrionale ont pu user du même moyen, pour s'affranchir du joug dont on vouloit les accabler. Si les Amériquains sont aux yeux du Stadhouder, des rébelles avec lesquels les sujets de la Républi-

que des Provinces-Unies ne peuvent, sans se rendre coupables, former aucune liaison, il faut qu'il considére aussi le fondateur de la République, Guillaume I, comme un sujet rébelle, dont il est, quant à la place, le successeur ; & dès lors il faut aussi qu'il convienne que la tête de Guillaume I a justement été mise à prix d'argent, & par une suite nécessaire qu'il avoue qu'il a pu être legitimement mis à mort par tous les sujets fidels de son Souverain. Quel est le Hollandois qui oseroit le dire ? Il y a plus ; si les sept Provinces ont fait une acte de rébellion, en s'unissant pour former un Etat indépendant, les successeurs de Philippe II, étant à ses droits, pourroient aujourd'hui légitimement employer la force des armes pour les remettre sous leur obéissance.

Les instituteurs du Stadhouder se sont plus attaché à en faire un grand Général, qu'un bon Républiquain : s'ils lui ont appris supérieurement l'art de faire manœuvrer des Troupes, ils ont furieusement négligé de l'instruire des principes du droit politique : il connoît, ce me semble, beaucoup mieux

les évolutions militaires, que les manœuvres d'un vaisseau : pour le bien de la République, dont il se croit le chef, & dont, dans le vrai, il n'est que le sujet, il faudroit mieux qu'il connût moins la valeur d'une livre de poudre à canon, & qu'il fut mieux instruit des véritables droits d'un peuple libre : si au lieu de s'occuper aux cajoleries du Chevalier Yorke, il prenoit la peine de lire les papiers Anglois, il verroit qu'en Angleterre même, les Ministres & leurs salariés exceptés, tout le monde croit que la guerre que l'Angleterre, ou plutôt le Roi d'Angleterre, fait à mes compatriotes, est une guerre injuste, & si elle l'est, les Amériquains ne sont donc pas des rébelles. Mr. Fox, il y a quelques jours, disoit dans la Chambre des Communes du Parlement Britannique, *je pense que la guerre d'Amérique est injuste ; je l'ai dit cent fois dans cette Chambre, je l'ai dit mille fois ailleurs ; je le dirai en tout temps & partout où j'aurai occasion de le dire ; & je le dirois à l'Univers entier, si ma voix avoit assez d'étendue pour faire entendre dans toutes les parties de l'Univers que je pense ainsi.*

Fixé ici, Monsieur, par le commerce, devenu citoyen d'Amsterdam & sujet de la République des Provinces-Unies, j'ai conservé pour Philadelphie mon ancienne Patrie, & pour la République des Etats-Unis, ce sentiment tendre qu'a un fils pour ceux de qui il a reçu le jour. Ce sentiment est vif, mais n'affoiblit en rien celui du patriotisme que j'ai, & que j'aurai tant que je vivrai, pour le pays qui a bien voulu m'adopter; dont je suis devenu, j'ose le dire, un des plus zelés citoyens. Comme Américain, j'ai lu vos lettres toujours avec le plus grand plaisir, & je voudrois vous connoître pour vous témoigner, au nom de tous mes compatriotes, qui certainement ne me désavoueroient pas, combien ils sont réconnoissans de l'intérêt que vous paroissez prendre à ce qui les regarde. Comme Hollandois, j'applaudis aux efforts que vous avez fait jusqu'à présent pour ranimer, dans les habitans des sept Provinces, cet esprit Républicain, sans lequel il ne peut y avoir de Patriotisme & que l'intérêt personnel y a presqu'étouffé. Que les noms odieux de séditieux, de perturbateurs de repos pu-

blic, qu'on vous donne à la Haye, & dans les Provinces Stadhouderiennes, ne réfroidissent point en vous le zéle ardent qui vous anime. Vous avez pour admirateurs tous les vrais patriotes, & le nombre en est encore assez grand ici, & même dans les autres villes de la Province de Hollande, pour que les applaudissemens qu'ils vous donnent, soient pour vous un puissant motif de continuer à mettre au grand jour, les menées & les intrigues des Anglomanes & surtout de leurs chefs. Dites hautement, & apprenez à l'univers entier, que les sept Provinces-Unies ne composent plus un état libre; qu'il est, comme l'Angleterre, un état soumis à l'autorité & au pouvoir d'un seul, & que si l'Angleterre & les Provinces-Unies, ne forment pas encore deux Monarchies absolues, toutes deux ont, l'Angleterre dans son Roi, les Provinces-Unies dans leur Stadhouder, deux maîtres qui les gouvernent aussi arbitrairement que le pourroit faire le Monarque le plus despotique. Et comment cela ne seroit-il pas? tous deux ont également tous les moyens de corrompre & de séduire. Il faut que les Anglois, comme les Hollandois,

renoncent à être des peuples libres, ou que les uns comme les autres, ôtent, ceux-ci à leur Stadhouder, ceux-là à leur Roi, la distribution des graces, des places, des emplois & des honneurs qu'ils leurs ont inconsidéremment abandonné. Il faut cependant convenir, Monsieur, à la honte des Hollandois, qu'il y a encore plus de liberté en Angleterre, qu'il n'y en a en Hollande. En Angleterre on peut prendre ouvertement le parti de la liberté, parler & écrire pour elle, au lieu qu'en Hollande, quiconque est assez généreux pour écrire & parler en Républicain est sur d'être persécuté. Le Stadhouder n'at-il pas dit *que Mr. Van der Cappellen n'avoit pas été mis hors du Conseil que parce qu'il avoit vôté trop librement*? n'a-t-on pas vu le grand Bailli d'Utrecht vouloir qu'un écrivain qui avoit le courage de dire la verité, sortit de cette ville? En Angleterre si on ne donne ni pension, ni place à ceux qui parlent ou qui écrivent contre le Gouvernement, en faveur de la liberté, du moins ne les persécute-t-on point. Cela me rappelle un passage du Chevalier Robert Philips. *Entre les usages des Romains,*

dit-il, *je lis, qu'une fois l'année ils célébroient une fête solemnelle, pendant laquelle leurs esclaves avoient, sans exception, la liberté de dire tout ce qui leur plaisoit, pour soulager leurs cœurs affligés; & qu'à la fin de la fête, chacun d'eux retournoit à l'office de la servitude. Cette institution peut, avec quelque différence, passer pour une assez fidele peinture de notre condition présente. Après la révolution de quelque temps, & les peinibles souffrances de plusieurs violentes oppressions, nous avons enfin, comme les esclaves Romains, obtenu pour un jour, quelque liberté de parler.*

Il est plaisant que le Stadhouder ait dit que les Anglois étoient des Alliés de la République: *Ici sont présens ceux qui sont dans une étroite correspondance avec des sujets rebelles d'un de nos allies.* C'est comme alliés de la République que les Anglois font fustiger les sujets de la République; qu'ils font enlever leurs vaisseaux marchands dans toutes les mers; qu'ils violent le territoire de la République en Amérique, comme en Europe: c'est comme alliée de la République que l'Angleterre a applaudi au traitement qu'un Capitaine de sa

marine a fait essuyer au Capitaine R. Everts qui étoit parti du port d'Amsterdam pour Curacao. Ce Capitaine forcé par la tempête, à la fin du mois de Juillet, de dépasser Curaçao, fut rencontré par un vaisseau de guerre Anglois de l'escadre de l'Amiral Rodney. Le Capitaine de ce vaisseau ayant demandé à Everts quelle étoit sa destination, & Everts ayant répondu qu'elle étoit pour Curaçao, le Capitaine Anglois lui dit que son navire étoit de bonne prise, en conséquence il le conduisit à la Jamaique, où il trouva un autre navire Hollandois qui étoit parti de Rotterdam pour Curaçao, & trente ou quarante barques Hollandoises, dont les Anglois s'étoient aussi emparés. Le Stadhouder voudroit-il bien nous apprendre quelle feroit la conduite que tiendroit l'Angleterre à l'égard des Hollandois, si elle étoit en guerre avec eux.

J'ai l'honneur d'être, &c.

LETTRE PREMIERE

L'Empire Britannique est ménacé d'une ruine prochaine ; son état actuel ; celui de la République des Provinces-Unies n'est pas aussi effrayant, mais il pourra devenir très critique ; quelles sont les causes de son état actuel ; il est la suite des moyens qu'on a employé pour corrompre ; l'Ambassadeur d'Angleterre a présenté un mémoire à L. H. P.

AMSTERDAM ce Novembre 1780

LE regne de George III, & le Stadhoudérat de Guillaume V. feront époque dans l'hist. de l'Europe. Le commencement du régne de George III. a été, on ne peut pas plus brillant : aujourd'hui c'est une chaîne continuelle de revers humilians, de calamités & de détresse : toutes les parties du corps politique de l'Angleterre n'ont plus entre elles d'harmonie ; & tous les ressorts de sa machine, politique n'ont que des mouvemens irréguliers. Sa ruine a été prédite par Montesquieu, il en a fixé l'époque au temps où *la*

Puissance législative, seroit plus corrompue que sa Puissance exécutrice. Cette révolution commencée sous Charles II. devoit naturellement s'achever sous George III. l'Empire Britannique subsistera encore après lui, mais ce ne sera plus cet Empire florissant & puissant dont tous les autres Empires recherchoient l'alliance : sans alliés, il est aujourd'hui isolé ; ses finances sont épuisées ; son commerce languit ; sa population s'affoiblit, s'il fait encore des efforts qui étonnent, *ce sont ceux d'un furieux*, disoit, il y a quelques jours, un des Membres de la Chambre des Communes, *qui va tomber dans l'épuisement.* La position de notre république n'est pas aussi effrayante, que celle de l'Angleterre : notre corps politique n'est pas épuisé, il a encore de la force & de la vigueur, mais la ruine de notre commerce le réduira bientôt à un état de foiblesse, peu différent de celui où se trouve présentement le corps politique de l'Angleterre. Depuis 1747 que le Stadhoudérat a été rendu héréditaire, notre république a toujours été en déclinant ; le lien sacré qui unissoit nos Provinces s'est relâché ; l'esprit de parti s'est introduit

parmi nous; l'intérêt personnel a pris la place du patriotisme; le plus grand nombre d'entre nous a préféré au titre glorieux de Républiquain, celui de courtisan; & tout occupé d'en remplir les fonctions, ils ont été peu affectés, des véritables intérêts de la République: ils les ont même bassement sacrifiés, toutes les fois qu'on l'a exigé d'eux; tout a cédé à la volonté d'un seul; pour lui plaire, l'honneur de la République & les intérêts du commerce de ses sujets ont été immolés, & la République ayant perdu toute espèce de considération politique, est devenue l'objet du mépris, le terme n'est pas trop fort, de toutes les nations. Si notre Province a, plus que les autres, résisté à la contagion, on lui en a fait un crime, & je ne serai pas étonné de voir les six autres Provinces demander, à grands cris, qu'on acquiesce à la demande que vient de faire l'Angleterre. Son Ambassadeur a remis le 10 de ce mois à L. H. P. le mémoire suivant; je vous l'envoye; nos Peres y auroient répondu à grands coups de canon; nous n'y répondrons que par des excuses aussi basses qu'avilissantes.

J'ai l'honneur d'être &c.

MÉMOIRE

Rémis à L. H. P. le 10 Novembre par le Chevalier Yorke.

HAUTS ET PUISSANS SEIGNEURS!

LE Roi mon Maître a marqué, pendant tout le cours de son Regne, le désir le plus sincere de maintenir l'union qui subsiste depuis plus d'un siecle entre sa Couronne & la République: Cette Union porte sur la base immuable d'un intérêt réciproque, & comme Elle a beaucoup contribué au bonheur des deux nations, l'ennemi naturel de l'une & de l'autre emploie tous les ressorts de sa politique pour la détruire: depuis quelque temps cet ennemi ne travaille qu'avec trop de succès, étant appuyé par une faction, qui cherche à dominer la République, & qui est toujours prête à sacrifier l'intérêt général à des vues particulieres. Le Roi a vu, avec autant de surprise, que de regrêt, le peu d'effet qu'ont produit ses réclamations réitérées des secours stipulés par les traités, & les représentations de son Ambassadeur sur des infractions journalieres des engagemens les plus solemnels. La modération du Roi l'a porté à attribuer cette conduite de V. H. P. aux intrigues d'une Cabale dominante, &

S. Maj. veut encore se persuader que votre justice & vos lumieres vous détermineront à remplir vos engagemens envers Elle, & à prouver, par toutes vos démarches votre résolution à mettre en vigueur le systême formé par la sagesse de vos ancêtres, & le seul qui puisse assurer le salut & la gloire de la République. La réponse de V. H. Puiss. à cette déclaration que le Soussigné fait par ordre exprès de sa Cour, sera la Pierre-de-touche de vos intentions & de vos sentimens envers le Roi. Depuis longtemps S. Majesté avoit des indices sans nombre des desseins dangereux d'une Cabale effrénée; mais les papiers du Sr. Laurens, soi-disant Président du prétendu Congrès, fournissent la découverte d'un complot, sans exemple, dans les Annales de la République. Il conste par ces papiers, que Messieurs d'Amsterdam ont entamé une correspondance clandestine avec les rebelles d'Amérique, dès le mois d'Août 1778; & qu'il y a eu des instructions & des plein-pouvoirs donnés par eux, relatifs à la conclusion d'un Traité d'amitié indissoluble avec ces rébelles, sujets d'un Souverain, à qui la République est liée par les engagemens les plus étroits. Les Auteurs de ce complot ne prétendent pas le nier, au contraire, ils l'avouent & s'efforcent, en vain, de le justifier. C'est dans ces circonstances, que Sa Majesté, se reposant sur l'équité de V. H. Puissances, demande un désaveu formel d'une conduite aussi irréguliere, pas moins contrai-

re à vos engagemens les plus sacrés, qu'aux loix fondamentales de la constitution Batave. Le Roi demande également une prompte satisfaction proportionnée à l'offense, & une punition exemplaire du Pensionnaire Van Berkel, & de ses complices, comme Peturbateurs de la paix publique, & violateurs de la loi des nations. *Sa Maj. se persuade, que la réponse de V. H. P. sera prompte & satisfaisante à tous égards : mais si le contraire arrivoit ; si V. H. Puiss. refusoient une demande aussi juste, ou cherchoient à l'éluder par le silence, ce qui sera regardé comme un refus, alors le Roi ne pourra qu'envisager la République, Elle-même, comme approuvant des attentats qu'elle refuse de desavouer & de punir ; & après une conduite pareille, S. Maj. se vera dans la nécessité de prendre les mesures que le maintien de sa dignité, & les intérêts essentiels de son peuple demandent.*

Fait à la Haye, le 10 Novembre 1780.

(*Signe*) Le Chevalier YORKE.



RÉPONSE A LA LETTRE PREMIERE.

Idée qu'on doit se former du mémoire du Chevalier Yorke; les Etats-Généraux, suivant ce mémoire, doivent opter; en acquiescant à la demande de l'Angleterre ils conserveront son amitié; s'ils la réfusent, l'Angleterre les regardera comme ses ennemis; autrefois les Hollandois n'auroient pas balancé; ils auroient déclaré la guerre à l'Angleterre; la demande du Magistrat d'Amsterdam n'est pas illégale; une ville, en Hollande, peut faire un traité avec une Puissance étrangere; combien est différent le parti Républicain, du parti Anglomane; la France n'est pas l'ennemi naturel de la République; on peut considérer, comme tel, l'Angleterre.

PARIS ce Novembre 1780.

LE mémoire, que le Chevalier Yorke a remis à Vos Etats-Généraux est un véritable cartel, du moins seroit-il consideré comme tel par toutes les nations de l'Europe, mais votre Gouvernement

qui est un modele de patience & de modération, pourra bien ne pas le considérer comme tel. Le Chevalier Yorke l'a mis au pied du mur, en lui disant *la réponse de V. H. P. à la déclaration que je leur fait au nom de ma Cour, sera la pierre de touche de vos intentions envers mon maître.* Et plus bas, *si V. H. P. refusoient une demande aussi juste, ou cherchoient à l'éluder par le silence, Sa Majesté se verroit dans la nécessité de prendre les mesures que le maintien de sa dignité, & les intérêts essentiels de son peuple demandent.* Il faut donc, que votre Gouvernement prenne un parti; il n'y a pas moyen aujourd'hui de gagner du temps, d'entamer une petite négociation; il faut se décider, ou pour la guerre, ou pour l'acquiescement à la demande du Roi d'Angleterre. Vos ancêtres n'auroient pas balancé; pour toute réponse ils auroient notifié au Chevalier Yorke qu'il eut à quitter les terres de la domination de la République, & le même Yacht qu'ils lui auroient fait donner pour le reconduire à Londres, auroit ramené le Comte de Welderen.

Le Roi d'Angleterre demande à L.

H. P. qu'elles fassent punir le Pensionnaire Vander Berkel ? Ce Pensionnaire a été autorisé par les Magistrats d'Amsterdam à négocier avec l'Agent des Amériquains, il n'est donc pas dans le cas d'en être puni ; d'ailleurs, il me semble que, suivant la constitution de votre République, le droit de le punir n'appartient pas aux Etats-Généraux, mais à ceux de la Province de Hollande, dont il est le sujet. Les Magistrats d'Amsterdam ne l'ont pas désavoué, mais L. H. P. peuvent donner le désaveu formel qu'on leur demande. D'ailleurs cette négociation n'a aucun des caractères que la Cour de Londres lui trouve : elle étoit conditionnelle, & uniquement rélative au commerce, & ne devoit avoir son effet, que dans le cas où l'Angleterre réconnoîtroit l'indépendance des Etats-Unis.

La démarche des Magistrats d'Amsterdam *n'étoit pas contraire*, comme le dit le Chevalier Yorke, *aux loix fondamentales de la constitution de Batave.* Si le Chevalier Yorke eut pris la peine d'examiner cette constitution, il auroit vû qu'une Ville de vos Provin-

tes peut faire un traité particulier de commerce avec une Puissance étrangere, pourvû que ce traité ne soit pas contraire aux intérêts du commerce des autres Villes & des autres Provinces.

Si le Chevalier Yorke s'est permis de qualifier le parti Républiquain *de cabale effrenée*, quel nom donnera-t-on à la cabale des Anglomanes? Ils ont pour chef un homme Puissant qui a à sa disposition toutes les forces de terre & de mer de la République; qui a entre les mains toutes les armes de la corruption, & de la séduction, au moyen desquelles, s'il vouloit en faire usage, il pourroit devenir le Souverain de la République. La cabale effrénée des Républiquains n'a que le patriotisme pour chef; c'est lui qui l'a fait agir; c'est lui qui lui donne la force & le courage de résister à tous les efforts qu'on fait continuellement pour le détruire.

La France, suivant le Chevalier Yorke, est l'ennemie naturelle de la République des Provinces-Unies, comme elle l'est aussi de l'Empire Britannique. Je ne crois pas, Monsieur, qu'il y ait un seul habitant de vos Provinces, par

même un Anglomane, qui ait jamais considéré la France comme l'ennemie naturelle de la République.

L'ennemie naturelle d'une nation est la nation qui a un intérêt sensible à sa ruine; la France n'en a aucun, & les gens instruits n'ignorent pas qu'elle en a un très grand à sa prospérité. Il n'en est pas de même de l'Angleterre; elle a de Puissans motifs de désirer l'abaissement de votre République, & c'est aussi pour cela qu'elle n'a jamais laissé échapper la plus petite occasion de lui nuire. Si la France étoit l'ennemie de la République, agiroit-elle comme elle le fait présentement, & comme elle l'a toujours fait? Si la France a fait quelquefois la guerre à la République, ç'a été quand la République l'y a provoqué.

J'ai l'honneur d'être, &c.

REMARQUE

Sur la lettre d'un Américain à l'Auteur des Lettres Hollandoises.

SI l'Américain avoit voulu entrer dans quelques détails sur le droit qu'avoient ses compatriotes de prendre les armes, & qu'il eut voulu comparer ce droit à celui qu'avoient les sept Provinces-Unies de se soustraire à l'obéissance de Philippe II, il auroit trouvé dans l'histoire de cette révolution des preuves non équivoques, que les privileges, que réclamoient les sept Provinces-Unies, étoient ceux du Brabant, & non les leurs, & que le Brabant étant rentré sous l'obéissance de son légitime Souverain, les sept Provinces ne pouvoient plus légitimement persister dans leur rébellion.

Dans le manifeste que publia Guilleaume I. Prince d'Orange en 1568, il disoit *qu'on ne pouvoit pas douter que le droit des autres Provinces ne fut pareil à celui du Brabant : que lorsque la Frise, la Gueldre & la Province d'U-*

trecht furent acquises par l'Empereur Charles, elles obtinrent les mêmes Privileges pour les joindre à tous les autres dont elles jouissoient par elles-mêmes, & qu'elles s'étoient réservées par leur traité avec ce Prince; qu'on y trouvoit celui-ci entre autres; que les Provinces nouvellement acquises ne pourront jamais être séparées du Brabant & de la Hollande. Ces derniers mots *ne pourront jamais être séparées du Brabant*, prouvent incontestablement que les Provinces de Frise, de Gueldre, d'Utrecht & de la Hollande, en se séparant du Brabant n'avoient plus le droit de réclamer les privileges dont cette Province jouissoit.



LETTRES HOLLANDOISES.

S'il est un temps pour le vice, il est un temps pour la vertu.

LETTRE II.

La Russie ne veut pas garantir les possessions de la République dans les deux Indes; malgré les efforts des Anglomanes, cinq Provinces ont acquiescé à la neutralité armée; dispositions de la Zélande; elle se plaint de ce qu'on ne convoye pas les vaisseaux marchands; départ prochain des vaisseaux de guerre de la République; changement arrivé dans les dispositions des États de Gueldres, discours de Mr. Vander Capellen.

AMSTERDAM, ce Novembre 1780.

NOus ne pouvons plus douter, Monsieur, que la proposition, faite par nos Ambassadeurs à l'Impératrice de Russie, de garantir nos possessions

des deux Indes, n'ait été rejettée. Sa Majesté Impériale a chargé Leurs Excellences de mander à leurs Maîtres, que s'ils n'accédoient présentement à la neutralité, ils en seroient exclus pour toujours. Cette réponse de l'Impératrice a été communiquée aux Etats-Généraux des Provinces-Unies. Les Anglomanes ont mis tout en usage pour empêcher qu'on acquiesçât à la neutralité armée purement & simplement. Je vous ai mandé, il y a quelques jours, que malgré toute l'influence du Stadhouder, les Etats de notre Province s'étoient déclarés en faveur de l'acquiescement. Les Etats de Frise ont pris le même parti, ainsi que ceux de Groeningue, & d'Overyssel. Qui l'auroit cru, Monsieur, la Province de Gueldres a aussi fait connoître à la Généralité qu'elle accédoit au traité de la neutralité armée, purement & simplement, comme l'avoit fait la Province de Hollande. Celle d'Utrecht ne s'est pas encore déclarée: certain Bailli s'opposera, sans doute, de toutes ses forces à ce que les Etats de cette Province suivent l'exemple des cinq autres. La maniere dont les Etats de

Zélande se sont expliqués sur l'affaire de St. Martin, nous fait croire que l'Anglomanie aura dans cette Province le sort de toutes les épidémies, qui ne durent qu'un temps, & qui cessent du moment qu'on employe les remèdes convenables pour en ôter la cause. L'affaire de St. Martin seule auroit dû nous délivrer pour toujours de la contagion de l'Anglomanie.

Les Etats de Zélande ne se sont pas contentés de dire à la Généralité, qu'ils croyoient indispensable de faire, le plutôt possible, des représentations très fortes à la Cour de Londres, pour obtenir une satisfaction convenable de l'insulte faite, le 9 Août dernier, au territoire de la République, dans la rade de St Martin, & des assurances positives qu'à l'avenir les Officiers de Sa Maj. Brit. ne commettroient plus d'excès de cette nature dans les possessions de la République : ils ont encore ajouté qu'ils réiteroient les instances qu'ils avoient dejà faites, quoiqu'infructueusement, pour que L. H. P. fissent protéger le commerce, & passer à cet effet, un nombre suffisant de vaisseaux, partout où il seroit besoin pour

cela. *Nous sommes persuadés*, ont dit les Etats de Zélande, *que si cela avoit eu lieu, ce qui s'est passé à St. Martin ne seroit jamais arrivé. Si L. H. P. envoyent en station un nomère suffisant de vaisseaux protecteurs dans les environs des colonies de la République, on n'aura plus à l'avenir à appréhender pour ces colonies rien de semblable à ce qu'a éprouvé celle de St. Martin. Nous pensons qu'une quantité suffisante de vaisseaux de guerre du nombre de ceux qui sont prêts à mettre à la voile, doit être envoyée le plutôt possible vers les colonies de la République, afin de les mettre à l'abri de toute insulte, & d'y protéger le commerce.*

On nous assure que Leurs Hautes Puissences prendront incessamment un parti définitif sur la neutralité armée, & feront sortir incessamment 24 vaisseaux de guerre, dont 10 seront envoyés en Amérique; & le reste ira dans la mer du Nord, & dans la Méditerranée.

Quand on porta, dans le mois dernier aux Etats de Gueldres la résolution que les Etats de Hollande avoient prise, tendante à une entiere accession

à l'alliance, & aux conventions, adoptées à cet effet, par les Puissances confédérées du Nord, le Comté de Zutphen résolu de ne pas accéder à celle des Etats de Hollande. Mr. Robert Gaspard Van der Capellen, & de Marsch, après s'y être opposé de toute sa force, protesta contre cette résolution. Ce généreux citoyen a toujours préféré l'estime de ses concitoyens à la faveur du Stadhouder, qui l'auroit comblé de bienfaits, s'il avoit voulu se déclarer en faveur des Anglois: il a rendu public, depuis quelques jours, le discours qu'il prononça après avoir protesté contre la résolution prise par les Députés du Comté de Zutphen: il a développé dans ce discours les motifs qui l'avoient déterminé à protester contre la résolution. Vous lirez sûrement ce discours avec plaisir: il a fait ici, & dans toutes nos Provinces, la plus grande sensation.

J'ai l'honneur d'être, &c.

DISCOURS

De Mr. Van der Capellen, & de Marsch.

LA résolution, N. & P. S., que prend cette Province de ne pas accéder à l'alliance proposée à la République par l'Auguste Catherine, me surprend & m'étonne. Je ne puis concevoir quelles raisons ont été assez puissantes pour empêcher V. N. P. de se réunir, dans cette occurrence, à la Province de Hollande : cette résolution, que vous venez de prendre, me paroit d'autant plus extraordinaire que, lors de la derniere ténue des Etats de cette Province, vous parûtes ressentir la joye la plus vive, en apprenant l'invitation que faisoit à la République la Magnanime Catherine seconde, de concourir avec elle à l'exécution du projet qu'elle avoit conçu pour le bien du commerce général de toutes les nations neutres. N'observa-t-on pas alors dans ces mêmes états que la Providence, en suscitant une offre aussi inattendue, manifestoit d'une maniere éclatante que son intention étoit de préserver la République du danger imminent qui la ménaçoit & aujourd'hui, N. & P. S. vous avez pu vous déterminer à vous éloigner du but qui vous paroissoit, il y a si peu de temps, de voir être si salutaire ? Est ce que le même danger, qui vous effrayoit, ne sub-

ſiſte plus? N'eſt-il plus auſſi imminent qu'il l'étoit alors? Combien donc la nation ne ſera-t elle pas étonnée, quand la connoiſſance de la réſolution priſe par V. N. P. lui parviendra? Ne pourra-t-elle pas ſoupçonner, avec raiſon, qu'il y a quelque motif ſecret dans une telle conduite? Il eſt cependant bien ſûr que cette nation ne ſe ſatisfera pas d'une politique auſſi équivoque; elle le ſera moins encore, & des raiſons futiles énoncées dans le rapport de cette Province, & de la démarche que l'on veut faire, & dont les ſuites ne peuvent qu'être très ruineuſes. Cependant perſonne ne peut nier que cette nation n'ait le droit d'apprécier nos démarches, ni que le peuple n'ait celui de nous demander les raiſons véritables pour leſquelles cette Province n'acquieſce pas à une réſolution d'autant plus ſalutaire, qu'elle empêcheroit la ruine totale du pays, de la navigation & de ſon commerce, preſqu'anéantis? Il ne recevra jamais les motifs prétextés par V. N. P. après les aſſurances ſatisfaiſantes & flatteuſes que nous avons reçues de la part du Miniſtère Ruſſe, c'eſt une démarche auſſi déplacée qu'imprudente, que de demander à la neutralité armée, la garantie de nos poſſeſſions dans les quatre parties du monde. Nous devons juſtement craindre que cette réſolution, priſe par une des Provinces de l'intérieur du Pays, ne révolte l'Auguſte Souveraine, à laquelle nous ne devons, ainſi que toutes les nations, que des remercîmens

d'un projet aussi salutaire : il seroit même pernicieux que les co-alliés l'acceptassent, puisque cette République verroit s'écrouler les fondemens de sa prospérité.

Un avenir aussi fâcheux, N. & P. S. ne vous ramenera-t-il pas à des sentiments plus conformes à l'intérêt de la République ; il en est temps ; du moins nos Ministres Plénipotentiaires à Petersbourg ne nous l'ont pas laissé ignorer, en nous mandant, que si nous n'accédions pas à présent à la neutralité armée, nous en serions exclus pour toujours. D'ailleurs il paroît certain que la plus grande partie des co-alliés suivra l'exemple de la Province de Hollande : il est donc évident que la crainte de nous exposer aux horreurs d'une guerre de Terre ne doit plus nous arrêter ; nous devons même, moins craindre d'entrer en guerre avec la Grande-Bretagne, à laquelle il importe fort de ne pas nous avoir pour ennemis déclarés ; que de nous voir traiter par elle, sous le masque de l'amitié, aussi durement qu'arbitrairement.

D'après les justes réflexions, où cet exposé doit conduire, qui osera croire que par une complaisance aussi lâche que dangereuse, que l'on a toujours eu pour l'Angleterre, on ne négligera plus long-temps de prendre des mésures aussi nécessaires ? Vous êtes maintenant convaincus, N. & P. S., quels sont les avantages que cette fatale condescendence a causé à l'État : les insultes faites à notre République ; les dommages qu'elle a éprouvé, & surtout l'espèce d'avilissement où nous som-

mes tombés, en sont résultés, sans que nous puissions accuser de ces malheurs, que nous mêmes. Mais il est temps encore de nous en relever. Hâtons nous d'accéder à la neutralité armée? C'est là seul moyen qui nous reste, non-seulement pour nous préserver ; mais même pour nous venger, dans le cas où l'Angleterre feroit quelques entreprises contre nos possessions : nous y sommes d'autant plus intéressés que notre commerce, & notre navigation sont tombés en décadence, & que c'est le seul moyen que nous ayons pour les remettre en vigueur, & pour les préserver de toutes insultes & vexations ultérieures. Nous avons dans nos ports près de cinquante vaisseaux, tant de guerre que frégates; armons les, & rendons à notre République son ancienne splendeur ; nous co-opérerons par là à un but dont l'avantage sera d'autant plus efficace, qu'en nous procurant un bien être certain, il opérera le salut de la patrie.

RÉPONSE
A LA LETTRE II.

Traitement qu'essuyera Mr. Vander Capellen; la Cour de la Haye se conduit par les mêmes principes que celle de St. James; les vrais Républicains sont persécutés en Hollande; le peuple Hollandois se conduit comme le peuple Anglois; le Ministère Anglois ne craint point son ressentiment; la République a des forces qui doivent l'empêcher de craindre le ressentiment des Anglois; ménaces de l'Angleterre; suites funestes qu'auroit pour elle la déclaration de guerre qu'elle feroit à la République; vaines promesses des Ministres Anglois; ce qu'on pense à Londres de la résolution qu'ont pris le Ministres Anglois de continuer la guerre en Amérique; quelles seroient les suites du parti que prendroit l'Angleterre d'abandonner la guerre d'Amérique.

PARIS ce Novembre 1780.

L'Effet, Monsieur, qu'a produit le discours de Mr. Vander Capellen

ne me surprend point. A Philadelphie on éléveroit une statue à ce généreux Citoyen, à la Haye on l'insultera, on le persécutera même. Le Palais de vos anciens Souverains lui sera fermé pour toujours, & celui qui l'habite ne lui pardonnera jamais d'avoir reveillé dans vos Provinces le patriotisme qu'à l'aide des Guinées des Anglois, des petites intrigues & des menées de ses partisans, il avoit trouvé le moyen d'assoupir. Votre Cour de la Haye a adopté la morale & les principes politiques de celle de St. James. Le sistême invariable de l'une comme de l'autre est d'opprimer, de dégrader, d'avilir les personnages les plus éminents, les plus propres à illustrer la nation, surtout ceux dont la conduite a mérité l'approbation des vrais Citoyens. Le traitement qu'a essuyé parmi vous, le généreux Vander Capellen, ne différe, que par l'espece, de celui qu'ont éprouvé en Angleterre, l'Amiral Keppel & Sir Fletcher Northon. A Londres le Marquis de Carmarthen & le Comte de Pembroke ont scellé de leurs disgraces, leur attachement à la patrie, comme le scellerat de la sienne, tou-

Hollandois qui osera aujourd'hui avoir les sentimens & les principes d'un Républicain. Mr. Vander Capellen a dit dans son discours, que la nation verra d'un mauvais œil la résolution que les Etats de Gueldres avoient prise de ne pas accéder à la neutralité armée. Quel a été son but? Il esperoit, sans doute, que la Cour de la Haye, connoissant les dispositions du peuple, cesseroit de s'opposer à ce que la République accedât à la confédération du Nord. C'est bien là de quoi s'occupe la Cour de la Haye : les dispositions du peuple & de la nation sont pour elle une chose fort indifférente; & dans tous les temps n'a-t-elle pas fait du peuple tout ce qu'elle a voulu? Si elle le vouloit, le sort du brave Mr. Vander Capellen seroit celui des Wits & des Barnevelde. Le peuple Hollandois est pour la Cour de la Haye, ce qu'est le peuple Anglois pour la Cour de St. James; & l'on peut appliquer à la premiere ce que le Vander Capellen de l'Angleterre, Mr. Fox, disoit; il y a quelques jours, dans la Chambres des Communes du Parlement Britannique. *Il importe peu au Ministère que le peuple soit allarmé ou*

non; il est devenu indifférent à tout ce qui vient de sa part; sourd à ses représentations; il se joue de ses démarches; & sans être étonné de ses sensations, il méprise ses résolutions les plus sérieuses. L'extrême modération des sujets, qu'il attribue à la crainte, le fait abuser des dispositions paisibles où ils sont pour tout oser: il insulte au bon sens national, & sans craindre les suites d'une conduite aussi indécente; maladroit dans ses défaites, absurde dans ses prétextes, grossier dans ses supercheries, il trouve également bons tous les moyens qui peuvent le mener à son but: il n'a garde de réflechir sur l'injustice de ses procédés, il suffit qu'il le veuille pour se persuader que le peuple y croira; le Ministre parle, & par un droit singulier, l'impossibilité de se tromper, disputée ailleurs, est ici une suite nécessaire de ce qu'il dit.

S'il est vrai que la République ait dans ses ports, comme le dit Mr. Vander Capellen, 50 vaisseaux de guerre & frégates, comment est il possible que l'Angleterre ait eu la témérité de faire dire par son Ambassadeur à L. H. P. que si la République accédoit à la neutralité armée, cette démarche se-

soit considerée par l'Angleterre comme une déclaration de guerre; il n'est pas croyable que le Ministère Anglois, quelqu'inconsideré qu'il puisse être, ait osé hazarder de faire une telle ménace. Les papiers Anglois en parlent, mais je ne puis imaginer que cela soit vrai. Que deviendroit l'Angleterre, si votre République réunissoit ses cinquante vaisseaux de guerre à ceux de la France & de l'Espagne. Les Ministres Anglois, il est vrai, promettent à la nation pour l'année prochaine une marine qui, considérée, soit à l'égard du nombre des vaisseaux, soit à l'égard de leur équipement, surpassera tout ce que l'Angleterre a eu dans le cours de cette guerre & de la précédente. *Promettre est un, & tenir est un autre*, dit le proverbe; & c'est parce que les Anglois eux mêmes sont persuadés que le Ministère ne pourra pas effectuer sa promesse, que l'Amiral Keppel a dit à l'occasion de cette promesse; *je demande seulement que cette grande force maritime soit égale à celle que nous avions la guerre précédente.*

Quand on sçut à Londres que le Cabinet de St. James avoit décidé de con-

tinuer la guerre en Amérique, un ami du Lord Sandwich lui dit, *si les succès de nos flottes & armées de terre en Amérique sont aussi décisifs chaque année, qu'ils l'ont été pendant l'année courante, nous pouvons nous flatter de faire la guerre encore pendant 10 ans, alors cette guerre, en supposant que nous n'ayons pas d'échecs, aura couté à la nation 150, 000, 000, liv. sterl. , l'Amérique sera réduite à l'obéissance de l'Angleterre & celle-ci se trouvera à l'aumône*: au reste je ne vois pas trop quel parti l'Angleterre auroit pu prendre: en abandonnant la guerre d'Amérique, pour employer toutes ses forces en Europe contre la France & l'Espagne, les Américains & les François se porteroient contre Terre-Neuve, & détruiroient toutes les pêcheries des Anglois, & la priveroient par là, de sa pépiniere de matelots sans laquelle l'Angleterre ne pourroit avoir de marine. Le Canada passeroit au pouvoir des Etats Unis, & toutes les possessions que l'Angleterre a encore en Amérique, deviendroient la proye de ses ennemis: d'un autre côté, *si l'Angleterre continue la guerre*, disent les Anglois, qui vou-

droient qu'on la terminât, *cette guerre ruineuse réduira à la mendicité la Noblesse, & toutes les familles les plus illustres & les plus opulentes, qui ne sont pas composées de traitans, de munitionnaires, d'avitailleurs, de prêteurs d'argent, qui tous aujourd'hui s'en richissent, ainsi que nos Ministres, avec lesquels ils partagent les fruits de leurs rapines, de leurs concutions, & de leur mauvaise foi.*

J'ai l'honneur d'être &c.

LETTRE III.

Changement qui s'est opéré dans toutes les Provinces de la République des Provinces-Unies ; elle accede à la neutralité armée ; elle va faire sortir ses escadres ; nombre des vaisseaux qui les composent ; consternation des Anglomanes ; réforme faite par plusieurs d'entre eux.

AMSTERDAM, ce Octobre 1780.

RIen n'est plus inconstant, Monsieur, que le cœur humain ; hier le sentiment de l'Anglomanie regnoit souverainement parmi nous, aujourd'hui le Patriotisme triomphe ; il foule à ses pieds dans toutes nos Provinces, ce sentiment odieux qui les rendoit esclaves de l'Angleterre. Nous armons ; nos escadres vont sortir ; la République va être ce qu'elle étoit, libre & indépendante ; & respectée comme au temps où toutes les nations recherchoient son amitié, craignoient sa vengeance, & où elle battoit les Anglois sur mer, & dictoit des loix à Gertruydenberg, au plus fier des Monarques.

Nunc est bibendum, nunc pede libero
Pulsanda tellus: nunc saliaribus
Ornare pulvinar Deorum
Tempus erat dapibus, sodales.

La République accede à la neutralité armée; elle fait sortir de ses ports 28 de ses vaisseaux pour protéger la navigation de ses sujets. C'est sans doute au discours de Mr. Cappellen, que nous devons la résolution unanime qu'ont prise nos Provinces de s'unir aux Puissances du Nord. Le dernier mémoire que le Chevalier Yorke a remis à L. H. P. a produit un effet tout contraire à celui que le ministere Anglois espéroit qu'il produiroit. Les Anglois vouloient nous intimider, & nous nous sommes ressouvenus des victoires que nous avons remportées sur eux. Je vous envoye la liste des vaisseaux qui vont sortir de nos ports avec leur destination.

Le jour même que la résolution fut prise par L. H. P. de les faire partir, un de mes amis m'écrivit. *Tous les amis du Chevalier Yorke sont consternés: aucun d'eux ne doute que son Excellence ne quitte incessamment la Haye. Le Juif Pinto est devenu fou, il court par les rues, jettant les hauts cris; le pauvre*

diable n'a pour vivre que la pension de 600 liv. sterl. que lui fait l'Angleterre: depuis que Mr. J. B. J. Nieuport, un de nos négocians, lui a fait voir qu'il avoit completement déraisonné dans son volumineux traité de la circulation & du crédit, il ne trouveroit chez aucun de nos Libraires la plus legere assistance. Il est un autre ami du Chevalier Yorke, ajoute mon correspondant, *qui a déjà ordonné à son Ecuyer de vendre douze de ses chevaux & six mulets; à son Intendant, de renvoyer six de ses Valets-de-pied, un Cocher à grandes moustaches, deux Heyduques, trois Valets-de-chambre, & trois frotteurs: son grand Veneur a reçu aussi ordre de réformer sa meute, & le Maître-d'Hôtel de ne plus servir de dessert monté; on n'allumera plus le lustre de l'appartement, & il n'y aura assemblée qu'une fois par semaine; les jours de Gala sont supprimés, ainsi que la grande livrée qu'on devoit faire cette année. Le Tailleur a reçu contre-ordre pour deux habits de goût qu'on lui avoit commandé; on portera l'uniforme jusqu'à la paix, ainsi que les manchettes de Batiste à grands ourlets, les Bottes & le grand Chapeau: il n'y aura qu'un feu pour Mr. & pour Mde. & un poële pour*

toute la valetaille. On compte que cette réforme produira une œconomie de 6000 florins par mois; c'est quelque chose. Vous voyez qu'on fait à la Haye comme à Versailles, réformer les superfluités. Nos Militaires ont aussi réformé les manchettes à dentelles; ils ont, dit-on, demandé deux exercices à feu par semaine, afin de se familiariser avec les coups de fusils.

J'ai l'honneur d'être &c.

LISTE

Des Vaisseaux de la République des Provinces-Unies, prêts à mettre à la voile, & leur destination.

AMIRAUTÉS,	VAISSEAUX,	CAN.	COMMANDANS.
	Pour St. Eustache.		
Fournis par celle de la Meuse,	1	de 68	Crul, Contre-Am.
	1	54	Van Oyen.
	1	24	Deltos.
D'Amsterdam,	1	68	Rietveld, Cap.
	1	36	Comte d'Ayen.
	Pour Curaçao.		
D'Amsterdam,	1	54	Cras, Cap.
	1	36	Bad.
De Frise,	1	54	Berghuys.
	Pour Surinam.		
D'Amsterdam,	2	24	Sprengler. Silvester.
	Puor Essequebo.		
De Zélande,	1	24	Navarines, Cap.
	Pour Lisbonne.		
D'Amsterdam,	1	68	Comte de Byland, Contre-Amiral.
De la Meuse,	1	54	Zanling, Cap.
De Zélande,	1	36	Kuyst.
De Nord Hollande,	1	36	Coerman.
De Frise,	1	24	De Rook.

Amirauté's,	Vaisseaux,	Can.	Commandans.
	Pour la Méditerranée.		
D'Amsterdam,	1 de	54 .	Bulken, C.-Am.
De la Meuse,	2 .	36 .	Malwill. Cap. Oosthuyssen.
	Pour Maroc.		
D'Amsterdam,	1 .	54 .	Comte de Mechlezeen, Cap.
	Pour Alger.		
D'Amsterdam,	1 .	44 .	Haring, Cap.

Pour le Nord, le Canal, la Rade du Texel, & les Ports de la République.

D'Amsterdam,	1 .	76 .	Hartsink, Vice-A.
	1 .	68 .	Zoutman, C.-Am.
	1 .	54 .	Bertinck, Cap.
	1 .	44 .	Nonman.
	1 .	24 .	Mulder.
De la Meuse,	1 .	68 .	Bruyn, Cap.
	1 .	36 .	Van Genep.

Total, 28 Vaisseaux, dont
- 15 De l'Amirauté d'Amsterdam.
- 8 De celle de la Meuse.
- 2 De celle de Zélande.
- 2 De celle de Frise.
- 1 De celle de Nord Hollande.

Pour garder Hellevoetsluys.

De la Meuse, un Vaiss. de 70 can. Mes, Commandant

REMARQUE

Pour la Lettre seconde.

L'Auteur des Lettres s'est trompé lorsqu'il a dit que la Province de Gueldre avoit accédé à la neutralité armée. Cette Province persiste à demander la garantie de la Russie, & la Province de Zélande a pris la même résolution.

AVIS

LE *6eme. Vol. du* Tableau de l'Histoire Générale de Provinces - Unies *se vend chez le Sieur Vild Libraire à Utrecht.*

On trouve aussi chez le même Libraire Dissertations sur la Théorie des Comètes *qui ont concouru au prix proposé par l'Académie Royale des sciènces & Belles-Lettres de Prusse, pour l'année 1777, & adjugé en 1778, publiées avec la permission de l'Académie à Utrecht 1780.*

Sex. Aurelii Propertii Elegiarum libri IV, cum Commentario perpetuo Petri Burmanni secundi, & multis Doctorum notis ineditis : opus Burmanni, morte interruptum, Laurentius Santenius, L. C. absolvit 1780.



LETTRES HOLLANDOISES.

Arma velit, poscatque simul, rapiatque juventus.
VIRGILE.

LETTRE IV.

Départ du Courier pour la Russie; ordres donnés à toutes les Amirautés; escadres destinées pour les ports de France; départ prochain de plusieurs Anglomanes; le Chevalier Yorke est devenu économe; dette de l'Angleterre; elle doit être économe; notification que feront la République & le Portugal; le traité des Magistrats d'Amsterdam avec la République des Etats-Unis étoit légitime.

AMSTERDAM ce Novembre 1780.

LE courier, Monsieur, chargé de porter à Pétersbourg l'accession de la République à la neutralité, est parti hier, à ce qu'on m'a mandé de la Haye. Les or-

dres les plus précis sont donnés, *avec l'agrément de Son Altesse, à toutes nos Amirautés*, d'armer en diligence tous les vaisseaux qui sont en état de tenir la mer, & de faire réparer avec la plus grande célérité tous ceux qui ont besoin de l'être. Nous aurons, dit-on, une escadre de 15 vaisseaux qui convoyeront tous les Vaisseaux marchands qui seront destinés pour les ports de France. On assure qu'au printemps prochain nous aurons en mer, *avec l'agrément de Son Altesse*, 53 vaisseaux. On disoit ici hier, que toutes les troupes de la République, employées à la garde des Barrieres, avoient reçu ordre de revenir. Les lapins des Dunes, instruits de ce qui s'est passé, ont résolu d'envoyer à L. H. P. un Ambassade Solemnelle pour les remercier d'avoir pris une résolution qui leur procurera un peu de répos pendant les mois d'Avril & de Mai prochain. Le pauvre Pinto fait ses ballots, il a pris le parti de se rétirer à Londres, il y trouvera son bon ami Mr. Joly de St. Valier. Jamais les Guinées d'Angleterre n'ont été si rares, qu'elles le sont aujourd'hui, à la Haye, & dans

toutes nos Provinces. La résolution de L. H. P. en a tari la source. Le Chevalier Yorke, qui auparavant les répandoit avec profusion, a resserré tout-à-fait les cordons de sa bourse : à quoi lui serviroit-il d'être prodigue aujourd'hui ? Comme il est sage & prudent, il a senti que son maître devoit être économe.

Depuis la rupture de l'Angleterre avec ses colonies, elle a augmenté sa dette de 32 millions sterling, qui sont aggregés à des fonds établis, savoir en 1776 deux millions, en 1777 quatre millions, en 1778 six millions, en 1779 huit millions, & en 1780 douze millions, total 32 millions. Les parties non aggregées sont cinq millions en billet de l'échiquier, 9 millions que doit la marine, remboursables au premier de Février prochain, 3 millions d'extraordinaire pour l'armée, un million pour l'artillerie, & dix-huit millions pour les besoins urgens, ce qui fait 36 millions qui ne sont point aggrégés, & qui réunis au 32 millions aggrégés forment une masse de 68 millions sterling. On peut donc croire qu'en Janvier prochain la dette de l'An-

gleterre sera de deux cents millions sterling. C'est à-dire, de 4, 600, 000, 000 L. Tournois. Le moyen d'être encore prodigue ! D'ailleurs à quoi serviroit aux Anglois de soudoyer dans nos Provinces des gens dont ils ne pourroient espérer aucun secours. La République, *avec l'agrément de Son Altesse*, a pris le parti opposé à celui que l'Angleterre vouloit qu'elle pris. L'Angleterre n'a pas mieux réussi en Portugal. Mon correspondant de Lisbonne me mande que sa Souveraine, sans prendre *l'agrément d'aucune Altesse*, doit faire incessamment notifier aux Puissances belligérantes son accession à la neutralité du Nord. J'attens avec impatience la notification que fera faire notre République, *avec l'agrément de Son Altesse*, à ces mêmes Puissances.

Sous peu de jours je vous ferai passer la traduction du Traité proposé entre les Magistrats d'Amsterdam, & la République des Etats-Unis. Ce projet étoit d'autant moins illégale, que nous savons tous, à n'en pas douter, que les Anglois, lorsqu'ils avoient proposé de s'accommoder avec les colonies unies, avoient mis pour premiere con-

dition que ces colonies fermeroient pour toujours leurs ports aux vaiſſeaux des ſujets de notre République, & qu'elles ne feroient aucun Traité de Commerce avec la République des Provinces-Unies. En vous faiſant paſſer les Articles du Traité projetté, je vous enverrai auſſi les Lettres qui y ont rapport. Tout a été imprimé ici en une Brochure de 17 pages in-folio.

J'ai l'honneur d'être, &c.



RÉPONSE AUX DEUX LETTRES PRÉCÉDENTES.

Ascendant de l'Anglomanie dans les Provinces qui n'ont pas accédé à la confédération du Nord; jugement que portera la postérité de la conduite qu'a tenu la République & son chef; l'accession à la confédération du Nord n'étoit plus de saison; la République devoit déclarer la guerre à l'Angleterre; combien la conduite actuelle des Hollandois est différente de celle que tenoient leurs peres; les Anglois n'approuveront pas la conduite des Provinces qui se sont opposées à l'accession & à la confédération du Nord; ce que pensent les Anglois de l'affaire de St. Martin; maniere dont les Ministres Anglois excusent l'affaire de St. Martin; la ligue des Puissances belligérantes comparée par les Anglois à celle de Cambray; la France a de grandes obligations au Ministère Anglois.

PARIS, ce Novembre 1780.

L'Obstination, Monsieur, des Provinces de Gueldres & de Zélande a

prouve qu'elles sont l'une & l'autre dans la dépendance du parti Anglomane: il faut qu'il ait un grand ascendant dans ces Provinces sur tous les esprits, pour qu'il ait pu empêcher leur réunion aux cinq autres, à ne pas accéder à la neutralité. L'intérêt particulier de leur commerce, a pu porter les Zélandois à ne pas accéder à la confédération du Nord, mais les Gueldrois n'ayant pas les mêmes motifs, n'ont pu se déterminer que pour se rendre agréables au distributeur des places & des emplois. Que dira la postérité, lorsqu'elle lira, dans les fastes de votre République, l'insensibilité qu'elle a montré jusqu'à présent, pour toutes les insultes qu'elle a reçues de l'Angleterre? Que pensera-t-elle de celui qui se croit le Chef des Proivnces-Unies, quand elle comparera sa conduite, à celle que tenoit le Pere Guillaume? Celui-ci avoit inspiré à tous ses concitoyens l'amour de la patrie & de la liberté qui l'animoit, & les sentimens délicats de l'honneur qui le faisoient agir. Celui-là a mis tout en usage pour chasser du cœur de tous les habitans de vos

Provinces, les sentimens du patriotisme; pour les rendre insensibles à l'honneur; pour leur faire embrasser un systême de politique qui les a avili aux yeux de toutes les nations La République a des plaintes graves à faire des outrages multipliés faits à son pavillon, de la violation réitérée de son territoire, des insultes innombrables, même des traitemens les plus inouis qu'ont essuyé ses sujets, enfin des troubles apportés sans cesse à son commerce, & c'est alors que l'Angleterre, par l'organe de son Ambassadeur, lui parle avec hauteur, & la ménace même de son courroux & de sa vengeance, sans que le ton impérieux qu'elle prend, & les ménaces qu'elle fait, produisent d'autres effets qu'une accession à la confédération des Puissances du Nord. Dans de pareilles circonstances vos peres eussent pris les armes; ils auroient volé aux combats; *vaincre & mourir pour la patrie*, étoit leur devise, on vous l'a fait abjurer, & vous n'avez plus d'autres maximes que celle de temporiser. C'est cette maxime qui vous empêcha dans le commencement de cette guerre de

prendre le parti que la saine politique vous prescrivoit; si vous eussiez alors armé, combien de richesses n'auroit pas acquit votre commerce? Combien de millions n'auroient pas conservé vos commerçans? Votre République auroit encore aujourd'hui cette considération politique qu'elle avoit autrefois, & qu'on lui a fait perdre par la conduite timide & même pusillanime que ceux qui la gouvernent lui ont fait tenir. Pour réparer la faute énorme qu'elle avoit faite en négligeant d'armer, il falloit accéder, sans aucun retardement, à la proposition de la Russie, & ne l'ayant point fait, prendre les armes, aussitôt après la premiere violation de son territoire, à plus forte raison auroit-elle dû le faire après l'insulte qu'elle avoit reçue à St. Martin.

On ne concevra jamais, Monsieur, comment votre Gouvernement a pu, après cet évenement, hésiter un moment à déclarer la guerre à l'Angleterre; encore moins comment l'accession à la confédération du Nord a pu être mise en question, & être rejettée par deux de vos Provinces: les An-

glois même ne leur sauront aucun gré de cette conduite, qui dans le vrai, ne leur sera d'aucune utilité : ils n'y verront qu'une condescendance basse, qu'un intérêt vil, qu'ils méprisent dans les autres, lors même qu'on peut leur reprocher de se conduire par les mêmes principes.

Ce que le Lord Mahon a dit le 13 du mois passé dans la Chambre des Communes, de l'insulte faite à votre République dans l'Isle de St. Martin, prouve que les Anglois eux-mêmes, considérent cette insulte comme la plus grave, qu'une Puissance puisse faire à une autre Puissance. *C'est une violation audacieuse du droit des gens*; a dit le Lord; *c'est une insulte manifeste, une insulte grave faite à une Puissance neutre, qui doit être, non-seulement désapprouvée de la maniere la plus forte & la plus expresse, mais dont la nation même devroit s'occuper comme d'un attentat qui peut & doit lui attirer l'indignation & le ressentiment de toute l'Europe; & dont par conséquent le Parlement doit punir sévérement les auteurs, à moins qu'il n'aime mieux partager la honte d'une atteinte manifeste portée à la loi des na-*

rions. Notre Pays n'a-t-il pas assez d'ennemis sur les bras ; faut-il encore lui en susciter de nouveaux, en forçant une Puissance neutre à se venger par les armes des insultes que nous lui faisons ; car nous ne devons pas supposer qu'elle veuille elle-même flétrir sa réputation, aux yeux de tous ceux qui savent apprécier l'honneur national. La France, l'Espagne, & l'Amérique réunies ne donnent-elles pas assez d'occupation aux armes Britanniques ? Est-il sage, dans les circonstances où nous nous trouvons, est-il de la saine politique, d'offenser quelque Puissance neutre que ce soit ? Et surtout une Puissance qui a actuellement une flotte respectable toute équipée dans ses ports, prête à se joindre à celles de nos ennemis : il est de notre intérêt aujourd'hui de convaincre le monde entier que nous ne faisons à autrui que ce que nous désirerions qui fut fait à nous mêmes. Pourquoi le Ministère a-t-il autorisé, d'une maniere si peu réflechie, la violation la plus injuste, & la moins politique du droit des nations.

Il faut, Monsieur, envoyer copie de ce discours aux Etats de Zélande ; il faut que Mr. Vander Capellen, le lise

aux Etats de Gueldre, & sur tout il faut le communiquer à ceux qui habitent l'antique Palais de vos anciens Comtes.

La maniere dont les Ministres de Sa Majesté Britannique excusent la violation du territoire de la République à St. Martin, est singuliere. *aussitôt*, disent-ils, *que les vaisseaux Americains, eurent gagné le Havre, ils arborerent le pavillon Américain, d'un air de triomphe, comme pour defier le Commandant des vaisseaux du Roi; il lui firent les cornes, & ce Commandant qui n'aime pas qu'on se moque de lui, a enlevé les faiseurs de cornes & leurs vaisseaux.* Le droit des gens ne veut pas que les vaisseaux de l'ennemi soient insultés, à plus forte raison enlevé sur le territoire d'une Puissance neutre: une telle entreprise est une violation du territoire de la Puissance sous la protection de laquelle s'est mis le vaisseau ennemi. Je n'ai jamais lu dans le droit des gens que le vaisseau soit obligé, lors qu'il est dans le port neutre, de ne pas garder son pavillon. Il y a plus, le bon sens seul même veut qu'il l'arbore; car sans cela comment la Puissance neutre le connoîtroit-elle? Et comment

pourroit elle lui accorder sa protection ? Ce qui est certain, & le Lord Germain en est convenu dans le Parlement : c'est que le Commandant Anglois a répondu au Commandant Hollandois, *que l'Amiral Rodney lui avoit ordonné de faire ce qu'il faisoit, & que si le Gouverneur Hollandois faisoit tirer sur les vaisseaux de Sa Majesté, qu'il feroit sur le champ feu de son côté contre ce fort.*

Dans la Chambre des Communes on a entendu un salarié des Ministres comparer la ligue de la France, de l'Espagne, & de la République des Etats-Unis, à celle de Cambray, & dire que le sort qu'à eu celle-ci, seroit celui qu'auroit celle-là. Dieu le veuille pour le repos de l'Europe ! car depuis cette ligue célébre formée contre la République de Venise, cette République est restée circonscrite par les limites que lui a donnés la nature ; & depuis ce temps là, elle n'est plus comptée, que par le nom, dans le nombre des Etats Souverains de l'Europe, & ne tient aucun rang parmi les Puissances. Si tel étoit le sort de l'Angleterre, le fleau de la guerre n'affligeroit plus l'Europe.

Les Anglois sont de bonnes gens, les Ministres de leur Roi leur feroient voir, s'ils le vouloient, des étoiles en plein midi. *Pourquoi vous allarmer, leurs disent-ils, l'Angleterre n'est pas aujourd'hui dans un état plus critique, que celui où elle se trouvoit en 1777.* Ils se gardent bien de lui dire depuis ce temps l'Angleterre a dépensé quarante millions sterlings, sans avoir pu obtenir en Amérique un succès décisif. Encore moins leur disent-ils que les Américains acquierent de jour en jour de nouvelles forces & un nouveau degré de crédit auprès de toutes les Puissances de l'Europe, dont l'Angleterre au contraire est abandonnée.

La grande alliance formée contre Louis XIV, a dit dans la Chambre des Communes, un salarié de Lord North, *n'a pas pu anéantir la Puissance de la France, il en sera de même de cette ligue, qui nous paroît si formidable, de la France, de l'Espagne & de l'Amérique. J'en conviens*, a répondu Mr. Fox, *mais convenez aussi que si le mauvais génie de l'Angleterre n'en avoit pas fait passer l'administration entre les mains des Ministres actuels qui la gouvernent, jamais la France ne seroit sortie de l'état de foi-

blesse dans lequel elle étoit tombée. Les dépenses de l'Angleterre, ajouta-t-il, *excédent de 40 millions celles de la France, qui a sur l'Angleterre l'avantage de n'employer ses troupes que chez elle, ou chez ses amis.* Mr. Fox auroit pu ajouter que la France avoit à la tête de ses finances un Sully, qui a la confiance, non seulement de sa nation, mais de l'Europe entiere, & l'Angleterre un Abbé Terray qui ne fait que vexer le peuple pour payer largement les viles créatures qui lui sont dévouées : que si la France fait un emprunt, il est aussitôt rempli ; & que si l'Angleterre veut emprunter, elle ne peut réussir que par la voix de l'agiotage & de l'usure. *Nos Ministres ont*, a dit encore Mr. Fox, *par leur systême politique, changé la nature des choses, ils ont converti l'Angleterre en Puissance continentale, & la France en Puissance insulaire : ils lui ont donné tous les avantages de cette position.*

J'attends avec la plus grande impatience la traduction du traité de paix proposé entre la République des Provinces Unies & celle des Etats-Unis.

J'ai l'honneur d'être &c.

LETTRE V.

AMSTERDAM, ce Décembre 1780.

PErſonne ne croit ici, Monſieur, que la conduite que nos Magiſtrats ont tenu dans l'affaire du Traité avec les Américains, ait été irréguliere. Le plan de ce Traité, que je vous envoye, vous fera connoître combien il feroit avantageux pour notre commerce que ce Traité ait lieu.

J'ai l'honneur d'être, &c.

Plan préparatoire d'un Traité de commerce à conclure entre la République des Provinces-Unies, & celle des Etats-Unis de l'Amérique.

POur aſſurer à leur correſpondance un ordre & une harmonie que rien ne puiſſe troubler, & rendre leur Traité de commerce plus avantageux, & plus ſtable, les parties ci-deſſus mentionnées ont cru devoir prendre les méſures les plus capables de les conduire à cette fin heureuſe. Convaincues qu'on ne pouvoit éloigner les

contentions, les obstacles & mécontentemens, qui ne surviennent que trop ordinairement entre des contractans, qu'en établissant ses conventions sur une parfaite égalité & réciprocité, les parties ci-dessus mentionnées, ont suivi, à cet égard, ce que la prudence leur a dicté pour statuer les regles de correspondance & de commerce qu'elles veulent établir entre leurs Pays, Etats, Nations & Sujets respectifs; elles se sont reservé mutuellement de prendre tels arrangemens, pour le commerce & la navigation, qui paroîtront leur être plus convénables pour l'utilité réciproque du commerce, sans cependant s'éloigner des principes équitables d'un commerce libre & mutuel: voulant, en outre, chaque partie, qu'il lui soit libre de faire participer à ces mêmes avantages, telles nations que son intérêt ou les circonstances lui indiqueront. C'est d'après une mûre délibération & de tels principes que les parties susmentionnées sont convenues des Articles suivans.

I. Rien ne pourra troubler la paix constante & universelle, ni altérer l'amitié sincère qui regneront entre L.

H. P. les Etats des sept Provinces-Unies de Hollande & les Etats-Unis de l'Amérique Septentrionale, ainsi qu'entre leurs sujets réciproques, les Terres, les Isles & les Villes, situées sous la jurisdiction des susmentionnées Provinces-Unies de Hollande, & les susdits Etats Unis de l'Amérique, ainsi que les Nations & Habitans d'iceux, sans distinctions de personnes ou de sexes.

II. Il ne sera imposé ni perçu sur les sujets des Provinces-Unies de Hollande susmentionnées, d'autres droits ni impots dans les Ports, Rades, Pays, Isles & Villes des susdits Etats-Unis de l'Amérique, que ceux que doivent payer les naturels & habitans; mais soit que lesdits sujets des Provinces-Unies passent d'une partie des susdits Etas-Unis dans une autre, soit qu'ils aillent ou qu'ils reviennent de quelqu'autre partie du monde, ils jouiront de tous les autres droits, libertés, privileges, immunités & exemptions, dans les trafics, navigation & commerce accordés aux susdits natifs & habitans.

III. Egalement les sujets, le peuple, & les habitans des susdits Etats-Unis de l'Amérique, ou quelques-uns d'i-

ceux ne payeront d'autres droits, ou impôts dans les Ports, Rades, Pays, Isles & Villes dépendans de L. H. P. les Etats-Généraux des sept Provinces Unies, que ceux qu'on préleve sur les susdits sujets des Provinces-Unies: mais ainsi que les susdits natifs ou habitans profitent des privilèges, libertés, avantages, immunités & exemptions de commerce, navigation, & trafic, les susdits sujets des Etats-Unis de l'Amérique en jouiront aussi, soit en allant d'une partie d'iceux vers une autre, soit en passant vers une autre partie du monde, ou bien en en revenant.

IV. Sans être porteurs de permissions, ou de passeports particuliers ou généraux, il sera permis à tout sujets de chacune des parties contractantes, ainsi qu'à ceux des pays, Isles ou Villes, appartenants à chacune de ces parties, d'aller par terre, ou par eau, ou de telle maniere que ce puisse être, dans les Royaumes, les Terres, les Provinces, Isles, Villes, Villages, Bourgs, murés ou non murés, ou fortifiés, ports, domaines ou territoires quelconques de l'une ou de l'autre partie

confédérée d'y entrer ou d'en sortir, d'y rester ou de les traverser, & dans le temps des séjours qu'ils y feront, ils pourront y achetter ce qu'ils trouveront leur convenir soit pour leur subsistance, soit pour leur usage; ils y recevront aussi tous les traitemens d'une amitié reciproque; attendu qu'ils y respecteront les loix, qu'ils n'y troubleront point la tranquillité publique, & qu'ils observeront les statuts & ordonnances de ces Royaumes, Pays, Provinces, Isles Villes ou Bourgs dans lesquels ils peuvent entretenir une amitié & une intelligence réciproque, par tous les moyens d'une bonne correspondance.

V. Pourront librement, les sujets & la nation de chacune des parties, & les habitans des contrées, Isles, Villes ou Bourgs sous l'obéissance ou appartenans à l'une d'icelles, venir avec leurs navires & bâtimens, ainsi qu'avec leurs effets & les marchandises, chargées à bord de ces vaisseaux, pourvû toutes fois qu'ils ne soient pas de ceux dont l'importation est défendue par les loix & ordonnances des pays respectifs, dans les pays, territoires, villes,

ports, lieux & rivieres reciproques, & d'en ressortir, y demeurer & resider tant qu'ils voudront; ils peuvent aussi occuper des maisons entieres, ou en louer partie chez d'autres, acheter toutes sortes de marchandises & effets legitimes, n'importe où, chez l'artisan ou le debitant en gros, ou de telle autre maniere, soit dans les marchés publics destinés à la vente des marchandises, dans les Villes commerçantes, foires ou ailleurs où ces effets & ces marchandises sont manufacturés ou vendu : il leur sera encore permis d'amasser en magasin, d'y tenir & mettre en vente les marchandises & effets importés d'ailleurs : ils ne seront point contraints, de porter les susdits effets & marchandises, aux marchés publics ou foires, en leurs défendant cependant, de les vendre en détail, soit en boutique, soit ailleurs : ils ne seront point imposés ni taxés, en faveur de ladite exemption de ce qui doit être payé pour leurs vaisseaux, navires ou effets, selon les loix & coûtumes usitées dans chaque pays conformément aux conventions de ce traité : de plus il leur sera libre & permis de partir sans

qu'il leur fut fait le moindre empêchement, où difficulté, privilege qu'auront aussi leurs femmes & leurs enfans, s'ils en ont, ainsi que leurs valets, dans les cas où ceux-ci veuillent les suivre; ils emporteront avec eux leurs marchandises, effets, vendus ou importés, quand & pour quels endroits ils jugeront à propos, hors les limites de chaque contrée, par terre ou par mer, ou sur les rivieres & lacs, nonobstant tous privileges, loi, concession, immunité ou usage à ce contraires.

VI. Il sera libre aux sujets des contractans respectifs, ainsi qu'à leurs femmes & enfans, s'ils sont mariés, d'exercer tel culte qu'ils jugeront à propos: on ne pourra pas non plus les contraindre à frequenter les Eglises, pour assister aux exercices de la religion dans une autre place; au contraire, ils exerceront librement, & sans aucun obstacle, leurs religion, selon leur rit, dans des Eglises, Chapelles, ou maisons particulieres, à portes ouvertes. Il sera assigné des lieux décens & convenables pour la sépulture des morts de l'une des parties contractantes décedés dans les domaines de l'autre, contre lesquels

il sera fait expressement défense d'exercer le moindre outrage.

VII. En outre, il a été arrêté, conclu & statué comme regle générale, que tous & un-chacun des sujets, tant de la République des Provinces-Unies, que ceux des Etats-Unis de l'Amérique, dans tous les lieux & places quelconques, soumis à leur puissance, tant de part que d'autre, pour ce qui regarde les drois, impôts ou usages, sous telle domination que ce puisse être, eu égard aux effets, marchandises, personnes, vaisseaux, bâtimens, frêts, mariniers, navigation & commerce, useront & profiteront des mêmes privileges, franchises & immunités, auront les mêmes prérogatives, tant & devant les Cours de Justice, que dans toutes les autres choses qui peuvent avoir quelque rapport, soit au commerce, soit à quelqu'autre droit quelconque dont jouit la nation étrangere la plus favorisée, ou dont elle pourroit jouir dans la suite.

La suite au N°. suivant.

AVIS.

Penſées ſur la révolution de l'Amérique, intitulé : Mémoire adreſſé aux Souverains de l'Europe, ſur l'état préſent des affaires dans l'ancien & le nouveau monde, 8vo. *prix [illegible] ſous. L'on trouve dans cette Brochure la ſolution de la queſtion propoſée [illegible] l'Ami de l'humanité :* Si l'indépendance de l'Amérique eſt à déſirer ; & ſi les ſuites en ſeront avantageuſes ou nuiſibles pour le commerce de l'Europe? *elle ſe vend à Amſterdam chez Harreveld, Changuion, &c. à Rotterdam, chez Bennet & Hicke.*

Eſſai hiſtorique ſur l'origine des dîmes pour parvenir à l'examen de la queſtion : ſi les décimateurs ont leur intention fondée en droit pour exiger la dîme des fruits nouveaux. *Cet ouvrage, qui ſe vend à la Haye chez Vancleef eſt de Mr. D'outrepont Avocat au Conſeil Souverain de Brabant. Il a été imprimé à Liege ; c'eſt un ouvrage précieux pour la juriſprudence de tous les pays : la matiere des dîmes y eſt traitée d'une maniere neuve. Tous les principes de l'auteur ſont fondés ſur des actes authentiques ; il a fait voir d'une maniere inconteſtable, que la dîme n'eſt pas de droit divin. Le clergé, & ſurtout les communautés Religieuſes verront cet ouvrage avec peine, d'autant qu'il leur ſera impoſſible d'y répondre d'une maniere ſolide.*

LETTRES HOLLANDOISES.

Et ne nous lassons point des douceurs de la paix.
BOILEAU.

SUITE

Du Plan préparatoire du Traité de commerce à conclure entre les Provinces-Unies, & les Etats-Unis.

VIII. LEurs H. P. les Etats-Généraux des sept Provinces-Unies, employeront tous leurs efforts pour protéger & défendre tous les vaisseaux & effets, appartenans aux sujets, au peuple ou aux habitans des susmentionnés Etats-Unis de l'Amérique, ou quelques-uns d'iceux, lesquels se trouveront dans leurs ports, ou leurs rades, ou dans les mers voisines de leurs Etats, Isles, Villes & Bourgs, & de tâcher de recouvrer & faire restituer aux véritables propriétaires, leurs agens, ou chargés de pouvoir, tous

les bâtimens ou effets enlevés, dans les lieux de leur jurisdiction; & leurs vaisseaux de guerre, ou autres servant d'escortes, navigans en conformité de leurs ordres, seront tenus de protéger tous les navires appartenans aux sujets, à la nation ou aux habitans des susmentionnés Etats-Unis de l'Amérique, ou à quelques uns d'iceux; tenant le même cours ou Rhûmb, & défendront ces bâtimens, tant qu'ils tiendront le même cours, ou navigeront par la même route, contre toutes les attaques, violence, & oppression, le tout de la même maniere & comme l'exigeroit l'obligation où ils sont de protéger les navires appartenans aux sujets de L. H. P. les Etats Généraux des sept Provinces-Unies de Hollande.

IX. Les Etats-Unis d'Amérique, & leurs vaisseaux de guerre, navigans sous leur autorité, défendront & protégeront aussi de la même maniere qu'il est mentionné dans l'article précédent, tous les navires & bâtimens appartenans aux sujets des susmentionnées sept Provinces-Unies de Hollande, & ne negligeront rien de ce qui sera en leur pouvoir pour recouvrer & faire resti-

tuer, aux véritables propriétaires, les navires & effets de ceux-ci qui pourroient être enlevés sous la jurisdiction des susmentionnés les Etats-Unis d'Amérique, ou quelques uns d'iceux.

X. Leurs H. P. les Etats-Généraux des Provinces-Unies de Hollande, se porteront près de l'Empereur de Maroc, ou de Fez, les régences d'Alger, de Tunis, de Tripoli, ou quelques-unes d'icelles, à les engager, ainsi que tous les Princes, Etats ou Puissances sur la côte de Barbarie, en Afrique, & les sujets des susmentionnés Roi, Empereur, Etats ou Puissances, & chacune d'icelles, pour autant que faire se pourra, & pour l'avantage & la securité des susdits Etats-Unis & de chacun d'iceux, protéger leurs sujets & habitans, ainsi que leurs navires & effets, contre les violences, insultes ou déprédations des susdits Princes ou Etats Barbaresques & de leurs sujets.

XI. Tous négocians & autres sujets de chacune des parties contractantes soit qu'ils soient malades, soit qu'ils soient à l'article de la mort, pourront librement & à leur choix disposer par testament des effets, marchandises,

Argent comptant, dettes, biens meubles & immeubles, qu'ils posséderont au moment qu'ils testeront, dans les Pays, Isles, Villes, Bourgs ou domaines, appartenans à chacune d'icelles. En outre, soit qu'ils meurent après avoir passé testament, ou *ab instat*, leurs héritiers légitimes, Exécuteurs-Testamentaires ou administrateurs, résidans dans les domaines de chacune des parties contractantes, ou venants d'ailleurs, quoiqu'ils ne soient pas naturalisés, (sans qu'on puisse leur disputer l'effet de cette concession ou s'y opposer sous prétexte de certains droits ou prérogatives de quelques Provinces, ou personnes particulieres,) recevront sur le champ, & sans qu'on puisse y mettre obstacle, & seront mis en possessions des biens & effets susmentionnés quelconques, en conformité des loix respectives de chaque Pays; avec la reserve, cependant, qu'il sera prouvé sur quel titre sont fondés les demandes & droits pour obtenir la possession des successions de personnes décédées *ab instat*, suivant les loix des places où les personnes viendront à décéder, tant par les sujets de l'une que de l'autre

des parties contractantes, nonobstant toute loi, statut, edit, coûtume, ordonnance, droit d'aubaine, ou tout autre droit quelconque à ce contraires.

XII. On conservera pour les légitimes héritiers & successeurs du defunt, toujours en reservant le droit d'un tiers, les effets & successions de la nation & des sujets de l'une des parties contractantes, qui viendroient à mourir dans les Pays, Isles, Villes ou Bourgs de l'autre. Afin de conserver aux héritiers, exécuteurs, administrateurs ou créanciers des défunts, les biens & effets de cette nature, ainsi que les papiers, écrits & livres de comptes desdites personnes décédées : le Consul ou autre Ministre public de la nation dont un sujet sera mort, devra les inventorier & les remettre ensuite entre les mains de deux ou trois négocians dont la probité lui sera connue.

XIII. Tous sujets de chaque partie, auront la liberté de choisir à leur gré, Avocats, Procureurs, Notaires, solliciteurs & facteurs ; à cette fin, si le cas l'exige, les juges pourront appointer lesdits Avocats & autres gens de justice, après que lesdits juges en auront été préalablemtnt réquis.

XIV. Pour quelque cause & sous quelque pretexte que ce puisse être, ou en vertu de quelque édit général ou particulier, aucune des parties confédérées ne poura retenir, prendre, ni employer au service public, aux expéditions militaires, ou à toutes autres causes que ce soit, encore moins à aucun usage particulier pour qui que ce soit, les négocians, patrons ou proprietaires des navires, mariniers de toute espece, vaisseaux & bâtimens, ainsi que toutes les marchandises, effets & biens en général de l'une des parties contractantes ou de ses sujets; sans qu'ils puissent y être contrains par aucun arrêt exécuté avec violence, ni molestés ou offensés d'aucune autre maniere. Il sera faite expresse défense aux sujets de chaque partie de prendre quoique ce puisse être, ou de l'extorquer avec violence aux sujets de l'autre partie, sans le consentement de la personne à laquelle cela appartient, & sans la payer comptant. Ne seront point compris dans cette défense la détention & saisie à faire par ordre & de l'autorité de la justice, par la voye réguliere, pour dettes ou crimes, à l'égard desquels les procédures

seront reglées par la loi & la forme judiciaire ordinaire.

XV. Tous commerçans, commandeurs de navires & autres sujets de L. H. P. les Etats des sept Provinces-Unies de Hollande, auront pleine & entiere liberté de régir leurs propres affaires, ou de choisir, à cet effet, qui ils jugeront leur convenir dans toutes les places soumises à la jurisdiction des susmentionnés Etats-Unis de l'Amérique, ainsi qu'ils ne pourront être contraints d'employer quelques interprêtes ou courtier, ou de les payer, hormis dans le cas où ils jugeroient à propos de les employer. Il sera également permis à tous les patrons de navires de charger ou décharger leurs bâtimens sans qu'on puisse les obliger de prendre les ouvriers proposés à cet effet par l'autorité publique; & s'ils ne veulent pas s'y occuper eux mêmes, ils pourront y employer telles personnes qu'ils jugeront à propos, sans être tenu de payer aucune retribution que ce puisse être pour cela à toute autre personne. On ne pourra non plus les forcer à décharger telles ou telles marchandises, de les transporter sur d'autres bâtimens, d'en re-

devoir sur les leurs propres, ou de rester plus longtemps en charge, qu'ils ne jugeront à propos. Mêmes privileges & franchises seront reciproquement accordés à tous & chacun des sujets, de la nation, ou des habitans des susmentionnés Etats-Unis de l'Amérique, dans toutes les places quelconques qui se trouvent sous l'obeissance & la jurisdiction de L. H. P. les Etats Généraux des Provinces Unies de Hollande.

XVI. Dans une possession quelconque de l'une des deux parties, s'il survient une discussion entre quelque patron de navire & son Equipage, de l'une des deux nations, soit pour la solde due à l'Equipage en question, ou concernant d'autres affaires civiles, le juge du lieu ne fera d'autre devoir contre l'accusé, que de l'obliger de donner à l'accusateur une déclaration par écrit, passé devant le Magistrat, par laquelle il s'engagera de répondre sur l'accusation, devant un juge compétant dans son propre Pays, & ceci fait, l'Equipage, sous quelque prétexte que ce puisse être, ne pourra abandonner le navire, ni en deserter, ni empêcher le Patron de continuer sa route. Dans

les endroits où résideront les négocians de l'une ou l'autre partie, ou ailleurs, seront autorisés de tenir des livres de leurs comptes ou affaires, dans telle langue, de telle maniere, ou sur tels papiers qu'il leur plaira, sans la moindre recherche ou empêchement. Mais dans un cas de dispute, ou pour décider quelques questions, s'ils étoient obligés de produire leurs livres, ils devront alors les apporter tous, ainsi que leurs papiers devant la Cour; avec attention de leur part, cependant, de ne montrer que l'article nécessaire pour constater l'exactitude & l'authenticité de ces livres, afin que le juge ou quelqu'autre personne que ce puisse être, n'ait pas la liberté de voir d'autres articles; de plus, il est défendu sous quelque prétexte que ce soit, d'arracher par force ces livres ou écrits, des propriétaires, ou de les retenir; à moins que ce ne soit en cas de faillite.

XVII. Seront obligés tous navires marchands des deux parties, venans dans les ports réciproques, & étant justement suspectés par rapport à leur destination, ou à cause des effets chargés sur iceux, de produire, soit en

pleine Mer, soit dans les ports ou Rades, non seulement leurs passeports, mais aussi leurs certificats expliquent expressément, que leurs marchandises embarquées ne sont point de nature à être prohibées, comme de contrebande.

XVIII. Si l'autre partie venoit à découvrir, dans l'exhibition des certificats en question, contenans les marchandises embarquées, qu'il y en eut du nombre de celles prohibées par ce traité, ou déclarées de contrebande ou destinées pour un port dépendant de l'ennemi, il est défendu expressément, soit qu'un tel navire appartienne, aux sujets des Provinces Unies ou à ceux des Etats Unis, d'en forcer les écoutilles ou d'y ouvrir quelque caisse, coffre, ballot, tonne, barrique ou pacquet, ni d'y déranger la moindre partie des effets, qu'après que sa cargaison en aura été débarquée, & cela en présence des Officiers de l'Amirauté, qui en feront dresser un inventaire: il sera également défendu de la vendre, de l'échanger, ou de l'aliéner en aucune maniere, jusqu'à ce qu'il ait été procédé juridiquement contre

les effets prohibés, & que les Cours d'Amirauté respectives, par jugement rendu, les auront déclarés confiscables, toutes fois les navires, & les autres marchandises embarquées & déclarées innocentes par le traité en demeureront exempts; lesquelles, quoique mêlées & comprises parmi les effets prohibés, ne pourront être détenues sous ce prétexte, ni encore moins être confisquées, comme étant de bonne prise. S'il arrivoit qu'une partie de la cargaison, & non la charge entiere, fut composée de marchandises prohibées, & que le commandant du navire consentît à la remettre au capteur qui aura fait la découverte; celui-ci le relâchera aussitôt que les marchandises prohibées seront à son bord, sans qu'il puisse aucunement retarder sa route pour le lieu de sa destination; cependant dans le cas où les marchandises n'auroient pu trouver place sur le bâtiment du capteur, alors celui-ci, malgré l'offre faite de lui remettre les marchandises prohibées, devra conduire le navire dans le port le plus voisin, aux conditions stipulées ci-dessus.

XIX. Seront confisqués de la mê-

me maniere & tous comme s'ils appartenoient à l'ennemi; tous les effets & marchandises chargés à bord d'un vaisseau ennemi, appartenans à l'une des parties, quoiqu'ils soient trouvés par les sujets, la nation ou les habitans de l'autre partie, quand même ces effets ne seroient pas du nombre de ceux, déclarés de contrebande : cependant des effets & marchandises qui y auroient été chargés avant la déclaration de la guerre, ou même après une déclaration semblable, au cas que les chargeurs n'en eussent pas eu connoissance, ne seront point confisquables; ensorte que les effets des sujets des deux parties (qu'ils soient ou ne soient pas de la nature de ceux déclarés de bonne prise) lesquels, avant la guerre, ou même après sa déclaration (toujours en supposant que les chargeurs n'en eussent pas eu connoissance) auroient été mis à bord de quelque bâtiment appartenant à l'ennemi, ne seront en aucune maniere confisquables; au contraire, ils seront duement, & sans aucun retard, rendus aux propriétaires d'après la répétition qu'ils en auront faite, avec défense cependant, de les conduire dans aucun des ports ennemis,

si toutes sortes marchandises susmen-
tionnées sont de contrebande. En outre
il est convenu entre les deux parties
contractantes, qu'aucun de leurs sujets,
peuples & habitans respectifs, de telle
partie du monde qu'ils viennent, ne
pourront plus prétexter cause d'ignoran-
ce, six mois après la déclaration de
guerre.

XX. Et pour que les sujets & la na-
tion des deux parties soient dans une par-
faite sureté & ne souffrent aucun dom-
mage de la part des vaisseaux de guerre
ou corsaires de l'autre partie, tous les
Commandans des vaisseaux de guerre &
bâtimens armés des susdites Provinces-
Unies, ainsi que des susmentionnés
Etats-Unis, & tous leurs sujets & peu-
ples seront prévenus de ne causer aucun
dommage ou préjudice à l'autre partie;
& dans le cas où ils se conduiroient
d'une maniere opposée à cet ordre, ou-
tre qu'ils seront obligés de dédomma-
ger & bonifier les intérêts d'icelui, en
répondant de tout, sous la garantie de
leurs corps & de leurs biens, ils seront
encore punis.

XXI. S'il est repris entre les mains
des pirates, & corsaires en pleine mer

quelques navires & effets, de telle nature qu'ils puissent être, ils seront conduits dans quelques ports de l'une & l'autre partie, & remis sous la garde des Officiers de ces Ports pour être ensuite rendus en entier, aux véritables propriétaires, aprés avoir préalablement constaté suffisament que lesdits effets & navires leur appartiennent.

XXII. Tous les vaisseaux de guerre, corsaires, ou bâtimens armés des deux côtés pourront mener & transporter librement, partout où ils le jugeront convenir, les navires & effets qu'ils auront enlevés aux ennemis, sans être obligés d'acquitter aucuns droits aux Officiers d'Amirauté, ou à quelques autres juges, lorsque ces prises entreront dans les ports de l'une des parties; elles ne pourront être arrêtées ni saisies, nuls Commis, Officiers & autres préposés dans les places à la recherche, ne les visiteront point, & s'abstiendront d'examiner la légitimité de pareilles captures; il leur sera permis de remettre à la voile, & de conduire leurs prises où il leur est prescrit par leurs commissions qu'ils doivent manifester les Commandans desdits vaisseaux de guerre, cor-

fières ou bâtimens armés. Au contraire, toute retraite & protection sera refusée dans leurs ports à celles de ces prises faites sur les sujets, le peuple ou la propriété de l'une des parties ; & si de gros tems ou les dangers de la mer les avoient forcé de relâcher, on employera les moyens les plus prompts de les remettre en mer le plutôt possible.

XXIII. On accordera tous les secours & assistances d'amitié aux personnes naufragées, ou dans le danger de l'être ; & même au cas que des navires ou bâtimens appartenans à l'une des parties, leurs sujets ou nations viennent à échouer sur les côtes ou domaines de l'autre, ou à être endommagés, outre les secours qu'on doit en pareil cas, il sera donné aussi aux personnes lésées, des lettres de sauf-conduit, pour leur libre passage, & pour retourner dans leur pays natal.

XXIV. Quand les sujets ou le peuple de l'une des deux parties, avec leurs vaisseaux, soit qu'ils appartiennent à l'Etat, soit qu'ils soient équipés en guerre, ou employés au commerce, seront forcés par les tempêtes, les corsaires, les ennemis ou autres circonstances

pressantes, de chercher un azile, ou de se retirer dans quelques-unes des rivieres, criques, bayes, ports, rades ou plages, appartenans à l'autre partie, ils y seront accueillis & traités avec humanité, en jouissant de la protection la plus cordiale; il leur sera permis de se rafraichir & de faire des provisions à des prix raisonnables, de tout ce qui concerne les vivres & qui peut être nécessaire à l'entretien de leurs personnes, ou à la réparation de leurs navires, ainsi qu'à la continuation de leur route: ils ne seront aucunement arrêtés, ou empêchés de partir des susdits ports ou places, & de faire voile quand & pour tel lieu qu'il leur plaira, sans aucun obstacle ou vexation.

XXV. Pour rendre le commerce mutuel plus florissant, il est statué qu'en cas que la guerre ait jamais lieu entre les parties contractantes, le terme de six mois, après la déclaration de la guerre, sera donné aux négocians, sujets & au peuple de chacune dans les Pays, Villes & bourgs, où ils pourroient être établis, pour pouvoir se retirer dans cet espace de temps, avec leurs familles, biens, marchandises & effets, de les

transporter partout où ils le jugeront à propos, ainsi que de pouvoir disposer pendant cet intervalle, de leurs biens, meubles & immeubles, de les vendre librement, sans aucun empêchement quelconque, & en particulier leurs personnes ne pourront pas être détenues ou molestées par arrêt ou saisie; mais au contraire dans cet intervalle de tems les nations & les sujets respectifs auront & jouiront d'une bonne & prompte justice, de manière que pendant le susmentionné terme de six mois, ils pourront recouvrer leurs biens & effets, confiés à la bonne foi du public & des personnes privées: & dans le cas où quelque chose en auroit été détournée, ou que l'on eut fait quelque insulte au peuple ou aux sujets de l'une ou de l'autre partie, celles de ces parties, qui aura fait quelque tort à l'autre, en donnera une satisfaction convenable.

XXVI. Aucun sujet des Provinces-Unies ne pourra demander ou accepter des commissions ou lettres de marque de quelque Prince ou Etat en guerre, contre les Etats-Unis, afin d'armer des navires ou courses à leur détriment; & si quelqu'individu d'une des nations,

venoit à accepter une pareille commission ou des lettres de marque, il sera puni comme pirate.

XXVII. Aucuns corsaires étrangers, qui n'appartiendroient point aux sujets des sept Provinces Unies, ni aux citoyens des susmentionnés Etats Unis, lesquels pourroient être munis de commissions de la part d'un autre Prince ou Etat ennemi de l'une ou de l'autre des parties contractantes, ne pourront équiper leurs navires dans les ports de l'une ou de l'autre des parties en question, ou y vendre les captures qu'ils pourroient avoir faites, ou de quelqu'autre maniere quelconque, d'y troquer leurs navires, marchandises ou autres effets chargés : en outre il ne leur sera permis de s'y approvisionner pour la bouche qu'autant qu'il faut pour gagner le port le moins éloigné du Prince ou de l'Etat dont ils auront été commissionnés.

XXVIII. Pourront naviguer en toute liberté, avec leurs bâtimens (sans aucune distinction du propriétaire des marchandises chargées) tous les sujets des sept Provinces-Unies & ceux des Etats-Unis, de tous les ports quelconques, vers les places appartenantes à

ceux qui sont actuellement ennemis des sept Provinces-Unies de Hollande, ou des Etats-Unis de l'Amérique, ou qui pourroient le devenir par la suite; il sera également libre & permis aux susdits citoyens & habitans de naviguer avec la même liberté & sécurité avec les susdits bâtimens & marchandises, & de négocier en venant des Places, Ports & Villes appartenantes aux ennemis de l'une ou l'autre partie sans aucune opposition ni empechement, non seulement en allant directement d'une telle place neutre, mais aussi d'une place ennemie, vers une autre de même nature, soit qu'elles se trouvent sous la jurisdiction d'une telle Puissance, ou celle de plusieurs. En outre il est encore arrêté que les vaisseaux libres affranchiront les marchandises; & que tout ce qui se trouvera à bord des navires appartenans aux sujets des confédérés respectifs, sera regardé comme libre, quoique la charge entiere, ou une partie d'icelle, appartint aux ennemis naturels; on n'en excepte que les effets de contrebande.

XXIX. Cette liberté de commerce & de navigation comprendra toutes les

marchandises quelconques qui ne sont point du nombre de celles de contrebande ou effets prohibés qui sont dénommés ci-après, savoir, armes, grosse artillerie, bombes avec leurs fusées & autres choses y appartenantes, boules à feu, poudre à canon, Mèches, Canons, Boulets, Piques, Epées & Glaives, Lances, Hallebardes, Mortiers, Pétards, Grénades, Salpêtres, Mousquets, Balles à fusil, Morions, Casques, Cuirasse, Cote-de-Maille, & autres objets de cette nature servant à l'armement militaire quelconque. Pour les marchandises ci-après énoncées, elles ne seront point regardées pour être de contrebande ni prohibées ; savoir, toutes sortes d'effets portatifs avec les matieres qu'on employe ordinairement à les fabriquer ; toutes sortes d'habillemens, ainsi que tous autres objets manufacturés de Laine, Chanvre, Lin, Soye, Coton, ou autres matieres, Or & Argent, monnoyé ou non monnoyé, Etain, Fer, Plomb, Cuivre, Métal, de même que Froment & Orge, toutes sortes de Grains & Légumes, Tabac, toutes sortes d'épiceries, Viande salée & fumée, Poisson salé, Froma-

ge ; Beurre, Bierre, Huile, Vins, Cidre, Sucres, Sirops & toutes sortes de Sel, & en général, toutes les provisions servant à la nourriture de l'homme & au soutien de la vie ; en outre, toutes sortes de Coton, Chanvre, Lin, Goudron, Poix, Thérébentine, Cordages, Cables, voiles, de la Toile à en faire, Ancres, & parties d'icelles, ainsi que des Planches, Bords, Mâts, poutres de toute sorte d'Arbres ; toutes autres choses servant soit à la construction, soit à la réparation des vaisseaux, & tous les autres effets quelconques, qui ne sont pas travaillés en forme de quelqu'outil ou instrument, propre à la guerre sur Terre ou sur Mer, ne seront pas regardés comme étant de contrebande, encore moins ceux qui sont déjà fait, & employés à d'autres usages, attendu que tous ces objets doivent être rangés parmi les marchandises innocentes, ainsi que tous autres effets, qui ne sont pas compris ou désignés parmi la précédente énumération des marchandises de contrebande ; de manière qu'ils pourront être transportés en toute liberté par les sujets & habitans des confédérés respectifs, même aux places

appartenantes à l'ennemi; à la seule exception des Villes ou des places qui, lors du transport desdits effets, vers elles, se trouveroient assiégées, bloquées, ou enveloppées.

XXIX. Dans le cas où l'une des deux parties contractantes fut en guerre avec une autre Puissance, pour prévenir toute espece de dissension & de difficulté, les navires & bâtimens appartenans aux sujets ou habitans des autres alliés, seront munis de lettres de Mer ou passeports, exprimant le nom, la propriété & la capacité du vaisseau, de même que le nom, la place de résidence du Patron ou Commandant de ce navire pour qu'il en puisse conster que le bâtiment est réellement aux sujets & habitans de l'une des parties; lequel passeport sera dressé & délivré conformément au modele annexé à la suite de ce traité.

Si le bâtiment, rentroit dans l'espace de temps pour lequel le passeport auroit été donné, il faudra qu'il soit renouvellé pour une autre course. Non seulement de tels navires étant chargés seront munis des passeports susmentionnés, mais les parties ont encore statué qu'ils seroient pourvus des certificats, dans lesquels sera détaillé le contenu de la cargaison, le port d'où le navire aura appareillé & celui de sa destination; afin qu'il en conste si quelques effets prohibés ou de contrebande, s'y trouvent chargés; lesquels certificats se-

ront dressés dans la forme accoutumée, par devant les Officiers de la place d'où le navire ou bâtiment partira, & si quelqu'un juge à propos ou convenable de spécifier dans les certificats susmentionnés les personnes auxquelles appartiennent ces effets, il pourra le faire librement.

XXXI. Les sujets ou habitans de chacune des parties, abordant avec leurs navires ou bâtimens à une côte de la dépendance des Etats de l'un ou de l'autre des confédérés, lesquels néanmoins ne voudront pas entrer dans un port, ou qui, après y être entrés, ne voudront pas décharger leur cargaison, ou rompre le frêt, ne seront pas obligés de déclarer le contenu de leur charge, si non dans le cas où ils paroîtroient suspects, par quelques indices manifestes, de porter des effets de contrebande à l'ennemi de l'allié respectif: or, pour lors, dans le cas d'un pareil soupçon, les susdits sujets & habitans de chacune des parties, seront obligés d'exhiber dans les ports où ils se trouvent, leurs passeports & certificats dressés de la manière susmentionnée.

XXXII. Lorsque les habitans ou sujets de chacune des parties, navigant avec leurs navires ou bâtimens, le long des côtes ou en pleine Mer, seront rencontrés par quelques vaisseaux de guerre, armateur ou bâtiment armé de l'autre partie, ces derniers, pour éviter tout désordre, se tiendront hors de la portée du canon,

pouvant néanmoins envoyer leurs chaloupes à bord du navire marchand, qu'ils auroient trouvé dans leur route, en observant de ne faire monter à bord du susdit bâtiment, que deux ou trois hommes, auxquels le Patron ou le Commandant du bâtiment exhibera son passeport, indiquant la propriété du navire ou bâtiment, ayant produit son passeport, pourra librement continuer sa route, sans que l'on puisse, sous tel prétexte que ce soit, le molester, le visiter, ni lui donner chasse, ni le forcer à changer son cours.

XXXIII. Ne seront sujets à aucune visite ou recherche ultérieure tous effets embarqués à bord de l'un des bâtimens des parties respectives, puisqu'il y en aura une de faite avant l'embarquement ; toutes les marchandises prohibées, devant avoir été arrêtées sur le lieu même, avant qu'elles n'ayent été transportées sur les navires ou bâtimens des sujets ou habitans des parties respectives. Quant aux personnes ou effets des sujets ou habitans des sept Provinces-Unies de Hollande, ou ceux des Etats Unis de l'Amérique, ils ne pourront pas être arrêtés, ni molestés par quelqu'autre espèce d'embargo, pour la cause susdite ; mais le sujet de la Puissance chez lequel auront été trouvés des effets de cette nature, ou qui auront dû l'être, & qui se seront exposés à en transporter, ou à en détourner, ne sera puni par ce délit, que selon les loix, coutumes & ordonnances de son pays natal.

XXXIV. Il est libre mutuellement à chacune des parties contractantes de pouvoir établir dans les ports respectifs, des Consuls, Vices-Consuls, Agens & & Commissaires par elles nommés, & dont les fonctions seront reglées par une convention particuliere, toutes les fois que chaque partie jugera à propos d'établir des Officiers de cette espece.

LETTRES HOLLANDOISES.

Le Prince d'Orange sentira que rien n'est plus propre à faciliter son projet de marier sa fille avec le Prince de Galles. ([illegible])

CERISIER, *Tableau de la Hollande.*

LETTRE V.

Lenteur de la République à armer ; nouvelle saisie faite par les Anglois des vaisseaux de la République ; instruction donnée pour la Russie par le Roi d'Angleterre ; il en donnera une semblable pour la Hollande ; l'effet du traité des Puissances neutres du Nord, & de l'accession de la République à ce traité, doit être de forcer l'Angleterre à respecter les dispositions du traité de 1674 ; la confédération du Nord sera perpétuelle.

AMSTERDAM, ce Décembre 1780.

LEurs Hautes Puissances, Monsieur, ayant, *sous le bon plaisir* de son Al-

tesse (a), accedé à la neutralité armée du Nord, nos amirautés, *avec l'agrément* de son Altesse, continuent d'armer, mais lentement *par ordre* de son Altesse; & Sa Maj. Britannique, *sans la permission* de son Altesse, nous fait enlever nos vaisseaux comme auparavant. Depuis ma lettre, Neuf sont tom-

(a) Avant 1637 les Stadhouders de la Maison d'Orange n'étoient qualifiés que d'Excellence; ils durent celui d'Altesse, à la France en 1637 qui, pour mettre dans ses intérêts Frederic Henri Prince d'Orange, imagina de lui donner le titre d'Altesse, & Louis XIII, pour justifier cette démarche, écrivit aux Etats Généraux que le Prince méritoit ce titre, non seulement à cause de sa naissance, mais pour ses grandes qualités, & ses brillans exploits, & que le titre d'Excellence, devenant trop commun, étoit au dessous de lui. Les Etats Généraux, où le Prince avoit le plus grand crédit, ne balencerent pas à lui confirmer ce même titre: mais les Etats de Hollande furent moins complaisant. Ils trouvoient étrange & singulier que le Stadhouder eut un titre si pompeux, tandis que les Etats ses Souverains, n'étoient qualifiés que de Seigneuries & de Messieurs. Quelques uns même pensoient que la France ne flattoit ainsi le Prince, que pour l'engager à se procurer une autorité qui convint mieux à ce nouveau titre. Les Etats de Hollande jugerent, cependant, que l'opposition seroit inutile; & pour se conformer aux circonstances, ils envoyerent complimenter le Prince. Frederic Henri, informé de ce qui s'étoit passé dans leur assemblée, leur fit entendre que ce cérémonial étoit inutile, puisque le consentement des Etats Généraux devoit lui suffire. Le Roi d'Angleterre ne tarda pas à lui donner le même titre. Mais les prédicans persisterent, dans plusieurs endroits, & surtout en Zélande, à ne lui donner que celui d'Excellence. Cerisier.

bées dans les griffes du Léopart, *qui, riant sous cappe* de nos belles & grandes résolutions, de nos ménaçantes & terribles préparatives, paroît bien décidé à ne nous en rendre aucuns. Son Ambassadeur est toujours à la Haye; il a fait, dit'on ses pacquets, mais pour *la frime*; il est trop habile politique pour abandonner son projet : il sait que souvent qui *abandonne la partie, la perd.*

Les Anglomanes prétendent que l'Ambassadeur de la République à Londres va entrer en négociation avec les Ministres de Sa Majesté Britannique, & que le résultat de cette négociation, sera que le Roi d'Angleterre reconoîtra que les sujets de la République peuvent, en vertu du traité de 1674, porter librement & indistinctement des munitions navales dans tous les ports de France & d'Espagne : & qu'il n'y aura, à l'avenir, que les munitions de guerre, qui seront dans le cas d'être confisquées, quand elles seront trouvées sur les vaisseaux Hollandois, & que leur destination sera prouvée devoir être pour les ports ennemis. Le traité qu'a fait la Russie avec l'Angleterre en 1766, n'a déclaré prohibées

que les munitions de guerre, & le traité qu'a fait la République des Provinces-Unies en 1674, a reconnu d'une maniere non equivoque que les munitions navales ne sont pas des marchandises prohibées. (a) L'instruction que S. M. B. vient de donner aux Commandans de tous ses vaisseaux de guerre, & à ceux des armateurs qui ont des lettres de marque, contre la France, l'Espagne & les Etats-Unis de l'Amerique, servira, sans doute de modele à celle qui sera donnée pour notre République. Le Roi d'Angleterre y dira surement, comme le disoit de sa part, le Chevalier Temple en 1675, *qu'il déclare que le véritable sens des articles du traité de 1674 est, & doit être, que les navires appartenans aux sujets de la République des Provinces-Unies puissent, non seulement passer, trafiquer d'un port ou place neutre, dans une place ou un port appertenant à ses ennemis ou sujets rebelles, & y transporter librement telles especes de marchandises qu'ils voudront, à l'exception de toutes especes de munitions*

(a) Cette instruction se trouvera à la fin de ce [illegible]

de guerre: défendant aussi Sa Majesté à tous les Commandans de ses vaisseaux de guerre, & à ceux des armateurs d'user de violence à l'égard des sujets de la République des Provinces-Unies, lorsque lesdits Commandans visiteront les vaisseaux marchands dont elle leur défend expressément de piller les equipages, prendre de force les matelots; & surtout de fustiger les Capitaines. Ne voulant point encore Sa Majesté qu'à l'avenir aucun de ses Commandans, & Capitaines de vaisseaux, quand bien même ils y seroient autorisés par ses Amiraux, violent le territoire de la République tant en Europe qu'en Amérique.

Sans doute que la Suéde exigera de l'Angleterre, qu'elle reconnoisse, comme elle vient de le faire pour la Russie, & comme elle le fera probablement pour notre République, qu'elle n'est point en droit de troubler la navigation des sujets de Sa Majesté Suédoise, quand leurs vaisseaux sont chargés de munitions navales, & n'ont dans leur cargaison, aucunes munitions de guerre.

Par le traité que les Puissances du Nord ont fait entre elles, elles sont convenues de faire cause commune pour

tout ce qui regarderoit les droits de la neutralité. En accédant à ce traité nous avons acquis le droit de demander aux Anglois, qu'ils reconnoissent, qu'en vertu du traité de 1674, nous pouvons librement transporter dans les ports de France & d'Espagne, toute espèce de munitions navales, comme ils ont reconnu que les Russes pouvoient le faire en vertu de leur traité de 1766. Je crois même que si les Anglois se refusoient à cette demande juste, la Russie, la Suéde & le Dannemarck, seroient obligés de se joindre à nous pour forcer les Anglois à nous l'accorder. C'est comme membres de la confédération du Nord que nous agissons aujourd'hui. Nos intérêts sont les mêmes que ceux des autres membres : si nous ne pouvons pas, au moyen de notre accession, prendre partie aux différens qui ont fait prendre les armes aux Puissances belligérantes ; nous devons jouir des mêmes droits dont jouissent nos co-confédérés. L'effet d'une confédération est de rendre commun à tous ses membres, les intérêts particuliers de chacun d'eux, quand ces intérêts sont relatifs au même objet, & que cet ob-

jet est celui pour lequel la confédération a été formée. L'objet de la confédération à laquelle nous venons d'acceder a été la liberté du commerce des nations neutres; il n'est donc pas possible que la Russie jouisse d'une liberté de commerce plus étendue que la République des Provinces-Unies. *De toutes les alliances*, dit Puffendorf, *la plus étroite est celle qui consistent dans une confédération de plusieurs Etats-Unis ensemble à perpétuité, pour regler d'un commun accord les affaires qui concernent leurs intérêts communs.*

Notre confédération, Monsieur, est perpétuelle, elle subsistera lors même que la guerre sera terminée: pendant la paix elle sera sans action; mais les flambeaux de la guerre se rallumant, elle agira avec la même activité qu'elle va agir. On débite ici depuis quelques jours un Mémoire du Sieur Joly de St. Vallier, Lieutenant Colonel au service de Votre Souverain. Il est à présent en Angleterre, & paroît n'être pas content du traitement qu'il y essuye. Je ne vous envoye pas cette brochure, me réservant de vous en faire l'Analyse par le premier Courier.

J'ai l'honneur d'être &c.

LETTRE VI.

Analyse du Mémoire de Mr. Joly de St. Vallier, ancien Lieutenant-Colonel d'Infanterie.

AMSTERDAM ce Décembre 1780.

LE Mémoire de Mr. Joly de St. Vallier, Monsieur, dont je vous ai parlé dans ma derniere Lettre, a été donné au public, pour lui faire connoitre les grands, & très-grands torts qu'avoient eu à son égard les Ministres de votre Souverain, & ceux de Sa Majesté Britannique: *il a fait*, dit-il dans sa Préface, *tout ce qui a dépendu de lui pour ne pas publier ce Mémoire, & il n'a pas encore deviné les raisons de ceux qui l'ont mis dans la nécessité de le publier.* Cela n'est cependant pas difficile à deviner, c'est que ni les Ministres du Roi de France, ni ceux du Roi d'Angleterre, n'ont attaché aucune valeur à tous les Mémoires que pourroit publier Mr. Joly de St. Vallier. Ceux qui liront son Mémoire, jugeront que la sécurité de

vos Ministres & de ceux d'Angleterre étoit très fondée. Mr. de St. Vallier prie ceux qui liront son Mémoire, de le lire à tête reposée ; nous vous engageons à le lire, à l'acheter : le produit de ce Mémoire est *pour de bonnes œuvres. Ainsi soit-il.*

Monsieur de St. Vallier qui sait qu'on plait toujours à l'esprit, quand on sait intéresser le cœur, débite pour apprendre à ses lecteurs, qu'en trois jours *ses cheveux qui n'étoient que mêlés, sont devenus tout à fait blancs*, tant ont été grandes, les souffrances qu'il a endurées, lorsqu'il s'est vu *dans la cruelle nécessité d'abandonner sa patrie, & de renoncer à l'espoir d'avoir l'honneur de servir son Roi.* Mr. de St. Vallier est si sûr de son fait, si assuré d'avoir pour lui le public, qu'il seroit fâché *que qui ce fut le jugea avec indulgence.* Il est entierement persuadé qu'après avoir lu son Mémoire, il n'y aura pas un homme raisonnable qui pourra l'accuser d'avoir échoué par sa faute. *Si j'ai des torts*, dit-il, *si je suis sans capacités, je justifie le dédain qu'on a fait, & qu'on fait encore de mes services & de mon travail*, si son Mémoire ne fait

pas connoître ses torts, il justifie du moins le dédain pour la partie de la capacité. *Il a méprisé l'usage qui n'est que trop établi partout aujourd'hui d'avoir recours à des protecteurs, & à des protections;* il auroit du dire, à des protectrices : *je n'ai voulu rien devoir qu'à mon seul mérite.* Voilà de la mal-adresse au moins, car les protecteurs ou les protectrices aident beaucoup à faire connoître le mérite. Il n'y a rien dans le Mémoire de Mr. de St. Vallier qui puisse le faire croire, ni un Charlatan, ni un Imposteur. Mais il justifie bien complettement les Ministres de France de n'avoir pas fait usage de ses talens, & les Ministres d'Angleterre de ne les avoir payé que 2500 L. sterl. Il est cruel, il faut l'avouer d'avoir reçu pendant 30 ans, des Ministres de son Maître, des témoignages de leur estime & de leur considération, & de rester dans l'inaction. Mr. de St. Vallier n'a pas tout à fait tort de penser que ces témoignages d'estime & de considération n'étoient que de l'eau-bénite de Cour. Si Mr. de St. Vallier eut bien voulu faire connoître l'espèce de travail qui lui avoit mérité cette grande

estime & considération, il l'auroit mis en état de juger, *si son travail auprès d'eux étoit sans valeur.* Car si on en juge d'après ce que ces Mémoires contiennent, on pourra hardiment décider que cette grande estime & considération étoit ou usurpée, ou avec juste raison étoit *de l'eau-bénite de Cour:* Ç'a été cependant cette grande estime & considération qui a été la source des grandes infortunes de Mr. de St. Vallier: il avoit remis à Mr. le Duc de Choiseul un Mémoire sur les troubles de la Pologne; auparavant il l'avoit communiqué à Mr. Gerard, premier Commis des affaires étrangères: le Duc de Choiseul garda le Mémoire pour lui, & en accusa la réception à son auteur d'une maniere très flatteuse. Le sieur Gérard le sait & devint jaloux; il craignit que Mr. de St. Vallier ne lui enleva la confiance du Ministre, pour le prévenir Mr. Gérard *s'empressa*, dit Mr. de St. Vallier, *de me perdre dans l'esprit du Ministre par la calomnie la plus atroce*; il n'y réussit pas, mais les promesses du Ministre resterent sans effet.

Monsieur le Duc d'Aiguillon devenu

Ministre des affaires étrangères a pour Mr. de St. Vallier, toute l'estime & la grande considération qu'avoit eu son prédécesseur. Un travail de deux ans sembloit devoir le rendre durable, mais ce maudit jaloux & envieux de Gérard parvint encore à le faire perdre à son rival. Cela étoit bien fait pour dégoûter Mr. de St. Vallier du désir d'être un homme nécessaire : aussi fut-il deux ans sans se présenter devant aucun Ministre. Il falloit persévérer dans ce dédain : si Mr. de St. Vallier l'eut fait, il ne se verroit pas aujourd'hui dans la dure nécessité de se plaindre au public des dédains des Ministres de Sa Maj. Brit. Un homme estimé, & fait pour l'être, lui persuada d'envoyer à Mr. le Comte de Maurepas *deux excellens Mémoires* : il s'en chargea même : mais un maudit Dubut de Longchamp, Administrateur des Postes, qui avoit épousé une des plus proches parentes de Mr. de St. Vallier, préférant l'intérêt de son propre fils, à celui de son cher parent, tarda longtemps à parler de lui à Mr. le Comte de Maurepas ; l'ayant fait enfin, Mr. de St. Vallier fut fort étonné

né, quand s'étant présenté au Ministre, celui-ci lui dit qu'il ne le connoissoit pas. Cette réponse dédaigneuse dût faire croire que le Sieur Dubut de Longchamp étoit un second Gérard, & qu'il craignoit, comme celui-ci, de voir son cher parent partager avec lui les bontés de Mr. le Comte de Maurepas. Tel est l'effet des grands talens; on les craint, ils portent ombrage, & tout le monde se ligue pour les écarter.

L'un des Mémoires que Mr. de St. Vallier avoit envoyé à Mr. le Comte de Maurepas regardoit les campagnes du Roi de Prusse, pendant la guerre de 1756. Il y exposoit non seulement ses opérations, mais donnoit l'idée la plus exacte que l'on pu desirer de sa politique. Le second Mémoire rouloit sur des objets bien plus importans, il contenoit les vues, la situation & les intérêts de toutes les Puissances de l'Europe; c'étoit, dit Mr. de St. Vallier, avec cette modestie qui caractèrise le grand talent, l'ouvrage le plus complet & le plus détaillé, qui eut encore paru sur cette matiere. Il y avoit plus de 6 ans qu'il avoit été composé, cependant on y voyoit distinctement tous les

évenemens qui étoient arrivés depuis, *& tous ceux qui pourront arriver dans la suite*. Avec un tel ouvrage, il n'y a aucun cabinet politique en Europe qui ne puisse diriger avec une sorte de certitude ses opérations politiques, & en même temps connoître toutes celles que pourront tenir les autres cabinets, malgré cela, le croiriez-vous! le sage Maurepas, le Mentor de votre bon Roi, a dedaigné ce chef d'œuvre de politique, au point de le remettre à son auteur qui s'en est sans doute cruellement vengé en le remettant à S. M. B. qui seule aujourd'hui le possede. Tous ces détails sont dans la lettre que Mr. de St. Vallier écrivit à Mr. le Comte de Maurepas, qui pour comble de dédain, laissa cette lettre sans réponse, sachant que cet Auteur avoit 50 ans accomplis, qu'il avoit épuisé sa fortune pour le service du Roi & que si on ne lui donnoit point d'emploi, il feroit forcé de demander du service à une Puissance étrangere à la quelle il porteroit moins de force physique, que de force morale. *Car il est impossible*, disoit Mr. de St. Vallier, en finissant sa lettre, *qu'après avoir tant travaillé, il soit*

sans connoissance & sans capacité. Cette lettre resta sans réponse, mais Mr. de St. Vallier ne se rébuta pas, il porta son Mémoire à Mr. le Comte de Vergennes; c'étoit certainement porter l'eau à la Mer; aussi ne produisit-il d'autre effet que de procurer à Mr. de St. Vallier un passeport pour passer à l'étranger quand il le voudroit. Cette nouvelle marque de dédain dut certainement mortifier l'amour propre de Mr. de St. Vallier, surtout, *sentant*, comme il le dit, *ce qu'il pouvoit. On sera bientot en état de juger*, ajoute-t-il, *s'il y a de la témerité dans ces expressions*: voilà assurement de la modestie toute pure.

De Péronne, Mr. de St. Vallier écrivit encore le 4 Août 1778 à Mr. le Comte de Vergennes qui, toujours dédaigneux, laissa cette lettre sans réponse. Il ne fut pas plus heureux à la Haye, le dédain l'y avoit dévancé; guidé par lui le Chevalier Yorke laissa sans réponse la lettre par laquelle Mr. de St. Vallier, lui demandoit une audience. Ce nouveau désastre métamorphosa tout à coup Mr. de St. Vallier en agro-mane; il renonça à la politique, & prit la résolution de devenir cultivateur. Son

ami, Mr. le Seur, premier Commis de Mr. Bertin, avoit formé le projet de défricher un vaſte terrein. Mr. de St. Vallier s'en reſſouvint, quitte la Haye, revint à Paris, trouva le défrichement remis aux calendes grecques. La politique alors reprit tous ſes droits & Mr. de St. Vallier revint à la Haye, où il arriva le 7 Septembre 1778. Pour cette fois le Chevalier Yorke fut moins dedaigneux, il accorda l'audience.

Dans cette audience, Mr. de St Vallier parut ſi lumineux, ſi inſtruit, qu'il en prit de la défiance, & la témoigna même en diſant, qu'il lui avouoit franchement qu'il le ſoupçonnoit *d'être décoché par Mr. le Comte de Vergennes pour le ſonder*, & ce ne fut qu'avec beaucoup de peine que Mr. de St. Vallier parvint à le détromper : mais les mémoires qu'il lui remit furent trouvé ſi merveilleux, que ſon Excellence les envoya tout de ſuite à la Cour, aſſura leur auteur qu'ils pouvoient être très utiles au ſervice de Sa Maj. Britannique, lui ouvrit ſa bourſe, lui offrit un paſſe-port, mais pas une lettre de recommandation pour le Lord Stormond, qui avoit remplacé le Duc de Suffolk dans le miniſ-

tere, & ne lui en donna même, qu'après avoir fait un sejour de deux ans à la Haye au frais du Chevalier Yorke. Il partit pour Londres où il arriva le 3 du mois d'Août dernier. Un de ces mémoires l'y avoit précédé; il l'avoit envoyé au Lord Stormond qui l'avoit bien accueilli, mais qui n'avoit rien promis à son auteur, & en l'assurant même qu'il y avoit de très grandes difficultés, pour pouvoir l'employer. Pour bien disposer en sa faveur le Lord Stormond, & l'engager à lui accorder l'audience qu'il desiroit avoir de lui, Mr. de St. Vallier lui adressa trois mémoires: le premier étoit sur les évenemens survenu en Europe & dans les autres parties du monde, sur leurs causes & sur ce qui en devoit résulter. Le second traitoit de la paix entre la Russie & la Porte, & le 3eme avoit pour objet les contestations survenues entre l'Angleterre & la Hollande au sujet du transport des munitions navales. Ces deux derniers mémoires etant très courts je vais, Monsieur, vous les transcrire.

MÉMOIRE

Sur la paix entre la Russie & la Porte.

Lorsque vers le mois de Novembre 1778, on apprit, tout-à-coup que la Russie étoit déterminée à secourir puissament le Roi de Prusse contre la Maison d'Autriche; croyant m'être apperçu que son Excellence, Mr. le Chevalier Yorke pensoit que cette démarche de la Russie alloit jetter la France dans de grands embarras; je remis à son Excellence un mémoire, par lequel je lui représentai que la Cour de St. Pétersbourg, rendoit dans cette occasion à celle de Versailles, le service le plus important qu'elle put désirer. Je lui dis que la Russie ne s'étoit déterminée à agir aussi vivement en faveur du Roi de Prusse, qu'en reconnoissance de ce que la France avoit eu l'air de s'employer avec chaleur pour terminer à l'amiable les différens qui servoient de prétexte à la guerre, dont l'Empire Ottoman menaçoit la Russie. Cette démarche de la France étoit alors un mistère pour toute l'Europe, & ce ne fut

que plusieurs mois après que ce mistère a été entierement dévoilé. J'avoue que je ne m'attendois pas que la France eut jamais dévoilé ce mystère. Cependant la Cour de Versailles en a fait trophée aux yeux de toute l'Europe. Elle a même agréé que la Cour de St. Pétersbourg, lui en fit des remercimens publics, & qu'elle combla des marques de sa reconnoissance. Mr. le Chevalier de St. Priest son Ambassadeur à Constantinople.

Je disois encore dans ce Mémoire à Son Excellence Mr. le Chevalier Yorke, que la France saisiroit cette occasion pour paroître jouer le rôle d'un allié fidèle vis-à-vis de la Cour de Vienne, dans le temps même qu'elle agissoit le plus contre ses intérêts, & qu'elle lui offroit sa médiation pour prévenir les dangers, auxquels elle se trouvoit exposée par la réunion des sécours de la Russie avec les forces du Roi de Prusse; dangers qu'elle avoit elle-même accumulés, sur la tête de son allié. J'ajoutai à Son Exc. que l'effet de cette médiation seroit, que la France, pour mieux couvrir son jeu, engageroit les Puissances belligérantes

à céder à l'Impératrice quelques morceaux de la Bavière, qui serviroient de prétexte à la premiere guerre, &c. Tout cela se vérifie jusques dans les moindres détails, à un point qui a même surpassé de beaucoup mes espérances.

Je crois qu'il n'est plus possible de douter aujourd'hui de tout l'intérêt que la France prenoit dans le succès des opérations du Roi de Prusse, contre la Maison d'Autriche; puisqu'il est connu à présent que c'est la France qui a travaillé à pacifier les troubles qu'elle avoit élevé elle même entre la Porte & la Russie; puisqu'il est connu que la France n'a travaillé à cette pacification, que lors qu'elle a vu la Russie déterminée à accorder au Roi de Prusse des secours, qu'elle savoit bien, qu'elle seroit forcée de fournir elle même à ce Prince, s'il éprouvoit quelque revers, ou si la guerre qu'il avoit entrepris duroit plus longtems.

Ce Mémoire est entre les mains de Son Excellence Mr. le Chevalier Yorke, il est facile de savoir si j'en impose. On peut juger par ce mémoire que je n'ai pas entendu les évenemens pour les annoncer.

MEMOIRE

Sur les contestations qui sont survenues entre la Hollande & l'Angleterre, au sujet du transport des munitions navales.

LEs contestations survenues entre la Holllande & l'Angleterre, au sujet de l'exportation des munitions navales, dans les ports de France & d'Espagne, viennent uniquement de ce qu'on n'a pas fait assez d'attention aux questions suivantes, savoir.

Qu'est qu'une alliance ? C'est l'union de deux ou plusieurs Puissances entre elles, fondée sur un intérêt commun.

Quel est l'objet d'une alliance ? La sureté, la prosperité reciproque des parties contractantes.

Quels sont les moyens de remplir cet objet ? 1°. Des secours mutuels lors qu'un des alliés se trouve en danger ou ménacé de quelque danger ; 2°. De ne rien faire qui puisse préjudicier alors à ses intérêts.

INSTRUCTION

Donnée le 27 Novembre 1780 pour la Russie, par le Roi d'Angleterre.

ATtendu que malgré les premieres Instructions que nous avons données aux divers Commandans de nos vaisseaux, il est résulté quelques inconvéniens de l'ignorance où ils étoient de la nature & de l'étendue de nos engagemens avec notre bonne sœur l'Impératrice de toutes les Russies : étant déterminés à adhérer strictement à la foi de ses engagemens, & désirant avec sollicitude de prévenir autant qu'il sera possible, tous procédés illicites, nous enjoignons par la présente aux divers Commandans ci-dessus mentionnés, d'observer de la maniere la plus stricte les stipulations des Articles X & XI du Traité de commerce, conclu entre nous & Sa Majesté Impériale, le 30 Juin 1766 ; lesquels Articles sont insérés ici, afin qu'ils soient exactement connus des divers Commandans ci-dessus mentionnés, & observés par eux comme une loi inviolable.

Art. X. Les sujets des deux Hautes Parties contractantes auront la liberté d'aller, venir, & commercer librement avec les Etats, avec lesquels l'une ou l'autre des parties est actuellement ou pourra être à l'avenir en guerre, pourvu qu'ils ne portent pas des munitions de guerre à l'ennemi. Cependant cette liberté ne s'étendra pas aux places bloquées, ou assiegées par terre ou par mer. Dans tous autres cas, & à l'exception seulement des munitions de guerre, les susdits sujets peuvent transporter dans ces places, toutes sortes de marchandises, ainsi que des passagers, sans rencontrer le moindre obstacle.

Lorsqu'on visitera les navires marchands, les vaisseaux de guerre, & les armateurs se conduiront aussi favorablement que l'état de guerre peut le permettre à l'égard des Puissances neutres, les plus amies, observant autant qu'il sera possible, les principes & les maximes du droit des gens, tels qu'ils sont généralement reconnus.

Art. XI. Tous Canons, Mortiers, Armes à feu, Pistolets, Fusées, Bombes, Grénades, Boulets, Balles, Pier-

res à Fusil, Mêches, Poudre à tirer, Salpètre, Souffre, Cuirasses, Picques, Epées, Ceinturons, Porte-Cartouches, Selles, & Brides, au-delà de la quantité qui peut être nécessaire à l'usage du vaisseau, ou au delà de ce que tout homme servant à bord du vaisseau, ou tout passager doit avoir, seront regardé comme munitions de guerre, seront légalement confisquées, comme effets de contrebande, ou effets prohibés, lorsqu'on les trouvera; mais on ne retiendra ni le vaisseau, ni les passagers, ni les autres effets qu'il pourroit avoir à bord, & on ne l'empêchera pas de continuer son voyage.

Par ordre de Sa Majesté,

(*Signé*) STORMONT.

La suite au N°. suivant.



LETTRES HOLLANDOISES.

Le Prince d'Orange fait humainement tout ce qu'il peut pour amener les Etats du côté de la Grande Bretagne, mais les grands intérêts du commerce des Provinces-Unies, sont d'un trop grand poids pour qu'ils puissent être contre balancés par toutes ses intrigues.

LLOYD's EVENING-POST.

SUITE
De l'analyse des mémoires de Mr. Joly de St.-Valier.

SI une alliance est fondée sur un intérêt réciproque; si l'objet d'une alliance est la sureté & la prospérité reciproque, des parties contractantes; si le moyen de remplir cet objet important consiste à se donner des secours mutuels, lorsque l'un des alliés se trouve en danger, ou ménacé de quelque danger, & à ne rien faire qui puisse nuire aux intérêts de cet allié; toute la question est donc aujourd'hui de savoir, s'il y a une alliance entre l'Angleterre & la Hollande; si cette allian-

ce s'accorde encore avec les intérêts des deux nations. Examinons ces deux articles séparément avec toute *l'exactitude & la bonne foi possibles.*

Y a-t-il une alliance entre la Hollande & l'Angleterre? Depuis près de deux siecles la Hollande & l'Angleterre sont alliées; la Hollande doit même en grande partie à cette alliance, sa constitution actuelle (*a*), & la liberté dont elle jouit. Il est arrivé que les deux nations se sont quelquefois brouil-

(*a*) Nous ne devons pas à l'Angleterre notre constitution actuelle: elle a sans doute contribué à l'établissement de notre République, mais avec moins de générosité & de désintéressement que ne l'a fait la France. Tous deux avoient un égal intérêt à l'affoiblissement de l'Espagne. Je veux que ce seul motif ait fait agir la France, mais l'Angleterre en avoit un plus puissant. Son Souverain avoit conçu le projet de joindre nos Provinces à son Empire: jamais le bon Henri IV n'eut le désir ni l'espérance de nous mettre au nombre de ses sujets. Louis XIV auroit voulu conquérir les Provinces des Pays-Bas Autrichiens, mais bien loin de concevoir le dessein de nous subjuger, il avoit formé le projet d'agrandir le territoire de notre République, en y joignant une partie de celui que l'Espagne possédoit dans notre voisinage; si Louis XIV proposa l'union de nos Provinces à celles des Provinces restées fideles à leurs anciens Souverains, Cromwel ne mit-il pas tout en usage pour ne faire qu'un même & seul corps politique, de sa République & de la nôtre. Mr. de St. Vallier connoit-il un procedé de la part de la France à l'égard de notre République qui puisse être comparé à l'acte de la navigation de l'Angleterre.

lées ou par des (*a*) mésentendus, ou par des intérêts passagers; mais les choses sont bientot rentrées dans l'ordre, & l'union a été cimentée par de nouveaux traités. Depuis plus d'un siecle la Hollande & l'Angleterre ont été alliées sans la moindre interruption, & sans la moindre altération; cette alliance a été renouvellée par une multitue de de traités qui subsistent dans tout leur entier.

C'est à ce renouvellement d'alliance que la Hollande doit son bonheur de n'avoir pas succombé (*b*) sous les ef-

(*a*) Mr. de St. Vallier appelle brouilleries, *malentendues* toutes les injustices des Anglois à notre égard; tous les moyens de toutes espèces dont ils se sont servis pour ruiner notre commerce dans les quatre parties du monde; tous les excès qu'ils ont commis contre nos navigateurs : vioIer les traités les plus solemnels; s'emparer de nos établissemens en Amérique; attaquer nos vaisseaux en pleine paix; voilà ce que Mr. de St Valier appelle des mal-entendus. Ce fut sans doute, suivant lui par attachement pour sa bonne amie la République des Provinces-Unies que l'Angleterre a mis tout en usage pour lui donner un maître, en lui donnant un Chef: ç'a été pour lui prouver son amitié que ses vaisseaux ont enlevés les nôtres pendant la derniere guerre; qu'elle a insulté nôtre pavillon; violé notre territoire, pris nos vaissaux, & maltraité leurs equipages depuis le commencement de la guerre actuelle, jusqu'à présent.

(*b*) C'est notre bravoure, notre fermeté, & notre courage qui nous ont empêché de succomber sous les efforts de Louis XIV. en 1672, & non les secours de l'Angleterre.

forts de Louis XIV. en 1672. Il est donc incontestable qu'il y a une alliance entre la Hollande & l'Angleterre; il est contestable que les deux nations y ont trouvé des (a) avantages réciproques; il est incontestable que la Hollande a dû plusieurs fois son salut, & par conséquent qu'elle doit son existance actuelle à cette alliance; il est donc incontestable que la Hollande, comme alliée de l'Angleterre lui doit aujourd'hui des secours.

Dans cette position ne seroit-il pas insensé de contester à présent sur l'origine de la guerre actuelle entre l'Angleterre & la France, pour savoir si la Hollande doit accorder à l'Angleterre les secours stipulés par les traités? Ne seroit-il pas insensé de s'en tenir à la lettre des traités, pour déterminer la quan-

(a) Tous les avantages ont été pour l'Angleterre; nous lui avons donné un Roi qui a affermi sa liberté; nous avons soutenu son crédit chancelant; nous l'avons laissé s'agrandir, sans rien prétendre à ses conquêtes; que seroit à présent l'Angleterre, si, ne consultant que nos intérêts, nous nous fussions joints à ses ennemis? Quel avantage avons-nous retiré des guerres inutiles & ruineuses pour nous, auxquelles nous avons pris part, sans aucun intérêt personnel, & sans autres motifs que d'être utiles à l'Angleterre.

tité & la qualité des secours que la Hollande doit à son allié ? Ne suffit-il pas que cet allié soit en danger, pour obliger (a) la Hollande de le secourir de tout son pouvoir ; puisque son existance à venir dépend absolument de l'existance de son allié ? (b).

Dans cette position ne seroit-il pas insensé de s'en tenir à la lettre des traités pour spécifier la qualité des objets dont on doit interdire le transport dans

---

(a) Si l'Angleterre a cru qu'elle n'étoit pas obligée de respecter les dispositions du traité de 1674, pourquoi Mr. de St. Vallier veut-il que la République des Provinces Unies, remplisse les engagemens qu'elle a pris avec l'Angleterre par les Traités ? Il ne faut que du bon sens pour sentir que du moment que l'Angleterre à déclaré qu'elle n'entendoit pas s'assujettir à l'observation des dispositions du Traité de 1674, elle a dégagé la Hollande de l'obligation de lui fournir des secours. Mr. de St. Vallier a sans doute oublié que le Roi d'Angleterre a lui-même déclaré, qu'il ne se croyoit pas obligé à aucune des stipulations que contenoient les Traités, & qu'il ne considéroit plus la République que comme une Puissance neutre, & non comme une Puissance alliée.

(b) Ce n'est pas de l'existance de l'Angleterre que dépend celle de notre République : il n'y a pas un homme sensé qui ne pense que plus la puissance des Anglois en Amérique sera affoiblie, plus celle de notre République y sera affermie ; que moins les Anglois auront d'établissemens dans les Indes Orientales, plus ceux de la République y seront florissans ; que plus les Anglois perdront de leur commerce, plus celui de la République s'étendra.

les ports des Puissances ennemies de l'Angleterre ? N'est-il pas clair que l'on ne peut pas tout prévoir, tout désigner dans un traité ? N'est-il pas clair que le laps du temps amene des changemens dans les choses, qui font que ce qui étoit très indifférent dans un temps, devient très important dans un autre ? S'il est incontestable, qu'un allié ne doit rien faire qui puisse nuire aux intérêts de son allié ; ne suffit-il pas de connoître que tel objet transporté chez l'ennemi de son allié, peut accélerer la ruine de cet allié, pour sentir l'obligation de s'en interdire l'exportation ? N'est-il pas evident qu'en se conduisant autrement, c'est porter le plus grand préjudice à son allié ? C'est lui faire une guerre d'autant plus dangereuse qu'elle est secrete, & qu'on reste toujours caché sous le masque de l'amitié ? N'est-il pas evident qu'alors il doit s'y (a) opposer de toutes ses forces

(a) Il ne falloit certainement pas une grande prévoiance pour penser en 1674, que l'Angleterre auroit dans la suite la guerre avec la France ; pour croire que la République des Provinces-Unies n'y prendroit point de part, & que la France pourroit avoir besoin de munitions navales, & en acheteroit des Hollandois.

Telle est cependant aujourd'hui la Conduite de la Hollande vis-à-vis de l'Angleterre, en voulant à quelque prix que ce soit, transporter des munitions navales dans les ports des ennemis de son allié. L'Angleterre n'est-elle pas autorisée ? L'Angleterre n'est-elle pas forcée, par cette conduite, d'employer tous les moyens possibles, même la force des armes, pour s'y opposer ? N'est ce pas servir la Hollande que de l'empêcher de travailler à sa propre ruine (a), en voulant satisfaire un intérêt passager ?

Mais de quoi s'agit-il donc aujourd'hui ? Le sacrifice que l'Angleterre est dans le cas, & dans la nécessité d'exiger de son allié, est-il assez considérable pour intéresser la fortune, pour intéresser le bien-être de cet allié ? Je le répete ; si cela étoit, l'Angleterre ne seroit pas moins dans la nécessité de se prêter aux circonstances qui ne sont

---

(a) C'est-à-dire que les Anglois nous ont rendu un très-grand service en nous enlevant nos vaisseaux ; en pillant nos cargaisons : cette phrase *n'est ce pas servir la Hollande*, &c. valloit seule les deux cens cinquante livres sterling qu'a reçu Mr. de St. Vallier. Toutes les inconséquences des la Touche, des Pinto &c. &c. ne vaillent pas celle-là, & Mr. de St. Vallier est étonné du dédain des Ministres Britanniques & François.

que passageres. Examinons cependant la valeur de ce sacrifice ?

Jusqu'ici l'Angleterre a laissé à son allié la liberté la plus illimitée du commerce dans les ports de ses ennemis ; ce qui m'a beaucoup surpris ! par là les Hollandois sont devenus les maîtres & les possesseurs de presque tout le commerce des nations de l'Europe, qui sont en guerre avec l'Angleterre, ce qui a procuré aux Hollandois un bénéfice incalculable ; ce qui a donné à leur navigation une activité qu'il est presqu'impossible de pouvoir exprimer: Il ne s'agit donc que de l'exportation des munitions navales dans les ports de France & d'Espagne: c'est-à-dire qu'il ne s'agit que de la plus foible partie du commerce de la Hollande, pour lequel elle a reçu certainement la plus grande compensation, par la liberté de commerce que l'Angleterre lui a laissée. Liberté qui a fait jusqu'ici le plus grand tort à l'Angleterre. C'est ce qu'il me seroit facile de prouver *si ma position pouvoit me le permettre*. Passons actuellement à la conduite de la Hollande pour favoriser cette branche de commerce, si contraire aux intérêts de son

allié, & par conséquent si contraire à ses propres intérêts.

Jusqu'ici la Hollande a cherché à s'excuser de donner à son allié les secours stipulés par les traités, sous prétexte des dépenses dans lesquelles ces secours la jetteroient, & auxquelles il lui seroit très difficile de fournir dans la situation où elle se trouve. Cependant les armemens que la Hollande fait aujourd'hui (*a*) pour protéger l'exportation des munitions navales, c'est-à-dire pour protéger une très petite partie de son commerce, dont elle a reçu la plus ample compensation, & qui entrainera la ruine de son allié, ainsi que la sienne propre; ces armemens dis-je,

(*a*) Grace *à la position de Mr. de St. Vallier*, il n'a pas tenté de nous prouver que le commerce de munitions navales, que nous avons fait avec la France & l'Espagne, ne méritoit pas que nous nous en occupassions. Je suis bien faché *que ma position actuelle* ne me permette pas de prouver à Mr. de St Vallier que la liberté de commerce que l'Angleterre a bien voulu avoir *la complaisance de nous accorder* pour tout ce qui n'étoit pas munitions navales, lui a fait le plus grand tort. Une vérité, que peut être *la position de Mr. de St. Vallier* ne lui a pas permis de connoître encore, c'est que sans cette liberté que l'Angleterre nous a si généreusement accordé, ses magasins regorgeroient, même à présent, d'une quantité étonnante de Marchandises & de denrées que nous avons porté pour elle à la France & à l'Espagne.

occasionnent à la Hollande des dépenses qui excédent de beaucoup celles qu'elle seroit obligée de faire pour fournir à son allié les secours stipulés par les traités. La Hollande peut-elle dire que les avantages qu'elle retirera de cette branche de commerce la dédommageront amplement de ces dépenses? Non certainement, & si cela étoit, l'Angleterre ne seroit pas moins dans la nécessité de s'y opposer de toutes se forces, & la Hollande ne seroit pas moins dans le cas de s'en dispenser comme je l'ai l'ai dit ci-dessus. Mais s'il est certain, comme en effet il est incontestable, que les bénéfices de cette branche de commerce ne peuvent pas dédommager la Hollande des frais qu'elle fait pour la protection qu'elle est obligée de lui accorder; de quel œil l'Angleterre peut-elle regarder la conduite de la Hollande dans cette occasion? Peut-elle la regarder sous un autre point de vue, que comme un dessein prémédité de lui faire une guerre d'autant plus dangereuse qu'elle est secrete, & que les Hollandois se couvrent toujours du masque de l'amitié? L'économie du Gouvernement Hollandois, sa situation

actuelle, peuvent-elles laisser à l'Angleterre quelqu'incertitude là-dessus? Après cela je demande si cette Puissance ne doit pas s'y opposer de toutes ses forces? Passons à une autre observation.

S'il est vrai que l'intérêt de la Hollande soit d'être l'alliée de l'Angleterre? S'il est vrai que l'existance de la Hollande dépende de la conservation de l'Angleterre? C'est donc rendre un grand service à la Hollande que de la tirer de son erreur actuelle, que de s'opposer à la protection (a) qu'elle veut ac-

---

(a) Notre tort est de n'avoir pas fait cette dépense plutôt. La dédaigneuse Angleterre n'auroit pas dédaigné un petit armement de 50 à 60 vaisseaux que la République auroit fait au commencement de la guerre. Cet armement n'auroit pas alors couté plus qu'il ne coute aujourd'hui, & l'Angleterre ne nous auroit pas enlevé en cargaison & en vaisseaux deux fois la valeur de cet armement qu'elle commence à ne pas dédaigner, puisqu'elle vient de rendre le navire du patron P. Moerkerken, dont le corsaire *the Kisper* s'étoit emparé, & qui a été condamné à restituer toute la cargaison aux propriétaires; ainsi qu'à leur payer tous les frais, dommages & intérêts: on mande aussi qu'elle a pris la résolution de faire payer par les propriétaires dudit corsaire une amende de 1500 L. sterl. Puisqu'elle vient de rendre également le navire du Patron P. Andries, dont un corsaire Anglois s'étoit emparé. Vous vous trompez, Mr. de St. Vallier, si vous croyez que nous armons seulement pour protéger notre navigation, & assurer le transport des munitions navales. Nous armons pour conserver à notre nation son honneur; pour reprendre notre ancienne considération politique, & pour venger notre pavillon des insultes qu'il a reçu.

corder au transport des munitions navales, puisque c'est l'empêcher de courir à sa propre ruine (a). Ainsi de quelque maniere que l'on envisage les choses, l'Angleterre doit pour son intérêt personnel, & pour l'intérêt de la Hollande son alliée, l'empêcher de protéger le transport des munitions navales dans les ports de ses ennemis.

Examinons cependant s'il est encore de l'intérêt de la Hollande d'être l'alliée de l'Angleterre, examinons si l'état des choses a changé & si l'Angleterre travaille autant pour l'intérêt de son alliée, que pour ses intérêts propres, en s'opposant de toutes ses forces à la protection que la Hollande veut accorder

(a) *Si ma position me le permettoit*, je vous prouverois Mr. de St. Vallier *qu'il n'est pas vrai que l'existance de la Hollande dépende de la conservation de l'Angleterre*. L'existance de la Hollande dépend du grand intérêt que toutes les Puissances de l'Europe, l'Angleterre seule exceptée, ont à ce que la Hollande existe. La France, plus qu'aucune autre doit le désirer, & *si ma position me le permettoit*, je vous démontrerois que plus la République des Provinces-Unies sera florissante, & plus la France en retirera d'avantages : je vous demontrerois encore, *si ma position me le permettoit*, que plus la République essuyera de revers, plus elle deviendra foible, plus son commerce diminuera, plus celui de l'Angleterre prosperera, plus son prétendu Empire des mers s'affermira, & plus ses établissemens dans les deux Indes s'étendront.

au transport des munitions navales. Soyons de bonne foi à cet égard ; il ne s'agit pas dans une affaire de cette importance d'avoir recours aux ruses de la politique pour parvenir à ses fins ; il s'agit d'éclairer une nation sur ses véritables intérêts, supposé qu'elle les aye oubliés. Il faut donc discuter cet objet avec la plus grande franchise ; & l'exposer avec toute la clarté possible. Pour résoudre cette question je n'aurai récours qu'à ce qui a été rendu publique & qui par conséquent est connu de tout le monde. Je veux que la Hollande ait oublié les dangers auxquels elle s'est trouvée exposée par Louis XIV ; je veux qu'elle ait oublié qu'il y a dix ou 12 ans, que la France a cherché à lui enlever la branche la plus riche de son commerce, celui des epiceries, en trouvant le secret de se procurer dans ses propres établissemens, par adresse & à force d'argent, les graines & des plantes de ces précieuses denrées. Je veux que la Hollande s'éblouisse au point d'imaginer, que ce qui a été entrepris par la France alors par adresse, elle ne l'entreprendra pas par la force des armes, lorsqu'elle aura établi sa

Puissance sur mer. Je veux tout cela, mais ce qui ne doit pas échapper à l'attention du Gouvernement Hollandois, c'est la situation actuelle de l'Europe; ce qui doit en résulter pour la Hollande lorsque la France sera parvenue à établir sur mer une Puissance aussi étendue, (a)

(a) Pour un homme qui a merité *par son travail politique l'estime de Mrs. de Choiseul & d'Aiguillon, Maurepas & Vergennes*; qui lui ont dit *les choses les plus intéressantes*; qui a travaillé *depuis qu'il existe pour se rendre utile au Roi & à l'Etat*; c'est avoir bien peu de reconnoissance, que de mettre au grand jour tous les ressorts de la politique de la France. Jusqu'à présent aucune Puissance de l'Europe, pas même l'Angleterre n'a cru que la France aspire à l'Empire des mers. Assurément Mr. de St. Valier a rendu un grand service à l'Europe en déchirant le voile épais dont la France avoit sçu jusqu'à présent couvrir son ambition. Mais c'est surtout notre République qui doit en témoigner sa reconnoissance à Mr. de St. Valier. Personne n'avoit eu encore assez de lumières pour s'appercevoir combien les édits de Louis XVI. étoient humilians pour notre Gouvernement, oppressifs pour les trois quarts des Etats de la Hollande. Nous avions cru jusqu'à présent que ce qui devoit humilier notre Gouvernement & ce qui étoit onereux & oppressif pour les trois quarts de nos Etats, étoient les insultes faites au pavillon de la République, la violation de son territoire, le pillage de nos vaisseaux, les menaces de l'Angleterre. Si la Cour de Copenhague avoit lu le mémoire du Mr. de St. Valier, elle n'auroit pas fait assurer celle de Petersbourg & de Stockholm, comme elle vient de le faire, que malgré l'interprétation qu'elle avoit donné du traité de 17[illegible] son intention étoit de persévérer constamment dans le parti qu'elle avoit pris, de maintenir tous les droits de la neutralité de la même maniere que la Russie & la Suede. Une frégate Angloise s'empare sous le canon du fort de Ste. Croix d'un

que celle dont elle jouit aujourd'hui dans le continent, ce qui doit certainement arriver si l'Angleterre succombe dans cette guerre.

Que si la Hollande peut douter de ce résultat ; qu'elle considere la conduite que la France a tenue vis-à-vis d'elle, aussitôt qu'elle a cru être assurée de voir finir à son avantage les troubles qui étoient survenus en Allemagne au sujet de la Baviere. Qu'elle jette les yeux sur les édits qui ont eu lieu depuis cette époque : edits aussi humilians pour le Gouvernement Hollandois qu'onéreux & oppressifs pour les trois quarts des Etats de la Hollande : que le Gouvernement Hollandois fasse quelqu'attention à l'empressement avec lequel la France a revoqué dernierement ses édits en y joignant le remboursement des droits qu'elle avoit exigés : & il jugera facilement que cet empressement n'a été que pour lui donner le change sur ses véritables intérêts. Est-il possible de douter que si la France avoit pu imaginer

navire Marchand François, une fregate de Sa Majesté Danoise survient, prend la fregate Angloise, l'amene à Ste. Croix où elle est déclarée de bonne prise. Certainement cela n'auroit pas été, si Sa Majesté Danoise eut lu l'excellent mémoire de M. de St. Valier,

qu'il est de l'intérêt de la Hollande de l'assister dans les circonstances présentes, elle ne s'en fut pas reposée là-dessus sur les lumieres du Gouvernement Hollandois : peut-on douter qu'elle n'eut pas attendu, quelqu'autre occasion pour exiger de sa part de nouveaux services qui puissent être le prix de la révocation de ses édits : douter de ces vérités ce seroit bien peu connoître la France, ce seroit lui supposer *bien peu d'adresse & beaucoup de désintéressement.* (a)

Le Mémoire qui précédoit les deux que vous venez de lire étoit d'une bien plus grande importance, & par son étendue & par les objets qui y étoient traités, il ne s'agissoit rien moins que de faire connoître les causes des evénemens qui étoient survenus dans les

---

(a) Si quelque chose prouve la maladresse de la de la France & son désintéressement, c'est le passeport que Mr. le Comte de Vergennes a envoyé si inconsidérément à Mr. de St. Valier. Si Mr. de St. Valier eut réfléchi, il auroit sûrement senti qu'une Puissance *a bien peu d'adresse & beaucoup de désintéressement* quand elle permet à un sujet qui a 50 ans, & qui *a travaillé depuis qu'il existe, à se rendre capable de servir utilement son Roi & l'Etat*, d'aller porter chez son ennemi ses grands talens avec la meilleure volonté possible de les employer, & le desir de se venger des dédains qu'il a essuyé à la sollicitation d'un premier commis qui, à son préjudice a été employé d'une maniere si honorable pour ce commis, & si humiliante pour son rival.

quatre parties du monde, & tout ce qui devoit en résulter.

Monsieur de St. Vallier annonce d'abord qu'il ne veut pas être un espion, il previent aussi qu'il n'est pas un traitre; qu'en consequence *il est reduit à la nécessité de ne faire usage dans son mémoire que de ses propres combinaisons, de ses seules réflexions, & des choses qui ont été rendues publiques, & qui sont connues de tout le monde.* D'abord il traite de *l'alliance de la France avec les Américains.* Il dit, *que jamais la France n'eut contracté d'alliance avec les Américains, par conséquent ne se seroit jamais engagée dans une guerre contre l'Angleterre, si elle eut vu aux Anglois des alliés dans le continent capables de lui faire une guerre violente.* Mr. de St. Valier a raison, il est bien certain que si la France eut été assurée que toutes les Puissances du continent se fussent déclarées contre elle, en faveur de l'Angleterre, elle n'auroit pas été assez imprudente de se déclarer en faveur des Americains. Mr. de St. Valier *n'a certainement pas besoin d'avoir recours à une des connoissances particulieres qu'il a pu acquérir sur les lieux,* pour convaincre non seulement

l'Angleterre, mais l'Europe entiere de cette grande vérité.

Dans la crise violente où se trouvoit l'Angleterre en 1778, Mr. de St. Valier auroit voulu que pour sortir avec succés de la guerre qu'elle avoit à soutenir contre la France & les Américains, & conserver la prépondérance sur mer ainsi que la considération dont elle a toujours joui en Europe, elle se fut procurée dans le continent des alliés qui auroient pu allarmer la France par la crainte d'une guerre vive & sérieuse, &, comme il a dit plus haut à l'Angleterre, qu'elle eut contracté une alliance avec une Puissance alliée naturelle de la France (la Prusse); il lui conseille de profiter de la guerre qui est survenue en Allemagne à l'occasion de la succession de Baviere pour réparer cette faute, c'est-à-dire qu'il auroit voulu que l'Angleterre se fut declarée pour la Maison d'Autriche contre le Roi de Prusse.

Mr. de St. Valier qui ne veut être ni un espion ni un traitre, voudroit cependant que toutes les Puissances de l'Europe se liguassent contre la France, & c'est pour les y engager qu'il leur dit, que la France ayant acquis une grande

supériorité sur l'Autriche, les autres Puissances vont être à la merci de la France. *Cette supériorité, ajoute-t-il, sera bien plus indestructible encore, si la France parvient à épuiser la grande-Bretagne; & à lui enlever la prééminence qu'elle avoit sur mer, comme elle se l'est proposée dans la guerre présente.*

Mr. de St. Valier passe ensuite aux révolutions qui sont arrivées en Europe depuis le commencement de ce siecle & qui ont donné à la Maison de Bourbon la supériorité sur celle d'Autriche. La premiere de ces révolutions a été l'acquisition que la maison de Bourbon a faite du Trône d'Espagne que possedoit la maison d'Autriche, 2°. La perte qu'a faite la Maison d'Autriche en 1733 d'une partie de ses Etats d'Italie qui sont passés entre les mains du Roi de Sardaigne, & d'un Prince de la Maison de Bourbon; enfin l'acquisition qu'a fait la France de la Lorraine. 3°. Le sceptre de l'Empire enlevé après la mort de Charles VI à la maison d'Autriche & la perte de la Silesie qu'elle a faite. Mr. de St. Valier entre dans quelques détails sur l'effet qu'a produit la cession de la Silesie au Roi de Prusse: *elle a rendu*,

dit-il, ce Prince, très Puissant en Allemagne, & l'ennemi perpétuel de la Maison d'Autriche, & par conséquent l'allié naturel de celle de Bourbon, & pour le prouver Mr. de St. Valier soutient que le traité que le Roi de Prusse a fait au commencement de la derniere guerre avec l'Angleterre, n'a été que pour servir la France. Mr. de St. Valier a oublié que depuis l'alliance qui s'est formée entre les Maisons d'Autriche & de Bourbon, le Roi de Prusse est devenu l'ennemi naturel de la France: & qu'il ne cessera de l'être que quand la bonne union qui regne entre ces deux Maisons n'existera plus. La derniere revolution qui, suivant Mr. de St. Valier a contribué à donner à la France la Puissance dont elle jouit presentement a été l'acquisition que la France a faite de l'Isle de Corse. Mr. de St. Valier oublie que cette acquisition a couté à la France 50,000,000 & qu'en France il y a beaucoup de personnes qui doutent que cette énorme dépense puisse être compensée par les avantages que la France pourra en retirer.

Monsieur de St. Vallier s'efforce ensuite de rendre odieuse à la Maison d'Autriche la conduite que la France

a tenue dans l'affaire de la réunion de la Bavière au Palatinat. Il voudroit persuader à S. Maj. Imp. qu'il est de son intérêt de s'unir à l'Angleterre contre la France; il lui en fait voir la nécessité, parce que si Sa Maj. Imp. ne le fait pas, elle aura tout à craindre de l'union naturelle & nécessaire qui regnera entre la Prusse & l'Electeur Palatin: il demande quelles forces l'Europe entiere pourra opposer à ces deux Puissances unies à la France, & auxquelles seront encore constamment attachées l'Espagne & le Roi de Sardaigne. Mr. de St. Vallier parle aussi de l'influence qu'a le Cabinet de Versailles sur celui de St. Petersbourg, au moyen de celle qu'elle a sur le Divan de Constantinople.

Monsieur de St. Vallier examine ensuite quels sont les evénemens qui devoient résulter de la situation de l'Europe en 1778. Ce sera suivant lui, 1°. l'anéantissement de tous les Etats de l'Empire par la Prusse & le Palatinat: 2°. La perte entiere de la Hollande; 3°. pour l'Angleterre la perte de l'Empire des mers, de sa considération politique, de son influence, de sa pré-

pònderance en Europe : de-là Mr. de St. Vallier tire la conséquence que l'intérêt de l'Angleterre seroit de favoriser les operations de l'Empereur contre le Roi de Prusse. Mr. de St. Vallier auroit été fort embarrassé si après avoir lu son mémoire, le Chevalier York lui eut demandé, comment & par quels moyens l'Angleterre pouvoit favoriser les operations de l'Empereur. Si S. M. Imp. eut demandé de l'argent aux Anglois, auroient-ils pû lui en donner? Si elle eut sollicité l'Angleterre de lui prêter des Troupes, auroit elle pû lui en envoyer.

En envoyant ce Mémoire au Lord Stormont dans le mois d'Août dernier, Mr. de St. Vallier y joignit quelques Observations particulieres ; il y disoit qu'il auroit été très facile à l'Angleterre de rompre le congrès de Teschen, & de rendre sans effet les promesses de la Russie au Roi de Prusse; *j'aurois bien*, dit-il *répondu sur ma tête du succès de ces deux opérations.* Mr. de St. Vallier toujours modeste, & qui ne veut être, ni traitre ni espion, finit ainsi ses observations, *tels sont je crois sans exagération les avan-*

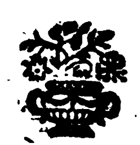
tages que l'Angleterre auroit retiré des opérations contenues dans ce Mémoire, si on en avoit fait usage, lorsque je l'ai présenté. Il me semble qu'il est impossible à un mortel d'en offrir de plus utile, & de rendre de plus grands services au Roi & à la nation Angloise que je ne l'ai fait. Un si grand service ne valut cependant à Mr. de St. Vallier que 250 L. sterl.; il ne pût avoir qu'une audience du Lord Stormont. Les 250 L. St. ne furent donnés qu'après que Mr. de St. Vallier eut fait remettre au Lord Stormont un Mémoire par lequel il vouloit lui prouver que l'Angleterre devoit s'emparer & détruire la flotte Russe qui étoit dans les Dunes.

Sur ce que Mr. de St. Vallier se plaignit au Lord Stormont de la médiocrité de la somme 250 L. que le Ministre lui avoit fait remettre. Le Lord Stormont lui répondit, *j'ai fait tout ce qu'il est possible de faire pour Mr. de St. Vallier, ce seroit le tromper que de lui donner la moindre espérance de quelque chose de plus. Quelques soient les talens de Mr. de St. Vallier, il ne peut pas être employé par nous. Des obstacles invincibles s'y opposeret.*

Monsieur de St. Vallier écrivit ensuite au Lord Stormont, au Chevalier York, au Lord Mansfield & au Lord North; mais toutes ces Lettres sont restées sans réponse. Je vous fait grace Mr. d'un petit bout de Mémoire sur les Finances de la France que Mr. de St. Vallier, étant

encore à la Haye, envoya au Lord Stormont, qui lui en avoit fait demander par le Chevalier Yorke, sur les vues de la France, sur l'état de ses Finances, sur les dépenses que lui occasionnoit la guerre présente, sur les moyens qu'elle pouvoit avoir pour y fournir, enfin sur les intrigues de Cour. Il paroît par le passage suivant que le Lord Stormont eut payé fort cher Mr. de St. Vallier, s'il eut voulu aller à Brest.

Le Lord Stormont, dans l'audiénce qu'il m'a accordé, me dit, qu'il payeroit bien cher quelqu'un qui pourroit l'informer du secrèt de la situation, ou des opérations de la France; comme par exemple de la flotte de Brest. N'y a-t il donc pas d'autre moyen pour un étranger de servir l'Angleterre que d'être un traitre, ou un espion? J'avois toute autre idée du Gouvernement Anglois; sans quoi je me serois bien gardé de venir lui offrir mes services. Le Lord Stormont se rappellera sans doute, que je lui ai répondu, que si je n'avois pas eu d'autre ressource. j'aurois terminé mes jours aux portes de Versailles. Son excellence me fit la grace d'applaudir à cette délicatesse de ma part.



LETTRES HOLLANDOISES.

Ce n'est pas ce Prince jeune, bouillant & livré à de vils corrupteurs que nous devons blâmer ; c'est notre foiblesse, notre facilité à paroître encore plus empressé à courir au-devant du joug, que lui, à nous l'imposer. (1650)

CERISIER, *Tableau de la Hollande*,

RÉPONSE AUX DEUX LETTRES PRÉCÉDENTES.

Les Anglois sont peu épouvantés des préparatives de la République des Provinces-Unies ; dialogue entre S. Maj. Brit. & ses Ministres ; projet singulier du Lord Stormont ; la position de l'Angleterre doit l'engager à faire la paix ; le dernier mémoire du chevalier Yorke doit faire présumer que l'Angleterre déclarera la guerre à la République des Provinces-Unies.

PARIS ce Decembre 1780.

JE ne suis pas étonné, Monsieur, que les Anglois continuent à s'em-

parer des vaisseaux des sujets de votre République : *Ne craignez pas*, dit le Lord Stormont, à Sa Maj. Britannique, *votre bonne amie la République des Provinces-Unies, n'a pas l'ame battante de peur d'être battue, — Mais elle arme. — il y a près d'un an qu'elle en a pris la résolution, & elle n'a pas encore de vaisseaux armés en état de mettre à la voile — Elle a cependant accédé à la confédération du Nord — Cette accession ne doit pas épouvanter Votre Majesté, tant que les confédérés ne reuniront pas leurs forces, quel mal peuvent-ils vous faire ? — Et s'ils les réunissoient ? — Ce seroit pour nous le plus heureux de tous les évenemens. — Y pensez-vous, Mylord*, s'est écrié le Lord North en se frottant les mains — *Oui, oui Mylord, ce seroit pour l'Angleterre l'évenement le plus heureux ; nous pouvons encore soutenir la guerre l'année prochaine, mais si ces chiens de François, que Dieu damne, & qui sont devenus, je ne sais par quel hazard, flegmatiques & prudens autant qu'ils étoient ardens, pétulans, vifs & inconsidérés, continuent à nous faire la guerre comme Fabius la faisoit à Pirus.... Bravo,* s'écria le Lord Germaine, *voilà de l'érudition tou-*

te pure. Le traitre, comme il nous cachoit sous une feinte ignorance, ses grandes & profondes connoissances. Je disois donc à V. Maj., reprit le Lord Stormont, *que si les François continuoient à vouloir trainer la guerre en longueur, il faudroit à la fin de la campagne prochaine leur crier merci, reconnoître l'indépendance de ces perfides Américains, céder à la France la Grénade, lui rendre Ste. Lucie & lui abandonner Jersey & Guernesey; unir le Canada aux Etats-Unis de l'Amérique, rendre Gibraltar à l'Espagne & peut-être Port-Mahon, enfin faire l'aveu humiliant que nous ne sommes plus les Souverains des mers. Mon projet est d'agir sourdement pour que l'Impératrice de Russie engage ses co-confédérés à réunir leurs forces; & cette réunion faite, à nous faire sommer de faire la paix, sous peine de voir l'armée navale des confédérés se réunir à celle de nos ennemis. Je sais, à n'en pas douter, que la Suede au Printemps prochain pourra envoyer contre nous 12 vaisseaux de ligne & 10 frégates; le Dannemark 20 vaisseaux & 10 frégates & la Russie 24 vaisseaux & 16 frégates: Votre cousin, Sire, que je mettrai dans le secret, pourra engager ses maîtres à armer une tren-*

taine de vaisseaux & une douzaine de frégates, qui, pour obliger V. Maj. se joindront à l'armée des confédérés; cette armée composée de 86 vaisseaux & de 48 frégates, arrivée dans la manche, & nous ménaçant, nous fournira le prétexte apparent de céder, non à la crainte d'être vaincus par nos ennemis, mais à l'invitation de l'Impératrice de Russie & de ses co-confédérés. Nous ferons alors la paix, & comme nous la ferons sous les auspices de la conféderation, peut-être pourrons-nous obtenir des conditions moins humiliantes que celles que nous imposeroient nos ennemis. L'Impératrice de Russie sera flattée de pouvoir joindre à ses titres, celui de pacificatrice de l'Europe. Le Cousin de Votre Majesté aura un grand motif d'engager ses maîtres à approuver cette démarche, vous savez, Sire, combien votre Cousin aime à épouvanter les lapins des Dunes, avec quelle satisfaction il voit des milliers de grénades de carton voler en l'air. La Suéde aime trop la France pour ne pas acquiescer à tout ce qui pourra lui être de quelqu'utilité, & le Dannemark qui n'est pas riche, sera très aise d'être débarassé de l'entretien d'un armement qui lui est furieusement à charge, &

dont il ne peut retirer les mêmes avantages que les autres confédérés.

Dans la position où sont présentement les Anglois, le seul parti, Monsieur, qu'ils ayent à prendre, c'est de faire la paix, & s'ils la font par l'entremise des Puissances neutres confédérées, ils obtiendront de leurs ennemis des conditions moins dures & moins humiliantes, que s'ils y sont forcés par les revers ou par l'impuissance de continuer la guerre. On disoit hier ici que le Chevalier Yorke avoit quitté la Haye sans prendre le congé, que l'Angleterre avoit déclaré la guerre à votre République. Ce qui a donné croyance à cette nouvelle, c'est la (*a*) phrase par laquelle

---

HAUTS ET PUISSANS SEIGNEURS :

(*a*) La conduite uniforme du Roi envers la République ; l'amitié qui subsiste depuis si longtems entre les deux Nations ; le droit des Souverains ; & la foi des engagemens les plus solemnels décideront, sans doute, la Réponse de V. H P au Mémoire, que le Soussigné présenta, il y a quelque tems, par ordre exprès de sa Cour. Ce seroit méconnoître la sagesse & la justice de V. H. P. que de supposer qu'Elles puissent balancer un moment à donner la satisfaction demandée par Sa Majesté. Comme les Résolutions de V. H. P. du 27 Novembre étoient le résultat d'une délibération, qui ne regardoit que l'in-

le Chevalier Yorke a fini le mémoire qu'il a remis le 12 de ce mois à L. H. P. on ne peut pas prendre un ton plus menaçant, & je vous assure qu'il faut que votre République soit douée d'une grande patience pour souffrir tranquillement qu'une puissance qui l'a insulté si grièvement, ose la ménacer de

---

térieur de votre Gouvernement, & qu'il ne s'agisse pas alors de répondre au susdit Mémoire, la seule remarque que l'on fera sur ces Résolutions est, que les principes qui les ont dictées, prouvent évidemment la justice de la demande faite par le Roi en délibérant sur ce Mémoire, auquel le Soussigné requiert ici, au nom de sa Cour, une Réponse immédiate & satisfaisante à tous égards, V. H. P. se rappelleront sans doute, que l'affaire est de la derniere importance; qu'il s'agit d'une plainte, portée par un Souvérain offensé; que l'offense, dont il demande une punition exemplaire & une satisfaction complette, est une violation de la Constitution Batave, dont le Roi est Garant, une infraction de la foi publique, un attentat contre la dignité de sa Couronne. Le Roi ne s'est jamais imaginé, que V. H. P. eussent approuvé un Traité avec des Sujets rebelles; ç'auroit été une levée de bouclier de votre part, une Déclaration de de Guerre: mais l'offense a été commise par les Magistrats d'une Ville, qui fait une partie considérable de l'Etat; & c'est à la Puissance Souveraine à la punir & à la réparer. Sa Majesté, par les plaintes portées par son Ambassadeur, a mis la punition & la réparation entre les mains de V. H. P. & ce ne fera qu'à la derniere extremité, c'est à dire, dans le cas d'un deni de justice de votre part, ou d'un silence qui doit être interprêté comme un refus, que le Roi s'en chargera lui même.

la punir de n'être pas injuste à l'égard de quelques-uns de ses sujets qui n'ont pas même rien fait qui puisse nuire à l'Angleterre. En m'envoyant la traduction du projet de ce traité, dont on leur fait un crime, vous m'aviez promis de m'envoyer celle des pieces qu'on a imprimé à la suite de ce projet. Envoyez moi, je vous prie, cette traduction.

J'ai l'honneur d'être &c.



LETTRE VII.

Les Anglomanes font courir le bruit que l'Angleterre va déclarer la guerre à la République des Provinces-Unies; quel est leur but; ils veulent rendre odieux les bons patriotes; moyens dont ils se servent pour exciter contre-eux le peuple; départ du Chevalier York.

AMSTERDAM, ce Décembre 1780.

LE Chevalier Yorke, Monsieur, est encore à la Haye: ce sont les Anglomanes qui, pour jetter l'épouvante parmi le peuple, débitent ici & dans toutes les villes maritimes que les Anglois vont nous déclarer la guerre; ils disent que les ordres sont déjà donnés d'attaquer nos possessions dans les deux Indes, & qu'on ne tardera pas à apprendre qu'ils se seront rendus maîtres du Cap de Bonne-espérance & de Batavia: *dans peu*, disent-ils encore, *nos Colonies de l'Amérique seront au pouvoir de l'Angleterre*; & pour rendre odieux les bons patriotes ils ne cessent de les représenter comme des gens dévoués à

la France, qui ne haïssent la Maison d'Orange, que parce qu'elle nous a dans tous les temps préservés du joug de la France. Suivant eux, les Neufville, les Vander-Capellen, les Van-Berkel sont des ambitieux qui voudroient se rendre maîtres du Gouvernement, & que c'est pour y parvenir, qu'ils ont formé le projet d'attirer dans nos Provinces une armée Françoise qui, sous le prétexte de les défendre contre les Anglois, les mettroient dans la dépendance de la France. Comme les Anglomancs savent à quel point le peuple est facile à enflamer, ils lui font dire par leurs émissaires, que la France veut changer le Gouvernement actuel de la République; que son but est de dépouiller la Maison d'Orange des places & des emplois qu'elle occupe : à la bonne Bourgeoisie, ils présentent la guerre avec l'Angleterre comme devant avoir les suites les plus funestes pour le commerce de notre Province & surtout de notre Ville. Ils épouvantent nos planteurs par le Tableau effrayant qu'ils leurs font des ravages que feront les Anglois dans nos Colonies de l'Amérique : aux actionnaires de la compa-

gnie des Indes, ils disent que la ruine de leur compagnie est certaine, si la République entre en guerre avec l'Angleterre. Les Anglomanes n'ont pas encore arboré les Rubans Orangés, mais nous savons à n'en pas douter qu'ils en ont une ample provision.

Je vous envoye la traduction des pieces qui sont à la suite du projet du traité de commerce &c.

J'ai l'honneur d'être &c.

P. S. Comme j'allois fermer ma lettre, on m'en apporte une de la Haye qui m'apprend, que le Chevalier Yorke est parti sans prendre congé le lundi 25 à cinq heures du matin. Il en avoit reçu l'ordre le 24. Je vous avoue que cette démarche me surprend. Elle va produire des evenemens très intéressans. On m'assure que la République va prendre à sa solde la flotte Danoise : si cette nouvelle est vraie, c'en est fait de l'Angleterre.

PIECES

Qui se trouvent à la suite du plan préparatoire du traité de commerce à conclure entre les Provinces-Unies & les Etats-Unis.

Forme du passeport qui sera delivré aux vaisseaux ou navires selon l'art. 30 du traité.

A Tous ceux qui ces présentes verront, salut. Faisons savoir que par cette liberté & permission sont accordées à... Capitaine du vaisseau ou navire nommé.....de...de...de la grandeur de... Tonneaux ou environ présentement dans le port de.....destiné pour....& chargé de.... de faire sondit voyage avec sondit vaisseau ou navire; tel vaisseau ou navire étant visité, & le susdit Capitaine ayant fait serment par devant l'Officier à ce commis, que le susdit vaisseau ou navire appartient à un ou plusieurs des sujets, peuple ou habitans de.....& à lui (ou eux) seul. En foi de quoi nous avons soussigné

les présentes de nos noms & muni du sceau de nos armes, & les avons fait contre-signer par.... en .... de cette.... jour de.... l'an de notre Seigneur.

Forme du Certificat qui sera délivré aux vaisseaux ou navires selon l'art. 20 du traité.

NOus... Magistrats (ou Officiers de la Douane) de la ville ou port de... certifions & attestons qu'au jour de.... l'an de Notre Seigneur C. D. ou.... en personne a comparu & déclaré sous serment solemnel que le vaisseau ou navire nommé..... du port de...... Tonneaux ou environ, duquel.... de.... présentement est Batelier ou Capitaine proprement & duement à lui (ou eux) seul appartient qu'il est présentement destiné de la Ville ou Port de..... pour le Port de..... chargé d'effets & marchandises spécifiées & décrites cy-dessous, savoir....... en foi de quoi nous avons signé le présent certificat & apposé le sceau de notre office ce.....jour de....... l'an de notre Seigneur....

Voici une equisse d'un traité de commerce que, suivant les ordres & instru c-

tions données à moi Jean de Neufville, bourgeois de ladite Ville d'Amsterdam, par Mr. Engelbert François Van Berkel, Conseiller Pensionnaire de la ditte Ville, j'ai examiné, déliberé & reglé avec G. Lée Ecuyer, Commissaire du Congrés, comme un traité préparatoire de commerce pour pouvoir être conclu entre Leurs H. P. les Etats Généraux des sept Provinces-Unies de la Hollande, & les Etats-Unis de l'Amérique Septentrionale. Fait à Aix-la-Chapelle le 4 Septembre 1778.

(*Signé*) JEAN DE NEUFVILLE.

Je certifie que c'est une juste copie.

(*Signé*) S. W. STOCKTON.

Monsieur,

VOtre Excellence & le Congrés seront, sans doute, pleinement instruits de l'entrevue que j'ai eu l'an passé à Aix-la-Chapelle, avec Mr. Guillaume Lée, en présence de Mr. Sammuel Stockton, auquel, à l'instant de son départ, j'ai communiqué les changemens de peu d'importance que j'ai faits aux plans du traité qui va être revu.

Ces différences consistent en l'omis-

sion du 6me. article qui concerne la Réligion; & je n'ai pas cru que ce fut un point capital entre deux Républiques dont les loix fondamentales & les constitutions soutiennent la liberté de conscience. L'article 10, à l'égard des Puissance barbaresques, est également retranché; s'il peut avoir lieu dans la suite, on en fera mention.

Les omissions faites aux art. 8, 22, & 28 sont afin d'éviter toute discussion, comme on peut le voir à l'art. 28 qui dit *& leurs &c.* voyez cet article ainsi que le 22eme.

Le changement apporté à l'art. 27me. est „ Il ne sera pas permis à aucun cor-„ saire, qui auroit commission de quel-„ ques Prince ou Puissance en guerre „ avec une des parties contractantes, „ d'équiper dans les ports d'une des „ deux parties, ni vendre les prises qu'il „ aura faites ni de quelqu'autres ma-„ niere que ce fut, changer les navires, „ Marchandises ou quelque partie de „ leur chargement.

Tels sont ces changemens dont, par estime pour le Congrès, nous avons jugé devoir informer V. E., qui, ayant une copie du traité tel qu'il avoit d'a-

bord été conçu, pourra se convaincre que nous n'avons d'autre desir que de rendre cette négociation importante, la plus utile & la moins sujette à discussion.

Mr. Stockton est chargé d'informer V. E. de quelques particularités qui ont besoin de lui être expliquées. C'est dans l'attente de voir bientôt établir & affermir cette union, que nous avons l'honneur d'être avec la considération la plus haute & la plus parfaite estime,

Monsieur, de V. E.

Amsterdam le 25 Juillet. 1779.

Les très-affectionnés & très obéissans serviteurs
(Signé) JOHN DE NEUFVILLE & Fils.

Mr. Stockton est très capable de donner à V. E. & au Congrès tous les détails concernant le plan présenté par le Colonel Dirckis.

Amsterdam le 3 Août.

Nos Etats sont assemblés, mais quoique l'Ambassadeur d'Angleterre ait présenté un mémoire pressant pour obtenir du secours, il n'y a pas à craindre qu'il en obtienne, c'est ce dont nous pouvons vous assurer.

Amſterdam le 14 Avril 1779.

Monſieur,

TRès perſuadé que c'étoit vous obliger, j'ai pris la liberté de vous écrire pluſieurs fois rélativement aux affaires publiques, depuis le mois de Mai dernier, étant dépuis ce temps Secrétaire de la commiſſion Américaine, aux cours de V -- ne & B -- n. comme m'en avoit prié Mr. G. Lée Ecuyer. C'eſt Mr. Adams qui s'eſt chargé de cette lettre. Il vient de partir pour Nantes, dans l'intention de s'embarquer ſur la frégate l'Alliance que l'on croit prête à faire voile pour Boſton. Si j'avois trouvé une occaſion aſſez prompte pour faire parvenir à Nantes les effets que j'ai ici, je ſerois parti avec lui. Cette circonſtance m'oblige de differer mon départ ; je vous prie d'en prévenir mon frere à qui j'ai écris par le navire qui eſt parti précédemment.

Comme Membre du Congrés vous avez vu le plan du traité d'amitié & de commerce à conclure entre les ſept Provinces-Unies de la Hollande & les

Etats-Unis de l'Amérique Septentrionale, car on en a envoyé plusieurs copies d'ici. Ce plan fut signé le 7 Septembre dernier de la part de la Ville d'Amsterdam, par Jean de Neufville Ecuyer, Négociant Député à cet effet par le Pensionnaire & les Bourguemaîtres de cette Ville, & par Mr. G. Lée Ecuyer Commissaire du Congrés, à qui les propositions en avoient été faites par Mr. de Neufville. Comme le caractere de celui-ci vous est peut-être inconnu, & que je présume que vous seriez charmé de le connoître, j'ai pensé devoir vous en parler ici.

C'est un des principaux négocians d'Amsterdam; plein de zéle & d'amour pour les vrais intérêts de la patrie, il m'a souvent dit qu'il étoit plus important pour elle d'être l'alliée de la France, & des Etats-Unis de l'Amérique, que de la Grande Brétagne. Ce généreux patriote ne desire que la gloire & la liberté de sa patrie, & c'est pour la prospérité de son commerce qu'il a recherché notre alliance. Si cette union réciproque doit procurer des avantages réels à la République des sept Provinces-Unies, elle ne doit pas as-

ſurer moins de ſuccès à notre patrie, en rendant auſſi notre commerce plus floriſſant. D'après une conduite auſſi ſage je ne doute nullement que notre continent ne ſe faſſe un devoir de le conſiderer comme un des premiers négocians de la Hollande, & comme ſon plus fidele ami. Ce galant-homme, autoriſé, à ſigné ce plan préparatoire, s'eſt engagé au nom de la Ville d'Amſterdam à reſpecter le traité tant que les Etats-Unis de l'Amérique Septentrionale n'entreprendroient rien qui fut contraire aux intérêts de ladite Ville d'Amſterdam, laquelle mettroit en uſage toute ſon influence ſur les Etats des ſept Provinces-Unies pour les engager à ratifier unanimement ce traité. Comme vous connoiſſez l'hiſtoire des Pays-Bas, vous ne ſerez pas ſurpris que je vous apprenne que la Ville d'Amſterdam paye dans la quote de la Province les deux tiers, & que cette Province contribue auſſi pour les deux tiers dans les impots publics perçus dans les ſept Provinces. Le Magiſtrat de cette Ville riche & floriſſante eſt dans ſes engagemens, d'une fidelité à l'épreuve, & je parierois qu'il y ſera toujours fidele.

Le parti patriotique n'a rien négligé pour faire avorter les desseins du Prince d'Orange, ou pour mieux dire ceux des Anglomanes, tant ceux-ci ont eu d'influence jusqu'à présent.

Il n'est pas étonnant que la Cour de Londres ait beaucoup d'influence dans les déliberations de la République des sept Provinces-Unies, puisque S. M. Brit. est alliée au Prince d'Orange, qui, par l'influence qu'il a sur certaines Provinces, n'a pas eu de peine à les engager dans le parti Anglomane; de-sorte que les Députés de ces Provinces, esclaves timides des volontés du Prince, n'ont pas encore osé acquiescer aux résolutions prises par les autres Provinces, ce qui retarde ces bonnes dispositions de la Province de Hollande pour nous, & par là deviennent très contraires à nos intérêts.

La derniere & vive Déclaration de la France, qui dit qu'elle s'emparera de tous les navires Hollandois qui commerceront avec la Grande Bretagne, excepté ceux d'Amsterdam & de Harlem, a fait ouvrir les yeux aux Villes de Rotterdam, de Dordrecht & autres; lesquelles craignant également d'ex-

pédier leurs vaisseaux, & les murmures des peuples, se trouverent contraintes d'accéder à la résolution générale de mettre leurs bâtimens sous convoi, sans exception des munitions navales, ce qui a servi de prétexte aux Anglois depuis qu'ils sont en guerre avec la France, pour s'emparer des navires des Hollandois.

Tel est aujourd'hui l'Etat des affaires, & tout politique attend avec impatience ce qu'on doit attendre des préparatifs & des armemens formidables de l'Espagne.

La poste de France qui va partir, m'empêche de poursuivre, & ne me laisse que le temps de vous mander que la Gazette d'Angleterre annonce à Londres la 5me. Edition de vos *Sermons sur le Jeune, &c.* Mes respects, je vous prie à toute votre famille, & informez mon ami du bon état de ma santé, & de mon retour prochain. Je suis avec l'estime la plus sincere, & le plus profond respect.

Votre Serviteur,
S. W. STOCKTON.

A MR. WILHEERSPOON, D. D.

A Philadelphie, le 13 Décembre 1779.

Monfieur,

JE ne ceffe de me rappeller les amitiés que V. E. daigna me témoigner lors de mon départ pour la Hollande. Le fouvenir que j'en conferve m'engage à faire des vœux finceres pour le fuccès d'un voyage que V. E. fe propofe de faire dans ma Patrie. J'ai eu une peine extrême d'être arrivé trop tard en Ville, & de me voir privé par là de l'honneur d'entretenir V. E. des affaires de notre République.

Je fis le voyage de Hollande, dans la feule vue d'allier les deux Pays pour leur profpérité réciproque, & j'ofe me flatter d'y avoir réuffi autant que la diverfité des circonftances me le permettoit.

Chargez-vous, je vous prie, de ces Lettres pour mon digne ami, & mon compatriote, le Baron Vander Capellen, lequel, j'ofe m'en flatter, ainfi que fes amis ne laifferont pas ignorer à Votre Excellence, combien par ma

conduite, j'ai ſu attirer de cœurs généreux dans le parti Americain. Faſſe le Ciel! qu'un commencement auſſi heureux, ait des ſuites auſſi favorables que je le ſouhaite pour ma chere patrie.

Vous trouverez ci-incluſe une liſte des vrais amis des Américains Je ſouhaite à V. E. le voyage le plus heureux, & le ſuccès le plus flatteur. Soyez auſſi perſuadé de la réalité de mes vœux, que de la haute conſidération & de la parfaite eſtime avec leſquelles j'ai l'honneur d'être très reſpectueuſement.

Monſieur, de Votre Exc.

Le Très-Obéïſſant Serviteur.

J. G. DIRCKIS.

LISTE DES AMIS.

HENRI HOOFT DANIELZ, Ancien Bourguemaître d'Amſterdam.

DANIEL HOOFT DANIELZ, Secrétaire d'Amſterdam.

VAN BERKEL, Conſeiller-Penſionnaire d'Amſterdam.

JEAN DE NEUFVILLE & FILS, Bonne Maiſon, Négociants à Amſterdam.

Il peut informer V. E. de toutes les maisons commerçantes nos amies.

HOOFT, le Bourguemaître, pourra indiquer à V. E. les Messieurs du Magistrat qui nous sont dévoué : & le BARON VANDER CAPELLEN pourra instruire V. E. de ceux que nous avons dans les sept Provinces.

A Son Excell. H. LAURENS, Ecuyer.

La suite au N°. 8.



LETTRES HOLLANDOISES

Impius hæc tam culta novalia miles habebit,
Barbarus has segetes: en quò discordia Cives
Perduxit miseros.

VIRGILE, *Eclog. I.*

SUITE

Des pieces du Plan Préparatoire du Traité de Commerce à conclure entre les Provinces-Unies, & les Etats-Unis de l'Amérique.

Amsterdam, le 1 Mars 1780.

J'Ai eu le plaisir de vous écrire, Monsieur, le 31 Décembre dernier, & je vous en envoye encore des copies. Le voyage de Mr. Yzard se trouvant retardé par les glaces, qui n'ont pas permis depuis le départ d'aucun vaisseau, je n'ai point trouvé d'occasion de vous faire part des suites de mes négociations ici. Monsieur George Nixon remettra la présente à V. Exc.

il vous en fera tenir aussi la copie par la premiere occasion favorable, après son arrivée à St. Eustache.

Je vous enverrai une copie de la correspondance de Mr. Chamont, & d'un autre Monsieur que j'engageai à lui écrire, au sujet des deux navires construits ici, par laquelle vous verrez qu'ils n'ont jamais songé sérieusement à me les vendre. Mr. Franklin ne m'a pas encore répondu. Je croyois l'arrivée de Mr. Adams à Paris une bonne occasion pour rénouer l'affaire; en conséquence, je lui écrivis ainsi qu'à Mrs. Yzard, & A. Lée afin de travailler conjointement avec Mrs. de Sartines & de Vergennes Ministres à la Cour, pour obtenir lesdits vaisseaux; j'offrois de payer les premiers frais ou de les faire estimer par quatre arbitres impartiaux & choisis ici par les deux parties; ainsi je croyois avoir obvié à toutes les difficultés, vu les promesses de secours que m'avoient faites les principaux de la République, & je pensois qu'il me seroit aisé d'équiper ces deux vaisseaux pour St. Eustache, soit comme appartenants à des Hollandois, soit comme nous appartenant;

mais les réponses de tous ces Mrs, que je reçus hier le soir, ne me laissent plus la douce espérance, que j'avois d'abord conçue, de vous mener les deux plus beaux vaisseaux du monde, ils ont 186 pieds de quille; sont percés pour 98 pieces de canon de 36 livres de balles. Peut-être tireroient-ils un peu trop d'eau pour nos mers; mais après avoir remplis nos vues, en faisant des prises, nous aurions pu les rendre propres à notre navigation. Tous nos amis tachent de m'aider dans cette entreprise, mais ils prévoyent que si cette demande m'est accordée, je rencontrerai dans une autre occasion, bien plus de difficultés. Il y a dans les ports de France différens vaisseaux qui nous conviendroient, mais la résistence que j'y ai éprouvé, doit me convaincre de la perte de mes peines. C'est pourquoi j'ai résolu ce matin de mettre votre argent en chevilles de fer, cloux, différentes sortes de cordages, toiles de voiles de diverses qualités, cables, ancres, provisions de Capitaine, outils de Bootsmans, de Charpentiers, de Canonniers & Tonneliers, instrumens de Chirurgie & drogues, & cer-

cles de fer, enfin de tout ce qui m'a paru nécessaire à l'équipement de trois frégates, excepté le canon, poudres, & munitions de guerre, je ne sais s'ils pourront être embarqués. Je compte acheter la moitié de plus des principaux articles, qu'il ne sera nécessaire pour ces navires, & faire double provision des autres, & s'il me reste quelques espèces, je crois pouvoir les employer à procurer du drap, de la toile, des souliers, bas & chapeaux à vos troupes, & destiner tous ces effets pour St. Eustache, par différens bâtimens le plutôt possibles, d'où vous pourrez en disposer à votre gré. Il sera peut-être nécessaire de faire assurer ici les articles, comme cables & ancres, qui paroissent destinés pour de grands vaisseaux; si par hazard ils se trouvoient pris par les Anglois, Messieurs Nicolas & Jaques van Staphors, négocians ici, acheveront la bésogne, & m'ont promis un crédit de 30000 florins, peut-être en obtiendrai-je davantage pour mon propre compte, jusqu'à ce que Votre Excell. vienne, comme je vous en prie par celle-ci; cette somme jointe à l'emprunt de Mr. Streikeisen

& vos propres deniers, formera un assez beau capital pour effectuer les emplettes, & garantir l'Etat de faire aucune perte sur le plan proposé par V. E. pour former une bonne marine. Passez-moi, je vous prie de dire ici mon sentiment sur ce qui peut rester à faire, qui est, que si l'Etat persiste à vouloir ériger une marine, les trois frégates se doivent construire à Philadelphie, Boston ou Portsmouth en la nouvelle Hampshire. Les traverses que j'ai essuyées en France à ce sujet me font croire qu'ils ne comptent gueres que jamais nous puissions monter une marine, sans quoi ils nous auroient assurément vendus les dix vaisseaux qu'ils laissent dans l'inaction, puisque par là ils n'affoibliroient aucunement la leur, comme ils me le disoient au commencement de l'année derniere, quand je proposois un plan qui auroit, au mois de Mai dernier, délivré la Georgie : dès lors même ils refusèrent de vous faire avoir le vaisseau. Le Capitaine Yoyner s'est donné tout les mouvemens possibles pour vos affaires, & retournera par la premiere occasion, par St. Eustache, comme aussi tous les autres Officiers.

Je les suivrai de près. Oserai-je, à cet effet prier Vos Excellences de donner vos ordres au Capitaine Yoyner, à St. Eustache, sous l'adresse de Mrs. Curson & Gouverneur, ou sous telle autre qu'il vous plaira. Il me sera aussi flatteur qu'honorable d'y recevoir vos ordres. Faites moi aussi la grace de me mander comment il faut que je fasse embarquer nos Marchandises. Je crois sauf meilleur avis, qu'il seroit plus sûr que deux ou trois frégates continentales vinssent le chercher, je ne pourrai cependant l'apprendre qu'à mon arrivée en cette Isle, je les y consignerai à différens négocians que je sais être pourvus de bons magasins. Depuis le 31 de l'année 1779 je n'ai pas été honoré d'une seule ligne du Gouvernement, ainsi je me vois réduit à agir sans ordre, me flattant toutesfois que V. E. & le Congrès voudrez bien croire que dans toutes mes démarches, je n'ai en vûe que votre intérêt & ce-celui de ma patrie, & qu'en conséquence vous daignerez les approuver. Plût à Dieu que j'eusse mieux réussi! Si les efforts de vos faux amis n'eussent pas prévalus sur la bonne volonté

des véritables, j'eusse été il y a longtemps, assez heureux pour vous avoir méné un secours suffisant. J'ai cependant cette consolation d'avoir, à ce que je crois, autant que personne de l'Amérique aye pu le faire en Europe, réussi à trouver du crédit pour un Etat en proye, la plus part, à l'ennemi, lors même que je lui trouvois des sommes à lever. J'ai eu différentes conférences avec des prêteurs & des courtiers, qui en six semaines de temps m'eussent fourni, pour 10 ou 15 ans, un million de florins à 5 $\frac{0}{0}$ d'intérêts, si mes pleins pouvoirs eussent été à leur gré : malgré cela je les ai engagés à me promettre que, si la garantie du Congrès, que je prie V. E. de me faire parvenir, m'est envoyée pendant mon séjour ici, ils me remettroient sous cette sûreté ledit million, jusqu'à ce que ces pleins pouvoirs & garanties arrivent, comme ils les ont dressés eux-mêmes & fait translater par leur Notaire. Je vous envoye donc l'original Hollandois avec la traduction pour votre gouverne, comme aussi l'original Hollandois joint à la

traduction de la garantie du Congrès. Si j'avois dans ce moment ces papiers, je pourrois procurer 4 millions de florins, qui font près de 5 millions de L. Courants de la Caroline, à 5, pour cent par an à payer en cinq années, savoir après la 10me. année rembourser annuellement un million jusqu'à parfait payement du principal; mais les intérêts se payeroient tous les ans. Le courtage ou *remedicum*, comme ils le nomment, est d'un à deux pour cent du capital & suit immédiatement la recette de la somme 1 pour cent au négociant de commission pour diriger l'affaire & un demi pour cent de l'intérêt qu'il paye annuellement, & 1 pour cent de commission pour remboursement du capital, ce qui fait monter les intérêts à environs 5& 1 quart pour cent par an.

Les objections qu'ils font au plein pouvoir que j'ai, sont, qu'il est specifié pour trois frégates & qu'il y manque une formalité ne déterminant point la somme que je puis lever, *defaut*—de nature à ne pas les assurer. Il est aisé à V. Exc. de voir par cette Lettre, comment la somme peut se trouver ici; si l'Etat en a besoin; & si la maniere est approuvée, la plus convénable seroit d'envoyer une personne capable munie de pleins pouvoirs & de garanties tels qu'ils les exigent, en y joignant 2 à 3 copies de ces renseignemens à Messieurs Nicolas & Jaques Van Staphorst négociants, ou à quelques bonnes maisons & solides d'ici, avec ordre pour

l'emploi des espèces. Comme Mrs. Staphorst ont déjà si bien entamé cette affaire, je laisse à V. E. la décision s'il ne conviendroit pas de la leur laisser achever. Depuis 10 ans je trafique avec eux; je suis très-certain que cette maison jouit de la plus haute confiance, qu'elle est solide, & d'une intégrité parfaite.

Les avis du Mémoire ci-joint me sont parvenus par des personnes d'une certaine autorité.

Les Hollandois désirent depuis 9 mois avoir une personne duement autorisée du Congrès, non qu'ils la recevroient en Ministre public, mais pour en recevoir des éclaircissemens nécessaires dans la circonstance présente, où ils ont envie de jetter les premiers fondemens d'un traité avec nous qui auroit lieu à la maturité des événemens. L'obstacle que trouve encore l'emprunt du Congrès, nait de ce que cette demande n'est pas faite directement de l'Amérique, & pour me servir des termes des vieux Hollandois (il faut que cela passe par les mains des François, *it is to be Frenchefied*). Je m'imagine très fort que si le Président Laurens se rendoit ici, il pourroit obtenir dans peu une somme considérable. J'ai pris la liberté de mander au Noble Congrès Continental la façon dont on pourroit à coup sûr faire ici, une ample levée à 5 un quart ou 5 & demi tous les frais compris.

Je me flatte encore de l'espoir de rece-

voir bientot quelqu'avis de V. E. sans quoi je me verrois réduit à mes propres lumieres pour gouverner la Barque & de hâter mon retour le plutot possible. J'eusse préféré de rester en Amérique, où j'aurois volontiers partagé les fatigues & les dangers de mes compatriotes, plutot que d'essuyer les humiliations où m'assujettit le plan qu'une dure nécessité m'a fait adopter. Je souhaite à V. E. une santé & une prospérité parfaite, & suis avec le plus profond respect.

De Votre Excellence.

Le très humble serviteur.

A. GILLON.

Mr. Beaumarchais ne veut pas encore payer ni fournir aucun compte.

A Son Excellence Jean Rutledge Ecuyer Gouverneur & Commandant en Chef de l'Etat de la Caroline Méridionale.

P. S. Je vous envoye, Monsieur, le Manifeste du Roi d'Angleterre.

MANIFESTE.

GEORGES ROI,

DAns tout le cours de notre regne, notre conduite envers les Etats-Généraux des Provinces-Unies, a été celle d'un ami sincère & d'un Allié fidèle. S'ils avoient adhéré aux sages principes qui avoient coutume de gouverner la République, ils n'auroient pas manqué d'apporter les mêmes soins au maintien de l'amitié qui a subsisté si long temps entre les deux Nations, & qui est essentielle aux intérêts de l'une & de l'autre; mais comme ils se sont laissés dominer par une faction dévouée à la France, & qu'ils ont suivi les impulsions de cette Cour, une politique toute différente a prévalu auprès d'eux. Depuis quelque temps on n'a répondu à notre amitié, que par un mépris déclaré pour les engagemens les plus solemnels, & par des violations réitérées de la foi publique.

Au commencement de la guerre défensive dans laquelle nous nous sommes trouvés engagés par l'agression de la France, nous avons montré une attention scrupuleuse pour les intérêts des Etats-Généraux, & le desir d'assurer à leurs Sujets tous les avantages de commerce, compatibles avec le grand & juste principe de notre propre défense. Notre Ambassadeur eut ordre d'offrir une négociation (a) amicale, pour prévenir tout ce qui pourroit amener des discussions désagréables, & il ne fut donné aucune attention à cette offre faite solemnellement par lui aux Etats-Généraux le 2 Novembre 1778.

Le nombre de nos ennemis s'étant accrû par l'agression de l'Espagne, que nous n'avions pas plus provoquée que la France; nous crûmes nécessaire de sommer les Etats-Généraux de tenir leurs engagemens. Le V article de l'Alliance défensive, perpétuelle entre notre Cour & les Etats-Généraux, conclue à Westminster le 3 Mai 1678, outre une obligation générale de fournir des secours, stipule expressément: "Que celui des deux Etats alliés „ qui ne sera point attaqué, sera obligé de rom- „ pre avec l'agresseur, deux mois après que la

(a) Ce memoire sera dans le No. 10.

„ partie attaquée l'en aura requis. „ Il s'est cependant passé deux ans, sans qu'on nous ait donné la plus légère assistance, sans qu'on ait fait un seul mot de réponse à nos demandes réitérées.

Les Etats Généraux se sont inquiétés si peu de leurs Traités avec nous, qu'ils ont sur-le-champ promis à nos Ennemis d'observer une neutralité directement contraire à ces engagemens: & tandis qu'ils nous refusoient les secours qu'ils s'étoient obligés de nous fournir, ils donnoient toute sorte d'assistance secrète à notre Ennemi: ils ont supprimé des taxes intérieures, uniquement dans l'intention de faciliter le transport des munitions navales en France:

Par une violation ouverte & directe des Traités, ils ont souffert qu'un Pirate Américain restât plusieurs semaines dans un de leurs ports, & ils ont même permis qu'une partie de son équipage montât la garde dans un fort du Texel.

Dans les Indes Orientales les Sujets des Etats-Généraux, de concert avec la France, se sont efforcés de nous susciter des Ennemis.

Aux Indes Occidentales, & particulièrement à Saint Eustache, nos Sujets rébelles ont reçu d'eux toute sorte de protection & d'assistance. Les Corsaires rébelles ont l'entrée libre & publique des ports Hollandois, ils ont la permission de s'y reparer, ils s'y fournissent d'armes & de munitions, y recrutent leurs équipages, & y conduisent & vendent leurs prises; tout cela est une infraction directe des stipulations les plus claires & les plus solemnelles qui puissent jamais être faites.

Cette conduite si incompatible avec toute espèce de bonne foi, & si déraisonnable aux yeux de la plus saine partie de la Nation Hollandoise, est particulièrement l'effet de l'ascendant des Magistrats, qui ont la principale influence dans la Ville d'Amsterdam, que nous soupçonnions en correspondance secrète avec nos Sujets rébelles, long temps avant que nous en ayons la certitude, par l'heureuse découverte d'un Traité dont l'article Ier. porte ce qui suit :

„ Il y aura une paix ferme, inviolable & universelle, & une sincère amitié entre Leurs Hautes Puissances les Etats des Sept Provinces Unies de Hollande, & les Etats Unis de l'Amérique Septentrionale, & les sujets & les peuples desdits

„ parties, & entre les Pays, Isles, Villes & Bourgs
„ dependans de la jurisdiction desdites Provinces-
„ Unies & desdits Etats-Unis de l'Amérique & de
„ leurs peuples & habitans de toute condition, sans
„ exception de personnes ou de lieux. „

Ce Traité a été signé dans le courant du mois de Septembre de l'année 1778, par l'ordre exprès du Pensionnaire d'Amsterdam & des autres principaux Magistrats de cette Ville. Non-seulement ils l'avouent actuellement, mais encore ils s'en glorifient, & ils déclarent formellement, même aux Etats Généraux, qu'ils n'ont rien fait que ce qui leur étoit imposé par leur devoir indispensable.

Depuis ce temps-là, les Etats Généraux ont refusé de faire aucune réponse au Mémoire présenté par notre Ambassadeur; & une circonstance aggravante de ce refus, c'est qu'ils se sont occupés d'autres affaires, & que même ils ont délibéré sur celle-ci pour des objets intérieurs; & quoiqu'ils se vissent dans l'impossibilité d'approuver la conduite de leurs sujets, ils n'ont pas laissé de continuer à éviter artificieusement de nous donner la satisfaction qui nous étoit si manifestement due.

Nous avions tout le droit possible de croire qu'une pareille découverte les auroit remplis d'une juste indignation pour l'insulte qui nous étoit faite ainsi qu'à eux-mêmes, & qu'ils se seroient montrés empressés de nous donner une pleine & ample satisfaction pour cet outrage, & d'infliger les châtimens les plus sévères à ses auteurs. L'affaire étoit trop urgente pour que l'honneur & la sûreté de ce Pays souffrissent le moindre délai dans la réponse. La demande en a été faite en conséquence de la maniere la plus pressante par notre Ambassadeur, dans les différentes conférences qu'il a eues avec les Ministres, & dans un second Mémoire, elle a été sollicitée avec la chaleur que justifioient notre ancienne amitié & le sentiment suscité en nous par des insultes récentes. Et quelle est la réponse que l'on fait aujourd'hui au Mémoire sur un objet de cette importance, qui a été remis il y a près de cinq semaines? Elle porte que les Etats l'ont pris *ad referendum*. Une pareille réponse dans de semblables circonstances n'a pu être dictée que par une résolution déterminée à des hostilités méditées & déjà an-

jettées par les Etats, que les conseils offensifs d'Amsterdam ont induits à soutenir de cette maniere l'agression hostile faite par les Magistrats de cette Ville au nom de la République.

Il n'y a plus à compter sur la foi d'aucuns Traités faits avec les Etats-Généraux, si Amsterdam peut usurper le souverain pouvoir, violer impunément ces Traités, en faisant prendre aux Etats des engagemens qui y sont contraires, & en liguant la République avec les Sujets rebelles d'un Souverain auquel elle est liée par les nœuds les plus étroits. Une infraction de la loi des Nations, faite par le plus petit particulier, de quelque Pays que ce soit, donne à l'Etat offensé le droit de demander satisfaction & châtiment; à combien plus juste raison, lorsque l'offense dont on se plaint est une violation insigne de la foi publique, commise par des Membres principaux & prédominans dans un Etat! Nous devons donc, puisque la satisfaction que nous avons demandée ne nous a pas été donnée, nous devons, quoiqu'avec la plus extrême répugnance, nous faire rendre la justice que nous ne pouvons pas obtenir autrement. Nous devons considérer les Etats Généraux comme associés à l'insulte qu'ils ne veulent point réparer, comme ayant participé à l'agression qu'ils refusent de punir; & nous devons agir en conséquence. Nous avons donc ordonné à notre Ambassadeur de quitter la Haye; & nous allons prendre sur le champ les mesures vigoureuses que la circonstance justifie pleinement, & qu'exigent notre dignité & les intérêts essentiels de notre Peuple.

Par égard pour la nation Hollandoise en général, nous désirerions qu'il fût possible de diriger ces mesures entierement contre Amsterdam; mais cela n'est pas praticable; à moins que les Etats-Généraux ne déclarent sur le champ qu'Amsterdam en cette occasion ne recevra aucun secours d'eux, mais qu'ils lui laisseront supporter les conséquences de son agression.

Tant qu'on laissera à la ville d'Amsterdam, la principale influence dans les Conseils généraux, & qu'elle sera soutenue par la force de l'Etat, il est impossible de résister à l'agression d'une partie si considerable des Provinces Unies, sans avoir affaire avec toutes. Mais nous connoissons trop bien les in-

térêts communs des deux Pays, pour que cette contestation nous fasse oublier que le seul objet que nous devons avoir en vue, est de faire naître dans les Conseils de la République, des dispositions à renouer leur ancienne liaison avec nous, en nous donnant pour le passé comme pour l'avenir, la satisfaction & la sûreté que nous serons aussi empressés à recevoir, qu'ils peuvent l'être à l'offrir, & qui sera l'objet que nous aurons en vue dans toutes nos opérations. Nous ne songeons qu'à pourvoir à nôtre propre sûreté, en faisant avorter les desseins dangereux qui ont été formés contre nous. Nous serons toujours prêts à former de nouveaux liens d'amitié avec les Etats-Généraux, lorsqu'ils reviendront sincerement au systême qui fut établi par la sagesse de leurs ancêtres, & que vient d'anéantir une faction puissante, qui conspire avec la France, contre les intérêts de la République, autant que contre ceux de la Grande Bretagne.

A Saint James, le 19 Décembre 1780.

A la Cour de St. James, le 20 Déc. 1780.

Sa Très Excellente Majesté, le Roi étant présent au Conseil.

Sa Majesté ayant pris en considération le grand nombre de procedés outrageans des Etats-Généraux des Provinces-Unies & de leurs Sujets, tels qu'ils sont exposés dans son Manifeste Royal de ce jour; & étant déterminée à prendre les mesures qui lui paroissent nécessaires pour venger l'honneur de sa Couronne, & pour se procurer la réparation & satisfaction, trouve à propos, & par l'avis de son Conseil privé, d'ordonner, ainsi qu'il est ordonné par ces présentes, qu'il soit accordé des Lettres de représailles générales contre les Vaisseaux, Marchandises & Sujets des Etats Généraux des Provinces-Unies; de sorte que l'Escadre & les Vaisseaux de S. M., ainsi que les autres Vaisseaux & Bâtimens qui seront munis de lettres de marques, lettres de représailles ou autrement, par les Commissaires de S. M., chargés de remplir les fonctions de Grand-Amiral de la Grande-Bretagne, s'empareront légalement de tous les Vaisseaux, Bâtimens & Marchandises appartenans aux Etats Généraux des Provinces Unies, ou à leurs Sujets, ou autres établis dans les Territoires desdits Etats-Généraux, & en poursuivront les jugemens dans une des Cours d'Amirauté des Domaines de Sa Majesté, &c. &c.

RÉPONSE A LA LETTRE VII.

Les Anglois ont projetté, il y a long-temps de faire la guerre à la République des Provinces-Unies; la conduite qu'a tenu le Gouvernement Hollandois est la cause des evenemens funestes qui en seront la suite; ce que n'ont pas fait les Hollandois, & qu'ils auroient du faire; les Anglois ont projetté de se rendre maîtres des possessions des Hollandois daus les Indes Occidentales; cette prise nuiroit beaucoup à la France & aux Etats-Unis; la saisie des papiers de Mr. Laurens a fourni à l'Angleterre le prétexte de déclarer la guerre à la République des Provinces-Unies; conduite que doit tenir la République; lettres de marques expédiées par les Anglois; combien le commerce des sujets de la République doit souffrir de la conduite qu'a tenu son Gouvernement; état du commerce des Pays-Bas Autrichiens; le Portugal paroit disposé à se déclarer contre l'Angleterre.

PARIS, ce Decembre 1780.

IL y a plus de trois, & peut-être plus de six mois, Monsieur que les Anglois ont résolu de déclarer la guerre à votre République. Un Anglois qui habite présentement les Pays-Bas Autrichiens, & qui est venu ici, il a quelques jours, m'a assuré qu'il savoit de bonne part que les ordres avoient été expediés d'attaquer vos possessions dans les Indes Orientales. S'ils ne les ont pas attaquées, ils ont fait, en vous déclarant la guerre, la démarche la plus inconsidérée. Les richesses immenses dont ils pourroient se rendre maîtres en s'emparant de vos possessions des Indes Orientales, ont dû seules les déterminer à agir avec vous comme ils viennent de le faire. Les Anglois vous chasseront de l'Inde avec la même facilité que vous en avez chassé les Portugais. Je veux qu'à la paix ils soient forcé de vous rendre vos possessions; mais dans quel état vous les rendront ils? Mais pour les rendre n'exigeront-ils pas que vous partagiez avec eux le commerce des Epiceries: & le pis, c'est que per-

sonne ne vous plaindra. C'est à la parcimonie de votre Gouvernement, & à la conduite foible & même pusillanime qu'il a tenu, que vous devez tous vos malheurs. Il falloit armer votre neutralité, & vous auriez vu alors l'Angleterre avoir pour vous les plus grands ménagemens. L'aspect de 50 ou 60 vaisseaux que vous eussiez envoyé à l'entrée du canal, en auroit imposé à l'orgueil & à la fierté angloise. Au lieu de prendre ce parti vigoureux, le seul que vous eussiez du prendre, vous avez négocié; vous avez fait force jérémiades; l'esprit de parti s'est emparé de vous, le parti Stathoudérien a voulu écraser le parti Républicain, & le parti Républicain, soit faute de Puissance, soit faute de résolution, n'a eu que le courage de résister, mais n'a pas eu la force de profiter de l'avantage qu'il avoit sur son adversaire. Les petits intérêts particuliers ont prévalu sur le grand intérêt général. Si les deux partis s'étoient réunis, la République eut pris alors le ton qu'il convenoit qu'elle prît vis à-vis des Puissances belligérantes. Les autres Puissances neutres se seroient alliées à la République, & la Ré-

publique, jouiſſant de la plus grande conſidération politique, auroit joué ſur la ſcène politique de l'Europe, le role brillant qu'y joue aujourd'hui la Ruſſie. Il ne falloit pas que vôtre chef s'amuſât à épouvanter les lapins des Dunes avec des grénades de carton; il ne falloit pas que ſes deux précepteurs le trompaſſent ſur ſes véritables intérêts qui ne peuvent jamais être que ceux de la République; en le laiſſant à lui même, il ſe ſeroit ſouvenu des excellentes leçons qu'il avoit reçu de l'honnête inſtituteur qui a été chargé de la culture de ſon eſprit. C'eſt apréſent que ſe reſſouvenant des principes que lui a donné ce brave Suiſſe, le Stadhouder doit gémir de ne les avoir pas ſuivi. L'orage qui eſt prêt à fondre ſur ſa patrie, doit lui cauſer la plus grande terreur. Ce n'eſt pas pour vos Provinces que vous avez à craindre; ce ne ſera certainement pas ſeulement dans les Indes Orientales que les Anglois ont réſolu de vous porter les plus terribles coups, vos poſſeſſions dans les Indes Occidentales tomberont bientôt en leur Puiſſance, ſi elles n'y ſont déjà tombées. Je ſuis perſuadé que les Anglois

ont résolu de terminer la campagne par ce coup de main, qu'ils ont du regarder comme d'autant plus important, qu'en se rendant maîtres de St. Eustache, de St. Martin, & de Curaçao, ils ôteroient aux Colonies Françoises une source abondante d'approvisionnement de toutes espèces, & aux Colonies de l'Amérique Septentrionale, un entrepot pour leur commerce, & un azile pour leurs Corsaires.

La saisie des papiers de Mr. Laurens a fourni aux Anglois, au moins un pretexte apparent pour vous déclarer la guerre qu'ils avoient résolu depuis longtems de vous faire, & surtout depuis que leurs Emissaires leur avoient fait connoître que quelques efforts que fissent leurs partisans, ils ne pourroient pas empêcher l'accession de la République à la confédération du Nord. *Demandons*, ont dit les Ministres de Sa Majesté Britannique, *la punition du Pensionnaire d'Amsterdam, & des Magistrats de cette Ville; on la refusera, & alors ce refus nous autorisera à faire la guerre à la République, sans qu'elle soit en droit de reclamer l'assistance des Puissances neutres confédérées, parce que:*

ſuivant le traité que ces Puiſſances ont fait entre elles, elles ne ſe ſont engagées à ſe ſecourir reciproquement que dans le ſeul cas où elles ſeroient attaquées pour fait de la Neutralité.

Le ſeul parti que votre République ait à prendre dans dans les circonſtances préſentes, c'eſt de faire une alliance offenſive & défenſive, avec la France, l'Eſpagne & les Etats-Unis de l'Amérique; c'eſt de mettre en mer le plus de vaiſſeaux de guerre qu'elle pourra, c'eſt de les armer avec, autant d'activité qu'elle a mis juſqu'à préſent de lenteur & d'indolence. C'eſt de mettre à la tête de ſes armées navales des Dedels & non des courtiſans : il n'eſt plus queſtion aujourd'hui d'être Commerçans, Banquiers, prêteurs d'Argent; tous les Hollandois dans ce moment doivent être ou marins, ou guerriers: il n'eſt plus queſtion de protéger les vaiſſeaux marchands; il faut combattre; détruire, brûler ceux des Anglois. Que les Hollandois ſe rappellent qu'ils ont fait trembler, pour leurs propres foyers, ces fiers & audacieux inſulaires? Si les Hollandois ont été leurs vainqueurs, ils peuvent l'être encore

aujourd'hui. C'est en Europe que votre République doit reconquerir ses possessions des deux Indes : que la République laisse son armée de terre dans l'état où elle est, tous ses efforts doivent être pour ses armées navales : qu'elle fasse monter ses vaisseaux par les braves soldats qui gardent ses Provinces, les Anglois n'en tenteront pas la conquête ; si la République le craignoit, cinquante mille François voleroient à son secours.

On me mande d'Ostende, qu'on y a reçu des lettres de Londres, qui toutes assurent que dès le 23 plus de deux cens lettres de marque ont été expédiées par le Ministere Anglois pour courir sur les vaisseaux marchands de votre République. L. H. P. en ont sans doute fait délivrer à vos armateurs. Il vaudroit mieux cependant ne permettre à aucun d'eux d'armer : l'essentiel dans ce moment ci, c'est de mettre les vaisseaux de guerre de la République en état de tenir la mer. Les magasins de vos amirautés regorgent de munitions navales, & leurs Arsenaux de munitions de guerre ; c'est à la marine marchande à leur fournir des matelots. Dans ce moment aucuns vaisseaux marchands ne doit sortir de vos ports, tous vos commerçans & surtout ceux de votre Province sont trop bons patriotes pour voir avec peine un embargo que votre Gouvernement mettroit sur leurs vaisseaux. Les commerçans du Nord il est vrai, en profiteront, ils vont faire tout

le commerce maritime : ce seront les vaisseaux des trois Puissances neutres qui approvisionneront les ports de France & d'Espagne. On l'avoit prédit à votre Gouvernement : il n'a pas vu les suites funestes que devoit avoir sa lenteur à armer ; il n'a pas vu qu'elle enhardiroit l'Angleterre à braver le ressentiment de votre République ; il n'a pas prévu qu'elle seroit la cause de la perte de vos possessions dans les deux Indes ; il n'a pas considéré qu'elle feroit passer aux nations du Nord la plus grande partie du commerce de vos Provinces maritimes. Ce sera à la paix que votre Gouvernement sentira à quel point on l'a trompé ; à quel point on a abusé de sa confiance pour lui faire adopter un système de politique qui, faisant perdre à la République toute espèce de considération politique, devoit aussi causer la ruine de son commerce, & par une suite naturelle, une diminution considérable dans la population de ses Provinces. Avant que dix années se soient écoulées, une partie du commerce de votre Ville sera passé aux Anversois : les Pays-Bas Autrichiens auront une marine marchande considérable, parce qu'elle pourra avoir pour la proteger, une marine militaire. L'agrandissement du port de Nieuport lui en facilitera les moyens : Bruxelles deviendra un entrepot riche & abondant d'où sortiront tout les approvisionnemens du Pays de Liege & du Bas Rhin ; il ne faut pour cela que construire

des chaussées & ouvrir des canaux. Le Gouvernement du Pays-Bas est aussi actif que le vôtre est lent ; quand il s'agit du bien public ; s'il a toujours été prodigue, quand il s'est agit de la prospérité de l'État, à combien plus forte raison le sera-t-il aujourd'hui que son nouveau Souverain connoît tout le prix du commerce. Je sais, à n'en pas douter, qu'une maison seule de Bruxelles a présentement en mer plus de 50 vaisseaux. C'est cette même maison qui fournit aujourd'hui à nôtre Ferme Générale tout le Tabac qu'elle employe dans ses fabriques. Dans peu vous verrez dans toutes les Villes des Provinces Autrichiennes de nouvelles fabriques s'elever : que seroit ce, si une de vos Provinces se séparoit des six autres ? Elle le peut, & vous devez-vous ressouvenir qu'elle en avoit conçu le projet il y a quelques années.

Mon correspondant de Lisbonne me mande que sa Cour ne tardera pas à se déclarer contre l'Angleterre ; depuis le mois d'Août dernier, il n'est pas sortes de mauvais traitemens que les vaisseaux marchands Portugais n'aient essuyé de la part des Anglois. Au printemps prochain 14 vaisseaux de ligne & 10 frégates sortiront du Tage ; que deviendront les Anglois, s'ils se joignent à l'armée navale des Espagnols.

J'ai l'honneur d'être &c.

LETTRES HOLLANDOISES.

Oleum peccatoris non impinguet caput meum.

LETTRE

A l'Auteur des Lettres Hollandoises.

AMSTERDAM, ce Décembre 1780.

UNe nouvelle carriere, Monsieur, vous est ouverte, le départ du Chevalier Yorke, le Manifeste de S.M. Brit., & les lettres de marque délivrées aux corsaires Anglois, pour courir sur nos vaisseaux, ont dépouillé la nation Hollandoise de sa qualité de Puissance neutre, & l'ont placée au rang des Puissances belligérantes. Voici le moment de vous élever avec force contre les auteurs des maux, qui vont accabler notre commerce. Que les injures que vous dit l'Auteur du discours, dont je vous envoie la traduction, ne rallentissent point votre zèle. Il est plus honorable pour vous d'être placé à côté des Vander Capellen, des Neufville, des Van Berkel & de tous les bons pa-

triotes que dans la foule des courtisans de la Haye. Ceux qui vous connoissent savent bien que vous n'êtes pas à la solde de la France, s'ils ne connoissent pas vos sentimens religieux, ils sont bien certains qu'un Papiste qui suit les principes de sa croyance, a le courage de dire la vérité, & n'écrit que d'après ses propres sentimens. Nous ne voyons pas que le but de vos lettres soit d'attaquer la forme actuelle de notre Gouvernement. Si vous avez dit qu'il étoit dangereux pour une République d'avoir un Chef, Montesquieu le pensoit comme vous; cependant vous avez combattu votre propre opinion, en nous exposant les avantages que nous pouvons retirer de l'établissement du Stadhouderat: mais en même temps vous avez fait voir à quel point il étoit dangereux, pour notre constitution de donner au Stadhouder trop de pouvoir, & surtout trop de moyens de corrompre & de se rendre maître du Gouvernement: vous avez fait plus, vous avez toujours rendu justice aux qualités personnelles du Prince d'Orange, temoin ce que vous en avez dit à l'occasion du *Procès des trois Rois*.

J'ai l'honneur d'être &c.

TRADUCTION

Du discours adressé à la nation Hollandoise, & à la Ville d'Amsterdam en particulier, à l'occasion du Mémoire (a) *remis le 12 Novembre 1780 à L. H. P. par le Chevalier Yorke.*

CHers compatriotes! chers concitoyens! nation dont la fidelité, la droiture ont toujours été admirées & célebrées dans toutes les parties du monde!

Que découvre le Mémoire que le Chevalier Yorke a remis à Leurs Hautes Puissances; une chose qui ternit tout notre éclat national & nous humilie au point de nous mettre en parallelle avec les François, de tous les peuples, le plus rusé, le plus fin & le plus adroit: ce Mémoire nous donne aussi la clef de tous les évenemens qui nous ont occupés depuis deux ans, sans pouvoir en deviner la cause, tant ils nous paroissoient contraires à la raison & à la nature des choses.

(a) Ce Mémoire se trouve dans le No. Ier. de ce volume, page 15.

L'Angleterre disions-nous, est notre alliée naturelle, parce qu'elle professe la même réligion que nous; parce qu'elle nous a sauvé plus d'une fois des plus grands dangers: protégés par elle, nous avons mis des bornes au despotisme politique du plus fier des Monarques, de Louis XIV: si nous avons échappé à l'esclavage auquel il vouloit nous réduire, c'est à l'Angleterre que nous en avons eu l'obligation; & comment se peut-il aujourd'hui que cette même Angleterre nous traite avec tant d'indignité, & nous donne journellement tant de sujets de nous plaindre de ses procédés à notre égard? Cela nous paroissoit inexplicable.

Le Mémoire de son Excellence nous donne le mot de cet enigme. Avant que l'Angleterre nous eut donné aucun juste sujet de plainte, quelques-uns de nos compatriotes, autant audacieux qu'ils étoient téméraires, poussés par des vues d'ambition avoient à l'exemple, & à l'instigation de la France, qui à leur égard a joué le même role que Satan joua dans le Paradis terrestre, conçu & effectué le projet de négocier sourdement avec les sujets rébelles de

notre allié, que nous tâchions dans le même temps d'amuser par le langage flatteur & séduisant de l'amitié : conduite indigne, & d'autant plus deshonorante pour le peuple Hollandois, qu'il a toujours été dans tous les temps considéré comme le peuple qui avoit le plus de bonne foi & de sincérité. L'effet de la découverte de cette conduite devoit être de nous faire entrer en guerre avec notre allié, & c'étoit là ce que vouloit la France.

L'Angleterre fut instruite de cette basse intrigue dès son origine, mais comme elle n'avoit pu en acquérir la preuve suffisante pour nous en convaincre, elle ne crut pas pouvoir nous en demander publiquement raison : mais comme elle avoit cependant plus que des soupçons elle devoit nous considérer comme son ennemi secret. De là tous les mauvais traitemens que nous avons essuyés de la part de l'Angleterre, sans qu'aucun de nous pût en deviner la cause : elle n'étoit connue que de trois ou quatre Citoyens de cette ville qui, cachés derriere le rideau, voyoient sans surprise la conduite des Anglois, contre laquelle cependant ils s'éle-

voient avec la plus grande chaleur, dans l'intention d'irriter de plus en plus la nation contre l'Angleterre. Ce fut ainsi, chers compatriotes, qu'on a profité de l'affaire du Comte de Byland, pour vous aigrir contre l'Angleterre.

La France avoit pris les armes contre l'Angleterre en faveur des Américains; l'Angleterre depuis la jonction de l'Espagne à la France se voyant ménacée d'une invasion, avoit demandé à la République, à plusieurs reprises, qu'elle lui envoya les secours que les traités l'obligeoient de lui fournir : la République, loin de remplir ses engagemens, ne daigna pas même répondre à l'Angleterre: avant, l'Angleterre nous avoit demandé avec la plus grande instance d'empêcher nos sujets d'approvisionner ses ennemis de munitions navales : la République avoit en quelque sorte acquiescé à cette juste demande; le convoi du Comte de Byland met à la voile; le Comte de Byland refuse de prendre sous son escorte nombre de vaisseaux chargés de munitions navales : mais ce refus n'étoit qu'apparent; c'étoit même un jeu joué, & l'Angleterre avoit trop de raison pour

ne pas en juger ainsi : instruite du depart de ce convoi, elle le fait attaquer, mais sans succès, & les navires (a) chargés de bois de construction, à la faveur de la nuit échapperent, & aborderent au port de Brest.

Si vous considerez, chers compatriotes, les mésures prises depuis deux ans par ceux qui avoient contracté en secret avec les Américains, vous conviendrez qu'il étoit impossible que l'Angleterre ne s'offensât pas de cette conduite, & ne la considerât même pas comme une conduite hostile qui devoit la convaincre que nous étions d'accord avec ses ennemis. Je me contenterai de vous rappeller ce qui s'est passé parmi nous à l'occasion de Paul

(a) Le Caton Batave en fixe le nombre à 120, j'ai lieu de le croire beaucoup plus considérable. Je doute que le Caton Batave ait été bien instruit. Au reste cet Auteur estimable est du même sentiment que moi sur tout le reste. Je lui reproche cependant de nous avoir présenté le tableau effrayant de notre situation, sans nous avoir indiqué les moyens que nous devions employer pour nous soustraire aux dangers qui nous ménaçoient. Il est peu intéressant pour un malade de lui faire connoître la nature de son mal, si on ne lui indique le remede qu'il doit employer.

Jones. Ce pirate, car quel autre nom pouvons nous donner à un homme aussi inhumain, & d'aussi mauvaise foi; ce pirate entre dans le Texel & y conduit deux navires de Sa Maj. Britannique dont-il s'étoit emparé. Suivant le traité de Breda, L. H. P. auroient du se saisir des prises & faire sortir Paul Jones de leur port; le Chevalier Yorke le demanda avec la plus grande instance; on différa d'y répondre, & par les delais qu'on y mit, on donna au pirate le temps de se ravitailler, de se pourvoir de nouvelles munitions de guerre, & de vendre enfin à la France ses prises, & même ses prisonniers. Une telle conduite de notre part dût certainement irriter les Anglois, d'autant qu'ils voyoient ce même pirate insulter impunément & de la maniere la plus outrageante le pavillon Anglois dans un des ports de la République; & nous pouvions encore, après avoir tenu une telle conduite, nous étonner des marques de ressentiment que nous donneront les Anglois.

L'évenement de St. Martin nous a fait jetter les hauts cris, & tandis que nous nous plaignions le plus amére-

ment de ce procedé, l'Ambassadeur de S. M. B. remettoit sous les yeux de Notre Gouvernement nombre de papiers qui faisoient voir clairement que sans l'argent, les armes & autres munitions de guerre, qu'avoient envoyés aux colonies revoltées de l'Amérique Septentrionale, les marchands de notre Ville, partisans des François, par la voye de St. Eustache & de St. Martin, ces mêmes revoltés n'auroient pas pu résister aussi longtemps qu'ils l'avoient fait à leur Métropole. Cela ne devoit-il pas confirmer les Anglois dans la croyance où ils étoient, que nous agissions d'intelligence avec ses ennemis, la France & les colonies revoltées. Ne doit-il pas vous paroître maintenant d'après le Mémoire du Chevalier Yorke du 12 Novembre dernier, & des pieces qui y étoient jointes, que les Anglois ont eu véritablement raison d'en agir avec nous, comme ils l'ont fait. N'est-il pas à présent certain que les partisans, que la France a parmi nous, ont conçu, il y a déjà deux ans, le complot dont les Anglois viennent de découvrir la trame? Et qu'ils avoient ourdis cette trame à l'insu de nos braves Ma-

giſtrats (*a*)? L'effet de cette découverte doit être de porter les *Anglois* à nous déclarer la guerre la plus ſanglante, & ce ſera lorſque l'Angleterre nous l'aura déclaré, que ces perfides François rirons à nos dépens.

Mais quels ſeront pour nous les ſuites de cette guerre, rélativement à *nos* poſſeſſions dans les deux Indes ; & à qui nous adreſſerons-nous pour *avoir* des ſecours contre un ennemi puiſſant, qu'auront aigris nos inſultes & nos *procédés* à ſon égard? Sera-ce aux Puiſſances du Nord? Sans doute nous dira-t-*on* : mais, chers compatriotes, le Dannemark ne nous a-t-il pas déjà annoncé en *quelque* ſorte ſon refus ; ne vient-il pas lui-même de céder à l'Angleterre ſur *le* point, qui a été le principal débat que nous avons eu nous-même avec

(*a*) Il y a plus : le rapport rélatif à la découverte qu'avoient fait les Anglois en ſe rendant maitre des papiers de Mr. Laurens, & que les Etats de Hollande ont demandé, a été dreſſé & envoyé ſans que le Senat en prît connoiſſance. Une telle conduite eſt incompatible avec la conſtitution de notre Gouvernement. Je ſouhaite que tout aille bien, mais pour tous les Biens du Monde, je ne voudrois pas partager le ſort des trois ou quatre perſonnes qui ſemblent Gouverner préſentement notre Ville.

la même Puissance; c'est-à-dire, que le Dannemark a reconnu qu'il ne pouvoit porter aux ennemis de l'Angleterre, non-seulement, des bois de construction, mais encore du chanvre & du goudron. La Suéde qui n'a que du cuivre, quelqu'amie qu'elle soit de la France, n'a-t-elle pas déclaré que ses Finances ne lui permettoient pas de former aucune entreprise sur mer, un peu considérable; il ne nous reste donc d'espérance, que dans la Russie; mais la Russie, dans cette occasion, agit-elle bien sincérement? On le croiroit à en juger sur les simples apparences, mais nos meilleurs politiques, ainsi que nos commerçans, ne croyent-ils pas entrevoir que le but de la Russie, en armant sa neutralité, & en formant sa confédération, n'a été que d'apprendre à ses habitans commerçans, & à ses navigateurs, le chemin qu'ils devoient tenir pour aller au midi de l'Europe, & leur procurer par notre moyen, de certains avantages, dont nous jouissions seuls avant la suspension de nos Traités, je parle de l'application de cette règle, *franc vaisseau*, *franc effet*, ainsi que du droit de voiturer les effets

de leurs ennemis. D'ailleurs comment nous flatter que l'Impératrice de Russie soit portée par son goût & par son intérêt à entrer en guerre avec l'Angleterre ? Peut-on raisonnablement espérer que cette sage & prudente Souveraine, si jalouse de conserver son caractère de magnanimité, & de fidélité, voudra, maintenant qu'elle va connoître à quel point nous avons agis de mauvaise foi avec un Allié, nous protéger contre la vengeance de ce même Allié, que nous avons traité avec la plus grande indignité ? Sur-tout quand elle considérera que l'objet de la contestation que nous avons avec les Anglois est tout-à-fait étranger à l'objet pour lequel elle a formé l'union des Puissances neutres. Avez-vous remarqué, mes chers compatriotes, que le Traité qui a consolidé cette union, ne dit pas un mot de la révolte des colonies de l'Amérique Septentrionale & de la garantie de nos possessions des deux Indes, *pour laquelle notre sage & prévoyant Stadhouder a insisté avec tant de force.* Malgré nos sollicitations les plus vives, l'Impératrice s'est toujours réfusée à ce que cette garantie fût in-

ferrée dans le Traité de la confédération. Si vous cherchez, chers compatriotes, la cause de ce réfus, vous la trouverez dans la réponse que le Comte Panin fit à nos Ambassadeurs qui insistoient sur une garantie. *L'Impératrice la réfuse*, leur dit le Comte Panin, *parce que nous avons autrefois réfusé cette même garantie à l'Angleterre, qui pourroit voir de mauvais œil qu'elle fut dans ce moment-ci accordée à la Hollande.* C'est avec un grand ménagement que la Souveraine de toutes les Russies parle de l'Angleterre; son Empire cependant a une étendue deux mille fois plus grande que celle qu'occupent nos Provinces: ces Provinces qui ne forment qu'un si petit Etat, étendront-elles leurs bras, s'il est permis de parler ainsi, contre un allié qui professe la même Réligion qu'elles, a qui elles doivent leur existance, & sans le secours duquel, elles auroient été mises depuis longtemps sous le joug de la France, & cela dans l'instant où cet Allié est dans une situation rédoutable; car il n'y a personne de ceux qui connoissent quels sont les pouvoirs de l'Angleterre, qui ne sachent qu'elle

n'a pas encore voulu faire tous les efforts qu'elle peut faire (a)

Croyez-vous, chers Compatriotes, que les autres villes de cette Province & les autres Provinces approuvent la conduite que nous tenons? Pensez-vous qu'elles avouent une négociation commencée à leur insçu par la seule ville d'Amsterdam, & dont les suites peuvent être une guerre sanglante, la ruine de notre commerce, & l'asservissement de la République au despotisme de la France? Si les autres villes de notre province, si les autres provinces désapprouvent cette négociation & condamnent la fausse démarche de ceux qui l'ont si inconsidérément entamée, ce sera la seule ville d'Amsterdam qui sera exposée au ressentiment de l'Angleterre; ce sera sur Amsterdam que tombera tout le fléau de la guerre, elle seule verra

(a) L'Angleterre est sur le point d'avoir en mer 100 vaisseaux de ligne, non compris les frégates, & autres Batimens armés, plus de 400 de ses armateurs n'attendent que le signal pour fondre, comme autant d'oiseaux de proye, sur nos foibles vaisseaux marchands qui, dispersés comme ils le sont, par la grande extension de notre commerce, ne pourroient tous être convoyés. C'est par ce qu'elle a fait par le passé qu'on peut juger de ce qu'elle peut faire présentement.

ſes richeſſes devenir la proye des Anglois, & le ſang ſeul de ſes habitans rougira les eaux de la mer. Amſterdam verra ſon commerce fuir ſon port & ſe refugier à Rotterdam, à Dort & principalement en Zélande, & cela pour avoir conſervé dans ſa régence deux ou trois Magiſtrats ambitieux, auſſi imprudens qu'ils ſont audacieux, car leurs démarches étant déſavouées & même condamnées par les autres villes de notre province, & par les autres provinces: ce ne ſera que ſur Amſterdam que les Anglois voudront s'en venger.

Mais, dira-t-on, nous nous jetterons dans les bras de la France, & voilà préciſément où l'on vouloit nous conduire; je n'en veux pour garant que *leurs diſcours aſſaiſonnés à la Françoiſe*, inſerés avec tant de faſte dans nos Gazettes & autres papiers publics. (a) Je vous an-

(a) Tout homme de bons ſens, en liſant nos Gazettes, les rejettent avec indignation, en concluant que ceux qui les rédigent ſont à la ſolde de la France. C'eſt une remarque que j'ai ſouvent entendu faire à nombre de ceux qui les liſent, & qui cependant ne ſont rien moins que partiſans de l'Angleterre. On vous trompe, chers compatriotes, on vous aveugle, on vous deguiſe la vérité, on ne vous laiſſe point voir les choſes telles qu'elles ſont. C'eſt par ce manege qu'on trompe toute notre nation.

nonce, & souvenez-vous de ma prédiction, qu'avant que l'année courante soit expirée, vous verrez l'Ambassadeur de France nous offrir la protection de son maître contre l'Angleterre. La protection d'un successeur de Louis XIV. qui a revoqué l'édit de Nantes; révocation qui a coûté la vie & la fortune à tant de braves protestants. Alors nous aurons dans notre pays, dans nos villes des troupes Françoises pour nous protéger & nous defendre. Tout sera alors François parmi nous, tout s'y reglera suivant qu'il le plaira aux François. Mais quand cette offre ne se seroit pas au reste par un mémoire public, remis avec les solemnités ordinaires, on pourroit encore croire qu'elle a été dejà faite dans le secret à l'insçu même de nos braves Magistrats.

Mais quel peut être le but de ces trois ou quatre personnes qui veulent ainsi livrer notre Patrie à la France? C'est de gouverner, c'est exercer sur la République & principalement sur notre ville, & sous la protection de la France, un pouvoir absolu,&,car pourquoi le dissimuler, de se procurer le plaisir pour eux si flatteur, de pouvoir satisfaire leur

haine inveterée contre la Maison d'Orange : c'est une verité dont je trouve la preuve dans les mensonges outrageans, aux moyens desquels on s'efforce de noircir Son Altesse auprès de la bonne bourgeoisie, dans ces libelles innombrables dont la source abondante *est dans les prétendues lettres Hollandoises qui se fabriquent à Louvain par un Papiste payé par la France*, & qui ne visent à rien moins qu'à un changement de notre inviolable constitution. J'en trouve encore la preuve dans une des pieces qui sont jointes au traité fait avec les Américains le 4 Septembre 1778 par le marchand Jean Neufville par l'ordre & sur l'autorité du Pensionnaire Van Berkel. C'est là où Son Altesse est decriée, où on la presente comme voulant attenter à la liberté de sa patrie; grand Dieu ! quelle calomnie ! & contre qui ose-t-on proférer un tel blasphême? Contre le digne descendant de Guillaume Ier., ce libérateur de notre pays, & le fondateur de notre République: c'est ce Prince qui a tant de vertus, & qu'on accuse de projetter la ruine de notre liberté ! considerez, chers Compatriotes, toute sa conduite, & vous conviendrez

qu'il n'eſt rien moins qu'ambitieux. Loin de pouvoir l'accuſer d'agir contre ceux qui lui ſont oppoſés, vous ſerez forcés de convenir, comme nombre de perſonnes qui lui ſont dévouées, qu'il ne diſtingue pas aſſez ſes amis de ſes ennemis: combien de fois ne l'a-t-on pas vu élever aux emplois les plus importans ceux qui ſavoient lui être le plus contraire? (a) Le motif de cette conduite noble & généreuſe, peut-il être autre que de maintenir l'union entre les deux partis & d'étouffer dans la République, juſqu'au nom de faction? Son Alteſſe l'a dit pluſieurs fois. Dans la conduite des affaires de l'Etat ne voit-on pas S. Alt. dire toujours ſon ſentiment franchement & ſans détour, & ſans jamais ſe permettre aucune phraſe qui puiſſe déterminer les autres Membres de l'Etat à ſuivre ſon opinion,

---

(a) On ne manquera pas d'objecter le refus qu'a eſſuyé Mr. Van Berkel de Rotterdam; mais étoit il poſſible à Son Alteſſe d'avancer dans les circonſtances préſentes un homme qu'on doit raiſonnablement préſumer avoir les mêmes ſentimens que ſon Frere Mr. van Berkel Penſionnaire d'Amſterdam qui s'eſt rendu coupable d'un crime énorme contre la conſtitution de ſa Patrie.

furtout dans les affaires qui sont d'une aussi grande conséquence que celles qui se traitent présentement? Observez ce Prince dans son particulier, vous le verrez toujours discret quand il converse, affable quand on l'aborde: jamais il ne refuse de donner audience à ceux qui la lui demande: s'il paroît en public, c'est sans garde; un seul Seigneur & rarement, un ou deux laquais l'accompagnent dans ses promenades: mettant toute sa confiance dans l'affection de ses concitoyens, il est au milieu d'eux comme le seroit un bon pere de famille entouré de ses enfans. Tout cela caractérise-t-il un ambitieux, un homme fier & vain? Les ambitieux, les hommes fiers & vains lorsqu'ils paroissent en public y déployent *un faste de Prince*, ils sont environnés d'une garde nombreuse & affectionnée pour se faire respecter & craindre, ainsi que le font les Souverains de l'Orient, ceux de France & d'Espagne: bien éloigné de les prendre pour modeles, *Notre Prince* nous prouve par toutes ses actions la modération de son ame: combien n'est-il pas satisfait de la condition où la Providence l'a placé? Combien son zele & son attache-

ment pour la Religion eſt vrai & ardent? Combien n'eſt-il pas compatiſſant pour l'indigent & pour le malheureux,

Tel eſt le Prince, chers compatriotes, qu'on s'efforce de nous peindre comme aſpirant à la ſouveraineté; comme ayant conjuré la ruine de notre liberté. Vous tous ſes amis, Paroiſſez.... Mais non S. Alt. a en horreur tout ce qui a l'apparence de la diſſention; tout ſentiment de vengeance lui eſt étranger, & mon deſſein n'eſt pas de vous aigrir contre les auteurs de l'odieux complot formé contre lui. Je n'ai eu qu'un but dans ce que je viens de vous dire, & je n'ai d'autre deſir que d'expoſer au grand jour leur trâme, & de faire échouer leur projet: peut-être n'ont-ils pas vu tout l'odieux de leur conduite? Peut-être ont-ils été entrainés par leur ardeur naturelle, peut-être auſſi ont-ils été ſeduits par les ruſes de la France ſi intéreſſée à nous faire entrer en guerre avec l'Angleterre; laiſſons donc à leur conſcience le ſoin de les ramener, & abandonnons aux Juges, qui ont le droit d'en connoître, le ſoin d'examiner leur conduite: il n'appartient pas à un honnête citoyen de s'arroger des droits qu'il

n'a pas sur ses concitoyens: s'il arrivoit même qu'une troupe effrenée emportée par le zele ardent qui l'enflameroit pour le bien public, voulut attaquer leur personne, votre devoir exigeroit que vous vous rangeassiez du côté de vos Magistrats ; Ah ! n'oubliez jamais la fin tragique des meurtres des des Wits; tous, depuis le premier jusqu'au dernier, après avoir erré miserablement ont eu une fin funeste.

Cependant quand de braves citoyens quand des bons patriotes se voyent mal conduits par une cabale dominante, au point d'être entrainés dans une guerre sanglante, il est de leur devoir de s'adresser à la régence, de lui faire connoitre les suites funestes que peuvent avoir la conduite de ceux qui veulent les dominer: au reste les fraix & les hazards que peuvent causer une guerre temerairement entreprise, n'interessent-ils pas particulierement la bourgeoisie & le peuple : je sais à n'en pas douter que dès le commencement de la guerre que se font présentement la France & l'Angleterre, un mémoire a été presenté par

(a) Ce Mémoire se trouvera à la fin du N°. Prochain.

le Chevalier Yorke aux deputés chargés des affaires étrangeres : que ce Ministre y proposoit des conferences pour faire à l'amiable quelques reglemens, & principalement pour redonner plus de vigueur à la regle *franc vaisseau, francs effets* : en exceptant cependant les munitions navales qui, lorsqu'elles seroient saisies, seroient payées comptant par les Anglois. Dans les conferences qui se tinrent sur cet objet intéressant, l'Ambassadeur de S. M. Brit. n'insista pas sur les secours que son maitre étoit cependant en droit de nous demander. Les conférences furent cependant suspendues, & c'est à présent qu'on voit, au moyen de la decouverte (*a*) qu'on a

(*a*) Il est bon d'observer que le mémoire du Chevalier Yorke a été presenté le 2 Novembre 1778, & que le traité avec les Américains avoit été signé le 4 Septembre précedent. Il n'est pas étonnant qu'on n'ait pas voulu entrer en négociation pour s'arranger à l'amiable avec l'Angleterre, où l'évenement de la prise du Président Laurens, & la découverte fortuite qu'a fait faire la saisie de ses papiers est l'epée d'Alexandre qui coupa le nœud Gordien. Ces papiers nous ont developpés tout ce qui jusqu'à présent nous paroissoit inexplicable, tant à l'egard des affaires de l'Etat, qu'à l'egard de la la conduite de certaines personnes. Combien n'auroit-on pas prévenu de dommages & de pertes pour notre commerce si dès lors on eut acquiescé à la proposition du Chevalier Yorke.

faite, qu'elles furent les raisons de l'interruption de ces conferences. Mais ne devroit-on pas dans les circonstances présentes les reprendre & s'arranger à l'amiable avec l'Angleterre, sans cesser cependant d'être armée à l'exemple du Dannemarck, afin de faire valoir nos droits, si l'occasion le demandoit, & pour maintenir la neutralité armée à laquelle nous avons accedé. On pourroit en faire naître l'occasion en engageant nos commerçans à presenter une requête à L. H. P. pour les engager à se retracter. Quelque chose qu'il arrive nous devons toujours maintenir l'honneur & la dignité de l'Etat, mais de quelque façon qu'on l'envisage, ne perdons jamais de vue qu'une guerre avec l'Angleterre, ne peut être que ruineuse pour la Republique, & que cette guerre ne nous sera suscitée que par les artifices de la France, dont les desseins & les projets doivent toujours être suspects à tous bons patriotes.



LETTRES HOLLANDOISES.

Dieu lui a envoyé un esprit de vertige.

LETTRE VIII.

La déclaration de guerre de l'Angleterre n'a pas produit en Hollande l'effet qu'en attendoient les Anglois ; changemens qu'elle doit produire sur tous les Hollandois, même sur les Stadhoudériens ; comment on doit considérer la déclaration de guerre de l'Angleterre ; suites funestes qu'elle pourra avoir pour l'Angleterre ; cette démarche est désapprouvée par les Anglois ; ce qui a pu déterminer les Ministres de S. M. Brit. à lui conseiller de déclarer la guerre à la Hollande ; sur quoi ses Ministres ont fondé leur opinion ; Maniere dont l'a combattu le Lord North ; le séjour du Chevalier Yorke à Anvers prouve

quel étoit le dessein de l'Angleterre; les Anglois ont enlevé un grand nombre de vaisseaux aux Hollandois; propositions faites par le Stathouder aux Etats-Generaux; conséquence qu'on peut tirer de l'état où se trouvera la République au Printemps prochain; rappel de l'Ambassadeur de L. H. P.; résolutions patriotiques des négocians de Rotterdam; état des forces de la République dans les Indes Orientales.

AMSTERDAM, ce . . Janvier 1782.

LES Anglois, Monsieur, se sont lourdement trompés, s'ils ont cru que le départ de leur Ambassadeur & leur manifeste jetteroient parmi nous l'épouvante & l'effroi. Il n'est aucun des habitans de notre Province qui dans les circonstances présentes ne sacrifie sa fortune & même sa vie, pour la défense de la patrie. Les Anglomanes mêmes combattront les Anglois avec la même ardeur qu'ils ont pris jusqu'à présent leurs intérêts. L'effet de la déclaration de guerre du Roi d'Angleterre, sera de faire disparoître de nos Provinces l'esprit de parti: tous leurs habitans oublieront leurs intérêts particuliers; on

ne distinguera plus le Stadhoudérien de Républicain, & le Stadhouder lui-même oubliant qu'il est uni à l'Angleterre par des liens du sang, ne se considerera plus que comme le premier sujet de la République : quand il n'en auroit pas les sentimens il devroit par politique en avoir la conduite. Ce seroit trop hazarder que d'agir différemment : la même main qui l'a élevé au poste éminent qu'il occupe, peut le confondre dans la foule des citoyens. S'il se conduit en citoyen, il sera l'objet de l'amour de ses compatriotes; la postérité le placera à coté de son pere & même du Fondateur de la République; de quelle honte ne se couvriroit-il pas s'il sacrifioit les intérêts de sa patrie à ceux de son ambition; s'il a eu de grands torts jusqu'à présent, il peut les réparer: qu'il agisse en vrai patriote & tout sera oublié; on ne se ressouviendra même plus de sa lettre aux Etats de Frise; (a) de son opposition à ce que la République armât sa neutralité; des obstacles qu'il a apportés aux armemens projettés & résolus; des difficultés qu'il a fait

(a) Voyez Tome I. pag. 77 & suivantes.

naître pour éloigner l'accession de la République à la neutralité-armée, même des préférences qu'il a donné dans la distribution des emplois à ceux de son parti, & des injustices qu'il a souffert qu'on fit aux bons patriotes. C'est à présent qu'il doit dire, comme le disoit son pere, *je me fais gloire d'être né & de pouvoir vivre dans le sein d'une nation libre, & je ne connois pas d'avantage plus grand, plus précieux; aucun dont l'ambition d'un mortel pût être plus agréablement flattée que de pouvoir se dire, je suis l'objet de l'amour d'un peuple libre.*

De quelque façon qu'on considere, Monsieur, la déclaration de guerre de l'Angleterre, elle paroîtra à tous ceux qui en jugeront sans prévention, une démarche inconsiderée. C'est un coup de désespoir qu'elle a voulu porter avant que de périr; c'est un acte d'orgueil & de fierté qui assimile George III à Louis XIV. Mais qu'il y a loin des moyens qu'a George III à ceux qu'avoit Louis XIV pour résister à l'Europe entiere liguée contre lui. Les Anglois auroient dû se ressouvenir des conférences de Gertruidenberg. Il est probable que le congrès qui terminera la guerre présente

se tiendra à Anvers, & c'est-là que les Ministres de la République des Provinces-Unies tiendront à Georges III. le même langage qu'ils ont tenu à Gertruidenberg à ceux de Louis XIV.

Il ne faut pas croire que les Anglois approuvent le parti que leur Roi a pris de nous déclarer la guerre; plusieurs d'entr'eux le désapprouvent. Je suis persuadé que le plus grand nombre des Membres du Parlement le condamneront. Rappellez-vous ce que le Lord Mahon disoit, il y a quelque temps, de l'affaire de St. Martin.

Le Lord Mansfield & le Sieur Jonkinson qui ont si fort insisté dans le conseil de leur Maître pour qu'il nous déclarât la guerre, n'ont vu que l'avantage momentané que l'Angleterre auroit sur la République, si elle la prenoit au dépourvu, & l'attaquoit avant qu'elle se fut mise en état de défense. *Les Hollandois*, a sans doute dit le Lord Mansfield; *sont désarmés, & quelqu'efforts qu'ils fassent, ils ne pourront être en état, avant six mois, de s'opposer à aucune des entreprises que nous voudrons former contre eux. Nous aurons détruit leur marine marchande avant qu'ils ayent*

une marine militaire, pour la protéger leurs établissemens dans les deux Indes sont sans défense, & nous nous en serons emparés avant qu'ils ayent pu leur envoyer aucuns sécours. Nous devons aussi considerer que la déclaration de guerre que nous ferons à la Hollande pourra y occasionner une revolution dont nous retirerons les plus grands avantages. La République des Provinces-Unies démembrée ou changée en monarchie, ne seroit plus pour l'Angleterre une rivale fort dangereuse. Qu'un des Membres qui composent le corps politique de la République de Hollande se sépare des autres, son corps politique n'aura plus ni force ni vigueur; il tient l'une & l'autre du commerce & du lien qui unit les différentes parties qui le composent. Autant la Province de Hollande est intéressée à conserver l'amitié de la France, autant la prosperité de la Province de Zelande depend des liaisons de son commerce avec celui de l'Angleterre. Middelbourg a toujours jalousé Amsterdam; les Zelandois ont toujours vu avec un oeil d'envie l'état florissant du commerce des Amsterdamois. Les Zelandois n'attendent peut être que l'instant où l'Angleterre rompera avec la Republique pour se

séparer des six autres provinces. Ils le peuvent, & Votre Majesté doit se ressouvenir qu'ils en avoient conçu le projet il y a quelques années. Pour l'exécuter il ne sera pas necessaire que la Zélande renonce à la souveraineté; elle pourroit la conserver en se mettant sous la protection du Roi de Prusse ou de l'Empereur; l'un & l'autre ne la lui refuseroient pas. Sa Maj. Imp. la lui accorderoit certainement avec empressement, puisqu'elle auroit l'espérance de porter dans la suite la Zelande à se reunir aux autres Provinces que Sa Maj. Imp. possède dans les Pays-Bas. Je sais que si cette opinion s'operoit, elle pourroit avoir des suites funestes pour le commerce de l'Angleterre; car alors les Pays-Bas Autrichiens auroient un commerce maritime aussi florissant qu'elles l'avoient anciennement. Mais cela est encore trop éloigné pour que nous devions y donner une grande attention; la ruine de la République des Provinces-Unies, ou tout au moins son affoiblissement doit seul être présentement l'objet de nos desirs.

Il pourroit aussi arriver que pour retenir la Zélande dans l'union, les Etats des autres Provinces se réuniroient à elle, & demanderoient d'entrer en négocia-

tion avec nous ; & c'est pour leur en faire naître le desir que je proposerois à V. M. au cas qu'elle adoptât mon avis, & qu'elle declarât la guerre aux Provinces-Unies, d'ordonner à son Ambassadeur de se retirer ou à Bruxelles ou à Anvers, afin qu'à la premiere ouverture de paix que nous ferons les Etats-Généraux, il puisse retourner à sa résidence de la Haye. La Province de Hollande pourroit bien vouloir soutenir la guerre, mais alors il faudra ou qu'elle renonce elle même à l'union, ou qu'elle acquiesce à la résolution qu'auront prise les six autres Provinces de préferer la voye des négociations à celle des armes. Dans le premier cas, son union avec la France s'affoiblira, & peut-être arriveroit-il que l'appas de quelqu'avantages considérables pour son commerce, que nous lui offririons, la détermineroit à préferer nos intérêts à ceux de la France : dans le second cas, nous pourrions avec succès proposer aux six Provinces de renoncer au Gouvernement d'un seul ; car dans l'Etat de foiblesse ou se trouveroit leur République, après la desertion de la Hollande, il faudroit que pour se soutenir elle eût pour appui quelque grande Puissance : si par

exemple la nouvelle République des six Provinces-Unies reconnoissoit le Prince d'Orange pour son Souverain, elle auroit non seulement pour soutient toutes les forces de Votre Majesté mais encore des autres Princes avec lesquels la Maison d'Orange a contracté des alliances.

Voilà, Monsieur, comme il est très probable qu'ait raisonné le Lord Mansfield & ceux de son parti pour combattre l'opinion des membres du Conseil qui s'opposoient à ce que Sa Majesté déclarât la guerre à notre République. A leur tête étoit le Lord North *Vous imaginez*, leur disoit-il; *que la République des Provinces-Unies est dans l'impuissance de protéger sa marine marchande & s'opposer à la conquête que nous voudrions faire de ses établissemens dans les deux Indes? Cette impuissance, en la supposant réelle aujourd'hui ne peut durer; mais je soutiens même qu'elle n'est qu'apparente; Il y a plus de six mois que la République a resolu d'armer cinquante vaisseaux de ligne; ils seroient à présent armés, si ceux qui sont à la tête de son Gouvernement n'avoient retardé leur armement. Le nombre de ceux qui sont aujourd'hui en état de tenir la mer est au moins de*

24. Les Hollandois ne manquent ni de munitions navales, ni de munitions de guerre; s'ils manquent de matelots pour monter leur marine militaire, leur marine marchande pourra leur en fournir. La forte paye qu'ils donnent à leurs soldats fera qu'ils feront beaucoup plus de recrues qu'il ne leur en faudra pour porter avant peu leur armée de terre à 50 ou 60 mille hommes. La France d'ailleurs, pourra leur envoyer, s'ils le veulent, une armée de 50000 hommes qui gardera leur pays, tandis qu'ils employeront leurs propres soldats sur leurs vaisseaux. Que Votre Majesté soit assurée que si elle déclare la guerre à la Hollande, la Hollande au Printemps prochain aura 90 vaisseaux: mais quand il seroit vrai qu'elle ne pourroit en faire partir de ses ports que trente à quarante, que V. Maj. considere quelles seront pour nous les suites de la jonction de ces trente ou quarante vaisseaux aux flottes combinées de la France & d'Espagne. Nous n'osons pas aujourd'hui tenir la mer devant celles-ci, comment hazarderons nous de paroître devant elles quand la superiorité qu'elles ont aujourd'hui sera augmentée de 30 à 40 vaisseaux. Mais cette augmentation étant inutile à nos ennemis en Europe, ils detacheront de leurs armées combinées une escadre qui ira en Amerique détruire nos vaisseaux, conquerir nos Colonies, & nous chasser de celles des Hollandois dont nous nous serons emparés. Si nous avons ravagé celles-ci, ils ravageront les nôtres; dans ce même temps les 25 à 30 mille hommes de

troupes reglées que la France aura envoyé aux Rebelles combattront, detruiront ou chasseront de l'Amerique les Troupes de V. Maj. Pendant ce temps encore la Hollande armera de nouvelles escadres qui, tandis que les flottes combinées de la France & d'Espagne tiendront les nôtres en echec dans la Manche, ou bloquées dans nos ports, protegeront une descente que la France tentera avec succès, soit en Ecosse, soit en Irlande, & plus probablement encore en Angleterre. Ce sera alors que nos ennemis vengeront les Hollandois des prises que nos corsaires auront fait sur eux. Si la France debarque sur nos côtes 50000 hommes, & cela seroit possible, qui de nous oseroit proposer à V. M. de rester à Londres? Qui de nous seroit assez temeraire pour conseiller à S. M. de ne pas demander la paix & la detourner de souscrire à toutes les conditions que ses ennemis voudroient lui imposer.

Vous avez dit à S. M. que la déclaration de guerre que vous lui conseillez de faire à la République des Provinces Unies, jetteroit l'effroi & l'épouvante parmi tous les habitans des Sept Provinces; vous voulez que S. M. rappelle son Ambassadeur, & qu'elle lui envoye ordre de fixer sa résidence dans une des Villes du Brabant; esperez vous par là engager le Gouvernement Hollandois à demander à S. M. d'entrer en negociation. Le séjour du Chevalier Yorke à Anvers ou à Bruxelles produira un effet contraire; le Gouvernement Hollandois en tirera la consequence, que la guerre que vous conseillez à S. M. de faire à la Ré-

publique ne sera qu'une feinte, & que l'Angleterre n'aura pas pris bien sérieusement la résolution de faire la guerre à la Hollande. Le Gouvernement Hollandois, alors loin de de faire aucune démarche, pour entrer en accommodement, rejettera toutes les propositions que vous lui ferez pour detacher la République de l'alliance offensive & défensive qu'elle aura contractée avec la France, l'Espagne & les rebelles de l'Amérique.

Vous esperez que la Hollande se detachera de l'union ! quelle chimère ! Croyez que si les Zélandois jalousent le commerce des habitans de la Hollande, ils savent apprécier leur indépendance. Ils ne renonceront pas, direz-vous, à cette indépendance; ils conserveront leur constitution : ils ne se donneroient pas un maître; ils n'auroient qu'un protecteur : oui, mais plus ce protecteur sera puissant, moins les Zélandois seront assurés de conserver longtemps leur indépendance & leur constitution. Vous espèrez aussi que les autres Provinces se rallieront à la Zélande de préferance à la Hollande, voilà encore, de tous les rêves politiques, le plus ridicule. La Province de Frise ne se séparera pas de la Province de Hollande; les intérêts de ces deux Provinces sont les mêmes, & toutes deux ont les mêmes motifs de préferer l'alliance de la France, à celle de l'Angleterre. Votre projet de donner un Souverain à la République des Provinces-Unies, après que celle de Hollande aura renoncé à l'union, n'est pas mieux conçu.

Le Prince d'Orange voudra-t-il accepter cette Souveraineté? Quelle seroit la force, la richesse, & la puissance de cet Etat que vous voudriez lui donner? toute la force, la puissance, & la richesse de la République des Provinces Unies réside dans celle de Hollande, & la Hollande jamais ne renoncera au Gouvernement Républiquain.

Il est une autre considération qui doit empêcher Sa Maj. de déclarer la guerre à la République des Provinces-Unies, c'est l'accession de République à la neutralité armée du Nord. Cette accession antérieure à la déclaration de guerre que feroit Sa Maj., seroit considerée par la Russie, la Suéde & le Dannemark, comme la cause réelle & véritable de cette déclaration. Vous ferez dire à Sa Maj. qu'elle ne prend les armes qu'à cause du traité que la Ville d'Amsterdam a fait avec les rebelles; qu'à cause que les sujets de la République fournissent des munitions navales à la France & à l'Espagne, & qu'ils pretent de l'argent, vendent des munitions de guerre aux rebelles de l'Amérique; personne ne donnera croyance à cette assertion, & les Puissances du Nord seront persuadées que la véritable cause de la declaration de guerre qu'aura faite Sa Maj. sera l'accession à la neutralité armée. C'est la Russie qui a sollicité cette accession, & il est plus que probable (a) *qu'elle se trouvera*

(*a*) Il est dit dans le Traité de la neutralité armée que les Alliés respectifs exigeroient de concert la réparation de tous torts & dommages qu'elles auroit essuyé depuis le 20 Nov. dernier (date de la réso-

offensée, de la vengeance que S. Maj. voudra en tirer.

Le Chevalier Yorke est encore à Anvers ; il y restera jusqu'a nouvel ordre ; il a même laissé à la Haye son Secrétaire de confiance & toute sa maison. Il n'a même mené avec lui que deux Laquais & son Valet de Chambre. Cela prouve bien que le dessein du Cabinet de St. James, en nous déclarant la guerre, n'a été que d'engager notre gouvernement, à entrer en négociation avec lui, & qu'il feroit bien fâché qu'on le crût très décidé à nous faire la guerre. Les Anglois nous prendrons beaucoup de vaisseaux, on en compte déjà plus de 30 qui sont tombés en leur pouvoir, mais si cette perte cause la ruine de plusieurs de nos maisons de commerce, leur ruine entraînera celle de plusieurs banquiers & commerçans de Londres, vu les liaisons de leur commerce avec le nôtre.

Ce n'a pas été sans dessein que les Stadhouderiens viennent de rendre pu-

---

lution de L. H. P. pour entrer dans la neutralité armée à a raison de son accession à la confédération, ou sous quelque prétexte que ce pût être.

blique la proposition que leur chef avoit fait le 26 du mois dernier à L. H. P.; le but de cette confidence faite au public a été de lui faire croire que si la République n'a pas armé plutôt, ce n'a pas été la faute du Stadhouder. Mais comme il est libre à un chacun d'en croire ce qu'il voudra, Son Altesse, si elle est bien conseillée, sera ou du moins paroîtra à l'avenir aussi opposée à l'Angleterre, qu'elle lui a été jusqu'à présent favorable & s'il vient à vaquer un bon emploi qui soit à sa nomination, qu'elle le donne vite au Pensionnaire Van Berkel, & un autre à son frere de Rotterdam.

Son Altesse a donc dit le 26 du mois dernier à L. H. P. *J'ai fait connoître l'année derniere aux Provinces respectives que mon avis étoit qu'elles équipassent 50 à 60 vaisseaux, & qu'elles augmentassent leur armée de terre de 50 à 60 mille hommes.* Si nos Provinces eussent suivis cet avis, l'Angleterre n'auroit jamais osé déclarer la guerre à la République. Mais pourquoi n'a-t-elle pas fait cet armement de 50 à 60 vaisseaux, parce que le Stadhouder demandoit qu'il fut accompagné d'une

augmentation de troupes de 50 à 60000 hommes qui étoit aussi inutile que l'équipement de 50 à 60 vaisseaux étoit pressant. Il est probable que son Altesse voyant que les Provinces n'étoient pas disposées à augmenter leur armée de terre, non seulement ne pressa plus l'augmentation de celle de mer, mais fit agir sourdement pour que l'equipement des vaisseaux ne se fit pas, ou du moins se fit si lentement, qu'il ne put produire aucun effet.

Notre République ne pouvant être exposée qu'à une guerre de mer n'avoit besoin que de vaisseaux: une armée de terre de 60000 lui étoit tout-à-fait inutile; c'étoit une dépense enorme qu'elle auroit fait inutilement d'autant que dans le cas où l'Angleterre lui auroit déclaré la guerre, elle pouvoit demander à la France un corps de troupes pour garder son pays: & c'étoit la crainte de voir arriver cette armée Françoise, qui engageoit S. A. à désirer que nos Provinces missent sur pied une armée considérable. *Mon avis a aussi été*, a encore dit Son Altesse, *que les Provinces missent les places frontieres en bon état de défense, & que ces*

places fussent pourvues des munitions de guerre nécessaires ainsi que les arsenaux, afin de défendre les droits legitimes de de la République. Son Altesse n'avoit rien à craindre pour les frontieres de la République, elle savoit bien qu'elle ne pouvoit être attaquée que par la France; si elle craignoit si fort pour les frontieres, son projet étoit donc de porter la République à se déclarer pour les Anglois, ce qui auroit exposé nos frontieres à être attaquées par la France.

J'ai vu, a continué son Altesse, *avec beaucoup de satisfaction que, pour ce qui regardoit la marine, que les Provinces l'avoient considérablement augmentée.* Son Altesse auroit du dire, *j'ai vu avec beaucoup de satisfaction que les Provinces n'avoient pas augmenté la marine aussi promptement qu'elles auroient pu le faire.* Cela auroit été plus vrai: je crois qu'elle auroit été bien fachée si elle eût vu les forces de mer de la République portées l'année derniere à 50 ou à 60 vaisseaux. *Je me flatte*, à dit encore Son Altesse, *que les Etats de toutes les Provinces renforceront encore l'année prochaine leurs forces de mer, puisqu'on ne sauroit être trop sur ses*

gardes dans la conjoncture présente. Qu'il est egalement nécessaire de mettre la République dans un état de défense convenable du côté de terre. J'espere qu'on y pensera aujourd'hui serieusement, & qu'on augmentera les fortifications & qu'on pourvoyera les magasins : je le recommande à V. H. P. afin qu'on ne me rende point responsable des evenemens. C'est le 26 que Son Altesse parle ainsi à nos Etats-Généraux & le Chevalier Yorke avoit quitté la Haye, & Son Altesse se contente de dire, *que dans la conjonchure présente on ne pouvoit être trop sur ses gardes*. Il n'est pas question d'être sur ses gardes quand la guerre est déclarée ; il n'est alors question que de combatre, & quand l'ennemi n'a que des vaisseaux, c'est avec un armément naval, & non une armée de terre qu'on le combat. Il est aisé de voir que Son Altesse projettoit alors de porter nos Provinces à entrer en négociation avec l'Angleterre ; peut-être esperoit-elle que de ces négociations, il en résulteroit un accord qui pourroit deplaire à la France. Dès lors il étoit prudent d'augmenter les forces de terre de la République & les fortifications des places-frontieres.

Aprésent que Son Altesse est sans espérance de reconcilier son cher Cousin avec la République, elle fait contre fort un bon cœur, & agit de maniere que la République aura peut-être pour le printemps prochain une armée navale de 90 vaisseaux. Les troupes de terre seront aussi augmentées, mais nous ne pensons pas que leur augmentation soit de 50 mille hommes. Leurs H. P. ont donné ordre au Comte de Welderen de quitter Londres & de revenir à la Haye, sans s'arrêter ni à Ostende, ni à Anvers: les Anglois ne s'y attendoient pas, encore moins, à la résolution ferme & decidée des braves négocians de Rotterdam. Ils se sont assemblés le 29 du mois dernier, & ils ont unanimement résolu, *de ne pas présenter de requête au Souverain, parce qu'ils se reposoient entierement sur les soins paternels de Leurs Hautes Puissances; qu'ils se consoloient d'avance de toutes les pertes qu'ils pourroient souffrir de la part de l'Angleterre; & qu'ils étoient prêts de sacrifier la plus grande partie de leur fortune pour la défense de la patrie en général & du commerce en particulier.*

Les Anglois eux mêmes, Monsieur, n'imaginent pas qu'il leur soit aussi facile que le pense le Lord Mansfield de se rendre maîtres de nos établissemens des Indes Orientales. Plusieurs de leurs papiers publics soutiennent que ces établissemens sont en état de défense. Batavia & ses environs, disent ces papiers, sont défendus par 1300 soldats Européens, & un bataillon de Sipahis; que Calcuta l'est par 400 soldats Européens & cinq bataillons de Sipahis; que Tantquebar a pour défenseurs 170 Soldats Européens & deux bataillons de Sipahis; qu'à la pointe Gale & dans l'Isle de Ceylan il y a 300 soldats Européens & quatre bataillons de Sipahis, & que les garnisons de l'intérieur des terres sont de 900 soldats Européens & de 10 bataillons de Sipahis, de 3 escadrons de cavalerie, & de 6 compagnies d'artillerie, & que le Cap de Bonne-Espérance est defendu par 3000 soldats Européens. Les mêmes papiers publics portent nos forces maritimes dans les Indes-Orientales à un vaisseau de 70 canons, deux de 60, un de 50, trois de 40; & quelques autres montés depuis douze jusqu'à vingt canons.

J'ai l'honneur d'être &c.

MÉMOIRE.

De Son Excellence Monsieur le Chevalier Yorke dans une conférence avec les députés des Etats-Généraux, le 2 de Novembre 1778.

LEurs H. P. auront vu par la réponse de S. E. Mylord Comte de Suffolk, l'un des principaux Secretaires d'Etat du Roi, remise à Mr. le Comte de Welderen le 19 du passé, les preuves les plus convaincantes de l'amitié du Roi pour elles, après l'exposé fidele de la conduite hostile & inouïe du Roi très-Chretien, on a expliqué ce qui a donné occasion à l'apparente irrégularité dans la conduite de l'Angleterre à l'égard des vaisseaux des Puissances neutres, naviguant vers les ports de France, occasionnée par la necessité de se défendre contre un ennemi, qui a toujours agi par surprise.

La modération & l'equité du Roi n'ont pas voulu permettre à Sa Majesté de laisser souffrir les sujets de L. H. P. dès le moment qu'il a été possi-

ble de l'empêcher; c'est pour cette raison, que le Roi a fait déclarer ses intentions de faire relâcher les vaisseaux Hollandois sous les conditions les plus amicales & les moins désavantageuses que les circonstances de sa situation le permettent.

La guerre cependant continue, & l'ennemi actif n'oublie rien pour la pousser, ce qui met le Roi dans l'obligation de se précautionner contre ses desseins dangereux. Malgré cela, pour y impliquer ses bons voisins & alliés le moins que possible; malgré les menaces de la France, de faire des invasions dans les Royaumes & territoires de Sa Majesté, ayant assemblé des armées nombreuses sur les côtes pour cet effet; le Roi s'abstient encore de sommer L. H. P. sur les secours que les traités les plus clairs & les plus solemnels les obligeroient de donner sur une requisition de sa part & nommément le traité de 1678 & l'article separé de 1716, elle se borne pour le présent à exposer l'état des affaires, les motifs de sa conduite, & l'obligation dans laquelle elle se trouve de songer à sa propre défense, & à

la conservation de ses Royaumes. C'est dans cette vue seule que Sa Majesté m'a ordonné de proposer à L. H. P. de vouloir bien entrer en conférence avec son Ambassadeur sur les moyens de regler à l'amiable ce qu'il conviendroit de faire pour l'avenir, à l'égard des articles, lesquels, sans vouloir s'abandonner à la discrétion de son ennemi, il n'est pas possible de lui permettre de recevoir tranquillement.

Il ne pourra pas avoir échappé aux lumières de L. H. P. que Mylord Comte de Suffolk, en expliquant à M. le Comte de Welderen les sentimens du Roi, donne clairement à connoître que S. M. désire sincerement de respecter les traités pour autant qu'il ne tendent pas directement à l'exposer à un danger imminent. Que ce n'est nullement son intention ni son désir de troubler le commerce Hollandois usité avec la France, à l'exception des munitions de guerre & navales, & cela même avec toute l'equité, & j'ose dire, avec toute la générosité possible.

J'ai pris donc, en conformité de mes ordres, la liberté de solliciter cette conférence pour vous demander, si en

conſequence de la réponſe communiquée par M. le Comte de Welderen, L. H. P. ont pris une réſolution d'ouvrir des conférences avec moi ; de vous déclarer que je ſuis prêt de mon côté, & de vous prier & aſſurer Leurs H. P., qu'autoriſé par les ſentimens du Roi, & diſpoſé par une réſidence de 27 ans auprès d'elles, L. H. P. trouveront en moi toutes les facilités & tous les égards poſſibles, & que je me flatte de les convaincre dans la ſuite, que quelque tournure qu'on affecte de donner à la conduite de ma Cour, elle eſt fondée ſur la juſtice, la modération & la néceſſité de notre ſituation.

En attendant la déciſion de L. H. P. ſur ce que je viens d'expoſer, j'oſe me flatter que leur équité reconnue, & leur amitié pour le Roi, dont elles viennent de donner récemment par leur envoyé auprès de Sa Majeſté de nouvelles aſſurances, les engageront à ne point autoriſer leur ſujets de tranſporter ſous convoi en France des munitions navales, qui ſont l'objet le plus dangereux pour la ſureté de la Grande-Bretagne.

LETTRES HOLLANDOISES.

. . . . . ô Utinam nova
Incude defingas retufum in
Maffâgetas, Arabafque ferrum.

HORACE.

RÉPONSE A LA LETTRE VIII.

Le rappel de l'Ambaffadeur de la République a trompé l'attente du Miniftere Anglois; il a cru que le parti de l'Angleterre prévaudroit fur celui de la France; la conduite du Prince d'Orange doit être à l'avenir différente de celle qu'il a tenu jufqu'a préfent; on doit croire que la Zélande reftera dans l'union; l'influence du Stadhouder contribuera à lui faire prendre ce parti; quel a été le véritable motif qui a porté l'Angleterre à déclarer la guerre à la Hollande; les Puiffances du Nord devront fecourir la Hollande; elles ont les mêmes motifs qu'elle de la combattre;

l'Angleterre n'a pu faire un crime aux Hollandois du transport des munitions navales qu'ils ont fait pour la France; les Anglois ne doivent pas se plaindre de ce que les Hollandois ont approvisionné les Colonies de l'Amérique Septentrionale; Paul Jones n'étoit pas un rebelle, & la République pouvoit lui donner azile; l'Angleterre avoit résolu de déclarer la guerre à la Hollande, avant de savoir la réponse qu'elle feroit au mémoire de son Ambassadeur.

PARIS ce Janvier 1781.

EN déclarant la guerre à votre République, l'Angleterre, Monsieur, a fait de toutes les demarches la plus inconsiderée: son dessein étoit de jetter l'epouvante & l'effroi dans toutes vos Provinces, & surtout d'exciter le ressentiment des autres Provinces contre celle de Hollande. Les Anglois n'ont jamais cru que vos Etats Généraux rappelleroient leur Ambassadeur; ils se flattoient qu'ils s'empresseroient à demander que le Chevalier Yorke retournât à la Haye; que l'Angleterre suspendît les hostilités & qu'elle entra en

négociation avec la République. Le rappel du Comte de Welderen a fait connoître aux Ministres de Sa Maj. Britannique à quel point ils s'étoient trompés : ils croyoient que leur parti l'emporteroit sur celui de la France : ils s'imaginoient que le Stadhouder Employeroit toute son influence pour que les Etats Généraux préferassent la paix à la guerre : ils n'ont pas vu que le seul parti que le Prince d'Orange eut à prendre, étoit celui qu'il paroît qu'il a pris, d'engager Leurs H. P. d'armer puissamment tant sur Mer que sur Terre. Le Prince d'Orange doit aujourd'hui agir contre les Anglois avec autant de vivacité, qu'il agissoit auparavant en leur faveur : je crois que s'il tenoit une conduite différente, ce seroit s'exposer au ressentiment du parti Républicain, qui est devenu le plus puissant.

Je ne crois pas que la Zélande renonce à l'union ; & quand elle le feroit, qu'en résulteroit-il ? Elle n'a ni force, ni richesse ; elle a toujours été plus à charge à la Province de Hollande qu'elle n'a été utile à l'union. D'ailleurs comme le Stadhouder a une grande influence sur les Etats de cette Province,

il en fera usage, pour que les Zélandois agissent contre l'Angleterre avec la même vigeur que les autres Provinces.

Je suis persuadé que si l'Angleterre a eu bien veritablement l'intention de faire la guerre à votre République, son véritable motif a été de se venger de l'accession de la République à la neutralité armée. Et ça été pour que les Puissances du Nord ne le crussent pas, que l'Angleterre a saisi le moment où ces Puissances n'avoient point encore ratifié cette accéssion, *elles n'auront* a, pu dire le Ministere Anglois, *aucune raison de se croire obligées de donner à la République les secours stipulés dans l'acte de la confédération.* Dans son manifeste le Roi d'Angleterre a evité avec le plus grand soin de parler de cette accession, mais Sa M. B. expose qu'elle a contre la République cinq griefs dont elle a résolu d'obtenir le redressement par la voye des armes, n'ayant pu jusqu'à présent l'obtenir par celle de la négociation.

Le premier de ces griefs est que les sujets de la République ont fourni à la France des bois de construction & au-

tres munitions navales. La Suéde & la Russie en ont fourni aussi, & c'est même pour pouvoir en fournir encore librement que ces deux Puissances se sont confédérées, & qu'elles ont engagé la Hollande à entrer dans leur confédération: elles ont donc reconnu que les sujets de la République, pouvoient, comme les leurs, continuer leur exportation de munitions navales pour la France. Dès lors nul doute qu'en déclarant la guerre à votre République à cause de cette exportation, l'Angleterre n'ait donné lieu à votre République de demander aux confédérés du Nord de la sécourir. Il faut même, ou que les trois Puissances confédérées du Nord renoncent au droit qu'elles prétendent avoir d'exporter librement ces munitions, ou qu'elles agissent de concért avec la République contre l'Angleterre.

On ne peut pas disconvenir que les munitions navales exportées par la République en France, n'ayent mis celle-ci en état d'avoir une marine, si ce n'est supérieure, du moins égale à celle de sa rivale. Il est certain que sans cela la France n'auroit pu tenir les Anglois en échec en Europe, & les attaquer vi-

goureusement en Amérique. Mais l'Angleterre ne pourra jamais disconvenir que l'article du traité de 1674 n'autorisât les sujets de la République à fournir à la France toutes especes de munitions navales. Cet article n'excluant aucune de ces munitions, des objets qu'il sera permis aux parties contractantes de transporter librement & respectivement, lors même que l'une d'elle sera attaquée par une autre Puissance, étoit pour les sujets de la République un titre suffisant pour justifier le transport de ces mêmes munitions. Si les Etats-Généraux, à la requisition de l'Angleterre, en eussent defendu le transport, la France auroit été en droit de leur reprocher qu'ils manquoient aux obligations que la République avoit contracté en embrassant le parti de la neutralité.

Le Roi d'Angleterre reproche aussi à la République d'avoir souffert que ces sujets ayent fourni des munitions de toute espece aux Américains: mais pourquoi leur en faire un crime, quand c'étoit à Londres même que les cargaisons de ces munitions étoient assurées. Le ministere Anglois ne l'ignoroit pas, il le souffroit, & par-là autorisoit taci-

tement vos négocians à approvisionner les Colonies confédérées de l'Amérique-Septentrionale. D'ailleurs ce transport, illicite suivant les Anglois, se faisoit-il avec l'agrément de L. H. P.; Je défie les Anglois de le dire, encore moins de le prouver: c'étoit donc un commerce de contrebande, qu'aucun traité n'obligoit L. H. P à défendre; c'étoit aux Anglois à l'empêcher en tâchant de se saisir des contrebandiers: s'ils s'en fussent rendus maîtres, & que L. H. P. n'eussent pas abandonné ces contrebandiers aux voyes ordinaires de la justice des Amirautés d'Angleterre, l'Angleterre alors auroit été en droit de leur en faire un crime, & de leur déclarer la guerre.

Le Roi d'Angleterre reproche dans son Manifeste à votre République d'avoir donné retraite dans ses ports à Paul Jones; mais Paul-Jones que les Anglois regardoient comme un sujet rebelle, ne devoit être consideré que comme le Membre d'une société politique qui étoit en procès avec son Souverain, le procès n'étant pas jugé, la République n'étoit pas obligée d'agir à l'égard de Paul-Jones, comme elle auroit du le faire, s'il eut été veritablement un sujet rebelle

du Roi d'Angleterre. D'ailleurs quand la République auroit considéré Paul-Jones comme un rebelle, devoit-elle au mépris des loix sacrées de l'humanité l'empêcher de se ravitailler dans ses ports. *On ne doit pas*, dit Blackton, *considerer un rebelle comme un ennemi de son Roi, car malgré sa rebellion, il ne cesse pas d'en être le sujet.* Je soutiens & soutiendrai toujours que les Américains ne sont pas des rebelles, car les loix Angloises disent, *qu'aucun Anglois n'est obligé à payer aucune taxe, ni d'agir que de son consentement ou de celui de son représentant, même pour la défense de de l'Etat & du Gouvernement*, & voilà certainement ce qu'on a refusé aux Américains. On les a imposé sans leur consentement ; on leur a refusé des représentans dans le Parlement, ce ne sont pas eux qui sont véritablement des rebelles envers le Roi, mais le Roi qui l'est envers la loi. *Rex debet esse sub lege, quia lex facit Regem* dit Bracton.

Le Roi d'Angleterre se plaint encore de ce que Vos Etats-Généraux n'ont pas donné une réponse prompte & satisfaisante aux deux mémoires que leur a remis son Ambassadeur. Le Roi d'Angleterre, ses Ministres & surtout le Lord

Stormont, qui fait tant de belles choses, peuvent-ils ignorer que la Constitution nationnale de votre République, est un obstacle toujours subsistant qui s'oppose à ce que les Etats-Généraux puissent se décider promptement. Dans quelques affaires que ce soit, il faut que les sept Souverains représentés par les Etats-Generaux, ayent auparavant deliberé, & pris chacun séparément une résolution qui ne forme que la septieme partie de celle que prendront ensuite les Etats-Generaux. Le dernier mémoire du Chevalier Yorke a été presenté le 10 du mois passé & le 16, le courier qui lui portoit l'ordre de quitter la Haye a eté expedié. Le Roi d'Anglêterre ignoroit donc si L. H. P. auroient égard au mémoire de son Ambassadeur. Cela prouve clairement que le Manifeste du Roi d'Angleterre étoit déjà en état de paroître avant que le Chevalier Yorke eut présenté son mémoire. Par conséquent, que ce n'est pas parce que L. H. P. ou plutôt les Etats de votre Province n'ont pas voulu faire pendre le Pensionnaire Berkel & Mr. de Neufville, que le Roi d'Angleterre a declaré la guerre à votre République.

J'ai l'honneur d'être &c.

LETTRE IX.

AMSTERDAM, ce Janvier 1781.

ON debite ici, Monsieur, une Lettre écrite en Hollandois à un Monsieur de Purmerend. Je vous en envoie la Traduction avec celle de la Résolution que devroient prendre les Etats-Généraux, rélativement aux Mémoires que leur a présenté le Chevalier Yorke le 10 de Novembre, & le 10 Septembre dernier.

J'ai l'honneur d'être, &c.

TRADUCTION

De la Lettre.

EN lisant, Monsieur, le Mémoire du Chevalier Yorke, présenté le 10 de Novembre dernier à L. H. P., je ne savois si je devois en croire mes yeux; je ne pouvois m'imaginer qu'un Ministre public, revêtu d'un caractère aussi respectable, que l'est celui de l'Ambassadeur de S. M. Brit. pût

mettre sous les yeux d'un Souverain qui l'honore de sa confiance, des choses, dont lui même connoît la fausseté ainsi que le monde entier. Je ne pouvois croire que ce même Ministre, changeant la face des choses, eut assez peu de pudeur pour présenter à la nation Hollandoise des griefs dont il prétendoit que son Maître avoit à se plaindre, tandis qu'il savoit bien que cette nation avoit elle même un bien plus grand nombre de griefs, dont elle pouvoit demander le rédressement, & surtout d'exposer ces mêmes griefs avec une sorte d'amphase plus propre à en faire voir la futilité, qu'à les accréditer. J'ai retourné le Mémoire de tous les sens, je l'ai analysé, & même décomposé, je n'y ai vu qu'une de ces productions d'une politique inconsidérée, qui, loin de faire parvenir leur auteur à leur but, les en éloigne, & souvent même leur nuisent infiniment.

En effet, quel sera l'homme de bon sens, qui ne sera pas indigné en considérant les excès que l'Angleterre a commis contre la navigation de la République, & la grande modération de la République, sa

patience & même l'espèce d'insensibilité qu'elle en a montrée. Le ton insolent du Mémoire du Ministre de Sa Maj. Brit., ses bravades & les menaces qu'il fait à la République m'ont indigné d'autant que le but de celui qui se les est permis, étoit d'obtenir de la République le rédressement des prétendus griefs de son Maître ; griefs qui n'existent que dans l'imagination exaltée de son Ministre, & dont il lui seroit bien difficile de nous donner la preuve. Dans le premier mouvement d'indignation, & même de colère, je m'étois permis de mettre sur le papier un projet de réponse ; plus de sang froid, j'en ai abandonné l'idée, & je me suis arrêté à une plus moderée, que j'ai cru plus conforme & plus convénable à notre situation : je vous envoie le Mémoire que j'ai fait en conséquence.

Comme j'allois fermer ma Lettre, on m'a apporté un nouveau Mémoire que le même Ambassadeur de Sa Maj. Brit. a rémis le 12 de ce mois à L. H. P. Le style de ce nouveau Mémoire est encore plus insolent que celui du Mémoire du 10 Novembre. C'est la

roduction d'un cerveau échauffé, que
0 ans de séjour parmi nous n'a ren-
u ni plus prudent, ni plus modéré.
Pour calmer l'effervescence des têtes
chaudes qui le font agir, je ne vois
plus d'autre moyen que d'envoyer à
Londres pieds nuds, & la corde au col,
une couple de Membre de la Régence
pour faire amende honorable, avec
deux de nos Bourguemaîtres, & le
Pensionnaire Berkel, pour qu'ils les
fassent pendre à Tyburn, mais nous
ne sommes malheureusement plus au
temps où on auroit trouvé dans Rome
des citoyens, qui pour sauver leur pa-
trie de la vengeance d'un ennemi qui
l'en auroit ménacée, se seroient offerts
d'aller porter leur tête à ce rédou-
table ennemi.

Sur les Mémoires du Chevalier Yorke, L. H. P. pourroient répondre.

1°. QUe L. H. P. ont donné dans tous les temps, & dans toutes les oc-
casions, & principalement de-
puis qu'il s'est élevé des troubles entre
l'Angleterre & ses colonies d'Améri-
que, & depuis aussi qu'elle est entrée

en guerre avec la France, des preuves non équivoques de leur attachement pour S. M. Brit. & du désir ardent qu'elles auroient de vivre en bonne intelligence avec Sadite Maj. Brit.

2°. Que L. H. P. se conduisant en conséquence, se sont toujours empressées de prévenir tout ce qui auroit pu occasionner quelque mécontentement légitime à Sa Maj. Brit.; qu'il n'est pas de soins qu'elles n'ayent pris, point d'attentions qu'elle n'ayent apportées pour que Sadite Maj. Brit. n'eut point à se plaindre de la République.

3°. Que malgré cette conduite de L. H. P. l'Angleterre n'a pas cessé de saisir toutes les occasions de nuire au commerce de la République, & d'exercer contre ses sujets commerçans & navigateurs, les excès les plus oppressifs, sans jamais avoir égard, sans jamais donner attention aux représentations qui lui ont été faites de la part de L. H. P., que ne considérant que ses propres intérêts & au mépris de tous les principes de l'équité, de toutes les regles du droit des nations, l'Angleterre a marqué pour la République le grand dédain, & cela tant en Europe

qu'en Amérique, où l'Angleterre a traité également avec la plus grande indignité les sujets de la République avec beaucoup plus d'acharnement que les sujets des autres Puissances, avec lesquels l'Angleterre a usé de beaucoup plus d'égard & de modération, qu'elle ne l'a fait à l'égard de la République, malgré l'ancienne & étroite amitié qui a toujours regnée entre Elle & la République.

4°. Que pour le prouver & en même temps réfuter les assertions contenues dans les Mémoires qui leur ont été présentés de la part de Sa Maj. Brit., il suffiroit que L. H. P. rapportassent nombre d'evénemens qu'elles ne peuvent se rappeller sans indignation; qu'elles fissent ressouvenir l'Angleterre de la patience avec laquelle elles ont souffert tous les procédés injustes, oppressifs, même tyranniques, qu'elle a exercé à l'égard des sujets de la République; que L. H. P. se sont contentées de se plaindre quand l'Angleterre a insulté le pavillon, & violé le territoire de la République; que L. H. P. alors s'en tenant aux remontrances, ont invoqué la justice & l'équité de

Sa Maj. Brit., & réclamé la force des traités & le pouvoir du droit des gens; que tout cela à été rejetté avec dedain, de la part de l'Angleterre, & furtout de fes Miniftres, qui, non feulement approuvoient, mais encourageoient encore leurs corfaires, & même la marine de leur Souverain, de la part desquels les fujets de la République recevoient journellement, & reçoivent encore continuellement les plus indignes traitemens.

5°. Que l'Angleterre, n'ayant rempli aucune des obligations qu'elle avoit contractées avec la République, préfente dans fon Mémoire, comme un grand grief, le peu d'égard que la République a eu aux demandes réiterées que l'Angleterre lui a fait des fecours, qu'elle fe croit en droit de lui demander, fans confidérer que la véritable caufe de refus, qu'elle a effuyé, provenoit d'elle feule, qui a rompu tous les liens qui l'unifloit à la République, par les excès, on peut même dire, par les actes hoftiles qu'elle s'eft permis contre la République fon alliée.

6°. Que Leurs H. P. voyent avec

peine l'effet qu'a produit sur Sa Maj. Brit. la correspondance d'un simple négociant d'Amsterdam, avec un des Membres du Congrès de Philadelphie, rélative à un Traité de Commerce, & d'amitié que pourroit faire dans la suite la République avec celle des Etats-Unis de l'Amérique Septentrionale : le mécontentement de S. Maj. paroît surtout venir de ce que cette négociation a été approuvée par la Régence d'Amsterdam. L. H. P. déclarent: qu'elles n'ont eu aucune connoissance de cette negociation, qu'elles la desapprouvent & même la desavouent.

7°. Que L. H. P. se flattent que si Sa Maj. veut prendre la peine d'examiner elle même, & sans prévention cette affaire, elle n'y trouvera rien qui y soit condamnable : elle n'y verra même que le zele louable d'un Membre de l'Etat qui dans l'incertitude du sort qu'auroit la confédération des colonies de l'Amérique Septentrionale, avoit cru pouvoir travailler à procurer à sa Patrie un accroissement de commerce, & il devoit être d'autant plus porté à préparer l'union de commerce de la République avec celui de ces

Colonies que l'Angleterre elle même étoit déjà entré en négociation avec ces mêmes Colonies ; que dès lors il étoit naturel de prendre les devants afin de n'être pas prévenu par d'autres nations commerçantes. D'ailleurs projetter alors un traité de commerce ne pouvoit nuire aux intérêts présens de l'Angleterre, ce traité ne devant avoir lieu que dans le cas où l'Angleterre elle même auroit, par un traité fait avec ces Colonies, reconnu leur indépendance ; comment vouloir que ce traité soit par rapport à l'Angleterre une violation du droit des gens, & par rapport à la République une cause de trouble & de dissention ? N'est-il pas inconcevable que l'Angleterre ose exiger avec une hauteur qui n'a pas d'exemple, que les Auteurs & Instigateurs de ce même traité soient punis exemplairement, comme perturbateurs du repos public. L. H. P. ne savent ce que le Chevalier Yorke veut dire quand il parle dans son mémoire d'une faction qui a conçu le projet de dominer la République, & d'en sacrifier les intérêts à ses vues particulieres.

1°. Que le style dont s'est servi le

Chevalier Yorke, les faits hazardés qu'il a inséré dans ses Mémoires, les expressions indiscretes dont il s'est servi, les menaces qu'il contient sont assez connoître que l'intention de l'Angleterre seroit de s'attribuer sur la République une supériorité qui ne peut lui appartenir.

9°. Que L. H. P. ne peuvent ignorer qu'il y a plusieurs des Membres de la République qui sont d'opinion qu'il est temps de ne plus souffrir les excès de la marine Angloise; qu'il est temps de s'y opposer & de les reprimer: que c'est acheter trop cher la paix & l'amitié de l'Angleterre, que de payer l'une & l'autre par le sacrifice de l'honneur de la République, des droits qui lui appartiennent comme Puissance indépendante & des intérêts les plus chers de la nation.

10°. Que malgré cela L. H. P. assurent derechef Sa Maj. du desir, sincere qu'elles ont d'affermir leur union avec l'Angleterre; union qui a si long-temps subsisté pour l'avantage des deux nations; que L. H. P. eviteront toujours avec le plus grand soin tout ce qui pourra alterer cette union, esperant que

de son côté Sa Maj. Britannique voudra bien pourvoir au redressement des griefs dont L. H. P. se sont plains si souvent, & surtout à ce qu'à l'avenir les traités conclus entre l'Angleterre & la République soient exactement observés, de maniere que les habitans des Provinces-Unies ne soient plus troublés par les Anglois dans la jouissance des droits, qui leur appartiennent en qualité de sujets d'une Puissance libre indépendante, & pour laquelle indépendance leurs ancêtres ont sacrifiés leur vie, & leur fortune : que le premier devoir de L. H. P. est de veiller à la conservation de cette même liberté & independance.

11°. Que L. H. P. considerant la bonté de leur cause se reposent entierement sur les secours du Très-Haut, qui tient dans sa main le sort des Empires, se plaît à humilier les orgueilleux, qui s'opposent à ses desseins, & les juge suivant les regles de la justice & de l'equité.

LETTRE X.

Combien les Hollandois sont à présent différens de ce qu'ils étoient avant le Manifeste du Roi d'Angleterre ; l'entrée des ports de la République est défendue aux Anglois ; association patriotique projettée par les négocians d'Amsterdam ; armement qu'elle projette ; le Stadhouder fait armer un vaisseau ; Patriotisme du Juif Pinto ; gratifications que donneront les Frisons aux matelots Anglois qui passeront au service de la République : dispositions de la Russie.

AMSTERDAM ce Janvier 1780.

QUel changement heureux, Monsieur ; nous sommes redevenus une nation libre, une Puissance indépendante : le peuple Hollandois n'est plus sous le joug de l'Angleterre, & notre République va reprendre le rang où l'avoit placé le courage de ses guerriers, l'habileté de ses marins & l'industrie active de ses commerçans. L'Anglomanie chassée de nos Provinces emporte avec elle la honte dont nous avoient convert les sentimens foibles & pusillanimes qu'elle nous avoient inspiré. L H. P. ont défendu par un placard aux vaisseaux & corsaires Anglois d'entrer dans les ports & havres de la République, à peine pour ceux qui les monteront d'être punis corporellement & arbitrairement, si lorsqu'ils

feront forcés par la tempête de se refugier dans les ports & havres de la République, ils ne mettent pas bas les armes.

Il n'y a pas d'exemple de l'activité avec laquelle on se prépare dans nos Provinces à se mettre non seulement en état de défense, mais encore de pouvoir aller attaquer les Anglois. On nous dit fort attachés à l'argent, & cependant aucun de nous n'est affecté de la perte de ses vaisseaux. Les Anglois nous en ont déja enlevé plus de soixante; ils nous les rendroient bien vite si nous voulions entrer en négociation avec eux. On m'a assuré hier que plusieurs des meilleures maisons de commerce & de banque de cette ville projettent un contrat de sociéte, par lequel toutes les pertes occasionnées par la prise des vaisseaux marchands seroient supportées indistinctement par tous les associés, par ceux qui n'auroient aucun intérêt à la conservation de ces vaisseaux, & de leur cargaison, comme par ceux auxquels ils appartiendroient, la même société, ajoute-t-on, armera aussi en commun un nombre considérable de frégates pour aller en course, & que pour faciliter l'équipement aucun vaisseau marchand appartenant à la société ne sortira de notre port qu'après que ces frégates armées auront mis à la voile. Pour monter ces frégates on prendra les équipages des vaisseaux marchands, mais pour que cet arméement particulier ne nuise pas à l'arméement général, il n'aura lieu qu'a-

près que celui-ci sera achevé; on y travaille avec une ardeur incroyable.

On me mande de la Haye que le Prince d'Orange faisoit à ses fraix construire, équiper & armer un vaisseau de 70 canons, qui portera son nom & qui sera commandé par le brave Dédel, afin de réparer par là l'injustice qui lui a été faite en ne lui donnant à commander qu'un vaisseau de 52 canons. Un mauvais plaisant me soutenoit ce matin qu'il savoit de bonne part que le Juif Pinto étoit à Amsterdam & qu'il y sollicitoit vivement la sinagogue Portugaise d'offrir à l'Amirauté d'Amsterdam une somme considérable d'argent pour être employée à doubler le salaire des ouvriers qu'elle employera. On dit encore, car dans ce moment que ne dit-on pas, que tous les Matelots Anglois qui passeront au service de la République recevront 25 liv. sterl. de gratification, & l'assurance de la même somme à la fin de la guerre. Ceux qui debitent cette nouvelle prétendent que les fonds s'en feront par les armateurs & les négocians de Frise.

Le Manifeste de L. H. P. est sous presse; il contiendra 26 art. C'est-à-dire au moins 26 Griefs & par conséquent 26 motifs de pousser la guerre avec vigueur contre l'Angleterre. aussitôt que ce Manifeste paroîtra je vous l'enverrai. Puissay-je vous apprendre aussi par le premier courier le rappel de l'Ambassadeur de l'Impératrice de Russie à la Cour de Lon-

dres; on dit ici, comme à la Haye, que l'Impératrice ayant lu le Mémoire du Chevalier Yorke, en a été si indignée, que de son propre mouvement, elle a envoyé ordre à son Ministre à Londres d'en partir sans prendre congé à l'instant même, que l'Angleterre déclareroit la guerre à la République des Provinces-Unies. Si cela étoit, la paix seroit faite avant le mois de Mai prochain. Je doute que les Anglois poussent la folie jusqu'à vouloir faire tête à toutes les Puissances maritimes de l'Europe.

J'ai l'honneur d'être &c.



LETTRES HOLLANDOISES.

Sæpius ventis agitatur ingens
Pinus : & celsæ graviore casu
Decidunt turres ; feriuntque summos
Fulmina montes.

HORACE.

RÉPONSE AUX LETTRES IX. ET X.

La continuation de la guerre dépend du parti que prendra la Russie; les Puissances confédérées du Nord forceront l'Angleterre à réparer ses torts vis-à-vis des Provinces-Unies; elles peuvent demander la punition des Conseillers de Sa Maj. Britannique; propos indiscrets du Chevalier Yorke; effet que doit produire le mal que l'Angleterre fera à la Hollande; efforts généreux qu'elle fera; extrait du discours du Comte de Welderen au Roi d'Angleterre; le regne de George III. est on ne peut pas plus funeste à l'Angleterre; espe-

rance que les Anglois ont de suciter une guerre de terre ; assurance que l'Impératrice de Russie a fait donner à la République ; conduite de l'Empereur de Maroc ; quel sera le sort de l'Angleterre.

PARIS, ce Janvier 1781.

LE parti, Monsieur, que prendra la Russie, décidera de la paix ou de la guerre ; si les Puissances confédérées du Nord prennent le fait & cause de votre République, l'Angleterre n'aura d'autre parti à prendre que de reconnoître ses torts à l'égard de votre République, & d'offrir de les réparer : la difficulté sera de fixer quelle sera l'espece de réparation que fera l'Angleterre : voudra-t-elle envoyer une ambassade solemnelle à Leurs H. P. ? Consentira-t-elle à reconnoître que les sujets de la République sont en droit de porter à la France & à l'Espagne des munitions navales, & qu'ils tiennent ce droit du traité de 1674 ? Pourra-t-elle faire restituer tous les vaisseaux que ses sujets ont enlevés à ceux de la République ? où prendra-t-elle les 2,000,000, de florins, argent de votre pays, à quoi

pourra monter les pertes qu'elle lui aura occaſionné ? Ne rejettera-t-elle pas la demande que pourra lui faire la République, de chaſſer du Conſeil le Lord Mansfieldt & le Sieur Jenkinſon qui, à l'inſtigation du Lord Bute, des Lords Sandwich & Stormont, ont conſeillé à leur Maître de déclarer la guerre à la République. Si l'Angleterre s'eſt crue en droit de démander à L. H. P. la punition du Penſionnaire Berkel & des Magiſtrats d'Amſterdam, pour avoir conçu le projet d'un traité avec les Américains, qui ne pouvoit faire aucun tort, pour le moment, à Sa Maj. Britannique, à plus forte raiſon L. H. P. pourront-elles ſe croire bien fondées à exiger que S. M. Brit. puniſſent ſes Conſeillers & ſes Miniſtres qui l'ont porté à attaquer la République? Le Manifeſte du Roi d'Angleterre eſt leur ouvrage comme le projet de traité l'étoit des Magiſtrats de votre Ville. En rapprochant la date de ce Manifeſte & celle du départ du Courrier envoyé pour rappeller le Chevalier Yorke, de celle où L. H. P. ont pris une réſolution ſur le dernier mémoire que leur avoit remis cet Ambaſſadeur, il eſt im-

possible que les Puissances du Nord ne voyent que la véritable cause de la déclaration de guerre de l'Angleterre, n'ait été l'accession de la République à leur confédération.

A tous les discours inconsiderés & indiscrets que le Chevalier Yorke a tenu à Anvers, à l'auberge du grand Laboureur, où il logeoit, & dans les societés de la Ville qu'il fréquentoit, on auroit pu douter qu'il fut ce même Ministre qui, pendant son séjour à la Haye, s'étoit acquis l'estime & même la confiance du Souverain auprès duquel il résidoit. Il avoit alors la sagesse, la prudence & la circonspection qu'exigeoit le caractere dont il étoit revêtu. A Anvers il s'est permit les propos les plus legers, non-seulement sur votre nation, mais même sur votre Gouvernement. Ces propos ont revoltés ceux qui les ont entendus, & même ceux qui avoient le plus de propension à l'Anglomanie. Si l'on veut en croire le Chevalier Yorke, votre Gouvernement avoit en lui un excellent mentor, qui l'auroit empêché, s'il eut voulu suivre ses avis, de faire de grandes sotises. Les Hollandois, suivant

lui, n'ont plus ni nerfs, ni courage: ce sont de grosses machines à qui la main la plus habile ne peut donner de mouvement. *S'ils eussent voulu suivre mes conseils*, disoit le Chevalier York, *ils auroient partagé avec l'Angleterre la gloire de triompher de la France & de l'Espagne; ils auroient partagé avec nous la dépouille de ces superbes ennemis. Le parti que la Hollande a pris entraînera sa ruine: ses depouilles dedommageront l'Angleterre des frais d'une guerre dont l'issue ne peut lui être que funeste.* Quelle fanfaronnade! Mr. le Chevalier Yorke, vous n'êtes pas de bonne foi: vous êtes trop expérimenté, & vous connoissez trop bien les forces de votre nation, pour ne pas être intérieurement persuadé que cette guerre, quelles qu'en soient les suites, doit nécessairement causer la ruine de l'Angleterre. Elle prendra des vaisseaux aux Hollandois, elle pourra faire des conquêtes sur la Hollande, mais la Hollande, animée par le mal que lui fera l'Angleterre, fera voir à l'Angleterre que la race de Ryuter & des Trompt existe encore chez elle: les Anglois ont cru qu'il n'y avoit plus chez les Hol-

landois ni amour pour la patrie, ni cette levation de sentimens, ni cette fierté qui caracterisent un peuple Républicain : ils ont perdu de vue que dans les Républiques le sentiment du patriotisme ne s'anéantissoit jamais, & que s'il s'affoiblissoit, il reprenoit toute sa force & son activité quand la patrie étoit ménacée. La maniere violente & précipitée dont les Anglois viennent de déclarer la guerre à votre République, doit la séparer pour toujours de l'Angleterre. L'Europe étonnée de l'espèce d'engourdissement où l'Anglomanie vous a tenu depuis 1672, verra avec surprise les efforts généreux que vous ferez contre un allié perfide qui dans tous les temps ne s'est occupé que de votre ruine. L'Angleterre doit être persuadée que la République des Provinces-Unies ne la craint ni ne la redoute, s'il est vrai, comme on le repand que le Comte de Welderen ait dit à Sa Maj. Britannique. *Je dois déclarer à Votre Majesté que je suis parfaitement convaincu que de toutes les Puissances avec lesquelles Votre Majesté a le malheur d'être en guerre, il n'en n'est pas qui devienne pour elle un ennemi plus redoutable que ma patrie.*

L'Angleterre en déclarant la guerre à votre République, la déclare en quelque façon à toute l'Europe. Car je suis convaicu que les Puissances maritimes qui se sont confédérées, & auxquelles votre République est aujourd'hui unie par son accession à leur confédération, réuniront leurs forces à celles de votre République; le Portugal même, je n'en doute pas, renoncera à son alliance avec l'Angleterre, & se réunira à la confédération pour forcer l'Angleterre à renoncer à cette prétendue supériorité qu'elle veut avoir sur toutes les Puissances Européennes. *Nous aurons dans peu*, disent les Anglois qui ne se sont pas vendus aux Ministres de leur Roi, *l'avantage, en decouvrant dans le lointain un navire étranger, de pouvoir l'attaquer comme appartenant à nos ennemis: ayant tout l'univers pour ennemi nous pourrons sans scrupule, fondre comme un oiseau de proye sur toutes les nations; mais bientôt toutes les nations armées par la vengence, fondront à leur tour sur nous: la Mer* ajoutent-ils *est l'element des Hollandois; elle a toujours été le théatre de leur gloire & la source de leurs prospé-*

rités: jamais à force égale nous ne les avons battus, & plusieurs fois leurs flottes ont été victorieuses des nôtres qui leur étoient supérieures. S'il est des Anglois qui pensent ainsi, comment les Ministres de Sa Maj. Britannique ont-ils pu conseiller à leur Maître de déclarer la guerre à votre République, & comment Sa Maj. Britannique n'a-t-elle pas vu les suites funestes que pourroit avoir cette démarche inconsidérée. Parcourez l'histoire d'Angleterre, & vous ne trouverez aucun regne de ses Rois qui lui ait été plus funeste que celui de George III. Quand ce Prince viendra à mourir, on ne mettra pas sur sa tombe de vers semblables à ceux que la vérité & le sentiment ont inspiré au Sr. Pin, directeur de la comedie de Bruxelles sur la mort de l'immortelle Marie-Therese.

Jouet du sort, j'ai bravé son caprice;
Mes ennemis ont connu mes bienfaits;
J'ai fait le bien, fuit le mal, plaint le vice;
J'ai vécu juste, & je m'endors en paix.

Et je m'endors en paix est une expression sublime qui feroit honneur à nos plus grands Poëtes.

On veut ici que les Anglois n'ont

pris le parti violent de déclarer la guerre à votre République ; que sur l'assurance que lui a donné une Puissance d'Allemagne de susciter une guerre à laquelle il faudroit nécessairement que la France prit part : mais quelque soit cette Puissance, quel secours pourra-t-elle attendre des Anglois ? Des hommes ; pourra-t-elle lui en envoyer ? Les étaux de ses bouchers d'Allemagne ne peuvent lui en fournir, elle en manque, & ne peut en envoyer pour remplacer ceux que lui ont enlevé les maladies, les ouragans & l'epée des braves Américains : ceux ci vont recevoir un renfort considérable de troupes & de vaisseaux que la France a résolu de lui envoyer. De l'argent ; qui lui en prêtera ? Il faut trouver présentement 25,000,000, pour faire face à ses dépenses pendant l'année courante. Je doute que vos Capitalistes les lui fournissent ; je doute que ses subsides les lui donnent. Le Lord North en s'opposant à ce que son Maître déclara la guerre à votre République, sentoit combien cette démarche alloit lui fermer de bourses.

Une lettre que je reçois de la Haye,

m'assure que L. H. P. ont reçu de leurs Ambassadeurs à Pétersbourg l'assurance que l'Impératrice s'étoit determinée à garantir à la République ses possessions des Indes Orientales, & qu'elle les avoit chargé de mander à leurs Maîtres qu'elle défendroit le pavillon de la République, avec le même intérêt que le sien. Il est probable que la Suéde adoptera les mêmes sentimens. Il faut avouer, Monsieur, que les Anglois sont, comme l'ont dit de petits Messieurs, bien aimés de toutes les nations. Il n'y a pas, j'usqu'à l'Empereur de Maroc, auquel ils ne soient devenus odieux. Ce Prince, par un decret qu'il a fait publier le deux de Décembre dernier, a assuré aux François & aux Espagnols la jouissance libre du port de la ville de Tanger à l'exclusion totale des Anglois. Il a aussi fait rendre un navire Espagnol qui avoit été pris par les Anglois sous le canon du port de cette ville. Son Ministre qui l'avoit déclaré de bonne prise a été disgracié, & un embargo a été mis sur tous les vaisseaux Anglois, afin de pouvoir les faire remettre à Don Barcelo pour en disposer comme il le jugeroit à propos. Il n'a

donné que trois jours au Conſul & aux négocians Anglois pour faire leur paquet & partir. Le ſort de l'Angleterre ſera celui qu'ont éprouvé Carthage & Veniſe. Si Londres n'eſt pas détruite, comme le fut la premiere, elle deviendra, comme Veniſe, la Capitale d'un Etat ſans influence dans la balance de l'Europe : ſon orgueil & ſon ambition ont revolté tous les peuples : l'Angleterre ſe verra, avant que dix années ſe ſoient écoulées, avoir perdu plus de la moitié de ſon commerce ; ſa population ſera conſiderablement diminuée, elle n'aura plus de crédit, plus de conſidération politique : elle a donné la loi à toutes les nations, & la recevra des Etats les plus foibles. Sa conſtitution même ne ſera plus ce qu'elle eſt aujourd'hui, ſi ce n'eſt que ſon Roi ; laſſé des vanités de ce monde, ne prenne le parti d'aller dans ſon hermitage d'Hernhauſen, & n'en préfere le ſéjour à celui de St. James. La révolution eſt commencée, il eſt bien difficile qu'elle ne s'acheve bientôt. Puiſſe-t-elle ſe faire ſans effuſion du ſang humain !

J'ai l'honneur d'être &c.

P. S. Jersey n'est pas pris ; nous n'avons pas encore de détails sur cette entreprise.



LETTRE XI.

Mauvais traitemens que les Anglois font essuyer aux matelots des vaisseaux Hollandois dont ils se sont emparés; excès commis contre un vaisseau de L. H. P. portant un courrier chargé de leurs dépêches; Ruse dont se sont servi les Ministres de S. M. Brit. pour empêcher qu'on fut instruit en Hollande de la déclaration de guerre; la conduite des Anglois leur a ôté tous leurs alliés; ils devoient le prévoir; avantages considérables des Américains sur les Anglois; état des forces de la République pour l'année courante.

AMSTERDAM, ce Janvier 1781.

CHaque jour, Monsieur, nous apprenons la prise de quelqu'uns de nos vaisseaux; les Anglois ont à présent plus de 1500 de nos matelots, qu'ils forceront, suivant leur louable coûtume, à passer à leur service. Ils les ont fait jetter dans des souterrains infectés, après leur avoir fait éprouver toutes especes de mauvais traitemens. Les Anglois ne respectent ni les loix de l'hu-

manité ni les droits des gens ; autant ils sont humains, généreux & bienfaisans en temps de paix, autant ils sont cruels, barbares & inhumains en temps de guerre. Le 4 Janvier dernier L. H. P. font expédier pour Londres un des Pingues de Scheveninge ; ce pingue, proche des côtes de l'Angleterre, rencontre un vaisseau de guerre qui s'en faisit & le conduisit à la hauteur d'un village près de Londres, où le courrier de L. H. P. fut mis à terre, on lui permit de continuer sa route, mais l'équipage fut forcé de passer sur le vaisseau Anglois, où on le retint 24 heures, en lui faisant essuyer nombre d'outrages ; ce procédé, tout indigne qu'il est, est encore moins revoltant que celui que les Ministres de S. M. B. ont eu pour le courrier que le Comte de Welderen expédia à L. H. P. aussitôt qu'il eut appris la signature du manifeste, ce courrier arrivé à Harwich, fut arrêté ; on lui soutint qu'il avoit fabriqué de faux billets de banque ; & que son signalement étoit dans tous les papiers publics : conduit chez le Magistrat, il y est interrogé ; il déclare qu'il appartient à L. H. P. & qu'il

est chargé de leur porter les dépêches de leur Ambassadeur : on feint de ne pas vouloir le croire ; il offre la preuve de ce qu'il avance, on ne veut pas l'écouter, & on le force de retourner à Londres, où étant arrivé on le conduit le 26 Décembre devant le Lord Stormont. Ce Ministre l'écoute, & ordonne qu'il soit renvoyé & qu'on lui laisse la liberté de remplir sa mission. Le but du Lord Stormont avoit été d'assurer aux corsaires Anglois un plus grand nombre de prise : il sentoit que plus longtemps on ignoreroit dans nos ports le parti que prenoit l'Angleterre de déclarer la guerre à la République, plus le nombre des vaisseaux de ses sujets qui tomberoient au pouvoir des corsaires Anglois seroit grand. Quand une nation se permet une conduite aussi basse, elle s'avilit elle-même, tombe dans le mépris, & si dans la guerre, elle est encore cruelle & sanguinaire, elle devient odieuse à toutes les autres nations, surtout quand les nations contre lesquelles elle combat tiennent une conduite tout-à fait opposée à la sienne.

L'histoire n'offre point d'exemple d'un abandonnement aussi général que

celui qu'éprouve aujourd'hui l'Angleterre. Sur quelque point du Globe qu'elle jette les yeux, elle ne peut voir que des ennemis, ou d'anciens alliés devenus indifférens sur le sort funeste qui le menace. Comment les Anglois n'ont-ils pas prévu qu'une combinaison redoutable, de grands intérêts réunis, devoient préparer un nouveau systême de droit publique maritime, dont la base seroit la raison, la justice & l'équité, & qu'il en devoit resulter un projet dont la réussite seroit assurée du moment que toutes les parties qu'il interesseroit se lieroient étroitement les unes aux autres. Cette réunion avant que l'Angleterre eut déclaré la guerre à notre République, pouvoit être encore fort éloignée, mais depuis que l'Angleterre a provoqué par sa déclaration de guerre toutes les Puissances Neutres, ces mêmes Puissances se voyent en quelque façon forcées de renoncer à la qualité de neutres pour prendre celle de Belligérantes.

La perte de Jersey auroit dû être suivie de celle de Guernesey. J'attends avec grande impatience les détails que vous m'avez promis sur cette expedition.

Savez-vous à Paris qu'à la fin du mois d'Octobre dernier 6000 hommes de troupes Espagnolles sont arrivées à Sumbury ; que George-Town a été prise par les Américains ; que le Lord Cornwallis s'est retiré avec tant de précipitation qu'il n'a pu emmener ni ses marmittes ni vingt chariots de bagages ; qu'Augusta s'est rendu à un parti Américain ; que plusieurs Officiers Anglois qui négocioient avec les Indiens pour les faire agir contre les Amériquains, sont tombés entre les mains de ceux ci avec plus de 300 chevaux chargés de présens destinés à être le prix des meurtres & des ravages qu'ils espéroient que feroient ces Indiens ; que 500 hommes de la légion de Tarleton ont été tués, blessés ou faits prisonniers par le Général Amériquain Morgan ; que les Anglois ont entierement évacué la Virginie ; que le Vigilant de 64 canons & deux frégates du Roi ont été pris à l'entrée du port de Charles-Town ; qu'enfin le Lord Cornwallis a fait sa retraite avec tant de precipitation qu'il n'a pu detruire aucun des établissemens Américains qu'il a trouvé sur sa route. Ces nouvelles intéressantes sont

venues par des lettres d'Annapolis du 3 Octobre; elles ont été rendues publiques par Mr. Adams qui reside présentement parmi nous. Cette retraite du Lord Cornwallis est la suite de la defaite du Major Ferguson du Mois de Septembre; cet avantage n'avoit coûté aux Américains que 27 hommes de tués & 62 de blessés. Les Anglois dans cette rencontre avoient perdus 1105 hommes.

L'armée navale de la République sera cette année de 94 vaisseaux montés de 18490 hommes d'équiqage, savoir.

Vaisseaux,	*Can.*	*Hommes*,	*ensemble*,
2 . .	de 70 .	& de 550 . . .	1100.
9	60	450 . . .	4050.
15	50	300 . . .	4500.
2	40	270	540.
1	40	250	250.
14	36	230 . . .	3220.
13	20	150 . . .	1950.
56	316		1561.

5 Chaloupes, 1 Vaisseau, 4 Pataches d'avis, 12 gros Bâtimens armés, & 16 plus petits, font :

38	Vaiss. montés par . . hom.	2880
	Total.	
94	Vaisseaux. Hommes	18400

L'armée de terre sera aussi augmentée, mais on ne sait pas encore de combien sera l'augmentation. La Province de Hollande consent à ce qu'elle soit de 20000 hommes, celle de Gueldre de 50 & même de 60000 & plus, s'il le faut. Les autres Provinces ne se sont pas encore expliquées. Cette augmentation paroît à beaucoup de personnes inutile, d'autant qu'on assure que la France a offert aux Etats-Generaux de leur envoyer 50000 hommes de ses meilleures troupes.

J'ai l'honneur d'être &c.



DÉCLARATION

Des Etats-Généraux aux Puissances Belligérantes, en leur notifiant leur accession au Traité de Neutralité armée.

LEurs Hautes Puissances les Etats-Généraux des Pays-Bas, n'ayant rien eu de plus à cœur, depuis le commencement de la guerre présente, & n'ayant désiré rien plus vivement que d'observer invariablement la plus stricte & la plus parfaite neutralité entre les Puissances Belligérantes, & de remplir en même temps leurs obligations essentielles & indispensables, en accordant une protection convénable au commerce & à la navigation de leurs sujets, & en maintenant & défendant les droits & les libertés de leur pavillon neutre, ont apprit avec la plus vive satisfaction, que Sa Maj. l'Impératrice de toutes les Russies, toujours animée des sentimens nobles & généreux, qui doivent transmettre à la posterité la plus reculée, l'éclat, & le renom immortel de son glorieux Ré-

gne, a trouvé bon de déclarer aux Puissances Belligérantes, *qu'étant dans l'intention d'observer pendant la guerre actuelle, l'impartialité la plus exacte, elle est déterminée à maintenir par tous les moyens les plus efficaces l'honneur du Pavillon Russe, ainsi que la sûreté du commerce & de la navigation de ses sujets, & à ne pas souffrir qu'aucune des Puissances Belligérantes y porte quelqu'atteinte.*

Les sentimens & les vues de L. H. P. répondent parfaitement, & sont entierement conformes aux principes, qui servent de base à la Déclaration de Sa Majesté Impériale; & elles n'hésitent point en conséquence d'exposer à son exemple aux Puissances Belligérantes, ces mêmes principes, qu'elles sont déterminées à suivre & à maintenir de concert avec Sa Maj. Imp., savoir :

1°. *Que les vaisseaux neutres pourront librement naviguer de port en port & sur les côtes des Puissances en guerre.*

2°. *Que les effets appartenans aux sujets des Puissances en guerre, seront libres sur les vaisseaux neutres; à l'exception des seules marchandises de contrebande.*

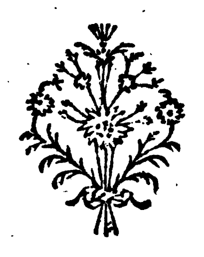
3°. Qu'à l'égard de la contrebande L. H. P. s'en tiendront à ce qui est stipulé par les traités conclus entre elles & les Puissances belligérantes, & plus expressément par le 6me. article du traité de Marine avec la Couronne d'Espagne du 17 Décembre 1650; le 3eme. article du traité de marine avec la Couronne d'Angleterre, du 1er. Décembre, 1674; & le 16me. art. du Traité de commerce, de navigation, & de marine avec la Couronne de France, du 1er. Décembre 1739 pour 25 ans; desquels Traités L. H. P. regardent dans toute leur étendue les dispositions & fixations, rélativement aux marchandises de contrebande, comme entierement fondées sur l'équité naturelle & le droit des gens.

4°. Qu'aucune place ne sera censée bloquée, que lorsque des vaisseaux de guerre stationnés aux environs empêcheront qu'aucun bâtiment ne puisse y entrer sans un danger évident.

5°. Que ces principes serviront de règle pour juger de la légitimité ou l'illégitimité des prises.

Comme ces principes forment, & constituent les droits universels des Puissances neutres, & qu'ils sont de

plus confirmés par les traités, qui ne peuvent jamais être légitimement annullés, ou altérés, ou suspendus, que par un acte commun & un consentement réciproque des parties contractantes, L. H. P. se flattent, que les Puissances Belligérantes voudront bien en reconnoître la justice & y deférer, en ne portant aucun empêchement au commerce des sujets de L. H. P. & ne les troublant point dans la libre jouissance des droits dont la proprieté ne peut être contéstée au pavillon d'une Puissance neutre & indépendante.



LETTRES HOLLANDOISES.

L'erreur a plusieurs sentiers; le vrai n'en a qu'un. En appréciant mal les objets on fait toujours de fausses démarches.

POPE *Essai sur la vie humaine.*

LETTRE XII.

Dispositions de la Province de Zélande; résolution des Etats Généraux; lettres de marque délivrées contre les Anglois; la Zélande ne se séparera pas des six autres Provinces; on ne peut espérer que l'Angleterre change d'opinion à l'égard de la République; les intérêts de la Zélande sont différens de ceux de la Hollande & de la Frise; torts que la France pourroit faire au commerce de la République; les Hollandois doivent craindre pour leur commerce la rivalité de celui des Provinces-Autrichiennes.

AMSTERDAM ce Janvier 1784.

LA Province de Zélande, Monsieur, persiste à demander aux au-

tres Provinces que la République entre en négociation avec l'Angleterre. Les directeurs de la compagnie de commerce & de celle d'assurance, & un grand nombre de négocians de Middelbourg ont même présenté une requête à L. H. P. pour qu'elles tentent encore vis-à-vis de l'Angleterre la voye de la conciliation. Cette requête a été appuyée par une résolution des Etats de Zélande que leurs députés ont remis le 8 de ce mois aux Etats Généraux : mais cette requête ne sera prise en considération que dans le cas où les Anglois feroient quelques propositions de paix à la République : & il a même été arrêté le 13 par L. H. P. qu'il seroit delivré incessamment des lettres de marque & de represailles aux sujets de la République contre les Anglois. Ces lettres seront conçues de même & accordées aux mêmes conditions que celles accordées en 1747 contre les François.

Les Anglois ne retireront cependant aucun avantage de la requête des négocians de Middelbourg, ni de la résolution des Etats de Zélande; car par cette même résolution ces Etats ont

assuré L. H. P. que quoiqu'ils proposassent de préferer la voye de la négociation à celle des armes, la démarche de l'Angleterre ne leur inspiroit pas le plus leger sentiment de crainte ; que le Manifeste de S. Maj. Britannique les avoit plus surpris qu'il ne les avoit intimidé ; que la maniere dont la Province de Zélande s'étoit conduite depuis le premier moment de la confédération jusqu'à présent, la mettoit à l'abri de toute espece de soupçons ; qu'elle étoit encore à l'égard des autres confédérés, la même qu'elle avoit toujours été, & qu'on la verroit dans tous les temps prête à sacrifier les biens & la vie même de ses habitans pour la défense de la réligion & de la liberté ; mais que ces dispositions n'empêchent pas qu'elle ne puisse croire que dans les circonstances présentes, il ne soit de l'intérêt de la République de vivre en paix avec tous ses voisins, & de rester amie & alliée de l'Angleterre pourvu cependant que ce fut à des conditions raisonnables & honnêtes. Mais qu'elles seroient les conditions honnêtes & raisonnabllees auxquelles l'Angleterre voudroit souscrire ? C'est une il-

lusion d'imaginer qu'elle convienne de ses torts à l'égard de la République; qu'elle reconnoisse la validité du traité de 1674: & quand la République voudroit renoncer aux droits que ce traité lui donne, le pourroit-elle? En accédant à la neutralité armée du Nord, elle a pris avec la Russie, la Suéde & le Dannemarck un engagement sacré auquel elle ne peut renoncer. La Zélande est vivement intéressée à conserver ses liaisons de commerce avec l'Angleterre, mais les autres Provinces & surtout la nôtre, & celle de Frise, n'ont-elles pas le plus grand intérêt à ce que leur commerce soit toujours intimement uni à celui de la France. Le mal que l'Angleterre peut faire à la République ne peut-être que momentané, au lieu que celui que pourroit lui faire la France feroit on ne peut pas plus grand & pour le présent & pour l'avenir: pour le présent parce qu'elle pourroit employer les 50000 hommes, qu'elle nous offre pour nous défendre, à ravager nos Provinces, à y porter le feu & la flamme, & peut-être à féconder les projets que d'autres Puissances peuvent déjà avoir formé de nous en-

vahir, ou du moins de se ressaisir d'une partie de notre territoire, qu'elles prétendent leur appartenir : pour l'avénir, combien ne pourroit-elle pas nuire à notre commmerce; si elle ne nous accordoit l'entrée de ses ports qu'à des conditions onéreuses ; Si elle faisoit contre nous un acte de navigation pareil à celui des Anglois; si enfin, secondant les efforts que feront les Pays-Bas Autrichiens pour avoir une marine marchande, elle préféroit les vaisseaux des sujets de Sa Maj. Impériale & Royale à ceux des sujets de la République, tant pour le transport de ses productions que pour son commerce du Nord. Nous devons considerer que si les Pays-Bas Autrichiens n'ont pas à présent une marine marchande considérable, ils en ont eu une autrefois, & que ces Provinces faisoient alors une très grande partie du commerce maritime de l'Europe. Rien n'est impossible au zele d'un Gouvernement actif & d'un Souverain patriote qui sait, qu'un pays qui abonde en production, ne devient véritablement riche que lorsqu'il a une marine marchande florissante & nombreuse. Il faut pour cela bien

moins de temps qu'on ne pense ; surtout dans un pays où il y a un nombre considérable de riches Capitalistes : si ceux-ci ne retirent que 3 & 4 pour $\frac{0}{0}$ de leurs fonds en les plaçant en terres ou en maisons, avec quel empressement ne les confieroient-ils pas à des associations qui se formeroient de plusieurs maisons solides d'armateurs. Supposé que dans ce moment, où les négocians des Pays-Bas Autrichiens manquent de vaisseaux neutres pour importer de l'étranger & exporter les objets de leur commerce, le Gouvernement de ces pays offrît à ces mêmes négocians la remise d'un tiers ou quart des droits d'entrée & de sortie sur tous les objets qu'ils importeroient sur leurs propres vaisseaux, une pareille remise donneroit en très-peu de temps, une marine marchande très-considérable à nos voisins.

J'ai l'honneur d'être &c.



RÉPONSE AUX LETTRES XI. & XII.

La République ne doit faire aucune avance vis-à-vis de l'Angleterre; elle peut lui résister; secours considérables que la France se propose d'envoyer aux Américains; les Puissances neutres du Nord, doivent secourir la République; Etat du corps politique de l'Angleterre; changement qui s'est opéré dans le systême politique de l'Europe; intérêts politiques des Puissances de l'Europe; moyens employés par l'Angleterre pour affoiblir la France; intérêts mal-entendus de la France & de l'Autriche; effets qu'a produit leur union; cette union a produit une grande révolution dans la Politique de l'Europe; conduite inconsidérée de l'Angleterre; conduite du Ministere François; supériorité du Cabinet de Versailles sur celui de St. James; les Ministres du Roi d'Angleterre comparés à ceux du Roi de France.

PARIS ce Janvier 1781.

LES Zélandois, Monsieur, y pensent-ils, lorsqu'ils demandent que L.

H. P. proposent à l'Angleterre d'entrer en négociation avec la République? Une telle demarche seroit marquée au coin de la timidité. Est-ce à l'offensé à aller au-devant de l'offenseur? Jamais la République des Provinces-Unies n'a tremblé devant l'Angleterre, pas même lorsque l'Angleterre avoit des alliés puissans; qu'elle avoit des forces rédoutables de terre, & de mer; qu'elle étoit gouvernée par d'habiles Ministres; qu'elle avoit de grands moyens de former de grandes entreprises, & surtout que le sentiment du patriotisme avoit encore parmi ses habitans toute sa force & son énergie. Il y a encore chez les Anglois des patriotes, mais que peuvent-ils faire pour la patrie? Lui donner des secours d'argent; ce patriotisme s'évanouira ou du moins sera sans action du moment que la source qui produit cet argent se tarira. L'Angleterre portera cette année ses emprunts à 360 millions, & sa dette nationale sera à la fin de cette même année de quatre milliares & demi tournois. La France prépare dans ses ports trois grands convois, qu'elle destine pour l'Amérique. Quelles se-

ront les forces que l'Angleterre opposera à ses ennemis dans les Indes, dans les Isles & dans l'Amérique Septentrionale. L'Angleterre ne peut faire contre votre République que la guerre de pirates : quand vos flottes agiront de concert avec celles de France ou d'Espagne, ou avec celles des Puissances du Nord, vous verrez l'Angleterre humiliée vous demander la paix, & se soumettre pour l'obtenir, de tous ses ennemis, à toutes les conditions qu'ils voudront lui imposer. Le seul parti que votre République ait à prendre présentement, c'est de pousser ses arméмens avec la plus grande vigueur ; c'est de demander aux Puissances neutres avec lesquelles elle s'est confédérée, qu'elles ordonnent à leurs flottes de se joindre aux siennes, non pour soutenir les droits de la neutralité, mais pour venger l'insulte qu'elles ont reçues de l'Angleterre en la personne de votre République. Tant que les Puissances neutres ne se seront pas expliquées, votre République ne peut contracter une alliance offensive, & défensive avec l'Espagne, la France, ou les Etats-Unis de l'Amérique

Septentrionale; car si elle faisoit cette alliance, elle ne seroit plus Puissance neutre, elle seroit Puissance belligérante, & ne seroit pas en droit de réclamer les secours des Puissances du Nord. Tout le mal que vous feront les Anglois retombera sur eux. Leurs corsaires s'enrichiront; mais l'Etat en retirera-t-il le plus leger avantage? Plus les corsaires Anglois auront enlevé de vaisseaux à votre commerce, plus les sacrifices que vous serez en droit d'exiger, à la paix, devront être grands. L'Angleterre lutte encore contre son impuissance: elle va redoubler ses efforts; mais pour qu'ils fussent proportionnés à ses besoins, il faudroit qu'ils fussent prodigieux; plus ils seront grands, plus l'Angleterre sera prêt de son dernier terme. Les avantages les plus considérables, les victoires les plus complettes, les conquêtes mêmes qu'elle feroit, lui deviendroient fatales: trompée par les succès qu'elle auroit, l'espèrance d'en obtenir de plus grands lui feroit illusion, elle se croiroit au-dessus de sa foiblesse, voudroit encore courir les hazards de la guerre, & il pourroit arriver qu'elle tombât d'é-

puisement dans les bras même de la victoire.

Il en est du corps politique comme du corps humain; tombé dans l'affaissement, il n'est plus de remede à ses maux: il faut qu'il périsse ou du moins que son état soit un état de langueur qui le mette dans l'impuissance de faire aucun effort pour redevenir ce qu'il aura été auparavant.

Avant la révolution qu'a operé dans le systême politique de l'Europe, d'abord le pacte de famille de la Maison de Bourbon, & ensuite l'alliance de la France avec l'Autriche; les intérêts de l'Angleterre étoient étroitement unis à ceux des Puissances de l'Europe, que la position de leur état rendoient ennemis de la France. L'Angleterre ne pouvoit avoir rien à démêler avec la France rélativement au continent, mais la France étoit sa rivale, & une rivale rédoutable en Asie, en Afrique & en Amérique. Il étoit de l'intérêt de l'Angleterre que le commerce de la France ne prît pas sur le sien un ascendant décidé, que la puissance de la France en Amérique ne fut pas supérieure à celle du

l'Angleterre; que la France n'eût pas en Asie des établissemens plus considérables que ceux qu'y avoit l'Angleterre, & qu'en Afrique la France ne put faire que la partie de commerce que voudroit lui laisser l'Angleterre. L'Angleterre sentoit bien qu'en limitant la puissance de la France dans le nouveau monde, qu'en restraignant en Asie ses établissemens & ses comptoirs en Afrique, elle limitroit son commerce en Europe, & que par ce moyen le sien auroit toujours sur celui de la France un ascendant décidé. Des traités habilement menagés avec la Russie & le Portugal avoient en quelque sorte expulsé de ces pays le commerce de la France, en même temps que ces traités assuroient à l'Angleterre un nouveau moyen d'affoiblir la France, toutes les fois que pour y parvenir l'Angleterre voudroit lui susciter une guerre de terre, qui, en même temps qu'elle l'attaqueroit par mer dans toutes les parties du monde.

La France favorisoit elle même, sans le croire, les vues de l'Angleterre. Le genie du Cardinal de Richelieu guidoit encore le Cabinet de Versailles:

on y croyoit qu'il étoit de l'intérêt de la France de saisir toutes les occasions qui pourroient se présenter d'affoiblir la Maison d'Autriche ; il falloit donc que la Maison d'Autriche se tint unie étroitement à l'Angleterre. La Maison d'Autriche pouvoit opposer à la France des armées nombreuses, mais elle manquoit d'argent, & l'Angleterre lui en fournissoit en même temps qu'elle forçoit la France à partager ses efforts par la guerre de Mer qu'elle lui faisoit. Un homme d'un génie peut-être moins étendu, mais peut-être plus adroit & sûrement aussi profond que celui du Cardinal de Richelieu éclaira les Cours de Versailles & de Vienne sur leurs véritables intérêts politiques : il rapprocha ces deux Cours & forma entr'elles cette heureuse alliance que les Anglois *traiterent de monstrueuse & qualifierent d'alliance contre nature* : il leur restoit une ressource ; ils en profiterent pour perpetuer la guerre dans le continent. Ce fut l'ambition de la Prusse qu'ils flatterent, & la Prusse devint pour l'Angleterre ce qu'étoit l'Autriche avant son alliance avec la France : celle-ci ne pouvoit avoir rien à démêler avec

la Prusse, mais les intérêts de l'Autriche étoient devenus les siens, & par conséquent il falloit que chaque fois que la Prusse attaqueroit l'Autriche, la France vola à son secours. Mais cette position politique du continent ne pouvoit durer; il falloit que tot ou tard les Puissances du continent ouvrissent les yeux, & qu'elles connussent que leurs véritables intérêts étoient, non de réculer les bornes de leur Empire, mais d'augmenter leur population, d'accroître leurs productions territoriales & industrieuses, d'avoir un commerce actif, même maritime, enfin, de rendre leurs peuples heureux par une sage législation, & par la reforme des abus; dès lors l'influence du Cabinet de St. James sur tous les autres Cabinets de l'Europe dut s'affoiblir: toutes les Puissances du continent furent sans motif d'avoir l'Angletere pour alliée: il se forma même une espèce de ligue de tous les commerces de l'Europe contre celui de l'Angleterre; celui de la Russie sentit la pésanteur du joug sous lequel le tenoit le commerce des Anglois; le Portugal s'apperçut des fers que le commerce des Anglois

avoit donné au sien : le Portugal en murmura, mais n'eut pas le courage de les rompre. Le Nord desira d'unir son commerce à celui du Midi : l'Autriche s'occupa du soin de rendre communs, à tous les peuples soumis à sa domination, les productions territoriales de chacun de leur pays ; elle conçu le projet de donner à ses sujets le commerce des Indes, & réussit ; elle porta ses vues sur les quatre parties du monde & vit qu'une marine marchande donneroit à ses peuples le moyen d'étendre leur commerce. La Prusse a stimulé l'industrie de ses habitans qui à la naissance même de leur marine eurent un commerce d'importation & d'exportation qui par la suite pourra devenir très considérable. La Russie la Suede & le Dannemarck qui, quoique Puissances maritimes, n'avoient qu'un commerce maritime très-borné, virent qu'il étoit très essentiel pour elles de l'étendre, & elles l'ont fait en portant aux nations du Midi les productions de leur pays.

L'Angleterre ne pouvant ignorer que les vues des Gouvernements se tournoient toutes vers le commerce au-

roit du sentir combien il étoit de son intérêt de conserver à son propre commerce les debouchés que lui assuroient ses Colonies de l'Amérique Septentrionale; elle auroit donc du se les attacher par de nouveaux liens, & non pas les forcer à rompre ceux qui les unissoient déjà à elle : il falloit les combler de bienfaits, & non pas vouloir les gouverner avec un sceptre de fer : il falloit que ces Colonies se crussent essentiellement intéressées à la prospérité de leur mere-patrie; & non pas à force de mauvais traitemens, leur faire desirer sa ruine. Comment l'Angleterre n'a-t-elle pas vu qu'en perdant en Amérique trois millions de sujets fideles, elle donneroit à la France trois millions d'alliés qui lui seroient d'autant plus devoués, qu'ils lui devroient leur existance politique? Et comment les Anglois ont-ils pu croire que la France & l'Espagne ne profiteroient pas des dispositions des Anglois-Américains pour se venger des humiliations qu'elles avoient reçues pendant la derniere guerre. L'inconsidération de l'Angleterre a été si grande, qu'elle même, par la conduite qu'elle a tenue à l'é-

gard de la France & l'Espagne, a provoqué leur vengeance. Trompé par les apparences les Anglois ont cru que l'Espagne, & surtout la France, étoient dans un état de foiblesse qui ne leur permettoient pas de se déclarer contre eux, en faveur des Colonies confédérées de l'Amériques; il savoient, il est vrai, que le Roi de France qui n'avoit jamais aimé la guerre, étoit moins que jamais disposé à renoncer aux douceurs de la paix. D'ailleurs la France n'avoit alors qu'une marine qui ne pouvoit certainement pas luter contre la leur, & que le désordre de ses finances ne lui permettoit pas de s'occuper sitôt du soin de la rétablir. Le seul Ministre dont l'Angleterre redoutoit le genie actif n'étoit plus à la Cour, la cabale l'avoit relegué dans ses terres. Le changement qui se fit en France à la mort de Louis XV. occupa peu le Cabinet de St. James. Accoutumé à voir le desordre, la confusion & le gaspillage regner dans toutes les parties de l'administration de la France, les Ministres Anglois crurent que le nouveau Roi, livré à son inexpérience, n'auroit ni le courage ni la force de vouloir qu'on

reforma les abus, ni la fermeté de soutenir de toute son autorité ceux qui s'occuperoient du soin de les reformer. Combien alors n'étoit-on pas éloigné à Londres de prévoir que le Ministre que Louis XVI. avoit chargé du département des affaires étrangeres parviendroit bientôt à attiédir les alliés de l'Angleterre qui jusqu'alors avoient toujours pris ses intérêts avec le plus de chaleur, à écarter du continent la guerre de terre, à surmonter le plus grand des obstacles, la lenteur & l'indécision du Cabinet de Madrid, à rendre les Anglois, si ce n'est odieux, du moins indifférens à toutes les Puissances du Nord, & même à les enchaîner par une confédération de maniere à les mettre dans l'impossibilité de préferer les intérêts de l'Angleterre a ceux de ses ennemis. Sans bruit, sans fracas, sans employer la ménace, sans même avoir recours aux moyens de la séduction qu'on employe presque toujours avec succès dans les Républiques, Mr. le Comte de Vergennes est parvenu à rendre inutiles, dans vos Provinces, cette cabale puissante qui s'y étoit formée en faveur de l'Angleterre. Com-

noissant le caractere, fier & orgueilleux de la nation Angloise, il a prévu que se livrant aux excès les plus crians, elle forceroit elle-même la nation Hollandoise à devenir le plus ardent de ses ennemis, & l'allié des Américains pour lesquels elle feroit les plus grands efforts pour assurer leur indépendance. Le but de la France n'étoit pas d'attirer la République des Provinces-Unies dans son parti, mais de lui faire adopter le systême politique des Puissances confédérées du Nord. En réussissant dans ce projet, il falloit nécessairement qu'il arriva ce qu'il est arrivé; que l'Angleterre déclara la guerre à votre République, & la lui fit en pirate. Il étoit aisé de prévoir l'effet que devoit produire sur les autres Puissances neutres cette conduite inconsiderée des Anglois, si contraire à toutes les regles du droit des gens qui ne permet de s'emparer des vaisseaux, qu'après un intervalle de temps assez grand entre la déclaration de guerre & les premieres hostilités, pour que les navigateurs puissent être instruit de la rupture de la paix....

Toute cette conduite du Cabinet de

Versailles prouve la grande supériorité qu'il a sur celui de St. James. Dans celui-ci il y a un Nestor comme dans celui-là, mais que l'un est différent de l'autre! tout le mérite du Lord Bute est d'être Ecossois, & d'avoir été le mentor de son Maître, auquel il a appris à manier avec beaucoup d'adresse la lime sourde de la corruption. Guidé par le Comte de Maurepas, Louis XVI s'est conduit comme un bon pere de famille qui, forcé par les circonstances, a voulu que ses gens d'affaires administrassent ses biens avec la plus grande œconomie; y missent de l'ordre & même qu'ils diminuassent sa propre dépense. D'où vient cette différence? C'est que le Nestor François a éprouvé la disgrace sans l'avoir mérité, & que le Nestor Anglois a toujours été en faveur en dépit de sa nation entiere. Le Ministre des affaires étrangeres de George III., le Lord Stormont, a toute la prévention de l'ignorance: il se croit un grand politique, & est persuadé que toute l'Europe le croit comme lui. Ecraser ou être écrasé voilà toute sa politique; toute est raison d'Etat pour lui, voilà sa morale; se permet-

tre les moyens les plus bas, les ruses les plus indignes; voilà sa conduite; rendre sa nation odieuse à toutes les autres nations, voilà ses grands services qu'il rend à son Maître. Notre Ministre des affaires étrangères a donné à la France la plus haute cofidération politique: sa politique est franche, ses moyens sont honnêtes; il ne connoît ni les détours de la duplicité, ni les petites finesses de tromperies; il a de la Noblesse dans les procedés; il agit avec candeur; la confiance qu'il a inspiré est telle que les plus grands succès de la France ne causeroient aujourd'hui aucun ombrage aux autres nations de l'Europe. Je ne mettrai pas en comparaison le grand Trésorier de l'Angleterre avec l'Administrateur des Finances de la France, vous savez comme toute l'Europe que l'un est un homme d'Etat, l'autre est un agioteur: pour le Lord Sandwich, sa nation l'a jugé. Mais il est temps que je vous quitte. Voilà assurément une lettre d'une énorme longueur.

J'ai l'honneur d'être &c.

conditions, qui assurent la liberté de leur commerce; & qu'elles feront prendre par les Amirautés des précautions capables de prévenir la fraude & la connivence avec les ennemis de Sa Majesté,

A Versailles, le 23 Décembre 1780.



LETTRES HOLLANDOISES.

Ite,
Ferte citi flammas, date vela, impellite remos.
VIRGILE.

LETTRE XIII.

Tous les habitans des Provinces-Unies preferent aujourd'hui la haine des Anglois, à leur amitié; ils sont disposés à les combattre; à force égale les Hollandois ont combattu avec avantage les Anglois; les Anglois seront obligés de reconnoître que la Hollande a encore d'aussi bons marins qu'eux; le grand nombre de prises que font les Anglois sur les Hollandois causent aux Anglois plus de mal qu'aux Hollandois; ceux-ci arment avec la plus grande activité; les Zélandois ont renoncé à l'Anglomanie; action généreuse du Stadhouder; elle tournera à l'avantage des matelots; encouragement que les Etats de chaque Pro-

vince donnent aux armateurs; établissement que se proposent de faire L. H. P.; belle action d'un Patron & de trois Matelots; extrait de deux Lettres de Mr. Vander Cappellen.

AMSTERDAM, ce Janvier 1781.

VOus ne pouvez, Monsieur, vous former une idée de l'effet, qu'a produit dans nos Provinces la conduite que tiennent les Anglois à l'égard des sujets de la République depuis le Manifeste de leur Roi. Les Anglois n'ont plus parmi nous ni un ami, ni un partisan. Tout est François & la Francomanie a pris la place de l'Anglomanie. Le peuple même traiteroit fort mal celui qui oseroit encore avouer qu'il est Anglomane. Les paysans voisins des côtes non contens des armes & des munitions de guerre qu'on leur a envoyé, demandent des bas-Officiers pour les exercer aux évolutions militaires, & les mettre en état de répousser les Anglois qui voudroient tenter quelques descentes.

Le même sentiment fait agir aujourd'hui tous les Hollandois, celui de la vengeance: nos bras armés par elle

porteront aux Anglois des coups peut-être plus terribles qu'aucun de leurs ennemis ne leur en a porté: nous regardons tous comme déshonorant pour notre nation les ménagemens que nous avons eu pendant si longtemps pour les Anglois; nous en rougissons & pour effacer la honte dont nous nous sommes nous mêmes couverts, nous les combattrons avec le même acharnement que les combattent les braves Américains: nous ne respirons tous que les combats: puissions nous bientôt être en état de porter chez eux le fer, la flamme & la devastation! à force égale nous avons toujours eu l'avantage sur eux: nous les avons vu nombre de fois fuir devant nous, & quand leurs flottes ont hazardé de combattre les nôtres, nous avons couvert les mers des débris de leurs vaisseaux. S'ils nous ont pris la Princesse Caroline, vaisseau de 54 canons, le triomphe n'est pas grand, puisque la Bellone, qui s'en est emparé, avoit 74 canons & étoit soutenue par un autre vaisseau de même force. Un autre de nos vaisseaux de 54 canons nous en a vengé; il a soutenu, à ce qu'on m'a assuré, l'attaque de 4

vaiſſeaux Anglois, & les a forcé, aidé de deux Corſaires François qui ſont venus à ſon ſecours, de prendre la fuite. Ce debut fera connoître aux Anglois que nos marins ſont au moins auſſi braves que les leurs. Le Capitaine d'un de leurs vaiſſeaux de 50 canons, l'Iſis, leur en peut rendre témoignage; il a le 31 Décembre dernier rencontré devant Béachy Head un des vaiſſeaux de la République de ſa force; il l'a attaqué, & le vaiſſeau Hollandois a ſoutenu le combat avec la plus grande vigueur, & l'Iſis a été forcée de ſe retirer à Portſmouth, tandis que le Hollandois a continué ſa route. Si l'Anglois n'avoit pas fuit nous aurions eu la douce ſatisfaction de le voir arriver au Texel; patience, c'eſt partie remiſe.

Les priſes que les Anglois font ſur nous, nous affligent, mais ne nous decouragent pas. D'ailleurs, comme je crois vous l'avoir déjà mandé, plus des trois quarts de ces priſes ſont aſſurées à Londres, ce ſont des voleurs qui ſe ſont volé eux-mêmes. Les mers ſeront dans peu couvertes de nos Corſaires: on arme dans toutes nos Villes maritimes avec tant d'ardeur, qu'avant le

mois de Mars nous esperons être amplement indemnisés des pertes que nous avons faites depuis que l'Angleterre a bien voulu nous rendre le service de nous mettre au nombre de ses ennemis. Auroit-elle cru que nous prenderions pour faveur son renoncement à notre amitié. Je puis vous assurer, Monsieur, qu'il n'y a pas aujourd'hui un Hollandois qui ne se réjouisse du parti qu'a pris l'Angleterre: les Zélandois mêmes, ont abjuré tout-à-fait l'Anglomanie, surtout depuis que le Prince d'Orange a renoncé en faveur des armateurs à la part qui lui reviendroit, comme Amiral Général des sept Provinces, de toutes les prises qui seroient faites sur les Anglois. Comme les Zélandois ont une grande quantité de munitions de guerre, qu'ils avoient promis de fournir aux négocians de Londres qui en font commerce, tous ceux qui se proposent, parmi nous, d'armer en course, veulent avoir de ces munitions; ils prétendent qu'un boulet où une balle de fusil arrhé par un Anglois, doit suivant les regles de l'équité lui être envoyé.

Plusieurs de nos armateurs ont dé-

claré qu'ils ne profiteroient pas de la remise que le Prince d'Orange leur a faite, & qu'ils en formeroient un fonds pour les veuves & les enfans des matelots qui periroient pendant la campagne & pour les matelots eux-mêmes lorsqu'ils auroient reçu des blessures qui les mettroient hors d'état de retourner en mer. On assure que les Etats de chaque Province fourniront aux armateurs le nombre de soldats qu'ils démanderont ; que ces soldats seront à la solde de l'Etat, qui pourvoyera aussi à leur entretien, mais que leur subsistance sera à la charge de l'armateur sans que celui-ci puisse rien retenir de leur solde. Qu'à la paix, & lors de la réforme, ces soldats seront incorporés dans l'armée de la République, & que leurs Officiers y prendront leur rang du jour que leur commission aura été expédiée. Un autre encouragement qu'on dit que les Etats de notre Province se proposent de donner à nos armateurs, sera d'accorder à chacun d'eux une prime de deux pour °/₀. de la valeur réelle de toutes les prises qu'ils feront sur les Anglois. On dit encore que les Etats-Généraux décideront que tout

ce qui formera la cargaison d'un vaisseau ennemi dont un armateur se sera emparé, pourra être amené dans tous les ports de la République sans être sujet à y payer aucune espèce de droits quelconques. La Ville d'Amsterdam donnera une Medaille d'argent au Commandant du Corsaire qui amenera le premier une prise dans notre port. On doit, à ce qu'on m'a écrit hier de la Haye, proposer demain à l'assemblée des Etats-Généraux de déclarer enfans de l'Etat, tous les enfans dont les peres seront morts, servans sur les vaisseaux de la République : que si ces enfans n'ont point de mere ni de parens en état de pourvoir à leur subsistance, ils seront nourris, entretenus & instruits au dépens de l'Etat, jusqu'à ce qu'ils soient en age d'être pourvu d'un emploi pareil & produisant le même revenu que celui dont jouissoient leurs peres : que toutes les veuves de ceux qui seront morts au service de mer de la République, jouiront leur vie durante des mêmes appointemens & solde dont jouissoient leur maris : & au cas qu'elles eussent des enfans, l'Etat leur payera tous les ans, pour chacun de

ces enfans, sans distinction de sexe, une certaine somme, plus ou moins forte, suivant leur état & condition. Voilà assurement de grands encouragemens : ils doivent faire sur les Anglois la même sensation que l'activité avec laquelle ils nous voyent nous préparer à les attaquer.

Il n'est aucun des nos malelots qui n'aima mieux perir de misere dans les affreux cachots où les Anglois sont dans l'usage de jetter les matelots de leurs ennemis qu'ils font prisonniers, que de consentir a entrer au service de l'Angleterre. Le 25 de Décembre dernier le patron d'une barque de pécheur, Ary Bruyn, part avec trois matelots, chargé de commission que lui avoit donné pour l'Angleterre quelqu'un des Capitalistes agioteurs d'Amsterdam : le 26 Ary Bruyn aborda à Sools, Village situé sur la côte d'Angleterre, mais à peine lui & ses matelots eurent-ils mis pied à terre qu'on les saisit : onze jours s'étant écoulés on leur déclare qu'ils sont prisonniers, qu'on ne les relachera pas & qu'ils n'auront chacun qu'un sol à dépenser par jour : ce traitement digne d'Alger & de Tunis sur-

prit mais ne découragea pas les infortunés, qui l'éprouvoient; sans s'en plaindre & sans en murmurer, ils conçurent le projet de s'y soustraire par la fuite : on ne les tenoit pas enfermés, & le 6 de ce mois, vers les sept heures du soir, profitant d'un brouillard épais ils se jetterent dans une chalouppe longue à peine de 20 pieds & dans laquelle ils ne trouverent que quatre rames : ils avoient avec eux, un pain de six sous & deux pots d'eau : quand ils furent un peu éloignés de la côte, ils firent une voile avec leurs chemises & ajusterent une rame pour leur servir de gouvernail : après un trajet de 54 heures, ils aborderent le 9 à la hauteur de *Terheide* & le 10 à Scheveningue d'où ils se rendirent à la Haye avec la même chaloupe, la même voile, & les mêmes rames : vous jugez avec quel empressement on a voulu les voir : le peuple les suivoit, les pressoit, les entouroit, il falloit à chaque moment qu'ils recommencassent le recit de leur avanture ; mais ils étoient continuellement interrompus par les malédictions que le peuple donnoit aux Anglois. On gravera sans doute les portraits de ces

quatre braves Marins ; le debit en est assuré : un de nos Corsaires portera le nom d'Ary Bruyn : ce ne sera certainement pas celui qui sera le moins acharné après les Anglois.

Hier j'ai lu deux lettres que Mr. Vander Capellen, un des Magistrats de notre Ville, a écrit, l'une à Mr. Laurens, & l'autre à Mr. Trumbull, Gouverneur de Connecticut, & qui ont été trouvées par les Anglois parmi les papiers de Mr. Laurens : je suis étonné qu'elles n'ayent pas été imprimées avec celles dont je vous ai déjà envoyé la traduction.

Dans la premiere, qui est du 8 Avril 1778 Mr. Vander Cappellen fait connoître a Mr. Laurens, l'attachement le plus inviolable, & le vif intérêt qu'il prend à la cause dans laquelle les États-Unis de l'Amérique se trouvent engagés. Il le félicite sur l'avantage que le Général Gates a remporté sur le Général Bourgoyne. Il fait sentir que dans la situation la plus critique des Américains, il n'a pas cessé de leur être sincerement & ouvertement devoué, & que c'est avec le plus sensible plaisir qu'il a vu la France trai-

ter avec les Etats-Unis de l'Amérique, parce que ce traité les met au rang des Puissances indépendantes du monde. Après avoir déployé dans plusieurs expressions toute la force & l'ardeur du genie Républicain, dont nous avons vu les Grecs & le Romains animés, il informe Mr. Laurens de la maniere dont il s'est comporté dans l'assemblée des Etats-Généraux, à l'occasion du Mémoire que l'Ambassadeur de Sa Maj. Britannique y avoit remis, pour en obtenir la Brigade Ecossaise qu'il désiroit avoir à son service. Il lui apprend ensuite toutes les peines qu'il a été obligé de se donner pour empêcher l'effet de cette démande, & il se réjouit de l'avoir enfin emporté, puisqu'il a obtenu qu'on n'acorderoit cette Brigade que sous la condition qu'elle ne serviroit qu'en Europe. Il entre dans le détail des soins qu'il a pris pour justifier la conduite des Colonies sur les principes établis par Price, Locke, Hutchinson, & dans les propres lettres de Mr. Laurens, au Gouverneur Shirley. Il dit qu'il a fait traduire en Hollandois des extraits de ces auteurs, & qu'il les a fait imprimer avec des

préfaces qu'il a composées, & dans lesquelles il fait des applications de leurs principes à la contestation actuelle. Sa lettre est terminée par des offres de services: il prie Mr. Laurens de faire quelques réflexions concernant un emprunt en Hollande sur le crédit du congrès, soit à gros intérêts pour un certain nombre d'années, soit en s'engageant de ne jamais diminuer l'intérêt que le principal ne soit acquitté.

Dans une autre lettre de Mr. Vander Cappellen, adressée à Mr. Trumbull, Gouverneur de Connecticut, en date du 6 Septembre 1778, il mande à celui-ci qu'il lui avoit écrit au mois d'Avril précédent, & qu'il avoit reçu la lettre du Congrès écrite dans le mois de Juin 1777, dont M. T. s'étoit chargée, mais qui ne lui fut cependant remise que fort longtemps après. Je ne vois dans cette lettre qu'un seul trait qui soit assez intéressant, & qui merite qu'on le rapporte. Mr. Vander Capellen avoue que cette lettre du Congrès l'a si fort flatté qu'elle l'a amplement dedommagé de tout ce qu'il a été obligé de souffrir pour avoir pris trop à cœur la cause des Américains. Dans

le P. S. il prévient que, pour engager ses compatriotes à imiter son exemple, il a lui même contribué pour 20, 000, liv. argent de France, dans l'emprunt que les Etats-Unis font, & qu'il espere être assez heureux, non-seulement à Amsterdam, mais encore dans les autres Villes où il a quelqu'influence pour completter cet emprunt. „*Je préférerois*, dit-il, *un prêt de* 100, 000, *liv. fourni par* 50 *personnes, à un million donné par un seul particulier.* Il parle ensuite de la négligence ou l'inattention des Américains, qu'ils blâment de ne pas faire un meilleur usage des succès qu'ils ont eu sur le Général Bourgoyne, & surtout de ce qu'ils sont jaloux des François ; il ne condamne pas moins leurs divisions intestines qui augmentent parmi eux le nombre des Royalistes. Après cela il compare les efforts des Hollandois pour se soustraire au joug de l'Espagne, & des Suisses pour secouer le joug de la Maison d'Autriche, à ceux que font les Américains pour assurer leur liberté ; cette comparaison n'est pas avantageuse aux Américains. Il rapporte les difficultés qu'il a essuyé dans ces cir-

conſtances, & les embarras innombrables où l'a mis ſon zèle pour les Etats-Unis de l'Amérique. Enfin ſa lettre finit par les deux paragraphes ſuivans que je ne rapporte que pour manifeſter ſa chaleur & ſon enthouſiaſme Républicain.

On devroit publier & répandre en Amérique un pamphlet contenant l'hiſtoire ou l'héroïſme avec lequel certains peuples & particulierement les modernes ont défendu leur liberté.—Les juges de Harlem, de Leyde, de St. Jean de Lohne, le courage des Genois lorſqu'ils ont chaſſé le Général Botter, & ſurtout la fameuſe bataille de Margarten, dont on trouve la rélation dans Simer de Repub. Helvetiorum, *orateur eſtimé dont je vous envoye quelques unes des pages les plus remarquables. Lizez, Monſieur, ce qui eſt contenu dans la 70e. & les ſuivantes.—N'y a-t-il point de vrais héros en Amérique comme en Suiſſe? Parmi une nation douée de qualités & de vertus ſi brillantes, ne ſe trouvera-t-il pas un nombre ſuffiſant de citoyens, qui jaloux de la gloire de mourir par un coup d'éclat, termineront ainſi une guerre qui met en danger leur liberté & détruit leur pays*

par le fer & par le feu? pourquoi l'Amérique n'auroit-elle pas sa phalange sacrée comme Thébes? Rien assurement ne seroit plus naturel.

Il se repand ici une fort mauvaise nouvelle on dit que Mr. de Ternay a été battu comme se sont les Anglois qui la débitent, je ne croirai qu'ils auront eu cet avantage, que quand vous m'aurez mandé qu'ils l'ont obtenu sur la France.

J'ai l'honneur d'être &c.

P. S. Grande nouvelle, Monsieur, la Russie ne tardera pas à quiter la qualité de neutre pour prendre celle de belligérante: elle ne veut pas reconoître la jurisdiction des Amirautés d'Angleterre; elle démande aux Anglois la restitution de tous les vaisseaux neutres dont ils se sont emparés: *la France*, dit-elle aux Anglois, *n'a certainement pas à se louer de la préférence que la Russie a toujours donné à l'Angleterre, toutes les fois qu'il s'est agi du commerce; & cependant la Russie a autant à se plaindre des procédés de l'Angleterre depuis le commencement de la guerre, qu'elle a à se louer de ceux de la France.*

Ces dispositions de la Russie assurent à la République des Provinces-Unies les secours qu'elle lui demande ainsi que ceux de la Suéde & du Dannemarck. Trois Couriers ont été expédiés par L. H. P. à Stockolm, à Copenhague & à St. Pétersbourg pour les démander. Personne ne doute, parmi nous, qu'ils ne nous soient accordés. Jamais l'Angleterre ne redeviendra ce qu'elle a été; confinés dans leur Isle, les Anglois n'auront bientôt plus aucune liaison avec les autres pays de l'Europe. Ceci, Monsieur, n'est pas une exagération; il pourroit arriver que tous les peuples de l'Europe conviendroient de ne plus avoir à l'avenir de liaison avec les Anglois. De quelle utilité leur seroient les Colonies de l'Amérique, de quoi leur serviroit-il d'avoir dans les Indes Orientales des établissemens considérables: l'Angleterre ne tardera pas à démander la paix, on la lui accordera par humanité, & alors vous verrez les Anglois abandonner leur pays. Ils s'estimeront heureux de pouvoir trouver dans l'Amérique Septentrionale, une nouvelle patrie.

Il m'est tombé hier entre les mains

l'Ordonnance que l'Etat de Maryland a rendu en 1779 concernant la naturalisation des étrangers: comme cette piece n'est point connue, & qu'elle n'a pas encore été publiée en Europe, je vous en envoie la copie qu'on m'en a remis.

ORDONNANCE

Emannée par l'Etat de Maryland concernant la naturalisation des étrangers. Publiée en 1779.

Comme l'accroissement des habitans est un moyen propre à augmenter la richesse & la force de cet Etat; & comme un grand nombre d'étrangers, attirés par la douceur de notre Gouvernement, par la sureté que procure notre constitution & nos loix, tant par rapport à la liberté de la réligion, qu'à l'égard du civil, par l'heureuse température du climat, la fertilité & par les avantages du commerce pourroient être engagés à venir y fixer leur demeure, s'ils étoient assurés des mêmes avantages & privileges dont jouissent les naturels du pays.

Nous, l'assemblée général de Maryland, ordonnons que quiconque, de telle nation, Royaume ou Etat que ce soit, qui viendra dans la suite se fixer dans cet Etat, il y repetera & signera sous serment ou affirmation la déclaration de sa croyance dans la Réligion Chrétienne, devant le Gouverneur & Conseil, ou devant la Cour Générale, ou devant quelques-uns de ses Juges ou devant une Cour du Comté, à qui par cette ordonnance nous donnons respectivement pouvoir de les administrer & recevoir, & dont ci suit la formule; soit pour Quakers, Mémumites, ou Dunkers; Moi, &c. jure & affirme que je serai à l'avenir sujet de l'Etat de Maryland, que j'y serai fidele, & prêterai une vraie obéissance à cette Province & que je me tiens dès maintenant pour dégagé de toute fidelité ou obéissance due à tout autre Roi, Prince, Etat ou Gouvervement. Sera dès ce moment de ladite prestation de serment, ou affirmation & déclaration, reconnu, consideré, admis & reçu à l'avenir pour naturel de cet Etat, & appellé, comme sujet y né, à jouir des mêmes franchises, privileges & droits, sous la reserve, cependant, que quiconque sera naturalisé

en vertu de cette ordonnance, ne pourra être nommé à un emploi civil ni éligible comme Gouverneur, Membre du Conseil ou de l'Assemblée Générale, ou comme Député du Congrès, si ce n'est qu'il ait résidé dans cet Etat 7 ans consécutifs antérieurs à pareil élection ou nomination, & qu'il soit en possession de la portion des biens fonds requise par la constitution & forme de Gouvernement pour remplir lesdits respectifs emplois.

Ordonnons que le Greffier du Conseil produira au Greffier de la Cour Générale avant chaque de ses sessions, la liste des noms de ceux qui auront prêté & signé lesdits serment ou affirmation respectifs, & qui auront fait la prédite déclaration par devant le Gouverneur & Conseil, le tout avec leurs dates auxquelles ils auront été prêtés & faits pour que le Greffier de la susdite Cour Générale les y enregistre, & tout Juge de la Cour, en recevant lesdits sermens ou affirmation, reproduira à cette même Cour les noms des personnes qui auront prêté devant lui ces respectifs serment ou affirmation & signé l'avant dite déclaration en donnant au Greffier de cette Cour, leurs dates afin qu'il les y enregistre.

Voulons qu'un certificat donné par le Greffier du Conseil, ou par quelque Juge de la Cour Générale, ou par le Greffier de cette même Cour & autre Cour du Comté; sur ce que quelqu'un auroit prêté le serment ou affirmation susdits, ou signé ladite déclaration, fasse pleine foi & preuve de ce fait, & qu'en conséquence la personne munie de pareil certificat soit regardé dans chaque Cour comme un sujet naturel de cet Etat. Voulons aussi que les certificats donnés par le Greffier de la susdite Cour Générale sur ce que les susdits serment ou affirmation ou déclaration se trouvent enregistrés au Greffe d'icelle Cour, fassent la même preuve pour toute personne qui en est munie.

Et pour engager les étrangers à venir s'établir dans cet Etat, nous déclarons que tous ceux qui à leur arrivée prêteront les susdits serment ou affirmation & signeront la prédite déclaration, seront exemps pendant deux ans, à compter du moment de leur arrivée, de toute taxe ou imposition à mettre sur eux ou sur leurs biens fonds.

Et pour engager les fabriquants, artistes ou commerçans étrangers à venir

ſe fixer dans cet Etat, nous déclarons que tous fabriquans artiſtes ou commerçans qui à leur arrivée prêteront les ſuſdits ſerment ou affirmation & ſigneront la prédite déclaration, ſeront auſſi exempts pendant quatre ans à compter du moment de leur arrivée, de tous impots à mettre ſur eux ou ſur leurs biens fonds.



RÉMARQUE
POUR LA LETTRE XII.

Ce que l'Auteur des Lettres Hollandoises a dit dans le N°. 12. du Courrier que le Comte de Welderen avoit expédié aux Etats-Généraux, & qui fut arrêté, a été tiré des papiers publics d'Angleterre, & n'est pas conforme à la vérité. Voici ce qu'en disent des papiers publics plus dignes de foi.

LE Comte de Welderen, desirant que les Etats-Généraux fussent prévenus le plutôt possible, que le Roi d'Angleterre venoit de signer le Manifeste, il en expédia un Exemplaire par le paquebot de Harwich aux Ministres d'Etat à la Haye; & il tâcha de leur en faire passer un second par la voye de Margate, qui est le port où l'on s'embarque pour Ostende: le nommé Antoine Carlebuhr, Employé au Comptoir de Mrs. Wolfert van Hemert & Gerard Bachus, Négocians Hollandois établis à Londres, fut celui que le Comte de Welderen chargea de cette commission, en le prévenant toutes fois, que le paquet qu'il lui remettoit pour le faire parvenir en Hollande le plus surement & le plus promptement possible, n'étoit autre que le Manifeste du Roi d'Angleterre déjà

rendu public. N'ayant trouvé personne à Londres qui voulu se charger de cette commission, le Sr. Carlebuhr, engagé par un de ses Maîtres, se transporta lui-même à Margate pour y chercher une occasion favorable d'expédier ce Paquet. Pour s'y rendre plus sûrement, le Comte de Welderen lui remit deux Passeports, l'un pour lui même, & l'autre en blanc pour le remplir du nom de celui, qui se chargeroit de cette commission pour la Haye. N'ayant point trouvé à Margate, où il arriva la nuit du 22 au 23 Décembre à minuit, des Paquebots particuliers, il alla jusqu'à Ramsgate, où n'étant pas plus heureux, il poursuivit sa route jusqu'aux Dunes, accompagné du nommé François Dumetz, qu'il rencontra à Margate, & qu'il n'avoit engagé à venir avec lui, que parce qu'il l'avoit connu à Londres & au Camp de Coxheath. Ils trouverent à Deal un Pilote-Côtier, nommé Edouard Pain, auquel ils proposérent de mettre Dumetz à Hellevoetsluis, moyennant 100 Guinées, qu'ils lui donnerent: Pain, muni de cette Somme, fut en informé le Capitaine Clarke, Commandant le détachement du 59me. Régiment d'Infanterie en Quartier à Deal, qui en prévint à son tour le Sr. Th. Oakley, Junior, Lieutenant Maire de la Place; celui se croit obligé de faire arrêter les deux Passagers, & en conséquence les nterrogea sur l'objet de leur Mission. Ils lui avouerent les choses telles qu'elles

étoient en effet ; mais la vérité de leurs discours, authentiquement prouvée par les Passeports dont ils étoient munis, ne put les garantir d'être constitués prisonniers jusqu'à ce que le Sr. Oakley, en ayant informé le Vicomte Stormont, celui envoya le 24 au Comte de Welderen le Sr. Langlois, premier sous Secrétaire de son Bureau, pour lui remettre ses Passeports & s'informer si les deux prisonniers lui lui appartenoient. On n'a pas su que le Ministre Britannique ait condamné la conduite du Lieutenant-Maire, qui n'ignorant pas cependant qu'elle étoit répréhensible, tâcha de la justifier, en disant, *qu'en Magistrat prudent & en Citoyen zelé pour sa patrie, il s'étoit cru obligé d'agir de la maniere dont il l'avoit fait, & qu'il se flattoit qu'il n'avoit rien fait que Mylord Stormont n'approuva.*



LETTRES HOLLANDOISES.

. . . . Omnes
Vicini oderunt, noti, pueri, atque puellæ.

RÉPONSE A LA LETTRE XIII.

L'entreprise de Jersey a été mal concertée; son inutilité; on peut douter de la défaite de Mr. de Ternay; suite funeste qu'auroit sa défaite pour les Anglois; toutes les nations de l'Europe ont le même intérêt que la France à l'affoiblissement de l'Angleterre; il doit en résulter un état de paix & de tranquillité pour le monde entier; conduite du Ministere François; il a ôté à l'Angleterre tous ses alliés; moyens dont se servoit l'Angleterre pour allarmer toutes les nations, & les rendre ennemies de la France; comment elle étoit parvenue à se faire des partisans dans les Provinces-Unies; les

Anglois eſperent encore d'engager la Hollande à entrer en négociation ; le Chevalier Yorke agit encore en conſéquence ; vie de Jean Bart ; ſon portrait ; Guillaume III le redoutoit ; Maniere dont il ſe ſauva de la priſon où il étoit detenu en Angleterre ; perfidie d'un Anglois à ſon égard.

PARIS ce Janvier 1781.

PErſonne, Monſieur, n'approuve ici l'entrepriſe de Jerſey : ſi on vouloit la tenter il falloit en aſſurer la réuſſite, & ne pas la faire dépendre du courage d'une poignée de braves ſoldats dont la conſervation devoit être plus conſidérée que la poſſeſſion d'un poſte dont une autre poignée de ſoldats ennemi pouvoit venir les déloger. On demandera toujours à notre Miniſtere pourquoi Jerſey & Guerneſey ſont encore au pouvoir de l'Angleterre? Si nous en avons deux fois tenté la conquête depuis le commencement de la guerre, on doit croire que nous attachons quelqu'importance à leur poſſeſſion ; dès lors devions nous en remettre la conquête au hazard d'un coup de main, ſurtout dans ce moment-ci où notre flotte ſe

tenant à l'entrée de la Manche auroit pu tenir les Anglois en échec: on auroit pu les attaquer à force ouverte dans Jersey & dans Guernesey. Il peut être important de les en chasser quand nous sommes en guerre avec eux, car alors ces Isles sont un repaire de Corsaire, mais pendant la paix c'est un entrepot d'où une partie considérable de nos marchandises & denrées passent en contrebande en Angleterre, en Irlande & en Ecosse. Cette considération seule devra toujours nous engager à laisser aux Anglois la possession des Isles de Jersey & de Guernesey qui, si elles nous appartenoient, ne nous seroient d'aucune utilité.

Mr. de Ternay a été battu, ce sont les Anglois qui le disent; on peut donc encore en douter: un mensonge de plus ou de moins, qu'est-ce que cela fait au Lord Stormont, au Lord Sandwich, &c.? Cela amuse le peuple Anglois, & il est rare que l'intérêt que le peuple prend aux affaires publiques, aille au delà du moment. Si le peuple de Londres apprenoit aujourd'hui que Mr. de Ternay a été le victorieux, il s'en occuperoit peu, peut-être ne o vdroit-il

pas le croire ; s'étant réjoui de sa défaite, il n'imagineroit pas qu'il fut possible qu'il n'eut pas été battu. Mon Dieu qu'il va être bien aise quand il apprendra que les François ont échoué dans leur entreprise contre Jersey: cet échec lui sera présenté comme très-considérable. On ne lui dira pas que, ni le Roi, ni ses Ministres, n'ont aucune part à cette entreprise ; qu'elle n'a été projettée & tentée que par un brave Officier qui a moins consulté sa prudence que son courage, & que la perte de 12 ou 1500 hommes qu'il a pu faire ne peut influer en rien sur la position actuelle des deux nations. Mais quand il feroit vrai aussi que Mr. de Ternay auroit été battu, qu'en résulteroit-il ? La prolongation de la guerre, c'est-à-dire la chose que la France doit désirer le plus: la France ne doit pas fuir la guerre, & elle ne la fait pas pour conquérir, mais pour que l'Angleterre ne puisse plus la forcer à prendre les armes contre elle, & cela ne sera qu'autant que l'Angleterre se verra dans l'impuissance de se mésurer avec elle: toutes les autres nations de l'Europe ont le même intérêt que la France à

ce que l'Angleterre ne puiſſe plus ſortir de l'état d'épuiſement où elle eſt ſur le point de tomber. Que la guerre dure encore deux ans, & la guerre, ce fleau terrible qui déſole ſi ſouvent & preſque toujours ſi inutilement l'Europe, en ſera banni, ſi ce n'eſt pour toujours, du moins pour longtemps. L'Angleterre ne ceſſera point d'être ambitieuſe, le déſir de faire le commerce des quatre parties du monde ne l'abandonnera jamais, & il n'y aura que l'impuiſſance où elle ſera de ſatisfaire cette paſſion effrénée qui pourra la captiver. Le chef-d'œuvre de la politique de la France a été de faire connoître à toutes les nations ce qu'elles avoient à redouter de l'ambition de l'Angleterre; d'avoir mis au grand jour la politique du cabinet de St. James à l'égard de ces mêmes nations; d'avoir ſubſtitué dans toutes les Cours, à la méfiance que leur avoit inſpiré l'Angleterre pour la Cour de France, la plus grande confiance. C'étoit le coup le plus fatal que la France pouvoit porter à ſon ennemie, mais en même temps c'étoit le ſervice le plus grand qu'elle pouvoit rendre à l'Europe entiere. La politique

de l'Angleterre devoilée, n'influant plus à l'avenir sur celles des autres nations, celles-ci ne confondront plus à l'avenir, comme elles le faisoient auparavant, leurs intérêts politiques avec ceux de l'Angleterre. L'Angleterre présentoit toujours la France comme une Puissance ambitieuse qui vouloit tout soumettre, pour tout envahir: *c'est jusqu'au Rhin*, disoit-elle, *qu'elle veut réculer les bornes de son Empire; parvenue à ce but, elle voudra peut-être passer ce fleuve, & donner à sa Puissance la même étendue qu'elle avoit du temps Charlemagne.* Aux Puissances maritimes & commerçantes, & surtout à votre République, combien de fois l'Angleterre n'a-t-elle pas dit, *la France a conçu le projet d'attirer à elle seule le commerce des deux Indes? Si elle y acquiert sur nous & sur vous une supériorité décidée; elle seule y enverra ses productions, elle y aura des fabriques & une culture.* Qu'elle impression n'avoient pas fait dans vos Provinces, ces discours souvent répetés par un tas de partisans que l'Angleterre s'étoit adroitement ménagés par des fausses caresses, par des intrigues

sourdes, & surtout par les guinées qu'elle avoit répandue, avec profusion? Elle avoit dans ses mains la distribution des places & des emplois, au point que celui qui en disposoit n'étoit à proprement parler que l'agent du Cabinet de St. James. L'Angleterre lui avoit persuadé que d'elle seule dépendoit la conservation du rang éminent où elle prétendoit qu'elle l'avoit élevé: *la France*, ajoutoit l'Angleterre, *a projetté l'abaissement de notre Maison; l'Angleterre au contraire ne desire rien tant que de vos voir occuper une place bien plus élevée que celle que vous remplissez présentement. Et* croyez-vous, Monsieur, que la pension qu'a faite la Compagnie des Indes Angloises au Juif Pinto a été une marque de sa reconoissance envers lui: la Compagnie des Indes ne fut que l'agent du Ministere Anglois: le but de celui-ci étoit de se faire des partisans par cet acte de générosité. *Les principaux des sujets de la République, ceux d'entr'eux qu'ont le plus de part au Gouvernement*, se font, dit les Ministres Anglois, *en voyant une Compagnie marchande payer si largement un petit service que lui a*

rendu un Juif, se croiront fondés à penser qu'un service plus important rendu au Gouvernement Anglois, seroit recompensé encore avec bien plus de profusion. N'imaginez pas, Monsieur, que le Chevalier Yorke n'ait influé en rien sur le traitement indigne qu'a essuyé le généreux Mr. Vander Cappellen; il avoit fait preuve du peu d'attachement qu'il avoit pour l'Angleterre, & en lui faisant essuyer l'injustice qu'on lui a faite, le but du Chevalier Yorke étoit d'intimider ceux qui auroient le courage d'être contraires aux intérêts de l'Angleterre.

Malgré la conduite vigoureuse que tient votre République, l'activité avec laquelle elle se dispose à tirer vengeance des insultes qu'elle a reçues de l'Angleterre; malgré le zele patriotique qui distingue dans ce moment le Prince d'Orange, les Anglois esperent encore parvenir à engager votre Gouvernement à préferer la voye de la négociation à celle des armes: c'est cette espérance qui les empêche de rappeller d'Anvers le Chevalier Yorke qui de sa retraite fait agir le peu de partisans qu'il a encore dans vos Provin-

ces, & surtout dans celle de Zélande, où l'on dit même qu'il a passé, deguisé en marchand d'Orvietan, & que de ce petit voyage il en a résulté la derniere résolution des Etats de cette Province, & la réquête des négocians de Middelbourg. L'assurance que ces Etats donnent de l'intention où ils sont de sacrifier leurs biens, leur vie pour la défense de la République, & du peu de crainte & de terreur que leur inspire les Anglois, me persuadent que le Chevalier Yorke n'a pas eu de part à leur résolution; mais pour la requête des négocians de Middelbourg, je suis convaincu qu'elle a été fabriquée par son Excellence, si ce n'est à Middelbourg, du moins dans l'hotellerie du grand Laboureur à Anvers

Il vient de paroître ici une vie de Jean Bart; jamais marin n'a eu ni une bravoure plus vraie, ni un courage plus grand. *Jean Bart*, dit l'Auteur de sa vie, *étoit grand, bien pris dans sa taille; avoit l'air robuste, & sembloit fait pour résister aux fatigues de la mer. Tous ses traits étoient formés; il avoit la phisionomie agréable; le teint fort beau; les yeux bleus, grands, bien fendus; les*

cheveux blonds. Il étoit sobre, parloit peu; avoit l'esprit juste; beaucoup de bon sens: mais il n'avoit aucun usage du monde. Il étoit actif, vigilant, toujours prêt à agir: le repos l'ennuyoit. Ces qualités étoient soutenues par un courage & une valeur à toute épreuve; mais toujours guidés par la prudence. Il bravoit les dangers lorsque la nécessité l'y obligeoit; les évitoit quand il n'en pouvoit retirer ni gloire ni avantage. Son nom étoit un épouvantail pour les Anglois, les Hollandois & les Espagnols; & même pour Guillaume III. Ce Prince passant en Angleterre avec une escadre de 5 vaisseaux Anglois, rencontra quatre vaisseaux François qui, à leurs manœuvres, lui firent croire qu'ils avoient le dessein de l'attaquer, & quand il sçut que c'étoit Jean Bart qui commandoit, il fremit & ordonna qu'on mit son pavillon bas, disant: *si cet homme intrépide s'apperçoit que je suis sur un de ces vaisseaux, il risquera tout pour me prendre.* Jean Bart mourut à Dunkerque le 27 Avril 1720 agé de 52.

La maniere dont Jean Bart & le Chevalier Forbin, prisonniers des Anglois à Plimouth, ont recouvré leur liberté

est à peu de chose près la même dont vos quatre braves marins viennent de recouvrer la leur. *Le Gouverneur de Plimouth*, dit l'historien de Jean Bart, *les fit conduire dans une auberge où on les enferma dans une Chambre dont les fenêtres étoient grillées : on mit en outre des gardes à la porte. On crut qu'on ne pouvoit assez prendre de précaution pour retenir en prison un homme aussi entreprenant que Jean Bart. Une pareille situation ne pouvoit manquer d'impatienter deux hommes tels que Jean Bart & Forbin : ils s'occupoient sans cesse à chercher les moyens de sortir de captivité. Le hazard les leur procura : un matelot Ostendois, parent de Jean Bart, conduisoit un petit bâtiment de sa nation : il fut tellement battu par la tempête, qu'il se trouva obligé de relâcher à Plimouth pour se refaire. Il apprit que Jean Bart y étoit detenu prisonnier ; démanda & obtint la permission de l'aller voir. Forbin & Jean Bart lui communiquerent le projet qu'ils avoient formé de s'évader ; lui offrirent douze cens livres, s'il vouloit leur prêter du secours ; cette somme le tenta ; il leur apporta une lime pour limer une des grilles de leurs fenê-*

tres. Ils mirent dans leur complot un Chirurgien qui pensait leurs blessures : il étoit François, avoit été pris sur un vaisseau de cette nation, desiroit beaucoup de retourner en France. Deux mousses chargés d'avoir soin d'eux, furent gagnés par leurs promesses ; les servirent avez zele. Au bout d'onze jours, les mousses dirent aux prisonniers qu'ils pouvoient partir ; qu'ayant trouvé un batelier ivre, étendu dans son canot, ils l'avoient transporté dans un autre, & conduit le sien dans un endroit écarté du port ; qu'ils pourroient s'y embarquer pendant la nuit, sans être apperçus. Ils prierent le Chirurgien de dire au matelot Ostendois de porter du pain, de la bierre, du fromage, une boussole, un compas, une carte marine, dans le canot que les mousses avoient mis à l'écart de tenir le tout prêt pour minuit : les deux prisonniers se hâterent de limer la grille d'une de leurs fenêtres, & sitôt que le matelot Ostendois eut jetté une pierre sur cette fenêtre, comme ils en étoit convenu, ils attacherent leurs draps aux débris de la grille ; descendirent, trouverent le matelot qui les attendoit, se rendirent promptement au canot, avec le Chirur-

gien & les deux mousses. Le Chevalier de Forbin, qui n'étoit pas encore guerri de ses blessures se chargea du gouvernail. Jean Bart prit le grand Aviron, un des mousses prit le petit. En traversant la rade, ils rencontrerent plusieurs vaisseaux Anglois qui croisoient. On cria : où va le canot : Jean Bart qui, savoit l'Anglois, repondit pêcheur. Un brouillard fort épais, qui s'étoit élevé pendant la nuit, favorisa leur fuite. Ils mirent deux Jours & demi à traverser la Manche ; Jean Bart étoit jeune & vigoureux, il rama pendant tout ce temps avec un courage qui étonna le Chevalier de Forbin ; il ne discontinuoit que pour manger ; ce qu'il faisoit même avec beaucoup de précipitation. Ils arriverent enfin sur les côtes de Brétagne après avoir fait soixante quatre lieues ; aborderent près d'un village nommé Harqui, à six lieues de St. Malo.

Jean Bart eu à Bergue une aventure avec un Anglois qui fait connoître le caractere ferme & décidé de ce brave marin, & en même temps combien les Anglois sont peu délicats sur le choix des moyens qu'ils employent contre leurs ennemis. Un Anglois com-

mandant deux vaisseaux de sa nation, aborde dans le port de Bergue; il y apperçoit un homme dont l'air fier & déterminé, la taille haute & robuste le frappent; il démande *qui il est? C'est*, lui répond-t-on, *Jean Bart; c'est lui précisément que je cherche.* Il s'approche de lui: *j'ai envie*, dit-il, *d'en venir aux prises avec vous: cela est très facile*, lui répond Jean Bart; *j'ai besoin de munitions, je partirai aussitôt que j'en auroit reçu: je vous attendrai*, lui dit l'Anglois: Jean Bart ayant fait ses provisions, fait avertir l'Anglois qu'il mettra à la voile le lendemain. L'Anglois vient le trouver & l'invita à dejeûner à son bord le lendemain avant de partir. *Le dejeûner de deux ennemis comme vous & moi qui se rencontrent*, lui répondit Jean Bart, *doit-être à coup de canons & de sabres.* L'Anglois insiste. Jean Bart accepte le déjeûner & le lendemain se rend a bord du vaisseau Anglois. Il y prit un peu d'Eau de Vie, fuma sa pipe, puis dit à l'Anglois, *il est temps de partir.* L'Anglois lui répondit, *vous êtes mon prisonnier, j'ai promis de vous prendre & de vous emmener en Angleterre.* Jean Bart lui jette un régard d'indignation, al-

lume sa mêche, crie, *à moi*; renverse quelques Anglois qui étoient sur le pont, & dit, *je ne serai pas ton prisonnier, ton vaisseau va sauter* : en même temps il s'élance vers un baril de poudre qu'on avoit par hazard tiré de la Ste. Barbe. Tout l'équipage Anglois se voyant prêt à périr, est saisi d'effroi. Les François qui étoient sur les vaisseaux de Jean Bart, l'avoient entendu : ils aborderent le vaisseau Anglois, hacherent en piece une partie de ceux qui le montoient, firent les autres prisonniers, & s'emparerent du vaisseau. Le Capitaine Anglois représenta qu'il étoit dans un port neutre; Jean Bart ne l'écouta point & l'amena, ainsi que son vaisseau à Brest.

J'ai l'honneur d'être &c.



LETTRE XIV.

La République des Provinces-Unies est décidée à faire la guerre à l'Angleterre; excès que commettent les Anglois contre les Pêcheurs Hollandois; conduite différente des François; démarche des Zélandois; elle est condamnable; réponse du Chevalier Yorke; disposition actuelle des Zélandois; signature du traité de confédération; placard que L. H. P. ont donné pour encourager les Armateurs.

AMSTERDAM ce Janvier 1781

LE sort en est jetté : le temps de l'illusion & de la foiblesse est passé : la République des Provinces-Unies va, Monsieur, reparoître sur la scène politique de l'Europe, avec le même éclat qu'elle y paroissoit victorieuse de la France, & de l'Angleterre réunies. Elle n'a aujourd'hui à combattre qu'un ennemi, & cet ennemi l'est de tous les autres peuples, & tous les autres peuples ont conjurés, si ce n'est sa ruine, du moins son abaissement : abaisser cette orgueilleuse Puissance c'est le supplice le plus cruel qu'on puisse lui faire subir.

Ingrata misero (a) *vita ducenda est, in hoc*
Novis ut usque suppetas doloribus.

(a) Horace, Epode 15.

Vous fremiriez, Monſieur, ſi vous étiez témoin des horreurs que ces Barbares commettent ſur nos côtes; ils viennent enlever de pauvres Pêcheurs, les maltraitent, briſent leurs filets, les enchaînent, les accablent de coups & d'injures, & coulent à fond les Barques avec leſquelles ces infortunés faiſoient ſubſiſter leurs femmes & leurs enfans: & on a pu parmi nous balancer un moment a préférer l'alliance de votre Souverain à celle d'un peuple à qui tous les ſentimens d'humanité ſont devenu étrangers. Louis XVI défend à ſes ſujets de faire le moindre tort, de cauſer le plus leger dommage aux pêcheurs, non ſeulement des nations neutres, mais il ne veut pas qu'on trouble les pêcheurs de ſes ennemis, & George III, autoriſe que ſes corſaires commettent les plus grandes indignités contre de malheureux pêcheurs, qui n'ont que leurs filets pour faire ſubſiſter leur nombreuſe famille: c'eſt dans le dixhuitieme ſiècle qu'on voit de telles horreurs!

On dit, mais je ne puis le croire, que les Commiſſaires de la pêcherie de Zélande ont été trouvé à Anvers le Chevalier Yorke, & qu'ils ont eu la baſſeſſe de lui demander grace pour leurs bâtimens pêcheurs. Que ne s'adroiſſoient-ils à nos Etats? Ils auroient à l'inſtant pourvu à la ſubſiſtance des Familles infortunées des pêcheurs Zélandois. Ce n'auroit pas été la premiere marque de bienveillance que

la Province de Hollande auroit donné à celle de Zélande. Les Zélandois devroient rougir d'avoir souffert une telle négociation. Savez-vous, Monsieur, ce que le Chevalier Yorke a répondu aux Commissaires de leurs pêcheries? avec ce ton Ministériel, un peu plus mieleux, pour ne pas dire humble, qu'il avoit à la Haye, il leur a dit : *que n'ayant plus de caractere public, il ne pouvoit leur donner de réponse positive; mais que cependant il étoit si persuadé que son Maître attachoit si peu de valeur à de pareilles minuties, qu'il croyoit pouvoir, sans rien hazarder, leur permettre d'envoyer trois bourques en mer.* Non, Monsieur le Chevalier Yorke, vous n'avez plus à notre égard aucun caractere, & vous n'en aurez que pour venir demander pardon au nom de votre Maître, & de toute votre nation, des insultes faites à nôtre République. Notre Ambassadeur l'a dit à votre Souverain, & je le répete, à votre Excellence : votre nation n'aura pas à l'avenir d'ennemie plus acharnée à sa perte que la République des sept Provinces-Unies. Toutes vos menées, toutes vos intrigues n'en détacheront pas une de l'union. Retournez dans votre Isle? C'est vainement que vous esperez de séduire les Zélandois : ils trouveront dans les secours, que leur donneront les autres Provinces, & surtout la nôtre, des dedommagemens certains des pertes que l'interruption de leur commer-

ce, avec celui de votre nation leur occasionnera.

Vous leur avez dicté la Requête qu'ils ont présenté aux Etats-Généraux ; mais ils n'en est pas un d'eux aujourd'hui qui ne rougissent d'avoir signé cette Requête. Tous voudroient l'effacer, avec le sang des Anglois, jusqu'à la derniere syllabe.

Je viens, Monsieur, de me livrer peut-être avec trop de chaleur au sentiment d'indignation, que m'a inspiré le récit des excès que les Anglois commettent journellement sur nos côtes contre nos pauvres pêcheurs. Mais le moyen d'être de sang froid quand on voit des hommes être cruels & barbares sans motif, sans intérêt & pour le seul plaisir de l'être.

Le traité de confédération de la République avec les Puissances du Nord a du être signé le 5 de ce Mois (*a*). Personne

---

(*a*) Pour signer ce Traité, les Ambassadeurs de L. H. P. ont, comme nous l'avons dit précédemment, déployé le caractere d'Ambassadeurs extraordinaires, en présentant leurs Lettres de créance, ils ont adressé le discours suivant à l'Impératrice.

MADAME. " Les Etats Généraux, nos Maîtres, „ en accédant avec empressement, au glorieux Plan „ de Votre Maj. Imp., fondé sur l'equité & le droit „ des gens, qui sembloient attendre son regne pour se „ voir affermis & respectés, regardent cette union, „ comme le plus honorable à contracter, tant par „ ce qui en fait le sujet, que par l'Auguste Sou- „ veraine, avec laquelle ils vont resserrer encore „ d'avantage les liens, qui unissoient déjà son Em- „ pire & leur République. L. H. P. toujours oc- „ cupées a saisir les occasions de donner à V. Maj.

ne doute ici que le Courier qui en rapportera la nouvelle, ne nous apprenne aussi que les dispositions de Sa Majesté Impériale ne sont rien moins que favorables aux Anglois, & vous croyez bien que si cela est, la Suéde, & le Dannemark n'hésiteront pas un moment à se déclarer ouvertement en faveur de la République. Comme Hollandois, je me rejouirai de cette nouvelle, mais cependant j'en serai fâché, parce que cètte déclaration des Puissances neutres, mettant fin à la guerre, la République ne pourra pas se venger des insultes qu'elle a reçue de l'Angleterre. Je sens, comme Atrée, que la vengeance est le plaisir des Dieux.

Le Placard que Leurs Hautes Puissances ont fait publier le 12 de ce Mois, fera connoître aux Anglois que la République n'est nullement disposée à entrer en négociation avec eux. Il est dit dans ce Placard que tous ceux qui voudront armer en course contre les Anglois, ne feront pas obligés de fournir les trois hommes de leur équipage. ordonné par le Placard du 26 Juin 1780, mais que ceux qui armeront

---

» Imp. des preuves de leur haute vènération, & » pour marquer le prix qu'ils mettent à une telle » alliance, viennent de nous honorer d'un caractere plus distingué à sa Cour. Nous en ferions » d'autant plus flattés, s'il nous étoit permis d'espèrer la continuation de ces marques de bienveillance, dont Votre Majesté Impériale a bien daigné » nous honorer jusqu'ici. »

en course leurs vaisseaux chargés de marchandises, les fourniront: tous ceux, disent ensuite L. H. P., qui conduiront dans un des ports de la République un vaisseau de guerre ou corsaire de Sa Maj. Brit. recevront une prime de 150 Flor. pour chaque homme qui se sera trouvé sur le vaisseau au commencement du combat; & aussi une même somme de 150 Flor. pour chaque livre de balle que l'Artillerie dudit vaisseau aura pu tirer en une seule fois, non compris les pierriers, & les balles de la nouvelle artillerie appellée canonnade, évaluée seulement à un quart de leur pésanteur. Ainsi, lorsqu'un armateur Hollandois se sera emparé d'un vaisseau de guerre Anglois de 40 pieces de canon, tirant lesdites pièces 350 L. de balle, c'est-à-dire 40 canonnades & 1400 L. de balles de huit, dont l'équipage sera de 220 hommes, il recevra 85800 Fl. en outre de tout le butin & effets qui seront sur le vaisseau, & qui appartiendront à l'armateur. Si le vaisseau Anglois se fait échouer, & que l'équipage s'en sauve, l'armateur ne recevra que 42900 Fl. Si le vaisseau périt dans le combat, ou est détruit, mais que l'équipage soit au pouvoir des corsaires & amenés dans un des ports de la République, la prime sera payée en entier; mais les armateurs ne pourront pas la demander si le vaisseau ennemi a périt, ainsi que son équipage.

J'ai l'honneur d'être, &c.

REQUÊTE

Présentée aux Etats-Généraux par les compagnies de commerce & d'assurances & par un grand nombre de négocians de Middelbourg.

A Leurs Hautes Puissances les Seigneurs Etats-Généraux des Provinces-Unies des Pays-Bas. Donnent à connoître avec le plus profond respect, les Directeurs de la compagnie de commerce, les Directeurs de la compagnie d'assurance, les Président & Directeurs de le Société de navigation vers Essequebo & Demerary, comme aussi le College des marchands, composent la plupart des négocians qualifiés en cette ville de Middelbourg en Zélande : que les supplians ont appris à leur extrême regret & surprise, la rupture, qui n'est que trop confirmée entre la Couronne d'Angleterre & cet Etat; laquelle ne sauroit avoir d'autres suites, que la ruine totale & décadence d'un si grand nombre de maisons & familles des deux Etats, qui se sont établies dans les domaines réciproques, tant en Europe que hors de l'Europe sur le fondement des engage-

mens mutuels entre les susdites deux Puissances, la foi des traités & de la bonne harmonie, qui ont subsisté depuis un si grand nombre d'années entre-elles & qui dans une seule ville de cette Province, la navigation y comprise, montent du côté des Anglois à un nombre de plus de quinze cents ames; par où le commerce mutuel est devenu si intime qu'on ne sauroit se porter réciproquement préjudice sans se couper mutuellement l'artere; à quoi les supplians se trouvent obligés d'ajouter le dommage; comme n'étant pas d'une moindre conséquence, que les assurances réciproques, les négociations sur gages & effets, tant en Europe que hors l'Europe; le commerce réciproque des esclaves, les pêches sur les côtes d'Angleterre, le grand débit du sel & des huîtres, l'intérêt de nos compagnies Orientales & Occidentales, & notre autre commerce & navigation viennent d'en souffrir. Ce sont tous des objets dont les supplians recommandent humblement les tristes suites à l'attention & à la très-sage considération de Vos Hautes Puissances. Raisons, pourquoi les supplians se tournent vers Vos Hautes Puissances, suppliant humblement, qu'il plaise à Vos Hautes Puissances de diriger les affaires par des négociations sous main, d'autant que la voie ordinaire des négociations paroît être interrompue par le rappel des Ministres publics réciproques, ou par l'ou-

verture des conférences réciproques de maniere, que la ruine totale des supplians & le bien-être d'un si grand nombre d'habitans de notre chere Patrie qui tirent leur subsistance de toutes les branches susmentionnées, soient prévenus, avant que la guerre éclate à un point que l'animosité devienne trop forte & l'éloignement trop grand, & que les malheurs à craindre pour les habitans réciproques deviennent irréparables, ou de telle autre maniere que Vos Hautes Puissances le jugeront convenable suivant leur haute sagesse.



LETTRES HOLLANDOISES.

Vis consili expers mole ruit sua :
Vim temperatam Di quoque provehunt
In majus : idem odere vires
Omne nefàs animo moventes.

HORACE.

RÉPONSE A LA LETTRE XIV.

Le plus grand nombre des Anglois désapprouvent la conduite de leurs Ministres à l'égard de la Hollande ; ce que pensent & disent plusieurs d'entr'eux ; quelle peut être la Puissance avec laquelle l'Angleterre a fait un traité ; dispositions de la Prusse à l'égard des Provinces-Unies ; intérêt politique de l'Empereur ; la conduite qu'a tenu la Russie, prouve qu'elle n'est pas favorable à l'Angleterre ; moyens dont se sont servis les Anglois pour empêcher que la confédération du Nord ait lieu ; motifs qui ont pu engager

l'Impératrice de Russie à ne point favoriser le parti des Anglois; intérêt politique de la Russie; intérêt de son commerce; intérêt politique du Portugal; extrait du Tableau de l'histoire Générale des Provinces-Unies.

PARIS, ce Janvier 1781.

SI tous les Hollandois, Monsieur, sont à l'égard des Anglois dans les dispositions où vous paroissez être, votre République ne tardera pas à être vengée des insultes qu'elle a reçues de l'Angleterre, & l'Angleterre à se repentir de la démarche inconsiderée qu'elle a faite de vous déclarer la guerre. Il s'en faut bien que tous ses habitans approuvent la conduite des Ministres de leur Roi. Les plus modérés disent: *la levée de boucliers que nous venons de faire contre la Hollande, est certainement le comble de la démence, si auparavant notre Ministere n'a pas fait une alliance offensive & défensive avec quelques Puissances redoutables du continent, directe & publique, ou secrete & éventuelle; s'il ne s'est pas assuré que toutes les autres Puissances garderont la plus exacte neutralité, si les Hollandois leur deman-*

ent des secours ; enfin s'il n'a pas fait n nouveau traité avec la Cour de Lisonne, la Grande Brétagne se verra xposée à soutenir seule la guerre conre toute l'Europe, ce qui paroîtroit à out le monde aussi impossible que de ouloir envahir tous les Etats qui comosent la République de l'Europe.

Je veux que les Ministres de Sa Maj. Britannique ayent fait une alliance offensive & défensive avec une grande Puissance du continent, en quoi cela pourroit-il améliorer la situation où l'Angleterre s'est mise en augmentant le nombre de ses ennemis. Ce nouvel allié de l'Angleterre ne peut être que l'Empereur ou le Roi de Prusse. Si c'est le Roi de Prusse qui attaque vos Provinces, voilà la guerre en Allemagne. L'Empereur, assuré du secours de la France, se portera sur la Silésie ; une armée de cent mille François se joigant à celle de votre République forcera les Prussiens à rénoncer à leur entreprise ; Frédéric n'est point invaincu, il n'est donc pas invincible : & il pourroit bien arriver qu'il redevint simple Marquis de Brandebourg. Si c'est l'Empereur qui préfere les intérêts de l'Angleterre

à ceux de son beau frere, son beau frere s'unit à Frédéric, & pour couvrir vos Provinces, il attaquera celles des Pays-Bas Autrichiens. D'ailleurs la Russie resteroit-elle tranquille spectatrice de cette guerre du continent : mais, diront les Ministres de Sa Majesté Britannique, nous sommes assurés de la neutralité de la Russie : tout ce que cette Puissance a fait depuis qu'elle s'est confédérée avec les autres Puissances du Nord, la maniere dont elle vient de recevoir vos Ambassadeurs extraordinaires qui lui ont porté l'accession de leurs maîtres à la confédération formée par la Russie, n'annonce pas que cette Puissance ait des dispositions bien favorables pour l'Angleterre. Les Anglois se sont faits des partisans à la Cour de St. Pétersbourg. Nous savons que leurs Ambassadeurs avoient promis à un de ceux des courtisans de l'Impératrice cent mille livres sterling, s'il pouvoit réussir à faire abandonner le projet qu'elle avoit formé d'une neutralité armée. Cette offre avoit été acceptée, mais le Comte Panin en fut instruit : l'Ambassadeur d'Angleterre la lui avoit fait à lui-même auparavant.

Quoique le Comte Panin ne soit pas riche, il avoit rejetté avec indignation cette proposition, & son premier soin avoit été d'en instruire sa Maîtresse qui, justement indignée du procédé des Anglois, n'en fut que plus déterminée à exécuter son projet, & la confédération fut signée bien plutôt qu'elle ne l'eut été. L'Ambassadeur d'Angleterre, sur les assurances que lui donnoit journellement le courtisan qu'il avoit corrompu, croyoit que la confédération n'auroit pas lieu. Cette anecdote n'est pas imaginée ; je la tiens d'une personne sure qui pour lors étoit à St. Pétersbourg, & à portée d'être instruite de ce qui se passoit dans l'intérieur du Cabinet de Sa Majesté Russe. D'ailleurs quand les intérêts politiques de la Russie ne seroient pas étroitement liés à ceux de la France, comment les Anglois auroient-ils pu imaginer que Cathérine préfereroit le plaisir de leur être utile, à celui de jouer sur la scene politique le rôle brillant qu'aucun Potentat n'a encore joué ? Sans vouloir paroître donner des loix aux autres Potentats elle leur en donne en effet. Qu'a voulu dire la déclaration qu'elle a faite à tou-

tes les Puiſſances belligérantes? Rien autre choſe, ſinon, que ſa volonté étoit que toutes reſpectaſſent le pavillon des Puiſſances neutres. Cette déclaration n'étoit d'aucun effet pour la France & pour l'Eſpagne qui n'avoient pas violé les loix de la neutralité ; mais pour l'Angleterre cette déclaration étoit un ordre exprès que lui donnoit la Ruſſie de changer de conduite & de reſpecter à l'avenir le pavillon de toutes les Puiſſances neutres : & quand, malgré cette défenſe, l'Angleterre a inſulté le pavillon Ruſſe, n'a-t-elle pas entendu le Miniſtre de Catherine lui notifier que Sa Maîtreſſe ne reconnoiſſoit point la juriſdiction des Amirautés Angloiſes, & qu'elle vouloit que les vaiſſeaux de ſes ſujets, dont les Anglois s'étoient emparés, leur fuſſent rendu ſans aucune forme de procès. Si ce n'eſt pas là le langage d'un ſupérieur à ſon inférieur, quel peut-il être? Si on ne conſidere que les intérêts politiques de la Ruſſie on ſera perſuadé que la Ruſſie n'en a aucun à favoriſer l'Angleterre de préférence à la République des Provinces-Unies. Quel avantage peut-elle retirer de l'amitié des Anglois? Aucun, & elle n'a rien à redou-

ter de leur haine : ils n'ont aucune influence dans le Divan du Grand Seigneur, & la France y en a une très grande. Quels sont les secours que l'Angleterre lui a donné dans la derniere guerre qu'elle a eu à soutenir contre la Porte ? La Russie alliée de la France fera la loi à la Porte, & peut-être alors verroit-on l'Empereur, à la sollicitation de la France, unir ses armes à celles de la Russie pour ôter à la Porte ses possessions d'Europe & confiner le croissant dans l'Asie. Du côté du commerce tout invite la Russie à préferer l'alliance de votre République à celle de l'Angleterre: il s'en faut bien que le commerce direct que les Russes peuvent faire avec l'Angleterre puisse jamais être aussi étendu, & en même temps aussi utile que celui qu'ils pourront faire avec les nations du Midi, surtout avec la France & l'Espagne : que la Russie ait une guerre à soutenir : sera-ce des Anglois qu'elle tirera des secours d'argent ? Ce sera dans la bourse de vos Capitalistes qu'elle le puisera. Mais si c'est une chymere de l'imagination exaltée des Ministres de Sa Maj. Britannique que le projet d'atti-

rer la Russie dans le parti de leur Maître, c'en est une bien plus ridicule que d'espérer d'engager le Portugal à resserrer les nœuds qui l'attachent à l'Angleterre : la plus grande force navale du Portugal pourra-t-elle égaler celle même actuelle de votre République qui n'est cependant encore que de 40 vaisseaux. Envoyera-t-elle à l'Angleterre son armée de terre, quand l'expérience lui a appris qu'elle seroit, il y a longtemps retournée à ses anciens Maîtres, si l'Angleterre ne lui avoit pas envoyé ses soldats pour la défendre ? Si le Portugal n'a pas encore eu le courage de secouer ouvertement le joug de l'Angleterre, comment aura-t-il celui d'exposer son pays, par amour pour l'Angleterre, aux forces réunies de la France & de l'Espagne ? Quand le Portugal a pu abjurer avec succès son légitime Souverain, ce fut quand ce Souverain étoit dans la même position où sont à présent les Anglois ; sans alliés, il avoit pour ennemis les plus puissantes nations de l'Europe, la France, l'Angleterre, & ses propres sujets des Provinces qui composent aujourd'hui votre République. J'ai parié qu'au prin-

temps prochain la Grande-Brétagne n'auroit pas depuis Arcangel jusqu'au détroit de Gibraltar, un seul port qui lui seroit ouvert.

Je viens de lire, Monsieur, le sixieme volume du Tableau de l'histoire des Provinces-Unies de Mr. Cerisier. Plus cet ouvrage se rapproche de nos jours, plus il devient intéressant. C'est de toutes les histoires de votre pays la meilleure qui ait encore paru: elle pourra ne pas amuser les lecteurs superficiels, mais elle plaira à ceux qui voudront acquérir une parfaite connoissance de ce qui s'est passé dans vos Provinces, depuis leur confédération: peut-être déplaira-t-elle aussi aux partisans du pouvoir d'un seul. Mr. Ceresier a un grand avantage, il écrit l'histoire d'un peuple libre, dans un pays libre où la vérité est sous la sauf-garde de la liberté. Il a fait voir dans le 5eme volume les moyens qu'a employé l'autorité militaire pour opprimer la liberté. Dans le sixieme il fait connoître comment un Membre trop puissant d'une République donne la loi à tout le corps fédératif. Il seroit à souhaiter que tous les historiens pussent dire avec la même

vérité que Mr. Cérifier, *nous n'avons cherché à ménager personne.*

Il y a longtemps, Monsieur, que la République des Provinces-Unies se seroit refoute en Monarchie, si votre Province, & surtout la Ville d'Amsterdam, ne s'y fussent pas opposés. *Le Prince d'Orange*, dit Mr. Cérifier, d'après le Comte d'Estrade (1648) *s'étoit déjà plaint que les marchands d'Amsterdam avoient envoyé des munitions à Anvers. Sur les sollicitations du Prince, on arrêta un nommé Byland, pour y avoir fait passer quatre flutes chargées de poudre, de mousquets & de piques: traduit devant les Bourguemaîtres, Byland n'est pas même déconcerté. Il déclare fierement devant eux, que les Bourgeois d'Amsterdam ont droit de faire leur commerce par tout; qu'il en nommera cent qui sont commissionaires des marchands d'Anvers & qu'il en est un; que le commerce ne veut pas être interrompu, & que si, pour gagner, il failloit passer par l'enfer, il hazarderoit de bruler ses voiles. Au moyen de cette belle apologie, Byland fut jugé innocent, sous prétexte qu'il étoit simple commissionnaire des marchands d'Anvers. Le Prince ne put moderer sa colere:*

en faisant ce recit, il jetta son chapeau sur la table & cria; vous voyez la patience qu'il faut avoir avec ces brutaux de marchands; je n'ai pas de plus grands ennemis que la Ville d'Amsterdam. Mais si j'ai une fois Anvers je les mettrai si bas qu'ils ne s'en releveront jamais. Seroit-il impossible ajoute Mr. Cérisier, *de montrer que le rétablissement du commerce d'Anvers ne causeroit pas la décadence de celui d'Amsterdam.*

Je desirerois beaucoup que Mr. Cerisier, voulut bien nous faire part de ses idées. Je pense différemment que lui, & je suis persuadé que si le Port d'Anvers étoit rétabli, & la navigation de l'Escaut rendue libre, la Ville d'Amsterdam perdroit sinon son commerce en entier, du moins la plus grande partie: tout appelleroit le commerce à Anvers; mieux situé que ne l'est Amsterdam, elle a dans ses murs, comme Amsterdam, un nombre considérable de riches Capitalistes: les droits d'entrée & de sortie y pourroient être moins fort, & moins multipliés qu'ils ne le seroient chez sa rivale: les loyers des maisons & la main d'œuvre étant à Anvers moins chers qu'ils ne

le sont à Amsterdam, les frais d'embarquement, de déchargement & de magasinage, y seroient aussi moins considérables. Combien les Anversois n'auroient-ils pas d'avantage sur les Amsterdamois pour le transport des marchandises & des denrées : quelques canaux qu'on ouvriroit, & quelques chaussées qu'on établiroit, leur donneroient une communication avec le Bas-Rhin bien plus courte, moins frayeuse & plus sûre que celle qu'auroit Amsterdam. Une partie de ce que fournissent aujourd'hui les ports de la République à la France, pourroit lui être envoyé des ports d'Anvers & d'Ostende. Du rétablissement du port d'Anvers, s'ensuivroit l'amélioration de celui d'Ostende, l'agrandissement de celui de Nieuport, & la construction de celui de Blanckenberg : ce dernier auroit une pêche qui, avec le temps deviendroit la rivale de la vôtre. Voilà, Monsieur, mes idées ; je les abandonnerai, si celles de Mr. Cerisier sont meilleures & plus vraies.

Ce qui rend l'ouvrage de Monsieur Cerisier très intéressant pour ceux qui veulent connoître la constitution de

votre Pays, c'est l'art avec lequel il enchaîne les faits qu'il rapporte aux principes de votre constitution. *Les membres de l'Amirauté d'Amsterdam refusoient de connoître la Jurisdiction de cette Ville, sous prétexte qu'ils étoient au service & sous le serment des Etats-Généraux. La Ville refusoit de consentir à ce qu'une partie des droits d'entrée & de sortie fussent affermés. Les Etats-Généraux, pensant que la ferme produiroit plus qu'une simple régie, appuioient l'Amirauté. L'affaire fut poussée si loin que trois Conseillers de l'Amirauté d'Amsterdam furent arrêtés en voulant s'acquitter de leur emploi. Cette dispute devint des plus sérieuses. Les Etats-Généraux crurent devoir recourir à des mesures extraordinaires: ils députerent solemnellement à Amsterdam. Les députés étoient chargés d'engager la Ville à consentir que le Collége suprême d'Amirauté fût rétabli sur un plan proposé par le Prince; que tous les droits d'entrée fussent mis en ferme; qu'une nouvelle compagnie d'assurance fût érigée & que le Conseil d'Etat eut le droit de décider tous les procès rélatifs aux vaisseaux vendus ou enlevés aux Espagnols, pour*

croiser dans la méditerranée contre les François; Mais bien loin d'être admis dans le Conseil des trente-six, les députés ne purent parler qu'aux Bourguemaîtres, qui, après avoir conféré avec le Conseil, ne leur répondirent qu'à leur Auberge, & d'une maniere négative. Cette réception parut révoltante. On étoit indigné qu'une Ville particuliere osât se roidir contre tout le corps de la confédération, & voulut se maintenir dans le droit de fournir des secours à l'ennemi. Mais Amsterdam soutenoit que, sous le prétexte spécieux du bien public, on cherchoit à réunir un des principaux droits de la Hollande aux Etats-Généraux. Elle fit même entendre que la liberté n'étoit pas assurée; tant que le Prince seroit maître absolu des Etats-Généraux, & qu'il falloit travailler à diminuer son pouvoir déjà trop formidable.

Les Anglois auroient moins compté sur l'état de foiblesse où ils voyoient la marine de votre République, s'ils se fussent rappellé le peu de temps qu'il fallut à vos Provinces en 1639 pour avoir une marine formidable. *Les Etats-Généraux*, dit Mr. Cerisier, *irrités d'apprendre que les Anglois cor-*

vrissent la rétraite des vaisseaux qui pouvoient s'échapper, ou prêtassent les leurs pour transporter les soldats Espagnols à Dunquerque, ordonnerent à Tromp de tenter l'attaque, à la premiere lueur de succès, sans aucun égard pour les lieux ni pour aucune nation. En même temps ils donnerent partout des ordres pour lui procurer des renforts. La Hollande, la Zélande, les deux Compagnie des Indes, & surtout la Ville d'Amsterdam, qu'on avoit accusée de favoriser les Espagnols, équiperent à l'envi & avec tant de diligence un si grand nombre de vaisseaux; on fournissoit à Tromp une si grande quantité de provisions des côtes voisines de Zélande & de France, qu'il se vit à la tête d'environ cent voiles, & en état de forcer les Espagnols. Le Vice-Amiral de Witte eut ordre de veiller sur les mouvemens des Anglois, qu'on étoit résolu de combattre, au cas qu'ils voulussent soutenir l'ennemi. Oquendo, voyant la flotte des Etats le serrer de près, fit couper ses cables & tâcha d'échapper en longeant les côtes. Plus de vingt de ses vaisseaux échouerent sur les sables; & la plus grnde partie fut consumée par des brû-

fois : les équipages se sauverent sur le rivage. Le reste de la flotte, composé d'environ cinquante vaisseaux, ne se battant plus qu'en retraite, fut pris, brûlé, ou coulé à fond : il n'y eut que l'Amiral Oquendo qui vint à bout d'échapper avec environ sept autres, & de gagner le port de Dunkerque. Quelques lignes plus bas, Mr. Cerisier ajoute, *on fut surtout étonné qu'en deux semaines, on eut pu mettre tant de vaisseaux en mer, ce que,* dit un témoin oculaire, *nul Prince ne sauroit faire, quelque puissant qu'il soit, il eut pû ajouter, qu'on voyoit par là que, malgré la marche lente & circonspecte du Gouvernement, on ne peut lui reprocher de manquer de vigueur & d'activité, dans les circonstances extraordinaires & pressantes, où la longueur des délibérations feroit perdre des occasions favorables.*

J'ai l'honneur d'être, &c.



LETTRE XV.

La République des Provinces-Unies a pu & peut encore faire seule la guerre à l'Angleterre ; motif qui a déterminé celle-ci à la lui déclarer ; le parlement n'approuvera pas cette démarche ; ce qu'en pensent les Provinces ; il y a des Villes qui l'approuvent ; ce que diront ceux de l'opposition aux Ministres ; le Traité a été signé entre la Russie & la République ; opposition de la Province de Frise à l'augmentation des Troupes ; raison de cette opposition.

AMSTERDAM, ce Janvier 1781.

SEuls, Monsieur, nous avons battus les Anglois ; seuls nous les batterions encore. Si nous avons besoin dans ce moment-ci du secours de nos alliés, bientôt ces secours nous seront inutiles. Monsieur Cerisier a raison de dire que la forme de notre constitution nous oblige à être lents dans nos déliberations ; mais que cette lenteur disparoît quand l'honneur de la République, & l'intérêt de l'Etat exigent que

nous agissons, avec vigueur & activité. Trop de circonspection nous donne quelquefois l'apparence de la timidité, & c'est ce qui a trompé les Anglois : ils ont crû que nous n'aurions pas le courage de les combattre : ils nous avoient insulté impunement ; ils ont pensé qu'ils pouvoient nous braver par des ménaces, & nous intimider en les effectuant. Je crois que les Ministres de Sa Maj. Brit. se répentent à présent de la démarche inconsidérée qu'ils ont fait en nous déclarant la guerre. Ils craignent même, suivant des Lettres qu'on a reçu de Londres, par la voye d'Ostende, que le Parlement ne désapprouve leur conduite : ils savent qu'elle est ouvertement condamnée dans les Provinces. L'Association de la Province d'Yorke, a déclaré dans ses assemblées du 3 & du 4 de ce Mois, *que la Grande-Brétagne étoit dans un danger manifeste d'être accablée sous cette autorité despotique des Ministres de Sa Maj. qui fouloit aujourd'hui au pied presque tous les Etats de l'Europe.* Pour balancer l'effet naturel que doit faire cette déclaration, ces Ministres ont recours aux Villes qui leur sont devouées,

telles que Manchester, Birminghan, Edimbourg, cette derniere a déjà présenté une adresse à Sa Majesté pour assurer que s'il arrivoit qu'elle fut obligée de continuer les hostilités contre L. H. P., les habitans d'Edimbourg étoient disposés à tout sacrifier pour soutenir l'honneur & la gloire des flottes & des armées de Sa Majesté. Le parti Ministeriel est certainement le plus fort dans le parlement, mais cela n'empêchera pas le parti de l'opposition de s'elever avec force contre la rupture injuste & précipitée avec notre République. *Votre but*, diront les Membres de l'opposition aux Ministres, *a été d'exclure la République des Provinces-Unies de la confédération des Puissances du Nord, & en effrayant le peuple dans les Provinces-Unies, d'y causer une division favorable à vos vues. Votre attente a été également trompée à Pétersbourg & dans les sept Provinces : vous avez voulu faire en Hollande ce que vous aviez fait en Amérique : ici vous avez par vos agens travaillé, mais sans succès à détacher le peuple de Boston de ses chefs, le peuple de Massachuseth de celui de Boston, & les autres Colonies de celle*

de Maſſachuſeth. Là vous n'avez pas été plus heureux : vos partiſans ont travaillé, mais vainement, à détacher le peuple d'Amſterdam de ſes Magiſtrats, les autres Villes de la Hollande de celle d'Amſterdam, & les ſix autres Provinces, de celle de Hollande. La grande maxime de votre Gouvernement eſt de corrompre & de diviſer, mais vous prenez par tout ſi bien vos méſures, qu'excepté parmi nous, vous uniſſez tout contre vous.

Les dernieres lettres de Péterſbourg nous font croire que l'Impératrice ne tardera pas à envoyer ordre à ſon Miniſtre à Londres d'en partir ſans prendre congé : mais ce qui eſt certain, c'eſt que le Miniſtre de Sa Majeſté Britannique, Mr. Harris a mis tout en uſage pour empêcher l'Impératrice de ſigner le traité avec notre République, mais qu'aucune des repréſentations qu'il a faites n'a été écoutée. Cette nouvelle augmente notre ardeur, avant peu les mers feront couvertes de nos Corſaires ; tous nos efforts feront pour notre marine : car, quoique les Provinces d'Utrecht, de Hollande & de Gueldre ayent conſenti à l'augmentation de

l'armée de terre, il y a apparence que cette augmentation n'aura pas lieu, ou du moins qu'elle sera bien moins considérable que ne l'avoit demandé le Prince d'Orange. La Province de Frise l'a rejetté entierement par la résolution qu'ont pris ses Etats le 13 de ce mois. *Après avoir* disent-ils en substance, *déliberé avec la plus grande attention, sur les raisons qu'on allegue pour l'augtation des troupes de terre, nous avons trouvé que dans les circonstances critiques où sont les choses, les confédérés doivent porter leur principale & même leur unique attention sur les armemens de mer: ils ne doivent s'occuper que du soin de mettre la marine de la République sur le pied le plus respectable, c'est là ce qu'exige le danger présent qui ménace la République. Aucun des confédérés ne peut nier que ce ne soit du côté de la mer que la République est ménacée. Les flottes formidables de vaisseaux de guerre, le nombre infini d'armateurs & de pirates qui couvrent les mers, ménacent nos vaisseaux, & non nos côtes, ni nos Provinces. Si nous n'avons rien à craindre pour elles, que les confédérés ne s'occupent que des moyens*

qu'ils doivent mettre en usage pour protéger leur commerce, & combattre les ennemis de la République. Le commerce est la source de l'Etat florissant de nos Provinces, & du bonheur de tous leurs habitans. Chaque coup qu'on peut lui porter influera toujours sur la République; ils peuvent même lui causer un si grand préjudice, qu'ils faudroit nombre d'années avant qu'il pût être réparé. Nous en sommes si convaincus que nous nous sommes crus obligés d'exhorter de la maniere la plus pressante, les confédérés à ne s'occuper que du rétablissement de leur marine, qui est si fort déchue de ce qu'elle étoit autrefois; qu'ils équipent, qu'ils arment, qu'ils mettent en mer le plus de vaisseaux de guerre qu'ils leur sera possible.

Nous pensons par rapport à l'augmentation des troupes de terre, qu'elle ne peut être d'aucune utilité; nous croyons même qu'elle seroit très préjudicable à la République dans les circonstances critiques où elle se trouve présentement. Cette augmentation en causeroit une très considérable au contingent que fournit chaque Province, il est déjà si exorbitant qu'elles en sont accablées: la nôtre en particulier ne pourroit pas fournir à ce supplement puisqu'elle peut à peine suffire à ses engagemens. Nous persistons donc à dire que les confédérés ne doivent armer que pour se mettre a couvert du danger le plus préssant qui les ménace. Il est inévitable du côté de la mer. Celui que nous pouvons craindre du côté de la terre ne peut

être qu'éloigné : on peut même croire qu'il n'existera jamais. Le Roi de la Grande Bretagne employe toutes ses forces sur mer, comment craindrions nous qu'il voulut entreprendre d'attaquer nos Provinces? A peine a-t-il assez de troupes pour la défense de ses trois Royaumes : il n'en a pas assez pour reconquérir ses possessions hors de l'Europe qu'il a perdu : comment crainderions-nous qu'il formât le projet de faire la conquête de nos Provinces? Quand on pourroit craindre que les feux de la guerre s'allumassent dans le continent ; faut-il que la crainte d'un danger éloigné nous fasse perdre de vue le danger présent & réel, ou du moins ralentir les efforts que nous devons faire pour nous en mettre à couvert? L'expérience ne nous a-t elle pas appris que ce qui a le plus nuit à l'équipement de nos vaisseaux, ç'a été les enrolemens des soldats. Plus nous voudrons avoir de soldats, moins il nous sera facile d'avoir des matelots. Les confédérés doivent donc travailler avec la plus grande ardeur à donner à la République une marine militaire redoutable & qui soit en état de faire respecter son pavillon qui a déjà été si souvent insulté. Si les confédérés s'occupent de ce soin, nous sommes persuadés que l'augmentation des troupes de terre sera impraticable : il est même de la prudence de ne pas l'essayer afin de ne causer aucun ombrage aux Puissances voisines. Nous sommes persuadés que plus les confédérés y réflechiront, plus ils seront convaincus qu'il est impossible

de faire en même temps une augmentation de troupes & une augmentation de vaisseaux, & que la sage politique exige d'eux qu'ils commencent par faire ce qui est le plus important pour la République; d'ailleurs toute invraisemblable que seroit une révolution imprévue dans la politique du continent, il ne seroit pas vrai que la situation actuelle des choses, & la rupture de l'Angleterre avec la République démanderoit qu'on ne s'en occupât pas pour le moment. Cette révolution est d'autant moins à craindre que l'Angleterre a aujourd'hui pour ennemies ou alliées indifférentes toutes les Puissances de l'Europe. Nous supposons même que nos Provinces puissent être véritablement ménacées d'une invasion, dans ce cas-là une augmentation de troupes n'en seroit pas moins inutile, puisque l'armée actuelle de la République, suffiroit pour répousser l'ennemi.

Ces raisons sont très fortes, cependant je suis persuadé que nos troupes seront augmentées de vingt mille hommes.

J'ai l'honneur d'être &c.



LETTRES HOLLANDOISES.

Les passions doivent toujours entrer dans le calcul des probabilités politiques.

CERISIER, *Tableau de la Hollande.*

RÉPONSE A LA LETTRE XV.

Sécurité des Anglois ; elle n'est qu'aparente ; dispositions du peuple Anglois ; les Ministres le trompent ; les Anglois manquent de grains ; évaluation de ce que la Hollande a dans les fonds publics d'Angleterre ; la République peut lutter avec l'Angleterre ; moyens employés contre elle par l'Angleterre ; dispositions des Russes à l'égard des Anglois ; reveries politiques ; bien avant leur Manifeste les Anglois avoient résolu de faire la guerre à la Hollande ; état des Anglois dans l'Inde ; la France ne doit pas désirer la paix ; l'Angleterre est ménacée d'une révolution.

Paris ce Janvier 1781.

JAmais nation, Monsieur, ne s'est trouvée dans une position aussi critique que celle où se trouve aujourd'hui l'Angleterre ; mais ce qui doit le plus étonner, c'est le peu d'effet que paroît faire sur elle le danger qui la ménace. Son extérieur n'a rien qui caractérise la crainte. On la croiroit l'homme juste, dont Horace a dit :

Si fractus illabitur orbis,
Impavidum ferient ruinæ.

Mais cette sécurité des Anglois est-elle bien réelle? Peut on même croire qu'elle le soit? Les Ministres du Roi d'Angleterre affectent une tranquillité & un calme dont ils ne jouissent point : je les crois tourmentés d'inquiétudes & de craintes, & comment pourroient-ils n'être pas allarmés des suites funestes que pourra avoir pour leur Pays la guerre présente? Le peuple Anglois ne connoît pas sa situation : il n'éprouve pas encore les maux qui en seront la suite : d'ailleurs les apparences le trompent ; il voit arriver dans

tous les ports une multitude de vaisseaux Hollandois qui lui font illusion ; il s'imagine que la guerre se fait aux depens de la Hollande : les émissaires des Ministres pour entretenir l'engouement du peuple, ne cessent de lui parler des prétendus avantages qu'ont les Anglois en Amérique ; de-là la fable de la défaite de Mr. de Ternay, & l'exagération de la perte que les François ont faite à Jersey ; de là cet étalage pompeux des grandes forces que l'Angleterre va avoir dans toutes les mers : *jamais*, dit-on au peuple, *l'Angleterre n'aura eu dans toutes les parties du monde des flottes aussi formidables que celles qu'elle y aura au printemps prochain.* Une seule chose embarrasse furieusement le Roi d'Angleterre & ses Ministres, c'est de pourvoir à la subsistance du peuple : on assure que le pain vaut à Londres six sols la livre. Le refus que vos Etats-Généraux ont fait d'accepter l'échange, que leur proposoit le Roi d'Angleterre, des vaisseaux Anglois que L. H. P. ont en leur pouvoir, & qui sont chargés de grains, contre d'autres vaisseaux Hollandois qui sont detenus dans les ports d'An-

gleterre, a privé le Ministere Anglois d'une ressource sur laquelle il comptoit pour écarter, du moins pour un moment, les horreurs de la disette dont les habitans de Londres sont ménacés. Si le Chevalier York n'obtient pas du Gouvernement des Pays-Bas-Autrichiens la permission d'exporter des grains, qu'on dit qu'il démande, il pourroit bien arriver que le peuple de Londres ouvrît les yeux & prît de l'humeur. Le parti de l'opposition en profiteroit pour se venger de la petite brochure que les Ministres viennent de faire imprimer pour le rendre odieux à la nation, à laquelle l'Auteur de ce Libelle, car c'en est un, voudroit faire croire que tous ceux qui ne sont pas amis des Ministres sont ennemis du peuple, & que ce sont eux qui sont cause de l'Etat critique où se trouve l'Empire Britannique. Le Chevalier Yorke est encore à Bruxelles; il y attend son Secretaire qu'il a laissé à la Haye, auquel il a donné ordre de venir le trouver. Un de mes amis qui est arrivé hier de Bruxelles m'a dit qu'il avoit vu le Chevalier Yorke chez Mad. de la M**** & qu'il avoit été très

furpris de la modération avec laquelle il l'avoit entendu parler des affaires politiques de l'Europe ; furtout après lui avoir oui tenir à Anvers les propos les plus indécens contre votre République ; principalement contre les Amfterdamnois. *Je lui ai entendu dire*, me dit mon ami , *qu'il voudroit qu'on put éventrer tous les Amfterdamois & que fi l'on faifoit du boudin avec leur fang, il en mangeroit avec volupté.* Voilà l'Anglois ; de fang froid c'eft un homme moderé, bon, doux & humain qui féduit ; il eft même fi moderé qu'on le croiroit fans paffions : dans la paffion c'eft un frénétique , un homme fougueux, qui brave tout : il eft hardi dans fes difcours, il a le ton, le maintien & le gefte d'un homme cruel & fanguinaire : c'eft un furieux dont les propos font horreur.

J'avois toujours évalué à 60 ou 70 millions fterlings, le fonds que vos Capitaliftes avoient confié à l'Angleterre ; j'ai été bien furpris en lifant hier dans les papiers Anglois, que cette fomme fe reduifoit à 30 millions : fi cela eft vrai vos Capitaliftes ont autant d'intérêts à la profpérité de la France qu'à

celle de l'Angleterre, puis qu'ils ont dans les fonds publics de France 28 millions sterlings : en réunissant ces 58 millions aux 15 qu'ils ont prêté à l'Allemagne, à la Suéde & à la Russie, cela forme un capital de 73 millions sterling ou 1, 679, 000, 000., tournois dont votre nation est créanciere des autres nations de l'Europe. On dit ici que votre Province va ouvrir un emprun de 8 millions de florins qu'elle destine à pousser avec vigueur ses armemens ; ces 8 millions de florins font 17, 000, 000, liv. tournois ou 739, 130 Liv. St. par conséquent, cet emprunt effectué, vos Capitalistes qui ont déjà 40 millions sterling, ou 920 millions tournois dans les fonds de la République, & auront en totalité dans les fonds publics de l'Europe 133, 739, 130, liv. sterling, ou 2, 616, 900, 000, liv. tournois, qui sont morts pour le commerce général, les plantations, la navigation, la pêche, les manufactures, les défrichemens, & les désechemens de votre nation.

Comme la force des nations consiste aujourd'hui bien plus dans leur numeraire que dans leur population & l'é-

tendue de leur territoire votre République pourra lutter, & même avec avantage, avec l'Empire Britannique qui n'a qu'un numeraire réel de 14 ou 16 millions sterlings : son numeraire fictif n'est qu'une richesse idéale, qui cessera d'avoir une valeur, à l'instant où le crédit national, dont-il la tient n'aura plus d'existance. Votre République a pu dans tous les temps soutenir la guerre contre l'Angleterre qui n'eut jamais osé l'attaquer, si elle eut vu que la République étoit en état de la combattre. Habituée à réussir dans ses projets, plutot par la séduction & par la corruption que par la force, l'Angleterre a employé avec succès ce moyen contre votre République : trop de condescendance pour ceux qu'elle avoit mis dans ses intérêts, vous a fait adopter un systême politique tout-à-fait opposé à celui qui vous avoit placé au nombre des Grandes Puissances de l'Europe. Quand vos vaisseaux couvroient les mers, toutes les nations de l'Europe briguoient votre alliance, toutes redoutoient même votre indifférence. Les Anglois trembloient devant vous, & leurs flottes fuioient devant les vô-

tres. A l'instigation de leurs amis vous avez relegué vos vaisseaux *dans* les chantiers de vos Amirautés, & pour vous dissuader de les en faire *sortir*, on vous a trompé sur vos véritables intérêts politiques; on vous a fait temporiser lorsqu'il vous falloit agir; on vous a fait négocier lorsqu'il vous falloit combattre, & lorsque vous avez pris ce parti là, on a voulu vous distraire du véritable moyen que vous deviez employer pour le faire avec succès: on s'est efforcé de vous persuader qu'une armée de terre de 53,300 hommes que vous avez ne suffiroit pas pour la défense de votre territoire. *Si nous pouvons parvenir*, disent les Anglois, *à porter les Provinces-Unies à partager leurs efforts, nous n'avons rien à craindre*. La résolution de la Province de Frise les aura, sans doute, bien surpris: mais ce qui a dû les surprendre encore davantage, ç'a été la vivacité avec laquelle on s'est porté dans toutes vos Provinces à concourir à la défense commune. Le peu d'influence qu'ils ont eu en Russie n'a pas dû leur causer moins d'étonnement. Ils y avoient des partisans, mais depuis qu'on

y fait l'offre qu'ils ont fait faire par Mr. Harris, leur Ministre, au Comte Panin, personne n'ose plus à Pétersbourg se déclarer en leur faveur. Le Comte Czernichew étoit un de leurs plus zélés partisans: un jour qu'il dînoit chez le Comte de Verac, le Ministre de notre bon Roi, & qu'il s'y livroit avec la plus grande chaleur à toute son Anglomanie; qu'il y soutenoit avec la plus grande vivacité les intérêts de l'Angleterre, on l'entendit tout-à-coup s'écrier avec transports, vive la France, vive les François, je suis à présent leurs amis, & je le serai tant que je vivrai.

Parmi les rêves politiques que font les Anglois, en voici un qui, à cause de sa singularité, m'a amusé. *La confédération des Puissances du Nord, & l'accession de la Hollande à cette confédération*, dit le politique, *a eu pour objet plusieurs points qui ont sans doute échappé à notre Ministere. Il est bon de le remettre sur la voye afin que par la suite on ne puisse pas l'accuser d'ignorance, ni lui, prétendre cause d'ignorance. Les Suedois ont possédé, avant que les Anglois n'y ayent paru, une bonne par-*

nie de New-Jersey & de la Pensylvanie : ce qu'on nomme aujourd'hui New-York, long-Island, & une partie de New-Jersey a été possedé & cultivé d'abord par les Hollandois, qui appelloient ces pays, les nouveaux Pays-Bas. La France & l'Angleterre réunies forcerent les Hollandois à céder ces nouveaux Pays Bas à l'Angleterre, ainsi que la partie Suédoise située sur la Délaware, qui avoit aussi été cédée auparavant aux Hollandois. Par le projet de traité fait entre les Etats-Généraux des Provinces Unies, avec le congrés des Etats-Unis de l'Amérique, & qui n'étoit connu que d'eux, de la France, de l'Espagne, de la Russie, de la Suéde & du Dannemarck, la Hollande devoit réprendre ses anciens droits sur le New Jersey, & une partie de la Pensylvanie, au moyen de ce traité, elle joindra ses armes au printemps prochain, avec l'agrément de ses confédérés du Nord, & quand nous serons chassés des Etats Unis & du Canada, & de Terre Neuve, qu'on joindra aux Etats Unis, la Hollande fera à ceux-ci une cession de ses droits, à la condition qu'elle pourra faire à l'avenir un commerce libre dans toutes les terres & dominations de la nouvelle République; sans en exclure cependant ni la France ni l'Espagne, ni les trois Puissances du Nord qui, comme la Hollande, pouvoit aussi pêcher librement sur les bancs de Terre-Neuve. C'est le projet de ce traité qui a formé la confédération, & a rendu les Puissances confédérées si favorables à nos ennemis. C'est

lui qui a réuni contre l'Angleterre toutes ces Puissances, mais c'est Bute & son éleve Lord North & leur protégé le Lord Sormont, & leur très humble serviteur le Lord Sandwich, & leur admirateur le Lord Mansfield qui ont attiré sur l'Angleterre tous les maux qui l'affligent aujourd'hui. Le Grand North confisquera sans doute tous les millions que les Hollandois ont dans nos fonds, mais les grands alliés s'en vengeront sur les Isles que nous avons encore aux Indes Occidentales. Que le Grand North & sa sequelle ne se flattent pas d'engager le Roi de Prusse à attaquer les domaines de la Hollande en Europe; nous savons que ce Prince ne nous aime ni ne nous estime; d'ailleurs quand on pourroit le supposer disposé à favoriser notre malheureuse patrie, l'Empereur & la Russie l'obligeroient à rester tranquille.

On lit dans la lettre d'un négociant de Londres à son correspondant d'Ostende. *Ce n'a pas été la faute de nos Ministres si les hostilités de la Hollande n'ont pas précédé la déclaration de guerre qu'ils ont donné contre cette Puissance, ils avoient envoyé six Officiers Anglois pour porter dans les Indes à l'Amiral Huges l'ordre d'attaquer, aussitot qu'il auroit reçu cet ordre; ces Officiers devoient aussi, à leur arrivée dans l'Inde, se séparer & porter le même ordre dans tous les endroits où il étoit important qu'il fut connu. Le malheur voulu que le vaisseau qui les portoit fut pris sur le côtes*

d'Egypte par un Corsaire Dulcignote qui les dépouilla de tout ce qui leur appartenoit. Un d'eux a écrit à la fin du mois dernier à un de ses parens de Londres sa triste avanture; sa lettre est dattée de Venise.

Un Américain, qui est à présent à Bruxelles, a dit a un de mes amis, qu'il y avoit environ cinq mois, qu'il avoit parlé a un Ecossois qui lui avoit dit qu'il étoit chargé de porter par terre des ordres des Ministres de S. M. B. & de la compagnie des Indes, aux Commandant des forces de S. M. dans l'Inde pour attaquer les possessions des Hollandois.

Depuis quelques jours il s'est répandu ici une nouvelle très-intéressante; elle vient de Lisbonne, & y a été apportée par un vaisseau Portugais venant de l'Inde. Son Capitaine a dit que Mr. de Tronjoly s'étoit emparé de six vaisseaux de la Compagnie des Indes-Orientales, & d'un vaisseau de guerre de 74 qui les escortoit. Une autre nouvelle non moins intéressante est la révolte des habitans de la partie du Bengale qui appartient aux Anglois. Ils ont, dit-on, mis le feu aux Ma-

gasins de la Compagnie, & on évalue le dommage qu'ils ont causé à deux millions de Roupies. Si notre bon Roi envoie, comme on le dit, une escadre de 20 vaisseaux dans l'Inde, & que cette escadre se joigne à Mr. de Tronjoly, non seulement votre République n'aura rien à craindre pour le Cap de Bonne Espèrance, ni pour ses autres possessions de l'Inde, mais elle aura l'espoir de voir les Anglois chassés des leurs. Les Marates secondés par Hyder-Ali-Kan détruiront leurs établissemens: Hyder-Ali-Kan a pour les Anglois une haine qu'il emportera au tombeau.

On parle ici beaucoup de paix, mais personne ne paroît la désirer; on croit même assez généralement que ce n'est pas encore pour la France le moment de la faire. La guerre charge l'Etat, mais les besoins de l'Etat n'accablent point le peuple. A la paix, l'œconomie liquidera l'Etat. Encore deux ans de guerre & l'Angleterre sera sans moyens, peut-être pour toujours, de recommencer la guerre. Les maux qui accableront alors le peuple Anglois seront vivement sentis. Il en cherchera les Auteurs, & voudra les punir des

douleurs aigues qu'il éprouvera, & peut-être que leur punition ne lui suffira pas. Il pourroit bien arriver qu'il voulut encore immoler à sa vengeance une autre victime. Tant que la guerre durera, le Roi & ses Ministres n'ont rien à craindre, c'est dans le sein de la paix que se forment ces orages redoutables qui amenent dans les Etats les grandes révolutions. La constitution nationale de l'Angleterre touche à l'époque prédite par Hume. L'Angleterre à la paix deviendra ou une monarchie absolue, ou une République. Ce qui me le fait croire, ce sont ces associations formées dans tous les Comtés, les résolutions qu'on y prend & le sang froid avec lequel on y délibere. Un peuple libre n'est jamais plus rédoutable que quand il demande le rédressement de ses griefs, sans se livrer aux emportemens de la colere : ce n'est jamais quand le peuple agit en furieux qu'il est à craindre : c'est quand il concentre en lui même toute sa fureur : on le dirige alors, il se laisse conduire, & les coups qu'ils portent sont d'autant plus terribles, qu'ils sont assurés.

J'ai l'honneur d'être, &c.

LETTRE

D'un Hollandois résident à Ostend à l'Auteur des lettres Hollandoise.

Ostende ce Février 1781.

LE Capitaine Ryan, Monsieur, commandant la frégate Corsaire la Calonne de 30 canons & de 216 hommes d'équipage, que les Anglois assuroient avoir été prise, entre à Ostende après une croisiere de six semaines, dans laquelle il a fait une vingtaine de prises, coulé à fond un Cutter du Roi d'Angleterre, & un Sloops de guerre, & conduisant à son char la frégate Angloise le Plymouth. Plusieurs personnes des plus considérables d'Ostende ayant témoigné le désir de se rendre à bord de la frégate la Calonne, un Canot étoit prêt à les recevoir, quand une scene tragique est venue les arrêter au moment qu'elles étoient prêtes à y entrer. Un Cutter du Roi d'Angleterre qui avoit mené à Ostende un Courrier destiné pour Vienne, dematroit pour répartir; & au même moment qu'il avoit

fait lever toutes ses ancres, un matelot de son bord se jette à l'eau pour gagner terre aux pieds des spectateurs, & il alloit y arriver, lorsque le Capitrime, qui s'étoit apperçu de son évasion, & qui avoit eu le temps de se faire apporter un fusil, su s'en servir, encore plus malheureusement qu'à droitement, en passant deux balles dans la tête du deserteur, dont la cervelle a réjailli sur un ou deux des spectateurs qui étoient à terre. Le Commandant de la Ville a ordonné qu'on tirat sur le champ le canon du rempart, pour faire amener le navire Anglois, mais il avoit déjà gagné le large, & les coups de canon qu'on tiroit après ont été inutiles. Voilà Monsieur, une atrocité dont un Anglois seul est capable: elle est d'autant plus révoltante qu'elle auroit pu avoir des suites très funestes pour les spectateurs, si les balles n'eussent pas touché le deserteur; car alors ces balles ayant toute leur force auroient pu frapper ceux des spectateurs qui reçurent sur leurs habits la cervelle de l'infortuné qu'elles ont tué. L'action du Cutter Anglois est une violation Manifeste du territoire de Sa Ma-

jesté Impériale qui ne doit pas rester impunie.

Un grand nombre de vaisseaux de notre nation, dont les Anglois se sont emparés, étoient chargés pour le compte des Anversois & des Ostendois. Leurs cargaisons doivent être rendues à leurs propriétaires: tous les codes maritimes leur donnent le droit de les réclamer & imposent aux Amirautés d'Angleterre l'obligation d'en ordonner la restitution.

J'espere que je ne tarderai pas à voir arriver ici le Chevalier Yorke: la résolution que viennent de prendre les États de Zélande d'accéder à toutes les mesures prises par L. H. P. contre l'Angleterre, laisse son ex-Excellence sans aucun motif de rester plus longtemps dans les Pays-Bas-Autrichiens. Vous savez, sans doute qu'il a passé ici le 28. du mois dernier, un Courrier de S. M. Russe portant à Londres des dépêches à Mr. Simolin: on croit ici que ces dépêches renferment l'ordre à ce Ministre de quitter Londres, puisse cette nouvelle être vraie!

J'ai l'honneur d'être &c.

LETTRE XVI.

La République des Provinces-Unies ne doit pas faire la paix avec l'Angleterre ; conditions auxquelles la République doit faire la paix ; elle doit exiger de l'Angleterre la révocation de l'acte de la navigation ; motifs puissans qu'ont les Hollandois d'exiger cette révocation ; la supériorité des Anglois sur les Hollandois, ne sera que momentanée ; suite que devra avoir pour l'Angleterre le parti que prendront les Puissances du Nord ; motifs qu'a eu le Roi de Maroc de se déclarer contre l'Angleterre.

AMSTERDAM ce Février 1781

SI vous croyez, Monsieur, qu'il ne soit pas de l'intérêt politique de la France de faire présentement la paix avec l'Angleterre ; je pense que notre République est sans aucun motif de désirer la fin de la guerre. Si la paix se faisoit aujourd'hui, ne pourroit-il pas arriver que notre Gouvernement reprît les mêmes errements qui ont fait perdre à la République toute la considération politique dont elle jouissoit avant qu'on l'eut dépouillée de ses forces maritimes, auxquelles elle avoit dû cette même considération. Quand la République aura mis sa marine sur un pied respectable ; qu'elle aura fait con-

noître aux Anglois & à toute l'Europe qu'elle sait combattre & vaincre comme elle le sçavoit autrefois, alors elle pourra écouter les propositions de paix que lui fera l'Angleterre. La liberté des mers, l'indépendance de la République des Etats-Unis, la jonction du Canada & de Terre-Neuve au territoire de cette même République, seront les conditions qu'elle pourra alors imposer aux Anglois, conjointement avec les autres Puissances Belligérantes, mais il en est une qui lui est particuliere, & sans laquelle je crois qu'elle ne doit point consentir à faire la paix avec l'Angleterre, c'est la revocation de l'acte de la navigation. La République des Provinces-Unies ne doit consentir à mettre bas les armes que quand l'Angleterre aura accordé cette révocation. De cette révocation dépend la prosperité de notre commerce : peu importe aux nations productrices que cet acte subsiste, mais pour nous, il est on ne peut pas plus important qu'il soit anéanti : nous n'avons pas de productions territoriales; nous n'avons que très peu de productions industrieuses ; nous ne pouvons donc exporter pour l'Angleterre que les productions de notre pêche, nos beurres & nos fromages, & les Anglois ont des beurres, du fromage & du poisson. L'acte de la navigation, donné pour toutes les nations, n'a véritablement frappé que le commerce des Provinces-Unies. Dans ce moment-ci les for-

ces de l'Angleterre font supérieures à celle de la République; pendant la prochaine campagne, & peut-être aussi pendant celle qui la suivra l'Angleterre pourra avoir des avantages sur la République, mais la République, à la 3eme campagne, au a des forces au moins égales à celles de l'Angleterre. Si la guerre dure, l'Angleterre s'affoiblira, & au contraire la République se fortifiera. Au reste que nous combattions les Anglois comme puissance neütre, ou comme Puissance belligéante, nous aurons de quelque maniere que ce soit, un puissant soutient, ou dans les Puissances ennemies de l'Anglois, ou dans les Puissances confédérées du Nord.

Nous regardons, comme devant êtr très prochain, le rappel de Mr de Simolin, & conséquemment celui des Ministres de Leurs Majestés Danoise & Suédoise à la Cour de Londres, mais nous n'avons pas encore aucunes nouvelles positives qui nous apprennent que ce rappel soit déjà effectué. L'Angleterre est écrasée si les Puissances du Nord se déclarent en faveur de notre République, à moins qu'elle ne veuil le se soumettre aux loix que la Confédération lui voudra imposer. Ces loix ne seront pas seulement relatives aux intérêts des Puissances confédérées, mais à ceux de la France, de l'Espagne & de la République des Etats Unis, car du moment que les Puissances neutres auront renoncé à la quali-

té de Puissance neutre pour prendre celle de belligérante, il sera de leur intérêt commun de faire un traité d'alliance offensive & défensive avec les autres Puissances ennemies de l'Angleterre, même avec le Roi de Maroc qui a rompu toutes especes de liaison avec les Anglois. Les motifs de cette rupture ne font pas honneur aux Anglois en général ni aux Ministres de leur Roi en particulier. Le Roi de Maroc frête pour les côtes d'Espagne un bâtiment de 22 canons; les Anglois offrent de l'escorter, & même de le faire arriver à Bost-Port, on accepte leur offre, & les Anglois conduisent le vaisseau à Gibraltar, le retiennent & renvoyent à leur Maître les matelots Maures qui le montoient en observant de les faire mettre à terre sur les côtes & non dans un des ports du Roi, de Maroc. Ce Prince reclame son vaisseau les Anglois, sous différents prétextes, refusent de le lui rendre; fatiguée de ce refus, Sa Maj. Marocaine prend le parti d'user de représailles; il fait saisir tous les mariniers Anglois qui se trouvent dans son port, & les envoye à Gibraltar en faisant assurer le Gouverneur qu'il ne rendra pas les bâtimens qu'ils montoient. *Si vous ne pouvez pas*, lui a fait dire le Roi de Maroc, *retirer mon vaisseau du port de Gibraltar, ceux de votre nation qui sont dans mon port, y resteront jusqu'à ce qu'ils y pourrissent.*

Quel reproche ne fera pas le parti de

l'opposition aux Ministres de Sa Majesté Britannique, quand il saura la conduite infame & basse dont ils se sont acquitté de la commission que leur avoit donné le Roi de Maroc. Ce Prince leur avoit envoyé sur un de ces vaisseaux, vingt mille ecus forts, en les priant de les employer, en marchandises. Ces marchandises furent achetées & envoyées à Tunis, mais elles étoient de la plus mauvaise qualité & fort cheres. Les Ministres Anglois pour excuse, dirent qu'ils n'avoient pas bien compris la commission qu'on leur avoit donné, mais ils ne rendirent point compte de l'emploi de l'argent qu'ils avoient reçu. Voici un autre procédé noble des Ministres de Sa Majesté Britannique. Un Ambassadeur du Roi de Maroc arrive à Londres avec une grande quantité de cuivre que son maître envoyoit en Angleterre pour faire de l'artillerie. On prend le cuivre & l'on charge Son Excellence Marocaine de porter à son maître, & comme un présent de la part du Roi d'Angleterre, quelques pieces de canons avec leurs affus, qui creverent dès la premiere décharge. La valeur du cuivre que les Ministres Anglois avoient reçu, étoient bien plus considérable que celle de ces canons, cependant ils n'en tinrent aucun compte. Mais ce qui a le plus indisposé le Roi de Maroc contre les Anglois, ça eté la certitude qu'il a acquise des menées sourdes & secretes mises en usage par le Consul d'Angleterre ré-

sident à Tanger, pour engager le Roi de Maroc à se brouiller avec le Roi d'Espagne, & même pour indisposer tellement les sujets du Roi de Maroc contre leur Souverain, & qu'ils ne se conformassent aux ordres qu'il leur avoit donné en faveur des Anglois. Le Roi de Maroc n'ignoroit pas que le Consul d'Angleterre avoit mis tout en œuvre pour porter les Maures de la côte jusqu'à Ceuta à faire le plus de mal qu'ils pourroient aux Espagnols & à leurs vaisseaux qui approcheroient des côtes.

Le Roi de Maroc après avoir détaillé dans son manifeste les griefs qu'il a contre l'Angleterre, y expose pour les rendre encore plus graves la conduite qu'a tenu le Roi d'Espagne. *Quand j'eus permis*, dit il, *à toutes les nations d'Europe de tirer des grains de mes Etats par le port de Fédala, le Roi d'Espagne, pour m'en marquer sa reconnoissance me fit remettre en outre du prix des grains qu'il fit acheter, 50000 duros & deux cens Esclaves. Un de mes vaisseaux de guerre étoit hors d'etat de servir, le Roi d'Espagne le fit reparer à ses frais, si bien mettre en état de tenir la Mer, qu'il devint la terreur des Algériens: non content de cette marque de son amitié, Sa Maj. a voulu encore entretenir à ses frais, pendant trois mois le Reis & tout l'équipage de ce vaisseau, & lors même que je bombardois Mélille, je reçus du Roi d'Espagne un présent magnifique de choses précieuses & exquises & de 200 de mes sujets qu'il avoit en sa Puis-*

sance, & qui étoient prisonniers à Carthagene. J'attaquois alors cependant ses présides, & quand ensuite je lui démandai la paix, il me l'accorda de la maniere la plus généreuse; ayant voulu, ajoute encore le Roi de Maroc, *faire passer à Cadix* 40, 000 *Ecus forts, pour qu'ils y fussent échangés contre de l'or, Sa M. C. pour que ces fonds fussent plus en sureté, les fit passer comme lui appartenant; enfin*, dit le Roi de Maroc, *il n'est pas de preuves d'amitié que ne m'ait donné le Roi d'Espagne. Mes Etats alloient éprouver toutes les horreurs de la disette, le Roi d'Espagne, aussitot qu'il en fut informé, y envoya l'abondance, en y faisant passer des grains & des comestibles de toutes especes, avec une si grande profusion, qu'ils se vendoient par les Espagnols qui les apportoient, à bien-meilleur marché que les nations du pays ne les auroient vendus eux-mêmes dans le temps de la plus grande abondance.* Si le sentiment de la reconnoissance peut produire tant d'effets sur un Roi que nous nommons barbare, combien tous les procédés des Anglois à notre égard, & même à l'égard de tous les autres peuples doivent-ils révolter

J'ai l'honneur d'être &c.

LETTRES HOLLANDOISES.

Ils sont en s'unissant plus heureux & plus forts.

POPE.

LETTRE XVII.

Le traité maritime des Puissances du Nord servira de base à un code Maritime pour toutes les nations ; intérêts qu'elles ont à la liberté des mers ; le systême politique de l'Europe est changé ; suite de ce changement ; la liberté des mers doit produire celle des fleuves & des rivieres ; cette liberté nuira à la République des Provinces-Unies ; elle ne peut s'y opposer ; moyens de remédier aux torts qu'elle lui fera.

AMSTERDAM, ce Fevrier 1781.

NOus avons ici, Monsieur, des Copies du Traité maritime qu'ont fait Leurs

Majestés l'Impératrice de Russie, & les Rois de Suéde & de Dannemarck, auquel notre République a accédé. Ce traité servira de base au nouveau code maritime, qui probablement se fera par le même Congrès qui terminera la guerre présente. Toutes les Puissances de l'Europe, celles qui ont une marine, comme celles qui n'en ont pas, mais qui ont la possibilité d'en avoir une, sont également intéressées à ce que la liberté des mers soit assurée : si elle est une fois assurée, si par un traité toutes les Puissances s'engagent à prendre les armes contre la Puissance qui voudra attenter à cette liberté, le fleau de la guerre n'affligera plus l'Europe : son système politique n'est plus ce qu'il étoit au XVII. siècle, ni même au commencement du XVIII. depuis la mort de Charles VI, & surtout depuis le traité qui a uni les intérêts politiques des Maisons de France, & d'Autriche, toutes les Puissances de l'Europe sont sans motif de se faire la guerre : aucune d'elles n'a intérêt d'agrandir son territoire : toutes en sont persuadées, & toutes aussi sont convaincues que le véritable moyen d'augmenter leur puissance, c'est de donner à toutes les parties qui composent leur territoire toute la valeur qu'elles peuvent avoir. Pour y parvenir, il faut nécessairement que toutes les nations Européennes soient cultivatrices, & manufacturieres, & elles ne peuvent

l'être avec succès qu'autant qu'elles seront en même temps commerçantes. Dès lors toutes ont un intérêt égal à avoir des ports pour avoir une marine marchande, & par une suite nécessaire, à ce que les mers, les fleuves, & les rivieres, qui aboutissent aux mers, soient également libres. Nous sommes peut-être la seule nation à laquelle cette liberté pourra être plus nuisible que profitable, car plus les autres nations cultiveront, manufactureront & navigueront, plus notre commerce s'affoiblira : mais est-il en notre pouvoir de l'empêcher, & quand nous nous réunirions aux Anglois contre toutes les autres nations, empêcherions nous que le systême de la liberté des mers, des fleuves, & des rivieres ne s'effectue. C'est notre faute si nous n'avons pas prévu que le commerce œconomique n'étoit, & ne pouvoit avoir qu'un éclat passager, qu'il n'étoit pour ainsi dire que précaire, & que tôt ou tard il arriveroit ce qui arrive aujourd'hui. Dès lors nous aurions dû soutenir nos manufactures, encourager nos manufacturiers, étendre notre culture en stimulant par des grandes recompenses nos cultivateurs, & par de grands secours faciliter les défrichemens. Si nos capitalistes eussent employés les fonds énormes qu'ils ont confiés aux nations emprunteuses, aux desséchemens de nos marais, aux defrichemens de nos bruyeres, & à l'a-

mélioration de nos terres fabloneuſes, nous aurions aujourd'hui des productions territoriales qui nous donneroient une branche conſidérable d'exportation.

J'ai l'honneur d'être, &c.

P. S. Voici une nouvelle rêverie politique qu'on vient de m'envoyer de Liége, je vous la fais paſſer. Je doute que ce Plan de Pacification ſoit accepté.



PLAN
DE PACIFICATION,
Adressé aux Puissances belligérantes.

LE sujet qui a troublé la paix, est sans doute encore celui qui en empêche la conclusion. C'est la révolte des Américains qui a arboré l'étendard de la guerre, & c'est l'indépendance à laquelle ils prétendent, & que leur refusent les Anglois, qui étouffe l'olivier que l'humanité voudroit faire renaître. Nations belligérantes, n'est-il pas un moyen de terminer vos démêlés, de ratifier à l'Amérique son indépendance, de sauver l'honneur de l'Angleterre ; de préserver son commerce des plaies que pourroit engendrer cette émancipation, & enfin de laisser jouir la France & l'Espagne des avantages qu'elles attendent de leurs liaisons avec l'Amérique?

C'est ce que je crois avoir trouvé dans une opération bien simple à exécuter : la voici. Que les Provinces révoltées soient détachées du domaine de la Grande-Brétagne, mais qu'au lieu d'en faire un Etat Républicain, on en fasse une Monarchie, à la Souveraineté de laquelle l'Angleterre nomme un des freres ou des fils de son

Roi. C'eſt le meilleur moyen de concilier les différents intérêts des parties.

Vous autres Américains, c'eſt le joug de l'Angleterre que vous voulez ſecouer ? Soit, vous y voilà ſouſtraits. Que vous importe d'ailleurs d'être commandés par pluſieurs Rois aſſociés ſous le nom de *Congrès*, ou de vivre ſous le Gouvernement d'un ſeul ? L'expérience ne prouve-t-elle pas aſſez qu'une fermentation nourrie par des diviſions continuelles ne fait qu'agiter nos Etats prétendus libres, & qu'au contraire une douce tranquillité eſt le partage des Monarchies ? Ces impôts que vous payerez au nom du Roi, ne les devriez-vous pas payer de même au nom du Congrès ? La différence n'eſt que dans les mots. Vous autres Généraux, vous êtes à la tête des armées ? Vous y ſerez encore. Membres du Congrès, vous formez un Sénat qui a la direction du Gouvernement politique ? Eh bien, votre aſſemblée ſubſiſtera, vous formerez le Conſeil du Prince, vous ſerez ſes Miniſtres &c. L'intérêt perſonnel ſera donc le même à l'égard de chaque individu, & la nation conſidérée en corps ne perdra rien à ce change.

Mais, dira un Américain, que penſeront nos alliés de cet arrangement ; les François ne craindront-ils pas que notre Roi ne les excluë du commerce de ſon Royaume ? Oui, mais votre Roi ne ſera point un deſpote. On pourroit mettre un frein au ca-

price de ses volontés, en statuant certaines loix fondamentales que chaque Souverain à son avenement au Trône jureroit d'observer, & au nombre desquelles seroit la liberté du commerce. C'en seroit assez pour rassurer les Nations Européennes.

C'est l'Angleterre qui fait le plus grand sacrifice, mais les circonstances exigent que ce soit elle qui le fasse. Ne pourroit-on pas lui en adoucir l'amertume par les raisons suivantes?

Quant à son honneur, il est aisé de voir que ce plan le met à couvert: c'est beaucoup. Elle ne sera plus, à la verité, la Souveraine des Américains, mais elle aura du moins la gloire de leur donner un maître, & qui plus est, un maître Anglois. Ce ne sera plus GEORGE III. qui donnera des ordres en Amérique, mais ce sera du moins son propre sang qui y dominera, & le sceptre ne sortira pas de sa maison. GEORGE ne sera guère que suivre l'exemple des Princes du moyen-âge qui partageoient leurs Etats entre leurs enfans. La portion la plus considérable est réservée à l'ainé, mais cette autre part que la nature même semble avoir voulu détacher de l'autre, il la lâche à un plus jeune. Enfin il semble que ce moyen ne peut que flatter l'orgueil des Anglois qui empêcheront par là leurs rivaux de se vanter d'avoir procuré l'indépendance aux Américains, puisque c'est l'Angleterre qui leur donne un Maître.

Si ce système, dira-t-on, garantit l'honneur de la nation Angloise, il laisse au moins quelque chose à desirer pour les avantages de son commerce à qui cette séparation ne peut qu'être nuisible. Les Américains n'avoient ci-devant de commerce qu'avec la Grande-Brétagne, c'étoit dans ses magasins qu'on les obligeoit à se fournir de marchandises étrangeres à leur sol, & c'étoit à ses marchés exclusivement qu'ils devoient apporter les leurs.

Ce monopole, il faut l'avouer, ne pourra plus avoir lieu, mais les Anglois auront dans ces parages pleine liberté de commerce, & à l'aide de la reconnoissance & de l'attachement que le nouveau Roi auroit sans doute pour sa Patrie, ils pourront jouir de bien des avantages que d'autres nations n'obtiendront pas si aisément. D'ailleurs toute l'Amérique n'est point perdue, pour les Anglois, ils y conservent encore la Jamaïque, & plusieurs autres des Antilles. Dans le continent même ils ont encore quelques cantons, comme Charles-Town, New-Yorke, Savannah &c. dont ils peuvent tirer parti. Au fond cette pacification ne leur ôte que des contrées qu'ils n'ont déjà plus.

Enfin les Cours de France & d'Espagne pour goûter ce plan n'ont qu'à envisager qu'il leur procure tous les avantages auxquels elles ont constamment semblé borner leurs souhaits. Les François & les Espagnols ont combattu pour détacher l'Amé-

rique du domaine de leur ennemie, eh bien, voilà leurs vœux accomplis ; ils ont conclu avec les Etats-Unis des traités d'alliance qui peuvent enrichir leur commerce des dépouilles de celui d'Angleterre, eh bien, qu'ils soient les alliés de cette nouvelle Monarchie, que tous ses ports soient ouverts à leurs vaisseaux, & qu'ils y partagent des fruits qui ci-devant ne pouvoient être cueillis que par des mains Brétonnes.

Ce plan avoit été concerté avant la rupture avec la Hollande, mais cela n'y fait rien ; la Hollande n'est plus une Puissance à prétentions, elle se compteroit heureuse qu'on ne lui enlevât pas ses possessions des Indes Orientales & qu'on la laissât commercer tranquillement, & librement avec le continent de l'Amérique Septentrionale suivant le traité dont nous avons déjà vu l'ébauche.

*Par M. R**.*





TABLE DES LETTRES

Contenues dans ce sixieme Volume.

LETTRE *d'un Amériquain établi en Hollande, à l'Auteur des Lettres Hollandoises.* 3

LETTRE I. *L'Empire Britannique est menacé d'une ruine prochaine; son état actuel; celui de la République des Provinces Unies n'est pas aussi effrayant, mais il pourra devenir très critique; quelles sont les causes de son état actuel; il est la suite des moyens qu'on a employé pour corrompre; l'Ambassadeur d'Angleterre a présenté un mémoire à L. H. P.* 12

MEMOIRE. *Rémis à L. H. P. le* 10 *Novembre par le Chevalier Yorke.* 15

REPONSE. A la Lettre I. *Idée qu'on doit se former du mémoire du Chevalier Yorke; les Etats-Généraux, suivant ce mémoire, doivent opter; en acquiesçant à la demande de l'Angleterre ils consen-*

veront son amitié; s'ils la refusent, l'Angleterre les regardera commme ses ennemis; autrefois les Hollandois n'auroient pas balancé; ils auroient déclaré la guerre à l'Angleterre; la demande du Magistrat d'Amsterdam n'est pas illégale; une ville, en Hollande, peut faire un traité avec une Puissance étrangere; combien est différent le parti Républiquain, du parti Anglomane; la France n'est pas l'ennemie naturelle de la République; on peut considérer, comme tel, l'Angleterre. 18

LETTRE. II. La Russie ne veut pas garantir les possessions de la République dans les deux Indes; malgré les efforts des Anglomanes, cinq Provinces ont acquiescé à la neutralité armée; dispositions de la Zélande; elle se plaint de ce qu'on ne convoye pas les vaisseaux marchands; départ prochain des vaisseaux de guerre de la République; changemens arrivés dans les dispositions des Etats de Gueldres, discours de Mr. Vander Capellen. 25

REPONSE à la Lettre II. Traitement qu'essuyera Mr. Vander Capellen; la Cour de la Haye se conduit par les mêmes principes que celle de St. James; les vrais Républiquains sont persécutés en Hollande; le peuple Hollandois se conduit comme le peuple Anglois; le Ministère Anglois ne craint point son ressentiment; la République a des forces qui doivent l'empêcher de craindre le ressentiment des An-

glois ; ménaces de l'Angleterre ; suites funestes qu'auroit pour elle la déclaration de guerre qu'elle feroit à la République ; vaines promesses des Ministres Anglois ; ce qu'on pense à Londres de la résolution qu'ont pris les Ministres Anglois de continuer la guerre en Amérique ; quelles seroient les suites du parti que prendroit l'Angleterre d'abandonner la guerre d'Amérique. 34

LETTRE III. *Changement qui s'est opéré dans toutes les Provinces de la République des Provinces Unies ; elle accéde à la neutralité armée ; elle va faire sortir ses escadres ; nombre des vaisseaux qui les composent ; consternation des Anglomanes ; réforme faite par plusieurs d'entre-eux.* 41

LISTE *Des Vaisseaux de la République des Provinces Unies, prêts à mettre à la voile, & leur destination* 45

LETTRE IV. *Départ du Courier pour la Russie ; ordres donnés, à toutes les Amirautés ; escadres destinées pour les ports de France ; départ prochain de plusieurs Anglomanes ; le Chevalier Yorke est dévenu économe ; dette de l'Angleterre ; elle doit être économe ; notification que feront la République & le Portugal ; le traité des Magistrats d'Amsterdam avec la République des Etats-Unis étoit légitime.* 49

REPONSE aux Lettres Précédentes. *Ascendant de l'Anglomanie dans les Provinces qui n'ont pas accédé à la confédération du Nord ; jugement que portera la*

postérité de la conduite qu'a tenu la République & son chef; l'accession à la confédération du Nord n'étoit plus de saison; la République devoit déclarer la guerre à l'Angleterre; combien la conduite actuelle des Hollandois est differente de celle que tenoient leurs péres; les Anglois n'approuveront pas la conduite des Provinces qui se sont opposées à l'accession & à la confédération du Nord; ce que pensent les Anglois de l'affaire de St. Martin; maniere dont les Ministres Anglois excusent l'affaire de St. Martin; la ligue des Puissances Belligérantes comparée par les Anglois à celle de Cambray; la France a des grandes obligations au Ministère Anglois. 54

LETTRE V. *Plan préparatoire d'un Traité de commerce à conclure entre la République des Provinces-Unies, & celles des Etats Unis de l'Amérique.* 64

SUITE. *Du Plan préparatoire du Traité de commerce à conclure entre les Etats-Unis.* 73

LETTRE V. *Lenteur de la République à armer; nouvelle saisie faite par les Anglois des vaisseaux de la République; instruction donnée pour la Russie par le Roi d'Angleterre; il en donnera une semblable pour la Hollande; l'effet du Traité des Puissances neutres du Nord, & de l'accession de la République à ce traité, doit être de forcer l'Angleterre à respecter les*

dispositions du traité de 1674; *la confédération du Nord sera perpétuelle.* 97

LETTRE VI. *Analyse du Mémoire de Mr. Joly St. Valier, ancien Lieutenant-Colonel d'Infanterie.* 104

MEMOIRE *sur la paix entre la Russie & la Porte.* 114

INSTRUCTION *donnée le 27 Novembre* 1710 *pour la Russie, par le Roi d'Angleterre.* 118

SUITE *de l'analyse des mémoires de Mr. Joly de St. Valier.* 121

REPONSE aux deux Lettres précédentes *Les Anglois sont peu épouvantés des préparatifs de la République des Provinces-Unies; dialogue entre S. Maj. Brit. & ses Ministres; projet singulier du Lord Stormont; la position de l'Angleterre doit l'engager à faire la paix; le dernier mémoire du Chevalier Yorke doit faire présumer que l'Angleterre déclarera la guerre à la République des Provinces-Unies.* 145

LETTRE VII. *Les Anglomanes font courir le bruit que l'Angleterre va déclarer la guerre à la République des Provinces-Unies; quel est leur but; ils veulent rendre odieux les bons patriotes; moyens dont ils se servent pour exciter contre eux le peuple; départ du Chevalier York.* 152

PIECES *qui se trouvent à la suite du plan préparatoire du traité de commerce à conclure entre les Provinces-Unies & les Etats-Unis.* 155

Digitized by Google

SUITE *des pieces du Plan Préparatoire du Traité de commerce à conclure entre les Provinces-Unies, & les Etats-Unis de l'Amérique.* 169

MANIFESTE du Roi d'Angleterre. 179

REPONSE à la Lettre VII. *Les Anglois ont projetté, il y a long-temps de faire la guerre à la République des Provinces-Unies; la conduite qu'a tenu le Gouvernement Hollandois est la cause des évenemens funestes qui en seront la suite; ce que n'ont pas fait les Hollandois, & qu'ils auroient dû faire; les Anglois ont projetté de se rendre maîtres des possessions des Hollandois dans les Indes Occidentales; cette prise nuiroit beaucoup à la France & aux Etats-Unis; la saisie des papiers de Mr. Laurens a fourni à l'Angleterre le prétexte de déclarer la guerre à la République des Provinces-Unies; conduite que doit tenir la République; lettres de marques expédiées par les Anglois; combien le commerce des sujets de la République doit souffrir de la conduite qu'a tenu son Gouvernement; état du commerce des Pays-Bas Autrichiens; le Portugal paroît disposé à se déclarer contre l'Angleterre.* 184

LETTRE *à l'Auteur des Lettres Hollandoises.* 193

TRADUCTION *du discours adressé à la nation Hollandoise, & à la Ville d'Amsterdam en particulier, à l'occasion du Mémoire remis le 12 Novembre*

1780 à L. H. P. par le Chevalier Yorke. 195

LETTRE VIII. *La déclaration de guerre de l'Angleterre n'a pas produit en Hollande l'effet qu'en attendoient les Anglois; changemens qu'elle doit produire sur tous les Hollandois, même sur les Stadhoudériens; comment on doit considérer la déclaration de guerre de l'Angleterre; suites funestes qu'elle pourra avoir pour l'Angleterre; cette démarche est désapprouvée par les Anglois; ce qui a pu déterminer les Ministres de S. M. Brit. à lui conseiller de déclarer la guerre à la Hollande; sur quoi ses Ministres ont fondé leur opinion; Maniere dont l'a combattu le Lord North; le sejour du Chevalier Yorke à Anvers prouve quel étoit le dessein de l'Angleterre; les Anglois ont enlevé un grand nombre de vaisseaux aux Hollandois; propositions faites par le Stadhouder aux Etats Généraux; conséquence qu'on en peut tirer; état ou se trouvera la République au Printemps prochain; rappel de l'Ambassadeur de L. H. P.; résolutions patriotiques des négocians de Rotterdam; état des forces de la République dans les Indes Orientales.* 217

MÉMOIRE *de Son Excellence Monsieur le Chevalier Yorke dans une conférance avec les députés des Etats Généraux, le 2 de Novembre 1778.* 237

RÉPONSE à la lettre VIII. *Le rappel de l'Ambassadeur de la République a trompé*

l'attente du Ministère Anglois; il a cru que le parti de l'Angleterre prévaudroit sur celui de la France; la conduite du Prince d'Orange doit être à l'avenir différente de celle qu'il a tenue jusqu'à présent; on doit croire que la Zélande restera dans l'union; l'influence du Stadhouder contribuera à lui faire prendre ce parti; quel a été le véritable motif qui a porté l'Angleterre à déclarer la guerre à la Hollande; les Puissances du Nord devront secourir la Hollande; elles ont les mêmes motifs qu'elle de la combattre; l'Angleterre n'a pu faire un crime aux Hollandois du transport des munitions navales qu'ils ont fait pour la France; les Anglois ne doivent pas se plaindre de ce que les Hollandois ont approvisionné les Colonies de l'Amérique Septentrionale; Paul Jones n'étoit pas un rebelle, & la République pouvoit lui donner azile; l'Angleterre avoit résolu de déclarer la guerre à la Hollande, avant de savoir la réponse qu'elle feroit au mémoire de son Ambassadeur. 241

LETTRE IX 250

TRADUCTION *d'une Lettre sur les Mémoires du Chevalier Yorke.* ibid. 250

LETTRE X. *Combien les Hollandois sont à présent différens de ce qu'ils étoient avant le Manifeste du Roi d'Angleterre; l'entrée des ports de la République est défendue aux Anglois; association patriotique projettée par les négocians d'Amsterdam; armement qu'elle projette; le Stadhouder fait armer*

un vaisseau; Patriotisme du Juif Pinto; gratifications que donneront les Frisons aux matelots Anglois qui passeront au service de la République: dispositions de la Russie. 261

Reponse aux Lettres IX. & X. *La continuation de la guerre dépend du parti que prendra la Russie; les Puissances confédérées du Nord forceront l'Angleterre à réparer ses torts vis-à-vis des Provinces Unies; elles peuvent demander la punition des Conseillers de Sa Maj. Britannique; propos indiscrets; du Chevalier Yorke; effet que doit produire le mal que l'Angleterre fera à la Hollande; efforts généreux qu'elle fera; extrait du discours du Comte de Welderen au Roi d'Angleterre; le regne de George III. est on ne peut pas plus funeste à l'Angleterre; esperance que les Anglois ont de susciter une guerre de terre; assurance que l'Impératrice de Russie a fait donner à la République; conduite de l'Empereur de Maroc; quel sera le sort de l'Angleterre.* 265

Lettre XI. *Mauvais traitemens que les Anglois font essuyer aux matelots des vaisseaux Hollandois dont ils se sont emparés; excès commis contre un vaisseau de L. H. P. portant un courrier chargé de leurs dépêches; ruse dont se sont servis les Ministres de S. M. Brit. pour empêcher qu'on fût instruit en Hollande de la déclaration de guerre; la conduite des Anglois leur a*

tés tous leurs alliés ; ils devoient le prévoir ; avantages considérables des Américains sur les Anglois ; état des forces de la République pour l'année courante. 277

DECLARATION *des Etats-Généraux aux Puissances Belligérantes, en leur notifiant leur accession au Traité de Neutralité armée.* 284

LETTRE XII. *Dispositions de la Province de Zélande ; résolution des Etats Généraux ; lettres de marque délivrées contre les Anglois ; la Zélande ne se séparera pas des six autres Provinces ; on ne peut espérer que l'Angleterre change d'opinion à l'égard de la République ; les intérêts de la Zélande sont différens de ceux de la Hollande & de la Frise ; torts que la France pourroit faire au commerce de la République ; les Hollandois doivent craindre pour leur commerce la rivalité de celui des Provinces Autrichiennes.* 289

REPONSE aux Lettres XI. & XII. *La République ne doit faire aucune avance vis-à-vis de l'Angleterre ; elle peut lui résister ; secours considérables que la France se propose d'envoyer aux Américains ; les Puissances neutres du Nord, doivent secourir la République ; Etat du corps politique de l'Angleterre ; changement qui s'est opéré dans le système politique de l'Europe ; intérêts politiques des Puissances de l'Europe ; moyens employés par l'Angleterre pour affoiblir la France ; intérêts mal entendus de la France & de*

l'Autriche; effets qu'a produit leur union cette union a produit une grande révolution dans la Politique de l'Europe; conduite inconsidérée de l'Angleterre; conduite du Ministère François; supériorité du Cabinet de Versailles sur celui de St. James; les Ministres du Roi d'Angletetre comparés à ceux du Roi de France. 295

REPONSE *de Sa Majesté Très-Chretienne à la Déclaration des Etats-Généraux.* 310

LETTRE XIII. *Tous les habitans des Provinces-Unies préferent aujourd'hui la haîne des Anglois, à leur amitié; ils sont disposés à les combattre; à force égale les Hollandois ont combattu avec avantage les Anglois; les Anglois seront obligés de reconnoître que la Hollande a encore d'aussi bons marins qu'eux; le grand nombre de prises que font les Anglois sur les Hollandois causent aux Anglois plus de mal qu'aux Hollandois; ceux-ci arment avec la plus grande activité; les Zélandois ont renoncé à l'Anglomanie; action généreuse du Stadhouder; elle tournera à l'avantage des matelots; encouragement que les Etats de chaque Province donnent aux armateurs; établissement que se proposent de faire L. H. P.; belle action d'un Patron & de trois Matelots; extrait de deux Lettres de Mr. Vander Cappellen.* 313

ORDONNANCE *emannée par l'Etat de Maryland concernant la naturalisation des étrangers, publiée en* 1779 329

REMARQE pour la Lettre XII. *Ce que l'Au-*

teur des Lettres Hollandoises a dit dans le N°. 12 du Courier que le Comte de Welderen avoit expédié aux Etats-Généraux, & qui fut arrêté, a été tiré des papiers publics d'Angleterre, & n'est pas conforme à la vérité. Voici ce qu'en disent des papiers publics plus dignes de foi. 334

REPONSE à la Lettre XIII. *L'entreprise de Jersey a été mal concertée; son inutilité; on peut douter de la défaite de Mr. de Ternay; suite funeste qu'auroit sa défaite pour les Anglois; toutes les nations de l'Europe ont le même intérêt que la France à l'affoiblissement de l'Angleterre; il doit en résulter un état de paix & de tranquillité pour le monde entier; conduite du Ministere François; il a ôté à l'Angleterre tous ses alliés; moyens dont se servoit l'Angleterre pour allarmer toutes les nations, & les rendre ennemies de la France; comment elle étoit parvenue à se faire des partisans dans les Provinces Unies; les Anglois espèrent encore d'engager la Hollande à entrer en négociation; le Chevalier Yorke agit encore en conséquence; vie de Jean Bart; son portrait; Guillaume III le redoutoit; maniere dont il se sauva de la prison où il étoit detenu en Angleterre; perfidie d'un Anglois à son égard.* 337

LETTRE XIV. *La République des Provinces Unies est décidée à faire la guerre à l'Angleterre; excès que commettent les Anglois contre les Pêcheurs Hollandois; conduite différente des François; démar-*

ches des Zélandois, elle est condamnable; réponse du Chevalier Yorke; disposition actuelle des Zélandois; signature du traité de confédération; placard que L. H. P. ont donné pour encourager les Armateurs. 352

REQUETE présentée aux Etats-Généraux par les compagnies de commerce & d'assurances & par un grand nombre de négocians de Middelbourg. 358

REPONSE à la Lettre XIV. Le plus grand nombre des Anglois désapprouvent la conduite de leurs Ministres à l'égard de la Hollande; ce que pensent & disent plusieurs d'entr'eux; quelle peut être la Puissance avec laquelle l'Angleterre a fait un traité; dispositions de la Prusse à l'égard des Provinces-Unies; intérêt politique de l'Empereur; la conduite qu'a tenue la Russie, prouve qu'elle n'est pas favorable à l'Angleterre; moyens dont se sont servis les Anglois pour empêcher que la confédération du Nord ait lieu; motifs qui ont pu engager l'Impératrice de Russie à ne point favoriser le parti des Anglois intérêt politique de la Russie; intérêt de son commerce; intérêt politique du Portugal; extrait du Tableau de l'histoire Générale des Provinces Unies. 361

LETTRE XV. La République des Provinces Unies a pu & peut encore faire seule la guerre à l'Angleterre; motif qui a déterminé celle-ci à la lui déclarer; le Parlement n'approuvera pas cette démarche;

ce qu'en penfent les Provinces; il y a des Villes qui l'approuvent; ce que disent ceux de l'opposition aux Ministres; le Traité a été signé entre la Russie & la République; opposition de la Province de Frise à l'augmentation des Troupes; raison de cette opposition. 377

REPONSE à la Lettre XV. *Sécurité des Anglois; elle n'est qu'apparente; dispositions du peuple Anglois; les Ministres le trompent; les Anglois manquent de grains; évaluation de ce que la Hollande a dans les fonds publics d'Angleterre; la République peut lutter avec l'Angleterre; moyens employés contre elle par l'Angleterre; dispositions des Russes à l'égard des Anglois; reveries politiques; bien avant leur Manifeste les Anglois avoient résolu de faire la guerre à la Hollande; état des Anglois dans l'Inde; la France ne doit pas désirer la paix; l'Angleterre est ménacée d'une révolution.* 385

LETTRE *d'un Hollandois résident à Ostende à l'Auteur des Lettres Hollandoises.* 399

LETTRE XVI. *La République des Provinces-Unies ne doit pas faire la paix avec l'Angleterre; conditions auxquelles la République doit faire la paix; elle doit exiger de l'Angleterre la révocation de l'acte de la navigation; motifs puissans qu'ont les Hollandois d'exiger cette révocation; la supériorité des Anglois sur les Hollandois, ne sera que momentanée; suite que devra avoir pour l'Angleterre le parti que pren-*

dront les Puissances du Nord; motifs qu'a eu le Roi de Maroc de se déclarer contre l'Angleterre. 402

LETTRE XVII. *Le traité maritime des Puissances du Nord servira de base à un code maritime pour toutes les nations; intérêts qu'elles ont à la liberté des mers; le systême politique de l'Europe est changé; suite de ce changement; la liberté des mers doit Produire celle des fleuves & des rivieres; cette liberté nuira à la République des Provinces Unies; elle ne peut s'y opposer; moyens de remédier aux torts qu'elle lui fera.* 409

PLAN *de pacification adressé aux Puissances Belligérantes.* 413

FIN DE LA TABLE.